Trente ouvrages récents autour des problématiques familiales et sociales

Julien Damon CNAF – Bureau de la Recherche

TABLE DES MATIERES

AV	ANT-PROPOS	4
QU	ESTIONS DE FAMILLES	5
TI Ca	héories sociologiques de la familleatherine Cicchelli-Pugeault et Vincenzo Cicchelli, Les Théories sociologiques de la famille	5
La Ca	a famille en France : proches et territoiresatherine Bonvalet, Anne Gotman et Yves Grafmeyer (dir. <i>), La Famille et ses proches</i>	7
Q CI	Questions de pères, de paternité et d'égalitéhantal Zaouche-Gaudron (dir.), <i>La problématique paternelle</i>	.11
Q De	Questions de mères, de femmes et d'égalitéominique Méda, <i>Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles</i>	.14
	a famille reste une institutionean-Hugues Déchaux <i>Le souvenir des morts. Essai sur le lien de filiation</i>	.16
	amille et individualismerançois de Singly, <i>Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune</i>	.19
N	lote : Les enfants américains passent plus de temps avec leurs parents	.22
Ν	lote : « Parentalité »	.23
QU	ESTIONS D'ENFANCE	26
L'	'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) dans 12 pays de l'OCDE CDE, Petite enfance, grands défis. Education et structures d'accueil	.26
C Ne	contre la télévision, pour les enfantseil Postman, Building a Bridge to the Eighteenth Century. How the Past Can Improve our Futur	.33 e
	carts cognitifs entre enfants noirs et blancs aux Etats-Unishristopher Jencks et Meredith Phillips (dir.), <i>The Black-White Test Score Gap</i>	.38
Lı Irv	utter contre la pauvreté infantile et juvénile aux Etats-Unis win Garfinkel, Jennifer L. Hochschild et Sara S. McLanahan (dir.), <i>Social Policies for Children</i>	.42
N	lote : La pauvreté des enfants américains en baisse	.46

C	QUESTIONS DE PAUVRETE ET D'EXCLUSION	. 49
	Synthèse : Pauvretés, exclusions et inégalités	49
	La pauvreté : une approche sociologique	52
	Disparition du travail et nouvelle pauvreté urbaine aux Etats-Unis	55
	Clochards et SDF	59
	Economie du « sans-abrisme »	61
	Le syndrome NIMBY : pas de ça chez moi Lois M. Takahashi, <i>The NIMBY syndrome in the United States at the end of the Twentieth Centu</i>	
	Note : synthèse sur les SDF	68
C	QUESTIONS DE PROTECTION SOCIALE ET D'ACTION PUBLIQUE	. 75
	L'action publique en mutations	75
	Une proposition pour les jeunes adultes	77
	Politique familiale : limites des prestations monétaires	80
	Les classes moyennes : centre négligé de la société	84
	Un monde du travail bouleversé	88
	Discrimination positive et Affirmative Action	90
	Sélection, Affirmative Action et questions d'opinion	92
	Aux fondements de la protection sociale	97
	Note : Ciblage et sélection : le cas des Restos du Cœur	99
	Note : « Fatigue de la compassion » ?	100

STIONS D'INSECURITE ET DE DELINQUANCE	103
e sociologie de l'insécurité pastian Roché, <i>Sociologie politique de l'insécurité.</i>	103
e sociologie de la violence hel Wieviorka (dir.). <i>Violence en France</i>	105
police des incivilités : la théorie mise en œuvre à New Yorkorge L. Kelling et Catherine M. Coles, <i>Fixing Broken Windows</i>	107
lice de proximité : l'exemple de Chicagosley G. Skogan et Susan M. Hartnett, <i>Community Policing, Chicago Style</i>	110
plences et insécurité : mythes et réalités urent Mucchielli, <i>Violences et insécurité. Fantasmes et réalités dans le débat françai</i> s	112
te : « Violence(s) urbaine(s) » dans les médias	113
STIONS D'INDICATEURS SOCIAUX : AUTOUR DU CAPITAL SOCIAL	115
capital social, en baisse aux Etats-Unis bert D. Putnam, <i>Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community</i>	115
pital humain, capital social	120

3

AVANT-PROPOS

Cette vingt-cinquième livraison de la collection des dossiers d'études fête le deuxième anniversaire de la collection. Créée en direction du réseau des caisses d'Allocations familiales et de ses partenaires, cette collection semble rencontrer le succès, ne serait-ce que par les reprises dans la presse et dans les autres travaux d'expertise sur les grands thèmes d'intervention de la branche Famille de la Sécurité sociale.

C'est d'ailleurs autour de quelques-uns de ces thèmes que s'organise ce document. Il contient une compilation d'analyses critiques d'une trentaine d'ouvrages, français et anglosaxons, consacrés aux problématiques familiales et sociales contemporaines.

Ces comptes rendus ont été publiés, pour la plupart ces deux dernières années, dans les revues suivantes: Revue française de sociologie, Sociétal, Commentaire, Futuribles, Urbanisme, The Journal of Public Policy, Recherches et Prévisions, Les Cahiers de la sécurité intérieure.

Que les éditeurs reçoivent ici nos remerciements pour leur confiance et leur accord quant à cette reproduction.

Le choix des ouvrages est bien entendu arbitraire. Il s'agit ici d'un patchwork - tout de même organisé - de quelques livres, généralement récents, qui nous sont apparus particulièrement intéressants et en résonance avec les préoccupations des CAF.

Quelques notes, encadrés et synthèses complètent, illustrent ou actualisent le propos.

Julien Damon Responsable du bureau de la Recherche de la CNAF

QUESTIONS DE FAMILLES

Théories sociologiques de la famille

Catherine Cicchelli-Pugeault, Vincenzo Cicchelli, *Les Théories sociologiques de la famille*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 1998¹.

Ce livre est une présentation argumentée des théories sociologiques de la famille. Ses auteurs visent l'identification d'une tradition intellectuelle en la matière, avec ses écarts et ses permanences, ses oppositions et ses accords. Ils proposent d'abord une introduction aux analyses fondatrices de la sociologie de la famille, réalisées au XIXème siècle. En quatre parties - « Etudier la famille pour la réformer », « Individu, famille, société », « Les effets sociaux de la vie familiale », « Liens de famille » - ils fournissent des synthèses organisées sur les textes consacrés à la famille par Tocqueville, Comte, Le Play et Durkheim. L'ouvrage dessine ensuite quelques pistes de synthèse sur ce qui est progressivement devenu une sous-discipline de la sociologie, en s'appuyant sur les travaux contemporains (Roussel, de Singly, Segalen, Déchaux, Kaufmann, Théry). On se contentera ici de tenter un résumé des parties consacrées aux premiers moments de cette tradition. Ce compte-rendu, reprenant textuellement l'écriture des auteurs, fera office de piqûre de rappel, certainement incomplète, pour les spécialistes. Elle ouvrira – souhaitons-le – des horizons aux non-spécialistes. C'est en tout cas un objectif certain de l'ouvrage.

Catherine Cicchelli-Pugeault et Vincenzo Cicchelli indiquent que la famille occupe une place notable dans les œuvres différentes des pères fondateurs de la sociologie. Au XIXème siècle, la question familiale se structure à partir d'une interrogation générale sur la question sociale. En période de mutations industrielle, médicale, politique et culturelle, la famille devient objet d'observation pour les médecins, les enquêteurs sociaux et les administrateurs. Conçue comme science sociale, la médecine s'applique à étudier la misère des familles. Elle n'a pas vraiment pour objectif la réduction des inégalités mais plutôt, quand la paupérisme inquiète, l'éradication de ce qu'on nommerait aujourd'hui l'exclusion. Cette auscultation des familles et de la société naturalise le corps social et les familles par analogie avec des organismes vivants.

Socialistes, marxistes, conservateurs et libéraux font le même constat : une crise de la famille liée à la révolution industrielle. L'insécurité des conditions de vie soulève, au XIXème siècle, la question de l'assistance publique. L'usine remet en cause la nature même des rapports familiaux. Le mode de production capitaliste et bourgeois courbe, comme l'écrit Marx, « tous les membres de la famille, sans distinction d'âge et de sexe, sous le bâton du capital ». Observateurs et décideurs cherchent à remédier aux problèmes que la famille rencontre avec le développement du salariat (masculin et féminin) et de l'industrialisation qui affectent profondément l'économie domestique traditionnelle. Pour les libéraux et les conservateurs la famille constitue la cellule sociale de base, à protéger contre le vice moral, la dégénérescence physique, l'instabilité et le vagabondage. Sur des justifications à la fois sanitaires et morales, le mariage est célébré, le célibat repoussé.

Au carrefour du scientifique, de la morale et du politique, les fondateurs de la sociologie, celle-ci étant fortement marquée à ses origines par l'empreinte médicale, entreprennent des travaux pour tenter d'éclaircir la problématique des liens entre changements familiaux et stabilité de l'ordre social. Quatre grandes figures fondatrices de la sociologie française sont étudiées par Catherine et Vincenzo Cicchelli : l'aristocrate libéral Alexis de Tocqueville, le

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans *Recherches et Prévisions* (n° 60, 2000, pp. 141-143).

philosophe positiviste Auguste Comte, le conservateur catholique Frédéric Le Play, le normalien républicain Emile Durkheim. Tous les quatre se penchent sur la famille, envisagée comme un corps intermédiaire, pour étudier la société. Tout en reconnaissant le caractère socio-historique de l'institution familiale, ils envisagent la famille comme un objet naturel, observable et explicable. Ils s'opposent de la sorte aux conceptions contractualistes et artificialistes qui réduisent la famille à son expression légale et, ainsi, à la seule agrégation d'individus séparés

Pour Tocqueville, l'organisation de la famille dépend de l'organisation de la société, de sa forme et de son fonctionnement qui varient en fonction de l'état social environnant. Le détour par la famille américaine – la famille étant, avec la religion, une base de la morale aux Etats-Unis – lui permet de la comparer à la famille européenne. Celle-ci, se rapprochant encore d'un type « aristocratique » (permanence de l'état et du lieu, toute puissance paternelle), se distingue de familles typiques de peuples « démocratiques » (partages égalitaires, égalité des conjoints). Tocqueville, en opposant familles aristocratique et démocratique, inaugure une véritable sociologie des relations familiales. Il souligne que la famille européenne peut attiser la crise du lien social, quand la famille américaine, havre de tranquillité domestique, peut stabiliser les désirs humains. « Tandis que l'Européen, écrit Tocqueville, cherche à échapper à ses chagrins domestiques en troublant la société, l'Américain puise dans sa demeure l'amour de l'ordre, qu'il porte ensuite dans les affaires de l'Etat ».

Comte, dans son ambition scientifique positiviste (valorisant le modèle des sciences naturelles) donne une vocation pratique à la sociologie : définir les conditions d'un ordre social non pathologique fondé sur la vie familiale. Dans son esprit, l'élément de base de la société n'est pas l'individu mais la famille. Elle permet de développer de la protection et du dévouement parmi les hommes. La famille, dans un ordre positif, peut être pilier de l'ordre social. Des relations familiales dites involontaires, comme l'affection filiale et l'affection fraternelle, associées à des relations volontaires comme l'affection conjugale et l'affection paternelle, peuvent permettre de canaliser les passions. Le lien familial est en fait une transition qui permet la continuité et la cohérence entre l'individu et la société.

Comte est proche de Le Play selon qui « la société se compose non d'individus isolés et indépendants, mais de familles ». L'ingénieur sociologue décrit les moyens d'existence et le mode de vie de la famille ouvrière. En fait, comme Comte, Le Play ne s'intéresse pas aux familles en elles-mêmes, mais au fonctionnement du système social. Dans sa célèbre typologie des familles (patriarcales, instables et souches), il considère que la famille instable (car elle n'est pas attachée à une maison se transmettant de génération en génération) ne peut prétendre fournir les assises d'un ordre social. Contre ce modèle familial, caractéristique de la société industrielle, Le Play valorise la famille-souche, un type anciennement dominant en Europe. L'organisation familiale y est structurée par la propriété de la maison d'habitation. L'aîné – seul autorisé à se marier et à avoir des enfants – en hérite intégralement en même temps qu'il reprend la profession de son père. Dans ce cadre, la famille est bien, selon Le Play, une institution correctrice qui peut sauver les hommes et les femmes en les socialisant dans le respect des hiérarchies.

Pour Durkheim, qui érige les faits sociaux en objet scientifique, la famille est « l'espèce sociale » la plus ancienne et la plus « simple » qui soit. Il confronte lui aussi les relations familiales avec des changements sociaux généraux. Mais au contraire de Le Play qui considère le Code civil comme une atteinte à l'ordre naturel dominé par Dieu et le père, Durkheim se propose de décrire objectivement les caractères de la famille fixés dans le Code. Il repère le déclin progressif du patriarcat. Il souligne que la dimension intergénérationnelle ne forme plus l'élément essentiel structurant la relation familiale, ce qui le conduit à qualifier le groupe domestique européen de famille conjugale. Cette famille conjugale, effet de la modernité, ne peut cependant garantir seule les conditions d'une

intégration. Aussi c'est au groupe professionnel (la corporation), plutôt qu'à la famille, que Durkheim attribue le rôle d'institution intermédiaire entre l'individu et la société.

Après les édifices théoriques proposés par ces quatre grands auteurs, la sociologie va délaisser (relativement), au cours du XX^{ème} siècle, la famille pour le travail, les inégalités sociales, l'école. L'exception constituée par Talcott Parsons est néanmoins rappelée par le couple Cicchelli. Le sociologue de Harvard soutient la thèse de la nucléarisation familiale. Comme Engels, Marx, Tocqueville, Comte et Durkheim, qui conçoivent l'organisation domestique comme une variable dépendant de la structure sociale, Parsons voit dans la famille nucléaire un produit spécifique de la modernité, et maintient que l'institution familiale a été transformée par la révolution industrielle.

Le regain d'intérêt sociologique pour la famille a lieu au milieu des années soixante lorsque, comme au XIXème siècle, le sentiment d'une rupture familiale et sociale s'est fait particulièrement pressant et que des changements à l'intérieur du champ scientifique ont pu favoriser ce nouvel essor. Le constat d'une crise, avalisé par de nombreux sociologues, va encourager la multiplication des recherches sur un domaine relativement délaissé depuis le début du siècle.

Les conclusions des pères fondateurs et de Parsons vont alors être remises en question par les travaux de démographie historique réalisés par l'équipe dite du « Cambridge group ». Ces chercheurs britanniques classent les ménages en fonction de leur taille et de leur structure, du milieu du XVIème siècle au début du XIXème. Ils observent que les familles européennes sont en fait restées particulièrement stables, rassemblant, dans une très grande majorité de cas, seulement de quatre à six individus. Contre les premières thèses soutenues par les sociologues, le Cambridge group avance que l'industrialisation n'a pu être la cause de la réduction et de la simplification de la structure des ménages.

Par la suite l'histoire sociale a concentré son attention sur d'autres éléments. Le vécu, la mentalité, le type de relations nouées dans la famille sont apparus tout aussi importants que la taille et la structure des formes familiales. La sociologie de la famille, renouvelant ses approches et ses schémas d'analyse, dans un contexte de revendications émancipatrices et de transformations socioéconomiques, renouvelle alors ses outils théoriques et méthodologiques.

On arrête ici ce résumé à la fois pour des raisons de place et pour susciter la curiosité du lecteur. En effet la richesse de ces 123 pages ne se condense pas aisément. En outre, les théories sociologiques de la famille méritent une lecture approfondie et des retours ponctuels à leurs fondements. A cet égard l'ouvrage du couple Cicchelli constitue un excellent point de repère.

La famille en France : proches et territoires

Catherine Bonvalet, Anne Gotman, Yves Grafmeyer (dir.), *La Famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, PUF-INED, coll. « Travaux et Documents », n°143, 1999¹.

Cet ouvrage collectif présente des résultats issus d'une nouvelle exploitation de l'enquête « Proches et parents » réalisée par l'INED en 1990, et complétée par une série d'entretiens approfondis. Cette enquête par questionnaires, auprès d'un échantillon de 2 000 personnes représentatif de la population française adulte, avait pour objectif l'étude de la famille étendue (ses caractéristiques, ses modes de fonctionnement, ses réseaux de relations). Le

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans *Recherches et Prévisions* (n° 61, 2000, pp. 102-104).

rôle d'intermédiaire entre l'individu et la société joué par la famille (vécue comme « relais social »), ne se limite plus comme dans d'autres enquêtes aux seuls murs de la maison. Le cadre de référence de ces travaux, qui reposent en fait sur un ensemble de recherches engagées depuis le milieu des années quatre-vingt¹, est d'apprécier les modes de fonctionnement de la famille au regard des évolutions des statuts résidentiels et des rapports entre générations. L'objet est de « réinsérer le ménage dans le groupe de parenté » en situant les individus dans leur parenté élargie (ascendants, descendants, collatéraux) et par rapport au groupe plus restreint de ceux qui sont désignés subjectivement comme des « proches ».

L'individu et le couple, constitutifs de la famille « nucléaire », ne sont plus les points d'entrée les plus efficaces pour saisir le fonctionnement familial. En fait, individus et couples ne sont pas isolés dans un ménage fermé. Ils sont inscrits dans un réseau familial plus large, qui peut être saisi et mobilisé en diverses circonstances, notamment lors de déménagements. L'ambition des auteurs est de comprendre comment se combinent les territoires de la famille et les parcours résidentiels des individus qui la composent.

Les responsables de cette entreprise scientifique et éditoriale souhaitent dépasser l'équation logement = ménage en examinant les interdépendances entre univers familial et univers résidentiel. Ils mettent au jour un mode de fonctionnement et une configuration familiale qu'ils baptisent la *famille-entourage* « dans laquelle l'individu n'est plus considéré comme prédéfini par des liens familiaux préexistants, mais comme façonnant son entourage de parents et de proches ».

En effet, le ménage, considéré comme catégorie statistique ou sociologique, et apprécié isolément du groupe familial ne permet plus de comprendre le fonctionnement familial. Traditionnellement, la famille est envisagée comme un sous-ensemble du ménage, celui-ci étant le groupe de personnes vivant dans un même logement. Les auteurs soulignent les limites de ces définitions du ménage et de la famille. Ils s'intéressent à l'ensemble des figures familiales qui peuvent se distribuer entre les deux extrêmes d'une famille réduite au ménage, et d'une famille élargie à un entourage indéfiniment étendu. Ainsi les coordonnateurs de l'ouvrage concluent « En réalité, c'est le ménage qui est un sous-ensemble de la famille, le terme de famille ne désignant pas seulement les liens parents-enfants (la famille conjugale), mais plus généralement l'usage effectif des liens de sang et d'alliance ».

La contribution de Catherine Bonvalet et Dominique Maison, sur laquelle nous centrons notre recension, présente les résultats de croisements d'indicateurs relatifs aux liens affinitaires, à la proximité géographique, à la fréquence des contacts et au système d'entraide au sein de la parenté. Au cours des années quatre-vingt, écrivent ces deux contributeurs, « le pluriel du mot famille s'est peu à peu imposé. Il n'existe pas un type de famille standard, mais des formes familiales dont les fonctionnements et les liens diffèrent ». Ils soulignent la cohésion spatiale de la parenté. Les proches et parents ne se dispersent pas considérablement, mais restent plutôt concentrés géographiquement. Ils confirment que la progression de la mobilité et de l'urbanisation ne provoque pas un « éclatement » géographique des familles ». Pour la majorité d'entre elles, *Ego*, ses frères et ses enfants restent dans le même département.

Dans certains cas, le développement de l'autonomie résidentielle et de l'éloignement géographique ne produisent pas vraiment de ruptures entre générations ou entre collatéraux. De même, le maintien d'une proximité familiale, qui peut être une contrainte, n'implique pas nécessairement une intensité élevée de contacts au sein de la parenté.

_

^{1.} Pour les premiers résultats et enseignements tirés de cette « tradition » de recherches, cf. Catherine Bonvalet, Pierre Merlin (dir.), *Transformation de la famille et habitat*, Paris, PUF-INED, coll. « Travaux et Documents », n° 120, 1988 ; Catherine Bonvalet, Anne Gotman (dir.), *Le logement, une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan, 1993.

C. Bonvalet et D. Maison mettent au jour un mode d'organisation particulier : la « famille-entourage ». Si on connaît la vie et les ressources des ménages, les modes de fonctionnement des familles étendues sont plutôt méconnus. Le texte invite à examiner une nouvelle « infrastructure » : l'entourage. La famille-entourage est appréciée à l'aune de trois critères : (i) les affinités, c'est-à-dire le nombre de parents désignés comme « proches », (ii) la fréquence des contacts, (iii) l'entraide. La famille-entourage est « locale » quand les ménages qui la composent cohabitent à proximité. Elle est « dispersée » quand ces ménages vivent éloignés les uns des autres.

Ce mode de fonctionnement est particulièrement important car il concerne 41 % de l'ensemble de la population étudiée, avec des réseaux familiaux actifs, intégrant plusieurs ménages, des contacts fréquents, de forts liens d'affinité, des formes d'entraide abondantes, qui existent et s'entretiennent alors que les générations ne cohabitent plus.

L'exploration des réseaux d'affinité montre la densité des relations familiales. Pour, environ, 2 000 personnes enquêtées, on trouve une parenté totale de 40 000 individus dont 10 000 sont désignés comme des parents « proches ». En moyenne 5 parents sont considérés comme des « proches », mais 20 % des personnes interrogées déclarent en compter 8 ou plus.

Ce travail permet de confirmer et d'actualiser des conclusions déjà proposées dans d'autres recherches, tout en invalidant des idées reçues. On peut, par exemple, remarquer que dans les familles nombreuses, les réseaux d'affinité sont relativement moins importants, ce qui va à l'encontre des représentations habituelles. On peut également repérer qu'il n'apparaît pas de relations entre affinité familiale et proximité spatiale, sinon pour le rapport mère-fille. Les femmes, qui apparaissent bien au centre des relations familiales, sont plus proches de leurs sœurs que de leurs frères, ces derniers ne faisant pas de différences sexuées pour leurs affinités familiales collatérales¹. Le niveau d'étude est une variable importante à prendre en compte, les personnes les plus dotées étant les plus susceptibles, malgré un éloignement géographique plus grand, d'entretenir des relations fortes.

Au total, le désir de « vivre ensemble » dans le couple peut être cohérent avec un désir de « vivre avec ». Néanmoins, on repère bien que ces sont les isolés, les célibataires, les familles monoparentales qui sont (relativement) plus engagés dans cette logique familiale particulière qu'est la famille entourage. Ce type de fonctionnement familial, qui n'a pas grand chose à voir avec celui de la famille nucléaire isolée de sa parenté, est étudié en fonction de variables importantes de différenciation des comportements individuels et des structures familiales : âge, sexe, catégorie des communes d'habitation.

Ce travail invite à déplacer le curseur de l'analyse, en partant du couple et de ses enfants vers une appréciation élargie du mode de vie et de fonctionnement familial. Globalement, si on repère bien une valorisation de l'autonomie on ne perçoit pas de repli domestique. Dans leur conclusion, C. Bonvalet et D. Maison écrivent que la « nucléarisation » ou la « conjugalisation » de la famille (thèmes dominants des travaux sociologiques durant les dernières décennies) aurait été une sorte de réponse au souci d'indépendance des enfants du baby-boom vis-à-vis de leurs parents. En période de tensions, notamment sur les marchés de l'emploi et du logement, la famille-entourage « ne serait plus perçue comme une entrave à l'épanouissement individuel mais comme un type d'organisation mieux adapté aux difficultés contemporaines ». Comme le soulignent implicitement les auteurs, il n'y a

_

^{1.} Pour une analyse plus précise des relations entre frères et sœurs à l'âge adulte, cf. Emmanuelle Crenner, Nicolas Herpin, Jean-Hugues Déchaux, *Le lien de germanité à l'âge adulte. Une approche par l'étude des fréquentations, Revue française de sociologie*, vol. 41, n° 2, 2000, pp. 211-239.

cependant pas opposition entre des modèles historiques différents, la « famille-entourage » ayant probablement toujours existé.

Une importante série de tableaux, qu'il est bon de consulter, ponctue le propos de ce chapitre avec des résultats sur les indicateurs de proximité géographique des fratries ou d'affinité selon le sexe, sur la probabilité de vivre dans la même commune que son père ou sa mère, ou encore sur la fréquence des contacts entre les différents membres de la parenté.

Anne Gotman dans une autre contribution met l'accent sur le double constat de l'augmentation des migrations et de la nécessité d'établir une « maison ». Cette maison est d'abord le lieu où l'on habite et où on se sent bien. Elle est à la fois « un lieu et un lien ». Les individus ont tous des espaces de référence et des espaces fondateurs qui leur sont familiers et qui leur permettent de se situer et de se repérer. Ces éléments de mémoire et de structuration sont mobilisés dans les diverses phases d'installation, de décohabitation, de départ, de séparation et de déplacement.

A. Gotman propose des éléments pour éclairer ce qui relève des motivations économiques et professionnelles, mais également des raisons familiales, pour comprendre les trajectoires résidentielles des individus et des familles. Cette posture permet une appréciation des diverses « géographies » familiales en fonction des ruptures et des continuités entre les espaces de référence, les espaces fondateurs et les résidences actuelles. La « maison » n'est pas nécessairement un espace permanent et inamovible, mais peut être une succession de lieux.

Le texte de Yves Grafmeyer signale les difficultés de la catégorisation et du décompte des personnes hébergées par des proches et par des parents. La nomenclature de l'enquête « Logement » de l'INSEE ne peut répertorier ces situations d'individus qui ne sont ni propriétaires ni locataires. Le stock à une date (t) de personnes hébergées est certainement très faible au regard du reste de la population. En revanche, sur une année et à plus fortes raisons sur le temps de toute une vie, le flux de personnes qui ont été à un moment ou à un autre hébergées est certainement conséquent. Sur une centaine de personnes interviewées dans le prolongement de l'enquête « Proches et parents », aucun n'était au moment de l'entretien hébergé par un proche ou un parent, mais un tiers indiquent qu'ils ont été au moins une fois au moins au cours de leur vie adulte hébergés par un tiers. Il n'y a pas de différences entre hommes et femmes, mais des contrastes sont repérables en fonction de l'âge. Les plus âgés et les plus jeunes déclarent plus souvent avoir été hébergées par des proches ou des parents. Ce groupe des hébergés se caractérise également par une plus forte mobilité.

Y. Grafmeyer insiste sur la difficulté de dépeindre de manière univoque des situations trop diverses et trop complexes. En retraçant de manière très précise les trajectoires, plus ou moins chahutées, vers l'autonomie résidentielle, l'auteur restitue des itinéraires hétérogènes en mettant l'accent sur les cas intermédiaires et ambigus. Il est notable de constater que le vocabulaire d'une enquête n'est pas nécessairement celui des enquêtés. Les appréciations peuvent varier dans les déclarations : « habiter avec » n'est pas synonyme, par exemple, de « habiter chez ».

La contribution de Isabelle Bertaux-Wiame, sur les indépendants, étudie les relations entre profession, résidence et famille. Des logiques professionnelles sont à l'œuvre dans les trajectoires résidentielles de ces non-salariés. Mais, pour les comprendre, il faut également prendre en compte des logiques d'héritages matériels et symboliques, de relations conjugales, de projections quant à l'avenir des enfants, d'enracinement dans un environnement spécifique et dans des réseaux de sociabilité. L'installation et l'éventuelle

sédentarisation dépendent de dynamiques et de logiques largement extra-professionnelles. Avec ces professions, pour lesquelles la proximité avec les lieux d'activités est essentielle, les investissements familiaux et les investissements professionnels différencient, en fonction de leur intensité, les logiques d'implantation. Cependant, la prééminence de l'une ou de l'autre de ces dimensions ne se traduit pas mécaniquement dans la configuration spatiale des familles.

Une analyse textuelle des corpus d'entretiens, proposée par C. Bonvalet, D. Maison et Laurent Ortalda, expose les différences dans les discours en fonction des caractéristiques individuelles. Il en ressort deux classes qui opposent ce qui relève de la vie quotidienne et ce qui relève de l'exceptionnel. Les relations, les aides, les sentiments et les événements sont un composé de ces deux dimensions. De cette analyse textuelle ressort également une différenciation sexuée des pratiques et des représentations. Les femmes sont plus impliquées dans le présent et dans le quotidien familial. Les hommes se projettent plus dans le long terme de l'histoire familiale.

Il est malaisé de rendre compte de la richesse de tous ces travaux et de tout ce matériau portant sur les relations entre familles et habitats. Dans la confrontation des espaces familiaux et des espaces résidentiels, la diversité des usages de la proximité familiale (notamment en fonction des distances sociales), la pluralité des types de négociation des rôles familiaux, la variété des modes d'accumulation et de transmission du patrimoine, l'asymétrie des types d'entraide et de soutien, sont pleinement saisies par les textes rassemblés dans cet ouvrage. Il constitue assurément un apport important à la connaissance des modes de vie privée et à l'évaluation de la force réelle des liens de parenté.

D'ailleurs, ces analyses et ces résultats, particulièrement intéressants, seront poursuivis et développés dans le cadre de l'enquête « Biographies et entourages » (au financement et au suivi de laquelle la CNAF participe). Cette nouvelle enquête de l'INED, en cours de réalisation, retrace l'histoire familiale, professionnelle et résidentielle de 3 000 personnes ainsi que celle de leur entourage. Cette nouvelle source d'information et d'analyse sera un développement bienvenu pour ces constats démographiques et sociologiques de première importance.

Questions de pères, de paternité et d'égalité

Chantal Zaouche-Gaudron (dir.), La problématique paternelle, Toulouse, Erès, 2001¹.

Cet ouvrage est le résultat d'une expérience originale de confrontation des points de vue, des méthodes et des résultats. Il s'agit en effet de la publication des papiers issus d'un « colloque épistolaire ». Un premier texte inaugural, rédigé par Serge Lebovici, a été envoyé à une série d'intervenants pressentis. Les réponses à ces premiers arguments ont été ensuite envoyées à tous les participants pour réactions et nouvelle contribution. Ceci permet un échange fructueux entre des psychologues du développement (Jean Le Camus, Philippe Malrieu et Françoise Frascarolo), une historienne (Yvonne Knibiehler), des psychanalyses (Colette Chiland et Françoise Hurstel) et une sociologue (Christine Castelain-Meunier).

Si l'entreprise scientifique et éditoriale est originale (et assurément convaincante) elle n'est pas pour autant inédite. C'est en fait presque sous forme d'hommage que ce travail a été engagé par Chantal Zaouche-Gaudron, reprenant la démarche du psychologue René Zazzo au début des années soixante dix. Celui-ci avait monté un premier colloque épistolaire sur l'attachement². La directrice de l'opération sur la « problématique paternelle » vise, sur ce

11

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans Recherches et Prévisions (n° 63, 2001, pp. 111-114).

^{2.} René Zazzo (dir.), L'Attachement, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1974. Zaouche-Gaudron rappelle dans son introduction à La problématique paternelle que pour Zazzo, dans le cadre de ce colloque par courriers, les

sujet, ouverture de dialogues, et même construction de ponts, entre des disciplines qui, si elles n'ont pas les mêmes méthodes, n'ont pas non plus toujours le même objet. Pour les uns le père est un parent, avec des rôles concrets, en interaction avec Alter. Pour les autres le père est un Ego remplissant d'abord une fonction symbolique.

On aura du mal à faire ressortir la richesse de la diversité d'un tel ouvrage. On se contentera donc ici de faire ressortir quelques arguments et points saillants, au risque de donner le sentiment de picorer. Mais c'est probablement là le lot de tout ouvrage, notamment collectif.

Serge Lebovici réalise un premier tour d'horizon socio-historique sur la paternité, avec un plongeon historique, un point législatif, une discussion érudite de l'Œdipe, une réflexion sur l'affiliation du père dans la société postindustrielle, et des observations sur les maltraitances. On le voit, le panorama est large.

Yvonne Knibiehler, première intervenante a avoir répondu, retrace les différentes formes revêtues par la fonction sociale du père au cours des siècles : du *pater familias* latin, en passant par la paternité chrétienne (« Quand Dieu se fait père, chaque père devient image de Dieu »), jusqu'à la paternité actuellement problématique. Avec des formules claires, on saisit le fossé entre ce qui est constaté pour l'Ancien Régime (« Dieu, le roi, le père : telle est la trilogie garante de l'ordre social »), et les transformations extrêmement récentes du Code civil (à l'origine très patriarcal). Après ce retour très instructif, et en rappelant qu'une des transformations majeures est que le droit de l'enfant est désormais « l'étoile polaire » de la législation et des attentes familiales, Knibiehler, avec un ton engagé, assigne à la paternité contemporaine (mais aussi à la maternité) une dimension politique, pour « l'avenir de nos sociétés ». « A l'enfant désiré, volontairement procréé, le meilleur est dû. Non seulement dans son foyer, mais dans la cité ».

On est il est vrai passé, enchaîne Françoise Hurstel, « d'un père politique à un père privatisé ». Déchu en 1970 de sa « puissance paternelle », il doit depuis partager et négocier l'autorité parentale. Par ailleurs, avec l'évolution des mœurs, des techniques de procréation, des comportements et des lois, le père peut voir ses fonctions sociales se dissocier entre plusieurs hommes. Père « légal », père « de fait », « père éducateur », « père géniteur », « père psychologique », ne sont pas forcément les mêmes hommes. Hurstel conclue à une certaine « fragilisation de l'office du père ».

Jean Le Camus présente ensuite des résultats de recherche sur la fonction paternelle au cours de la première enfance. Il se place dans sa perspective, celle de la psychologie du développement, dont il nous précise l'interrogation essentielle : « A quoi sert un père, ici et maintenant ? » et non « Qu'est-ce qu'un père ? »¹. Il s'agit d'étudier expérimentalement, souvent *in vivo*, les conduites ludiques et les pratiques éducatives impliquant le père et son enfant. De ces études il ressort, contre les sentences de certaines approches psychanalytiques, que l'implication du père auprès du tout petit peut être particulièrement bénéfique. Dès la grossesse, le père peut prendre place dans ce colloque singulier particulier de la mère et du bébé (stimulations sonores, haptonomie, etc.). De toutes ces observations des psychogénéticiens, Le Camus rappelle quelques enseignements : les mères privilégient le visuel et la régulation ; les pères privilégient le contact et les jeux existants.

Les travaux repris par Le Camus montrent que le père peut être un partenaire du jeune enfant dès les premiers âges de sa vie. Le père apparaissait traditionnellement comme un

confrontations entre psychologie et psychanalyse sont intéressantes car la première s'intéresse à l'observable et au descriptible, tandis que la seconde s'intéresse aux fantasmes et aux représentations.

1. Pour des développements plus conséquents, sur ce thème et pour cette discipline, cf. Jean Le Camus, Florence Labrell, Chantal Zaouche-Gaudron, *Le rôle du père dans le développement du jeune enfant*, Paris, Nathan, 1997.

tiers dans la « dyade » constituée de la mère et de l'enfant, avec fonction de séparation d'ailleurs. Aujourd'hui il semble plutôt qu'il ait pleinement place dans le système d'interactions entre mère et enfant, qui devient donc, avec le père, une véritable triade. Tous les auteurs ne sont cependant pas d'accord sur la configuration optimale de la triade « mère-enfant-père ». En tout cas il apparaît nettement que dans ces relations triangulaires les positions respectives ont évolué. Le *pater familias* se situait, légalement et symboliquement, au sommet du triangle. Avec l'avènement de l'« enfant roi » et l'égalisation des conditions juridiques du père et de la mère, c'est parfois l'enfant qui se trouve désormais au sommet du triangle, remettant fortement en question la place de ses parents, et singulièrement celle de son père. « Détrôné de ses pouvoirs politique et familial, le père est-il pour autant une 'mère-bis' ? » s'interroge Zaouche-Gaudron en montrant combien la confusion peut s'installer.

France Frascarolo constate que sous les débris du modèle du *pater familias* on trouve une multitude de pères : des « papas poules », des « pères mères », des « papas copains », des « pères absents », des « pères fouettards », des « pères courages », etc. « Et face à cette multitude de pères, il y aurait LA mère » écrit-elle avec un point d'exclamation. Son idée générale est un rejet de la théorie de la dyade fondatrice mère-bébé. Selon-elle l'enfant naît dans une « polyade » constituée de la mère, du père, et des éventuels frères et sœurs. Dans ces configurations on peut assurément trouver des « mères courages », des « mères copines », etc.

L'orientation générale que l'on peut dégager de ces analyses consiste à ne plus trop s'arrêter aux spécificités paternelles, mais à étudier les interactions (jeux, relations de pouvoir et de séduction, processus de construction identitaire) dans la sphère (ou polyade) familiale. Les acteurs de la vie familiale, qui peuvent être objectivement déstabilisés dans le contexte contemporain, sont compris comme interdépendants. Plus que jamais, ils sont aussi situés dans la vie sociale, ce qui peut inviter d'ailleurs à penser la paternité (mais aussi la maternité) en termes de citoyenneté.

Christine Castelain-Meunier, réagissant précisément à quatre aspects du texte de Lebovici, propose de son côté quelques notes sur « la complexité contemporaines de la répartition et de la prise des places parentales ». Les transformations des rôles et responsabilités des mères et des pères ont été telles que l'exercice de la paternité s'est considérablement diversifiée. Cette diversification a, parmi tant d'autres phénomènes, permis de lever le voile sur les rapports de domination hommes femmes. Actuellement les questions brûlantes sont de continuer l'œuvre d'égalisation des droits entre hommes et femmes, et d'aider à la stabilisation des fonctions éducatives des « différents » pères.

C'est le titre d'une contribution de Philippe Malrieu qui semble rassembler l'ensemble des constats. « Du pater familias à la coparentalité » : tout est ainsi condensé. Après quelques décennies récentes d'inquiétudes (sur le « couplisme » par exemple, qui effaçait le père en ne le différenciant plus de la mère), la triade mère-enfant-père semble s'affermir, comme un ensemble de relations plus égalitaires tournant autour de l'enfant. Pour Malrieu, comme pour de nombreux autres experts, c'est sous l'étendard de la « coparentalité » (parfois explicitée dans d'autres textes comme la « parité parentale ») que les évolutions juridiques sont souhaitées pour aider au soutien des pères... mais aussi des mères et des enfants.

Les communications à ce « colloque imaginaire » (l'expression est de Knibiehler), ne sont pas totalement convergentes sur la complémentarité du paternel et du maternel, sur les modalités de soutien (ou « d'ancrage ») des pères et des mères, sur les méthodes d'analyse, sur l'évaluation du déclin (ou du renouveau) du père, sur son rôle dans la séparation de la mère et de l'enfant, ou encore sur son influence sur la maturation sexuelle de l'enfant. Tous les auteurs ne sont pas d'accord sur les délimitations de la spécificité des fonctions maternelle et paternelle et de leur apport différencié aux enfants. L'importance pour

l'enfant d'avoir un père et une mère (qui soient un homme et une femme), soulignée par les uns, n'est jamais niée par les autres. Tous s'accordent en tout cas sur le constat de forte complexification de la réponse à la question (qui n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire) : qu'est-ce qu'un père ? Les lignes d'accord, les relatives divergences et les véritables complémentarités font bien la richesse et la densité de l'ouvrage.

Il est cependant nécessaire d'indiquer que si les contributions sont toujours érudites et intéressantes, elles n'ont pas le même degré de clarté. On peut noter dans certaines d'entre elles un penchant très net pour le néologisme, voire le barbarisme. A côté de la traditionnelle « conscientisation » entrée il y a déjà longtemps, par certaines portes, dans la langue des sciences sociales et de la désormais indiscutée (mais toujours indéfinie) « parentalité », on trouve au gré des pages : « paternalité », « paternalisation », « parentalisation », mais aussi « matrifocalité », « resignification », « « relation expérentielle », « identiser ». Une contribution est même titrée « Intersubjectivation dans la triade ». A la « coparentalité » s'adjoignent la « coresponsabilité », la « coéducation » et même la « coparenté ». En fait, au vocabulaire spécialisé, dont l'emploi peut être de lecture difficile pour le lecteur novice et/ou pressé (ce qu'il ne devrait jamais être, mais...), s'annexe tout un appareillage sémantique dont on perçoit la signification, mais dont on peut regretter la relative opacité. Il est vrai que le thème, et les évolutions incarnées qu'il recouvre, sont compliqués. Ce compte-rendu en témoigne, la problématique paternelle ne dispose pas de tous ses mots, ce qui peut expliquer et même excuser un peu de confusion. Pour alimenter ce dossier, à titre ironique, nous proposerions volontiers de parler de « paparentalité »...

En tout état de cause, et au-delà du clin d'œil humoristique, il aurait été bienvenu (et ceci aurait été œuvre utile) de tenter un lexique. Bien entendu, trouver un accord sur des définitions, à partir d'orientations disciplinaires variées, aurait été particulièrement malaisé. Cette ambition pourrait peut-être constituer un projet pour une suite de ce programme de travail.

Ces réserves terminologiques précisées, il faut redire que dans ces 200 pages les personnes intéressées par les questions des pères et de la paternité trouveront une rare compilation d'éléments de débat, de dialogue et de dessins d'avenir.

Questions de mères, de femmes et d'égalité

Dominique Méda, Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles, Paris, Flammarion, 2001¹.

Après le temps des cerises, celui des gares, celui des villes, voici le temps des femmes. Dominique Méda fait état ici d'une « révolution silencieuse » qui pourrait bien devenir tumultueuse si rien n'avance vers une distribution plus équilibrée des rôles et des tâches entre les hommes et les femmes. Il ne s'agit pas ici du énième brûlot polémique sur la question mais d'un point particulièrement bien argumenté sur les conséquences du travail des femmes, de la progression de la biactivité et de la disparition progressive du modèle familial de « Monsieur Gagnepain ». Monsieur et Madame, dans le couple, jouent désormais tous les deux un rôle dans la production économique sans qu'une redistribution des tâches « hors-travail » ait eu lieu.

80 % des femmes de 25 à 49 ans travaillent aujourd'hui (contre 40 % il v a 40 ans). Elles représentent 45 % de la population active. Désormais « les femmes sont des travailleurs presque comme les autres », écrit Méda qui met en évidence la dimension inéluctable de la dynamique engagée. La féminisation de la population active ne s'est cependant pas

^{1.} Ce compte rendu est à paraître dans *Futuribles*.

accompagnée d'une masculinisation des activités domestiques. Le temps domestique, comme le temps parental (consacré aux enfants), reste deux fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Elles en assurent plus des deux tiers. Le temps, ou plutôt les temps, des femmes se vivent sur le mode du parcours du combattant, comme en témoigne d'ailleurs simplement la judicieuse couverture de l'ouvrage présentant un biberon recouvert de post-it pour une journée surchargée.

Dans l'univers du travail, mariage et paternité sont des avantages professionnels pour les hommes. Inversement, union et maternité sont des désavantages pour les femmes. Alors qu'elles sont, en moyenne, meilleures à l'école et plus diplômées (ce qui deviendra un avantage comparatif toujours plus important dans une société de connaissance) leurs rémunérations sont en moyenne de 25 % inférieures à celle des hommes. « Si le salaire ne dépendait que du diplôme, souligne Méda, les femmes seraient, en moyenne, mieux payées que les hommes ».

Ces constats sont connus. Ils n'ont néanmoins donné lieu qu'à adaptations marginales, rapiècements institutionnels, bricolages budgétaires. Or les rythmes institutionnels et professionnels actuels apparaissent largement inadaptés aux temps sociaux et familiaux des couples biactifs contemporains. Tout ceci implique une (r)évolution des politiques familiales et sociales, mais aussi une adaptation des politiques urbaines et temporelles. Méda, ambitieuse et volontariste, invite à la refonte de nos institutions et de nos modes d'imposition. Il s'agit d'abord de déspécialiser les rôles. Si biactivité économique il y a, il faut, réciproquement, une biactivité domestique et parentale. Au titre des politiques, l'ouvrage met particulièrement l'accent sur la nécessité de services d'accueil de la petite enfance accessibles financièrement et géographiquement. Les politiques de la petite enfance, aujourd'hui absolument centrales pour la vie quotidienne, sont marquées par une inadaptation quantitative, financière et horaire de l'offre.

Spécialiste du travail, et spectatrice impliquée, Méda souligne que faire des enfants et qu'avoir une vie sociale sont aussi de vraies richesses. A la suite de Esping-Andersen elle rappelle que les politiques de la petite enfance ne sont pas un coût mais un investissement essentiel pour l'avenir. A leur sujet, elle dépasse les débats de spécialistes sur les vertus et défauts des différents modes de garde pour s'inquiéter du plan d'ensemble. Remarquant que l'argument récurrent des coûts est un voile sur l'incapacité de décisions, elle plaide pour un priorité politique claire et des compromis socialement acceptables par tous. Quelques propositions de moyenne portée, sur des registres variés, lui semblent réalisables (en tout cas souhaitables), comme ne jamais finir les réunions de travail après 18h30, instituer des congés paternité, appuyer les entreprises soucieuses de la vie sociale et familiale de leurs employé(e)s (les institutions family friendly comme disent les anglo-saxons), demander un investissement domestique hebdomadaire supplémentaire de 8h30 pour les hommes, et). Stratégiquement, l'orientation consiste à « émanciper les hommes du travail, pour émanciper les femmes du domestique ». Il convient, dans cet ordre d'idée, de ne pas cibler spécifiquement les femmes pour les aider à « concilier » leurs temps, mais, à l'échelle des villes, de proposer des réponses intégrées et adaptées aux question des temps de tous.

Insérée dans une tradition de débats encombrée de croyances ancrées et d'opinions tranchées sur la nature ou la culture des différences entre les sexes, Méda repousse la polémique en n'esquivant aucune question et en indexant son analyse sur des tendances européennes de fond concernant les sujets qu'elle traite.

Sans néologismes délirants ni attaques politiques (qui caractérisent une partie de la littérature sur ces thèmes), pesant la réalité de la « domination masculine » (en particulier dans les syndicats), *Le temps des femmes* est un livre intéressant, informé aux meilleures sources, inspiré des lumières des pays du Nord. Percutantes et raisonnées, ces 200 pages

sont à faire lire surtout (comme dit la publicité) par nous, les hommes. Dominique Méda signe (et marque) assurément ici un essai important.

La famille reste une institution

Jean-Hugues Déchaux Le souvenir des morts. Essai sur le lien de filiation, Paris, PUF, 1997¹.

L'individualisme moderne condamnerait l'institution familiale. « L'individu aurait brisé le lien social » remarque Jean-Hugues Déchaux dans un livre stimulant dont la thèse principale consiste à rappeler que la famille, certes transformée, reste une institution.

Les explications des bouleversements de la famille invoquent souvent l'individualisme, bouc émissaire de toutes les transformations jugées négatives. L'intimité et l'autonomie, érigées en valeurs centrales de toutes les perceptions et de tous les comportements modernes, dissoudraient le lien familial. Pour Jean-Hugues Déchaux, qui poursuit ici ses travaux sur la « désinstitutionnalisation » de la famille², l'individualisation de la société n'implique pas forcément la disparition de la famille. Le présent est peut-être plus valorisé que la pérennité, mais il n'efface pas la place des souvenirs dans les processus de construction des identités et dans la consolidation des liens de filiation.

Pour faire une sociologie du rapport à la mémoire familiale, Déchaux, résolument et explicitement weberien, considère que l'unité pertinente d'analyse n'est pas la famille, mais bien l'individu. Cette perspective, originale dans ce domaine, replace l'individu face à sa mémoire et cherche ce qui fait sens, pour lui, dans l'évocation ou la révocation de tel ou tel souvenir. Un des postulats de l'auteur est que « le sujet ne se souvient pas au hasard ».

Afin de rendre compte des formes du souvenir, Déchaux, dans une gradation du plus tangible au plus difficilement objectivable, étudie successivement, dans les trois parties de son livre, un rite (la fête des morts), les processus de remémoration, puis l'imaginaire de la mémoire. Pour réaliser sa sociographie de la fête des morts, puis développer des analyses de portée plus générale sur le souvenir, il s'appuie sur une série d'entretiens approfondis. L'enquête a été complétée par une observation ethnographique des cimetières.

La célébration rituelle des défunts, communément confondue avec la fête religieuse de la Toussaint alors qu'elle en est parfaitement distincte, est héritière d'une longue tradition païenne d'échange symbolique entre les vivants et les morts. Fête populaire, devenue culte des tombeaux plus que culte des morts, cette commémoration n'a jamais pu être totalement christianisée et ce malgré les efforts de l'Eglise. C'est même sous une impulsion laïque et positiviste qu'elle s'est imposée au XIXe siècle sous sa forme actuelle (pèlerinage au cimetière, floraison des tombes). Contrairement à ce qui est parfois affirmé, ce rituel n'est pas tombé en désuétude. La constance de la fréquentation des cimetières et la bonne santé du marché floral début novembre, illustrent le maintien de sa popularité. Durant la période de « frénésie commémorative » du début novembre, le jour des morts conserve une forte dimension symbolique.

Le sociologue dégage, de l'observation, la relative féminisation (les femmes sont surrprésentées à tous les âges), la retenue (les parures sont soignées sans être ostentatoires) et les séguences du rite (nettoyage, dépôt de fleurs, recueillement). Disciplinée la fête des trépassés est empreinte de correction et de déférence. Observée rapidement on ne pourrait y voir qu'indifférenciation et routinisation. Il n'y a pourtant pas là,

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans *Commentaire* (n° 81, 1998, pp. 305-308).

^{2.} Jean-Hugues Déchaux, « Orientations théoriques en sociologie de la famille », Revue française de sociologie, vol. 36, n° 3, 1995, pp. 525-550.

comme le note Déchaux à l'encontre de certains thanatologues, une survivance archaïque. Réfutant les analyses qui assimilent participations rituelles et irrationalité, notre auteur, tout en insistant sur la place de l'inconscient dans la réception des souvenirs, soutient que les individus, qui ne sont pas mus par la simple habitude ou par des forces occultes, ont en réalité des raisons de participer ou non à ces rites.

De ses entretiens, il dégage des types-idéaux pour faire état de la diversité des expériences de participation ou d'abstention. Il repère ainsi des figures typiques de célébrants pour lesquels la fête des morts relève d'un rite qui permet d'affirmer, pour tous les individus du groupe, une identité familiale. Il s'agit du « motif familial ». Le rituel est un « hommage institué à la lignée » qui permet à l'individu de consolider son affiliation à sa parenté. Parmi les célébrants Déchaux repère un second pôle de comportements, plus caractéristiques des personnes âgées, dans lesquels l'angoisse de la mort est très présente. La participation au rite n'est pas pour ces célébrants un conformisme, mais plutôt le souci de s'inscrire dans un ordre apaisant, sans d'ailleurs que l'adhésion religieuse soit nécessairement profonde. Il s'agit du « motif mortuaire » qui correspond à une implication plus personnelle que dans le « motif familial », sans pour autant que le rituel soit totalement individualisé. La fête des défunts, même par ce motif, reste socialisée. Ces figures typiques, loin d'être exclusives, renseignent sur les raisons de l'adhésion au rite.

Les abstentionnistes sont plus aisément séparables. Déchaux souligne que l'opposition la plus nette ne repose pas sur des degrés de non-participation (rejet ou indifférence par exemple), mais plutôt sur des facteurs culturels. Alors que la variable religieuse n'a pas beaucoup d'importance pour les célébrants, elle apparaît fondamentale pour les abstentionnistes. Le paradoxe de la célébration rituelle des morts c'est « qu'on peut y participer sans intention religieuse et, qu'à l'inverse, on peut la rejeter ou la négliger au nom de la foi ». On peut alors distinguer « l'abstention catholique » et « l'abstention moderniste ». Dans le premier cas, il s'agit de croyants fermement attachés à la distinction entre la fête des morts et la Toussaint. Aux yeux de ces catholiques, que l'auteur nomme les « intégralistes » (au risque d'établir une confusion avec la catégorie politique des « intégristes »), la fête des morts n'est qu'un reste morbide de superstition. L'abstention « moderniste » n'est pas l'exacte opposée de l'abstention « catholique » dans la mesure où tous ces abstentionnistes ne sont pas agnostiques. Il ne s'agit pas non plus d'un refus du souvenir des morts. C'est une position critique vis-à-vis des formes rituelles et collectives du souvenir. La signification de la fête des trépassés n'est donc pas unique, ni simple apaisement face à l'angoisse, ni simple moyen d'affermir l'affiliation familiale. La commémoration des défunts a finalement des motifs et des fonctions variés, manifestement beaucoup plus marqués par les attitudes à l'égard de la mort que par les convictions religieuses.

Déchaux passe ensuite de la morphologie d'un rite à l'analyse des processus de remémoration. Il insiste sur le caractère dynamique de la mémoire et sur les capacités de l'individu à gérer ses souvenirs familiaux. Selon lui il ne faut « pas voir la mémoire comme un matière fossile, mais au contraire comme une matière vivante. Les souvenirs ne cessent de se transformer, d'évoluer, en même temps que la place et les rôles d'ego dans la famille ».

Des lieux et des objets composent l'univers, qui est loin d'être uniquement mental, de la mémoire. Les maisons de famille mais surtout les divers bibelots (montres ou stylos) qui établissent un lien entre les vivants et les morts activent le souvenir. Plus que la photo qui fixe un instant de la vie du disparu, tous ces obiets permettent une médiation entre ego et les défunts. Ces supports personnels de la mémoire, comme son cadre familial, sont plus ou moins utilisés par le sujet.

Déchaux repère deux registres mnémoniques, déjà relevés par Anne Muxel¹ : la « mémoire constituée », transmise par la famille, et la « mémoire intime » qui est celle qu'ego développe intimement. Le premier registre est plus présent dans les familles bourgeoises, qui documentent et narrent plus aisément leur mémoire que les familles populaires. Dans les deux cas la mémoire familiale, surtout entretenue pas les femmes et les personnes âgées, paraît cependant organisée, avec des figures auxquelles se rattacher.

Déchaux assure que l'individu n'est pas mû par son inconscient, sans marges de manœuvre. Au contraire il élabore des « stratégies compensatrices » qui lui permettent de composer avec ses souvenirs, voire de recomposer certains éléments de sa mémoire familiale. Segmentant ou déplaçant les objets de ses souvenirs, ego est bien un stratège qui construit et révise sa mémoire. Le groupe familial n'imprime pas implacablement le souvenir. Il participe à sa production et à ses évolutions, mais ego, dans ce cadre, « bricole » la gestion de ses souvenirs.

Le bricolage symbolique auquel ego se livre n'est pas incompréhensible. Il est possible de mettre en lumière les raisons que l'individu a de valoriser tel ou tel souvenir et, partant, de s'affilier à tel ou tel groupe. Ego, avec ses contraintes familiales et mnémoniques, est un acteur de sa mémoire. Il opère des tris, des coupures. Sa « gestion sélective des souvenirs » vise une certaine tranquillité que des événements, en particulier les conflits familiaux, peuvent venir troubler.

La disjonction des registres de la mémoire constituée et de la mémoire intime est, selon Déchaux, l'illustration d'une tendance à la subjectivation de la mémoire familiale. Toutefois, cette dissociation des registres mnémoniques n'est pas un rejet de la mémoire familiale instituée. Même individualisé le souvenir des morts demeure une ressource d'affiliation de l'individu qui permet à la fois de se construire (« filiation identitaire ») et de conjurer l'angoisse de la mort (« filiation eschatologique »). La filiation identitaire permet, par le rattachement négatif ou positif aux morts, soit de s'inscrire dans une tradition familiale, soit de s'affirmer individuellement. La filiation eschatologique a des vertus plus thérapeutiques car elle permet une sorte de « fusion » entre les générations et ainsi de tenter de dédramatiser la mort. L'individu bricole encore pour s'inscrire dans une mémoire commune et pour être présent dans la mémoire des autres. Tous ses échafaudages cognitifs ne lui permettront néanmoins jamais d'être totalement apaisé. Il doit donc « doser » avec des souvenirs institutionnalisés et des souvenirs personnalisés pour trouver le réconfort symbolique nécessaire aux sujets de l'époque moderne.

De son travail à partir de l'observation d'un rite et d'entretiens auprès d'un échantillon réduit. Déchaux élabore des conclusions importantes, empreintes de profondeur historique et anthropologique, quant à la préservation du lien familial. Elles mériteraient certainement d'être développées à partir d'études concernant des populations plus vastes, portant sur d'autres périodes de l'année et s'ouvrant peut-être à d'autres religions. De la même manière il serait intéressant d'évaluer la fécondité de la démarche de Déchaux à l'aune de phénomènes, certes assez anodins mais qui semblent s'étendre, tels le spiritisme ou le satanisme, qu'une sociologie de la mort et de la mémoire pourrait aider à comprendre. En tout cas, alors que les pompes funèbres ont commencé à faire de la publicité à la télévision, le livre de Déchaux permet de clarifier notre rapport aux morts. Il faut donc souhaiter, comme il en formule d'ailleurs lui-même l'ambition, que des recherches ultérieures viennent renforcer certaines de ses propositions. Les travaux de plus large ampleur qu'il pourrait mener nous en apprendrait assurément beaucoup, c'est-à-dire encore plus, sur les effets de l'individualisme, sur les comportements face à la mort et sur les métamorphoses de l'institution familiale.

18

^{1.} Anne Muxel, « La mémoire familiale », in François de Singly (dir.), La famille : l'état des savoirs, Paris, La Découverte, 1991, pp. 250-261.

Famille et individualisme

François de Singly, Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune, Paris, Nathan, coll. « Essais & Recherches », 2000¹.

Libres ensemble est un apport substantiel à la connaissance de la famille contemporaine et aux débats sur ses dimensions, ses évolutions et ses protections. A la différence de recherches panoramiques reposant sur des traitements mathématiques de plus en plus sophistiqués ou de travaux monographiques accumulant, sans ligne directrice, des anecdotes psycho-sociologiques, l'ouvrage de François de Singly, avec une idée force à étayer, permet d'entrer concrètement dans la famille.

De Singly propose ici l'étude d'un tiraillement fondamental, repérable dans les mutations de la cellule et de la vie familiales, entre la montée de l'individualisme et la permanence de l'attachement à la vie commune. L'individu moderne cherche à la fois l'autonomie et la compagnie. Il lui faut donc établir des compromis.

L'ouvrage est à la fois une microsociologie et une théorie de la famille « égalitaire », où chacun doit tenir compte de l'autre. La famille « traditionnelle », hiérarchisée et organisée autour du pater familias (également baptisé « Monsieur Gagnepain ») est déstabilisée, de fait et de droit, par la montée du divorce, de l'union libre, de l'activité féminine et des naissances hors mariage. La famille demeure toutefois une entité de référence et un endroit de « révélation de soi » avec une attention désormais très soutenue accordée à la réalisation personnelle des individus composant la sphère domestique.

Dans les débats et les expertises sur la famille, deux versions de l'individualisme familial se distinguent. Une version pessimiste (celle de la désinstitutionnalisation de la famille traditionnelle, déstabilisant l'ordre social) s'oppose à une version optimiste (celle de valorisation d'une famille relationnelle davantage centrée sur la qualité des relations interpersonnelles). Dans ces deux versions le constat, déploré ou célébré, est le même. Le lien conjugal, dissocié du mariage, est plus précaire. Plus que des liens institutionnels, les individus, dans et pour la famille, privilégient des liens d'élection. La famille n'est plus là pour transmettre des héritages et des patrimoines moraux, mais pour faire vivre de bonnes relations. Le respect mutuel remplace le respect de l'autorité.

Dans cette forme familiale, dite, au fil des pages, « égalitaire », « moderne », « relationnelle », les individus veulent cumuler les avantages de la vie commune et de la vie solitaire. L'objectif de chacun est d'être à deux (ou plus) sous le même toit en restant soi. Comme le dirait des démographes, Ego doit rester soi entouré d'Alter.

De Singly avait auparavant montré, s'appuyant alors sur des données d'enquêtes statistiques, qu'il n'existe pas de code familial purement attaché à l'autonomie ou à l'inverse purement attaché à la fusion². Pratiquant maintenant une sociologie de la famille moins fondée sur l'appréciation des calculs, des transferts et des rendements, mais sur l'observation des comportements et des sentiments, il met en lumière la montée de la logique de l'épanouissement, désormais au premier plan d'engagements qui sont moins définitifs, moins fusionnels. Des va-et-vient entre des logiques sociétaires (privilégiant l'individu) et des logiques communautaires (privilégiant le groupe) composent la vie quotidienne.

^{1.} Ce compte rendu est à paraître dans La revue française de sociologie.

^{2.} François de Singly, Fortune et infortune de la femme mariée, Paris, PUF, 1987.

L'ouvrage passe par les petites choses de la vie quotidienne. De Singly s'intéresse, entre autres, à l'utilisation du téléphone, à la « programmation conjugale » de la télévision et de la musique, au repas pris en commun au *fast-food*, au partage et à l'organisation des chambres des enfants.

Le livre s'appuie sur un riche matériau constitué de huit enquêtes qualitatives,. Les recherches rassemblées ici portent sur l'organisation physique et temporelle des maisons et des appartements, avec leurs espaces et moments collectifs, avec leurs espaces et moments individuels. Les tiraillements entre les aspirations individuelles et le souci d'être ensemble se retrouvent dans les relations entre frères et sœurs partageant la même chambre, entre personnes âgées en maison de retraite, entre parents et jeunes adultes qui continuent à cohabiter.

Les résultats des observations précisent, pour les enfants, la personnalisation précoce des chambres, des murs, des consommations. Chaque enfant a aujourd'hui son « chez soi ». Certains parents soutiennent la nécessité d'une chambre individuelle pour la réalisation de soi. D'autres veulent lutter contre les excès de l'individualisme. Dans tous les cas les enfants ont très tôt des territoires à eux (des cloisons pour leurs affiches), même dans la chambre commune.

Au titre des accents du changement pour les relations parents/enfants, c'est l'exemple du fast-food qui est pris. On y observe un renversement dans la logique du repas pris en commun. Auparavant, le repas de famille était un lieu et un moment de rassemblement, mettant en jeu des rites et des contraintes. Les repas familiaux au restaurant étaient alors une contrainte encore plus forte, car il était nécessaire de se tenir encore mieux que chez soi. Le fast-food renverse totalement cette tendance, car on peut (« on y mange des frittes avec les doigts ») s'y tenir moins bien que dans la famille.

Pour ce qui concerne le noyau conjugal il y a des instabilités mais il y a aussi des régularités, avec par exemple l'importance, pour le corps et pour l'esprit, toujours attribuée à la stabilité de la place dans le lit.

Parmi les études présentées ici, sur les droits d'être soi confrontés aux devoirs d'être ensemble, mettons en exergue les propos sur la concurrence de la télévision (pour la conversation), ou sur la gestion par « l'équipe conjugale » de l'ambiance musicale. Pour les membres des familles observées il convient de définir concrètement des répertoires pour l'utilisation, individuelle et collective, des équipements domestiques, avec leurs usages utilitaires ou ludiques. Sans mode élaboré de répartition, le risque est de passer plus de temps côte à côte que réellement ensemble. Il importe donc de faire « bon ménage à trois », avec des tiers abstraits ou virtuels comme le téléphone, Internet ou la télévision. Là où penchants masculins et féminins peuvent s'opposer, et où, plus généralement, goûts et couleurs peuvent ne pas s'accorder, il est nécessaire de disposer de cloisons (ou parfois de casques) permettant un temps de s'isoler.

A la lecture on peut repérer, parmi d'autres observations importantes, la place de la télévision qui réunit des individus qui sont « libres ensemble ». L'écran et les émissions permettent le rassemblement mais n'autorisent pas nécessairement la vie ensemble.

Plus généralement, l'observation, valable surtout pour les jeunes couples, est que « les partenaires sont plus ensemble mais (qu')ils font moins ensemble ». Il y a plus de temps en commun, mais avec une certaine dilution de la densité des relations¹.

_

^{1.} Les constats de *Libres ensemble* rejoignent ceux de travaux menés dans d'autres contextes et avec d'autres méthodes sur les décalages entre les attentes et les expériences des individus quant aux temps qu'ils souhaitent consacrer à la famille et ceux qu'ils y affectent effectivement. Voir, par exemple mais avec des conclusions plus

De Singly fait porter l'œil et l'analyse sociologiques sur ce qu'il appelle, dans une formule plaisante, car appropriée et amusante, la « sociologie par frottement ». Avec une attention portée notamment aux bruits, dont le contrôle est une forme essentielle de l'attention aux autres, notre auteur repère des processus de « frottement » « qui polissent en quelque sorte les individualités pour les transformer en membres d'un groupe ». Par frottements il faut entendre contacts, mais aussi évitements, empiètements, agacements, étouffement.

L'analyse se veut en décalage avec une tradition strictement goffmanienne. Il y a là le repérage d'une forme de socialisation secondaire qui n'est pas considérée comme un simple aménagement de la socialisation primaire. Sous le même toit la socialisation est particulière. La famille, avec ses conversations, ses silences, ses violences, est un foyer d'interactions singulières. Celles-ci ne sont pas exactement du même ordre que celles qu'on peut vivre dans la rue ou au bureau. De Singly insiste sur les différences. Il n'y a pas de réciprocité immédiate. Avec des capacités d'empathie mises en permanence à l'épreuve il y a dédoublement plus que confirmation de l'individu. L'apport du conjoint est à cet égard absolument fondamental.

La cohabitation égalitaire, avec ses négociations, ses tensions, ses frictions, devient un ressort essentiel des formes de socialisation. S'il prend des distances avec Goffman, de Singly utilise tout de même quelques analogies théâtrales qui auraient probablement plu à l'auteur des *Rites d'interaction*. Dans le couple conjugal il relève ainsi par exemple l'importance de la « loge » d'artiste dont a besoin chaque membre pour s'isoler. Il s'agit ici des espaces et des moments que chacun se réserve, pour se préparer et/ou se réparer

L'argumentation sur cette sociologie « par frottements » et sur ce versant positif de l'individualisme contemporain est séduisante. Quelques remarques de méthode s'imposent cependant. L'écriture est d'une clarté notable dans un domaine où les néologismes s'accumulent, composant par moment un sabir ésotérique. Si le texte est d'une remarquable accessibilité, il pêche peut-être parfois par une différenciation qui n'est pas très nette entre les passages descriptifs et ceux qui sont à ambition théorique. On trouve parfois mêlés des références rapides à des philosophes importants (Platon, Rawls) et des extraits d'articles de la presse grand public (*Elle, L'Express, Madame Figaro, Marie Claire, Femme Actuelle, Biba*, etc.). L'utilisation de ces sources se justifie pleinement car on y trouve une irremplaçable source d'informations sur les représentations familiales actuelles. Elle ne devrait cependant pas être mise au même niveau que des références d'un autre ordre.

Accumulant des tranches et des miettes de vie, les enquêtes compilent de manière organisée des témoignages bien commentés. Elles n'autorisent cependant pas de systématisation définitive car elles ne s'intéressent qu'à un nombre limité de familles particulières. L'important corpus d'observations, d'entretiens (dont la mise à disposition des grilles aurait été bienvenue), de monographies, permet des études de cas mais ne peut prétendre (ce n'est d'ailleurs pas fait) à la représentation des familles (le pluriel s'impose). Toutefois c'est bien à une mise au jour d'une tendance que l'ouvrage se consacre. Et, à ce titre, le pari est réussi. S'il s'intéresse surtout aux jeunes couples de la classe moyenne, il touche bien là l'avenir des familles. Ce sont eux, avec leurs aspirations et leurs contradictions qui bricolent les familles du début de XXI ème siècle, de plus en plus instables mais adaptables.

Signalons, pour finir, une dimension originale et particulièrement louable de ce livre. *Libres ensemble* a été réalisé en étroite collaboration avec des étudiants. Des mémoires de maîtrise ou de DEA constituent une grande partie du matériau exploité. Certains chapitres de

pessimistes que celles de de Singly, Kerry J. Daly, «Deconstructing Family Time: From Ideology to Lived Experience», Journal of Marriage and Family, vol. 63, n° 2, 2001, pp. 283-294.

l'ouvrage ont été réalisés à plusieurs mains. On ne peut que se féliciter d'une telle coopération (on dirait aujourd'hui, reprenant une expression de l'industrie cinématographique, une « coproduction) entre un enseignant disposant d'une assise universitaire et médiatique importante. Ce principe de valoriser de jeunes chercheurs est également incarné par l'organisation à la Sorbonne d'un colloque international en octobre 1999 sur le thème « Famille et individualisation », rassemblant des experts confirmés et de jeunes chercheurs¹.

Au total, cette production de François de Singly, soucieuse de l'avenir de la famille et des jeunes sociologues s'y consacrant, mérite, autant sur la forme que sur le fond, d'être lue, commentée, discutée et développée.

Note : Les enfants américains passent plus de temps avec leurs parents

Une étude réalisée par le très sérieux Institute for Social Research (ISR) de l'Université du Michigan montre, contre une idée assez largement répandue, que les enfants américains contemporains ne passent pas moins de temps avec leurs parents qu'il y a près de vingt ans². On observe même que les enfants vivant dans des familles biparentales passent plus de temps en 1997 qu'en 1981 avec leurs deux parents.

Ces phénomènes s'observent malgré des changements importants, sur la période, concernant les structures familiales, notamment la forte progression de l'activité féminine. L'étude met donc l'accent sur des évolutions des rôles parentaux, les mères et les pères (notamment dans les couples biactifs) s'impliquant davantage dans l'éducation et les jeux des jeunes enfants. Plus que les mutations des structures familiales, ce sont ces évolutions des comportements parentaux qui expliquent la stabilité, voire l'accroissement, du temps consacré par les parents à leurs enfants³.

Tableau 1. Temps moyens passés par les enfants américains avec leurs parents

	Temps moyen (tout type de famille)			Temps moyen (familles biparentales)			Temps moyen passé avec la mère (tout type de famille)		Temps moyen passé avec le père (familles biparentales)	
	Avec la	Avec le	Avec I'un	Avec la	Avec le	Avec l'un	Mère	Mère	Mère	Mère
	mère	père	ou l'autre	mère	père	ou l'autre	active	non-active	active	non-active
1981	24,3	15,62	29,14	25,5	18,51	30,87	22,52	26,6	17,01	19,97
1997	28,58	18,57	30,62	30,89	22,73	33,24	26,54	32,05	22,94	22,4

Les enfants, âgés de 3 à 12 ans, et vivant dans des familles biparentales, passent en moyenne 31 heures par semaine avec leur mère (en 1997) contre seulement 26 en 1981. Le temps hebdomadaire passé avec leur père était alors 19 heures. Il est en 1997 de 23 heures.

Contrairement à ce qui est souvent avancé, la progression du taux d'activité féminine n'a pas conduit à une baisse du temps que les enfants passent avec leurs parents. Même si les parents, et plus spécifiquement les mères, sont plus occupés professionnellement qu'ils ne l'ont jamais été, la plupart se débrouillent pour consacrer plus de temps à leurs enfants que ce n'était le cas une génération plus tôt.

n ັ

25 - 2001

^{1.} Les actes en ont été récemment publiés en deux tomes, François de Singly (dir.), *Etre soi parmi les autres*, Paris, L'Harmattan, 2001; François de Singly (dir.), *Etre soi d'un âge à l'autre*, Paris, L'Harmattan, 2001.

^{2.} John F. Sandberg, Sandra L. Hofferth, « Changes in Children's Time with Parents, US 1981-1997 », *PSC Research Report*, Report n° 01-475, University of Michigan, mai 2001.

^{3.} L'étude confirme des résultats déjà établis au sujet du faible impact de la croissance de l'activité féminine sur le temps passé avec les enfants. Cf. Suzanne M. Bianchi, « Maternal Employment and Time with Children : Dramatic Change or Surprising Continuity ? », Demography, vol. 37, n° 4, 2000, pp. 401-414.

L'analyse repose sur l'exploitation de deux enquêtes d'emplois du temps auprès de deux échantillons représentatifs de la population américaine, toutes les deux conduites par l'ISR. Des questionnaires ont été remplis (avec l'aide des parents) par 243 enfants en 1981 et 2 125 en 1997. La faiblesse de la taille de l'échantillon en 1981 n'est que relative dans la mesure où nombre d'enquêtes portent sur des populations beaucoup plus réduites.

Ces questionnaires permettent en tout cas de collecter des informations sur un jour de la semaine et sur un jour de week-end, décrivant ce que les enfants font, avec qui ils le font, et en présence de qui. Ces emplois du temps incluent les activités dans lesquelles les parents sont impliqués auprès de leurs enfants, et les moments qu'ils passent en étant seulement avec eux dans la même pièce. Il s'agit donc du temps passé ensemble avec les enfants, que ce temps soit consacré à des activités collectives ou à des activités individuelles menées côte à côte.

Alors que l'étude montre une augmentation substantielle du temps passé avec le père et la mère dans les familles biparentales, il n'en va pas de même dans les familles monoparentales. Le temps passé avec la mère, dans ces configurations familiales, est resté stable, sur la période de l'étude, autour de 21 heures par semaine.

En 1981 les enfants américains vivant dans des familles où la mère est active passaient 4 heures de moins avec leur mère que dans les familles où la mère est inactive. En 1997 la différence est de 5,5 heures. Mais, en fait, le temps passé avec une mère qui travaille ou avec une mère qui ne travaille pas ont tous les deux augmenté. Cette augmentation fait que les enfants dont la mère travaille en 1997 passent, en moyenne, à peu près le même temps avec elle que les enfants des mères qui ne travaillaient pas en 1981.

Que la mère travaille ou non a peu d'impact, en 1981 ou en 1997, sur le temps passé par l'enfant avec son père. Cependant, dans les familles où la mère travaille, les enfants passent beaucoup plus de temps avec leur père en 1997 qu'en 1981. En 16 ans ces enfants ont gagné six heures avec leur père. Ceci suggère que ces derniers s'impliquent plus encore dans l'éducation des enfants quand la mère travaille.

Note: « Parentalité »

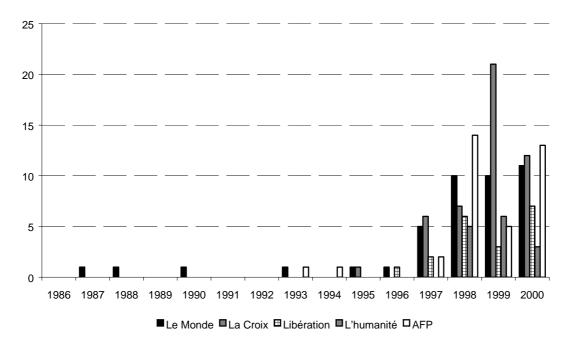
L'idée de cette petite note anecdotique, et de ce graphique, est née d'une certaine perplexité face au néologisme « parentalité ». Le terme est abondamment utilisé pour tout ce qui concerne les évolutions de la famille et des politiques familiales. Avec un préfixe (pour « homoparentalité », « coparentalité », « monoparentalité » encore « pluriparentalité »), ce radical connaît actuellement un succès fulgurant.

Cette construction lexicale s'inscrit dans le foisonnement actuel qui entoure le vocabulaire, très riche en innovations, concernant la famille¹. Les changements considérables qui affectent la famille depuis deux ou trois décennies expliquent probablement en partie cette instabilité et ces hésitations sémantiques. Pour reprendre la formule consacrée, les recompositions familiales s'accompagnent assurément d'une recomposition sémantique.

On a recherché les occurrences du mot « parentalité » (sans préfixe) dans la presse depuis une vingtaine d'années (en fait depuis 1983 pour Le Monde et l'AFP, depuis le début des années quatre-vingt-dix pour les autres supports). Ces quelques lignes permettent juste de souligner (i) l'usage extrêmement récent de ce terme, (ii) la polysémie du vocable et (iii) l'instabilité de son usage.

^{1.} Voir « Mon demi-frère, ma quasi-sœur, mes coparents, leurs beaux-enfants et moi », Le Monde, 4 août 2000.

Graphique 1. Occurrences du terme « parentalité » dans la presse



Champ: Le Monde, La Croix, Libération, L'Humanité, AFP

Le terme apparaît dans des papiers aux statuts variés : articles, reportages, courriers des lecteurs, comptes-rendus d'ouvrages ou de colloques, entretiens avec des experts, discours politiques, présentation de textes législatifs ou réglementaires. Le sens de cette expression n'est jamais bien défini. Occasionnellement présentée comme « l'art » d'être parent, la parentalité est dans certains cas synonyme de « fonction parentale » ou de parenté. Dans d'autres cas, la parentalité est formellement distinguée des rapports entre ascendants, des relations de consanguinité et des liens de filiation.

Ce qui importe ici est de repérer que l'usage fréquent du terme est extrêmement récent. On ne commence véritablement à beaucoup s'inquiéter de « parentalité » qu'à partir de 1997, notamment autour de débats relatifs aux rôles des pères et de controverses autour des couples homosexuels. En 1998 c'est autour des débats concernant les parents de délinquants et le soutien à apporter à la famille que se développe l'emploi du mot. En 1999 le terme est employé dans des domaines encore plus larges (politique de l'emploi, éducation, etc.). C'est en particulier en raison du développement d'initiatives visant à « soutenir la parentalité » que le terme est de plus en plus pratiqué. En 2000, le vocable semble s'être institutionnalisé car c'est dans le cadre des réflexions, propositions et débats autour des réformes du droit de la famille qu'on le retrouve le plus souvent.

Avant 1997 le terme est utilisé, beaucoup plus rarement, mais dans des domaines très variés : théologie, immigration, bioéthique... Il ne semble prendre une acception sociologique qu'au début des années quatre-vingt-dix, dans des travaux sur l'enfance maltraitée et sur les familles recomposées. Les deux premiers papiers du *Monde* sur la question portent, le premier (1987) sur la « grand-parentalité » (à partir d'un ouvrage de Ségolène Royal, actuelle Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, sur les grands-parents), le second (1988) sur des polémiques concernant les positions de l'Eglise en matière de procréation artificielle. Dans l'instruction *Donum Vitae* du 10 mars 1987, fixant la doctrine de l'Eglise catholique en matière de Procréation Médicalement Assistée, on lit une critique de « la disjonction entre sexualité et parentalité ».

Aujourd'hui la parentalité semble s'être bien implantée, avec ses trois principaux préfixes : mono, homo et co. Dans ce dernier cas, la coparentalité (équivalent de « parité parentale ») donne lieu à des propositions d'évolution du droit de la famille, notamment pour ce qui relève de l'autorité parentale, qui doit pouvoir être exercée par les deux parents, même si ceux-ci sont séparés et dispersés aux seins des nouvelles constellations familiales. D'extraction démographique le néologisme « parentalité » prend ainsi peu à peu pieds dans le droit.

QUESTIONS D'ENFANCE

L'éducation et l'accueil des jeunes enfants (EAJE) dans 12 pays de l'OCDE

OCDE, Petite enfance, grands défis. Education et structures d'accueil, Paris, OCDE, 2001¹.

Cette note reprend, résume et commente un récent rapport de l'OCDE sur la petite enfance et les politiques développées en la matière dans une douzaine de pays membres de cette organisation, de plus en plus sensible, notons-le, aux problématiques familiales et sociales.

Dans les pays de l'OCDE, citoyens et responsables politiques considèrent que l'amélioration de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants est une priorité tant sur les volets de l'accessibilité que de la qualité.

C'est en 1998 que le Comité de l'éducation de l'OCDE a lancé un « examen » thématique de la politique d'éducation et d'accueil des jeunes enfants afin d'établir une documentation et une analyse internationales de nature à améliorer la connaissance et l'élaboration de cette politique dans tous les pays de l'OCDE. Douze pays, très différents même s'il s'agit de sociétés postindustrielles, se sont portés volontaires : Australie, Belgique (Communautés française et flamande), Danemark, Etats-Unis, Finlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Suède. On regrettera d'emblée, et tout au long de l'exposé, l'absence de la France pour une double raison. Tout d'abord cette présence aurait été bien intéressante pour le lecteur français. Deuxièmement, la richesse des débats français et l'inventivité institutionnelle hexagonale sont totalement absentes des données et des réflexions rassemblées ici. Cette absence française est donc bien dommage. Il n'en reste pas moins que les apports du document restent conséquents.

Le projet de l'OCDE représente une des plus vastes études comparatives sur le thème de la petite enfance pour lesquels les statistiques sont frustres, les nomenclatures internationales imprécises ou inexistantes, et les traductions parfois aléatoires (les termes « crèche » ou « jardin d'enfants » sont loin d'avoir partout la même signification)².

Dans le cadre de l'« examen » de l'OCDE chaque pays participant a établi un rapport de base, construit selon un plan commun, qui donne une vue d'ensemble du contexte national, des politiques et des services en faveur de la prime enfance et des grandes préoccupations. Une quarantaine d'experts se sont partagés ensuite des visites sur site. Le Secrétariat de l'OCDE a assuré la coordination des opérations. Le rapport offre ainsi, par coupe transversale et photographies monographiques, une analyse des grandes tendances et des principales questions de fond dans les 12 pays participants. A titre informatif, on trouvera ici dans le Tableau I. un rassemblement de quelques-unes des données collectées.

Cette étude porte sur tous les dispositifs assurant l'accueil et l'éducation des enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de l'obligation scolaire, quels que soient la structure, le financement, les heures d'ouverture ou le contenu de ces programmes. L'appréciation du développement et de l'acquisition des connaissances chez les tout jeunes enfants se situe ici dans une optique globale, s'inscrivant dans une logique de formation tout au long de la vie.

n ˜

^{1.} Ce compte rendu est à paraître dans Recherches et Prévisions.

^{2.} Signalons tout de même, au titre des contributions sur la comparaison des politiques en direction des jeunes enfants, l'ouvrage financé par la CNAF et dirigé par Jane Jenson et Mariette Sineau, *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris, LGDJ, 1998. Ce travail, parmi les rares documents accessibles en français, porte seulement sur l'émergence de nouvelles mesures de garde d'enfants en Belgique, en France, en Italie et en Suède.

L'utilisation de l'expression « éducation et accueil des jeunes enfants » (résumée par l'acronyme EAJE) veut traduire une vision intégrée et cohérente de la question. Le terme inclut toutes les dispositions assurant l'accueil et l'éducation des enfants avant l'âge de la scolarité obligatoire. Il s'agit donc des prestations, en nature ou en espèce, pour les jeunes enfants, ceux-ci étant entendus comme les enfants de moins de huit ans.

Les deux années de l'enquête ont permis de recueillir des données sur l'ensemble des stratégies appliquées à l'éducation et à l'accueil de la prime enfance, d'analyser les grands problèmes et sujets de préoccupation des décideurs en la matière, de proposer des lignes de conduite possibles et adaptées aux différents contextes et de mettre en lumière des pratiques particulièrement novatrices.

Cet examen aura en tout cas permis de repérer les lacunes en ce qui concerne les données et les instruments nécessaires pour étayer l'élaboration et le perfectionnement des politiques dans ce domaine.

Données de contexte

Dans les 12 pays examinés, comme dans tous les pays de l'OCDE, l'accroissement de la biactivité, stimulée par une participation croissante des femmes à l'emploi, rend les politiques d'EAJE et de congés parentaux plus importante encore pour le bien-être des familles. A côté de cette lame de fond contextuelle, notons que dans quelques-uns de ces pays plus de 20 % des enfants, malgré les taxes et les transferts, vivent encore dans une pauvreté relative. La politique de l'EAJE a, entre autres, pour visée de contribuer, à court et long terme, à la lutte contre la pauvreté. Outre la redistribution des revenus, l'enseignement et la formation professionnelle de parents peu qualifiés, les programmes d'intervention précoce peuvent atténuer quelques-uns des effets négatifs et briser, à plus longue échéance, les cycles de reproduction de la disqualification sociale.

L'EAJE ne se limite pas loin de là (bien loin de là même) à la lutte contre la pauvreté. Elle se caractérise, dans chaque pays mais aussi à travers la diversité des pays, par une multiplicité d'objectifs, parmi lesquels : la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles, la facilitation de l'intégration des mères sur le marché du travail, le soutien des enfants et des familles « à risque », le soutien à un environnement global visant le bien-être de l'enfant, le lissage des transitions vers l'école, l'amélioration des résultats scolaires à venir.

Les raisons pour investir dans l'EAJE plongent, nationalement, leurs racines dans les croyances culturelles et sociales sur les jeunes enfants, le rôle des familles et du gouvernement et les buts propres de l'EAJE. Cependant, dans l'ensemble des contextes pris en considération, l'EAJE, avec tous ses postulats implicites et explicites sur les responsabilités respectives des familles et des pouvoirs publics, passe progressivement du domaine uniquement privé à un mixte de privé et de public, une grande attention étant accordée au rôle complémentaire des familles et des équipements dans les premiers stades du développement de l'enfant. L'EAJE apparaît de plus en plus comme une responsabilité partagée, alors qu'elle ne ressortissait auparavant du secteur public que pour des familles et/ou des enfants « à problèmes ».

Aujourd'hui il est largement convenu que la plupart des enfants ont besoin d'accueil et d'éducation avec d'autres adultes que leurs parents, essentiellement car leurs parents travaillent. En outre, beaucoup d'enfants grandissent dans des configurations familiales de petite taille pouvant consister en un unique adulte sans aucun frère ni sœur à la maison et peu d'enfants du même âge dans le voisinage immédiat. Beaucoup vivent dans un environnement urbain qui les prive de leurs libertés de mouvement et de découverte. Les structures d'EAJE peuvent ainsi offrir un accueil pendant que les parents travaillent mais

aussi un endroit où les enfants peuvent passer leurs premières années à socialiser et à apprendre grâce aux relations qu'ils nouent avec d'autres enfants et d'autres adultes. Enfin, la plupart des pays reconnaissent que les structures d'EAJE offrent la possibilité de déceler les enfants ayant des besoins spéciaux ou les enfants à risque, et d'intervenir aussitôt que possible. Plutôt que d'être considérée comme un foyer de substitution, l'EAJE peut ainsi être vue comme différente des familles mais comme complémentaire.

Les principales tendances dans les 12 pays étudiés Le rapport souligne les principales tendances politiques actuelles communes aux 12 pays. Retenons-en six.

- 1. Extension des services en vue d'un accès généralisé. Dans plusieurs pays l'accès à l'EAJE est un droit à partir de 3 ans. La tendance, partout, est de couvrir le groupe des 3 à 6 ans de telle sorte que tous les enfants aient au moins deux ans de services subventionnés gratuits avant qu'ils ne commencent la scolarité obligatoire. Aujourd'hui la plupart des enfants vivant dans les pays de l'OCDE passeront au moins deux ans dans des structures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants avant d'entrer à l'école primaire. Il y a un débat sur le « bon » âge à partir duquel un enfant doit commencer l'école primaire. L'âge légal varie de 4 ans (Irlande du Nord) à 7 ans (Danemark, Finlande, Suède). Dans la plupart des pays de l'OCDE le passage à l'école obligatoire se fait à l'âge de six ans. Dans les pays où l'accès à des services publics en dessous de cet âge n'était traditionnellement proposé qu'aux familles en difficulté (Etats-Unis, Australie, Royaume-Uni), la tendance est à l'ouverture de programmes à visée plus universelle.
- 2. Améliorer la qualité de l'offre de services. Les définitions de la qualité varient significativement. Cependant de nombreux éléments communs dans la définition de la qualité apparaissent pour les services concernant les enfants à partir de 3 ans. La plupart des pays se concentrent sur des aspects structurels similaires (ratios enfants/personnels, dimension du groupe, conditions des installations, formation des personnels) qui tendent d'ailleurs à être plus faibles pour les services destinés aux nourrissons et aux tout petits. Pour mesurer la qualité certains pays ont recours à des échelles standardisées. D'autres préfèrent que les objectifs et les contours des programmes soient façonnés localement. Les grandes préoccupations concernant la qualité sont les suivantes : statut peu gratifiant et manque de formation des personnels, standards inférieurs des services pour les enfants de moins de 3 ans, tendance pour les enfants pauvres à bénéficier de moins bons services, manque de coordination des services d'EAJE. Si le contrôle de cette qualité peut être délégué à des autorités locales, la définition et la garantie de la qualité doivent, selon l'OCDE, rester de la responsabilité des gouvernements centraux.
- 3. Promouvoir la cohérence et la coordination des politiques et des services. Se plaçant du côté des usagers, l'OCDE souligne le défi de la coordination et de l'équilibre des acteurs. L'organisation va même jusqu'à dire qu'une « tutelle administrative unifiée » peut favoriser la cohérence pour les enfants. Il ne s'agit pas d'une machinerie unique à créer, mais bien de mécanismes de coordination, sous l'égide d'une autorité politique responsable, par exemple un Ministère dédié à la famille et à l'enfance¹. Deux modèles existent aujourd'hui. Pour le plus répandu, que l'on trouve en Australie, en Belgique, aux Etats-Unis, en Italie, aux Pays-Bas, au Portugal et en République tchèque, les politiques et les services d'EAJE sont divisés entre éducation et aide sociale. Dans l'autre modèle, les politiques et les services sont unifiés, sous la tutelle de l'éducation (Royaume-Uni, Suède), des affaires sociales (Danemark, Finlande) ou des affaires familiales et des enfants (Norvège). L'approche plus unifiée offre plus de cohérence pour les enfants et de capacités de coordination pour les politiques.

28

^{1.} On voit ici combien le cas français, avec la création récente d'un portefeuille ministériel exactement baptisé de la sorte, aurait pu être intéressant...

- 4. Des stratégies pour assurer des investissements adéquats dans le système. Dans presque tous les pays, les deux ou trois années d'EAJE avant l'école obligatoire sont généralement gratuites. Les pouvoirs publics assument la plus grande partie des coûts, la part des parents représentant environ 25 à 30 %. Les pays ont adopté un large éventail de mécanismes : financements directs, exemptions fiscales, contributions des employeurs. Indépendamment des stratégies, des mécanos institutionnels et des résultats, l'OCDE souligne fermement qu'« il est clair que des investissements publics substantiels sont nécessaires pour développer un système d'EAJE de qualité qui soit équitable et bien alimenté ». Aujourd'hui, bien qu'il y ait peu de statistiques comparables, compte tenu de la diversité des arrangements institutionnels et financiers, les données disponibles suggèrent que les dépenses d'EAJE publiques en termes de pourcentage du PIB tendent à être supérieures dans les pays nordiques (0,9 % du PIB pour les dépenses publiques préprimaires au Danemark et en Hongrie), moyennes dans les pays d'Europe occidentale et les plus basses en Australie, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.
- 5. Améliorer la formation des personnels et leurs conditions de travail. Du balayage de tous les pays étudiés, il ressort deux approches principales en ce qui concerne les personnels. Certains pays ont fait le choix d'un régime à deux vitesses avec un groupe d'instituteurs travaillant avec les enfants de plus de 3 ans et des employés moins bien formés dans les autres services. D'autres pays soutiennent un modèle avec des éducateurs suivant les enfants de la naissance à 6 ans. En tout état des différences, on repère une exigence transnationale pour un diplôme universitaire d'au moins 3 ans pour les personnels d'EAJE exerçant un rôle de responsabilité dans le domaine de l'accueil des enfants d'âge préscolaire. Autre constat d'importance : les bas salaires et le taux élevé de rotation des personnels représentent des défis majeurs sur le terrain. En matière d'EAJE on repère une tension manifeste entre garder des coûts bas et offrir aux personnels des rémunérations correctes. Sur le versant de l'égalité des sexes le rapport fait état d'une forte ségrégation des professions de l'EAJE selon le sexe, à commencer lors de l'admission des étudiants. Dans certains pays le bas niveau de formation, le statut et le salaire des personnels, en particulier pour ceux qui accueillent les nourrissons, peuvent renforcer l'idée, répandue dans l'opinion, que l'EAJE est un « travail de femmes » et non pas une profession demandant une qualification. Des efforts sont entrepris par certains pays pour que les hommes s'investissent davantage dans ces métiers. Si l'OCDE les note, l'organisation ne se lance pas dans un vibrant plaidoyer pour une masculinisation inconsidérée des emplois. Elle indique même que le risque de voir des enfants maltraités et victimes d'abus ne doit pas être pris à la légère. Néanmoins la tendance devrait aller, mais très progressivement et à petite échelle, non pas vers un réel rééquilibrage mais vers une proportion plus importante d'hommes dans ces métiers.
- 6. Engager les parents, les familles et les communautés. Les formes d'engagement parental, familial et communautaire varient selon les pays. Le soutien à l'engagement des parents et à la coopération avec les professionnels de l'EAJE est cependant partout repéré comme problématique. L'engagement des parents doit se construire à partir de la reconnaissance de leur statut et de leur rôle uniques dans l'éducation des enfants. Après les enfants euxmêmes, les parents sont les premiers « experts » de leurs enfants et peuvent aider les personnels à adapter leurs programmes aux besoins. L'OCDE repère diverses formes d'engagement des parents. L'engagement marginal le plus commun consiste en une non reconnaissance par les institutions de la place des parents dans l'interaction entre eux, leurs enfants et les services d'accueil. Il y a engagement formel lorsqu'il est prévu par des réglementations. Il peut prendre la forme de réunions régulières ou de visites à domicile. L'engagement informel organisé est fréquent. Il consiste en concertations informelles mais régulières entre parents et personnels, le matin et/ou le soir. Il y a engagement dans la participation quand des parents de milieux différents sont invités de manière régulière à

s'associer et à prendre une part active dans les programmes de la structure. *L'engagement dans la direction* va au delà. Les parents sont engagés dans les décisions, la programmation et la gestion. Le rapport, qui entre ici sur le terrain du soutien aux parents¹, précise que par « soutien » aux parents il faut aussi entendre promotion auprès d'eux des attitudes et des comportements positifs envers l'apprentissage des enfants. Certains des grands défis à surmonter – au-delà de la pétition de principe – pour un véritable engagement des parents sont : la culture, les attitudes, la langue, le manque de temps. Il est particulièrement difficile d'assurer une représentation et une participation équitables de familles venant d'horizons différents. Le temps, dans un univers où la bi-activité progresse, est une des barrières principales à l'engagement des parents.

Des leçons pour améliorer accessibilité et qualité de l'EAJE

De ces constats issus de l'examen thématique sur les principaux sujets et développements politiques, le rapport tire huit leçons majeurs pour favoriser un accès équitable à une EAJE de qualité. On les liste ici en reprenant globalement les formulations de l'OCDE.

- 1. Une approche systémique exige une vision claire concernant les enfants, de la naissance jusqu'à 8 ans. Un Ministère de référence, travaillant en coopération avec les divers départements et secteurs, peut encourager le développement d'une politique cohérente.
- 2. Un partenariat fort avec le système éducatif doit apporter un soutien à une approche qui favorise les apprentissages précoces comme l'éducation tout au long de la vie. L'EAJE doit être reconnu comme une part importante du processus éducatif.
- 3. Une approche universelle, avec une attention particulière pour les enfants ayant des besoins spéciaux, doit garantir un accès équitable pour que tous les enfants, indépendamment des revenus familiaux, bénéficient d'une EAJE de qualité.
- 4. Des investissements publics substantiels dans les services et les infrastructures doivent viser un système soutenable de qualité et d'accessibilité par des efforts de planification à long terme et d'amélioration de la qualité.
- 5. Une approche participative et démocratique pour l'amélioration et la garantie de la qualité passe par un engagement des personnels, des parents et des enfants. Il y a besoin ici de standards régulateurs.
- 6. Un besoin critique de développement de stratégies pour recruter et maintenir une maind'œuvre qualifiée se fait jour. Il s'agit de pouvoir suivre des carrières satisfaisantes et financièrement viables au sein de l'EAJE.
- 7. Au sujet des chiffres fiables, qui font si cruellement défaut, il convient de prêter une attention systématique au contrôle et à la collecte des données par la mise en place de circuits de remontée de l'information concernant les statuts des jeunes enfants, les services de l'EAJE et les personnels. Des efforts internationaux sont nécessaires en une matière où les lacunes sont importantes (comme en témoigne par exemple l'indigence de certains tableaux statistiques dans les annexes du rapport).
- 8. Des efforts d'expertise, d'évaluation et de recherche doivent être soutenus par les pouvoirs publics. Il s'agit d'inclure de nouvelles disciplines dans ce domaine, si traditionnellement traité par les psychologues du développement. Il s'agit également de veiller à une valorisation et une lisibilité des résultats des travaux.

_

^{1.} Le texte n'emploie jamais les expressions en vogue dans le contexte français de « soutien à la fonction parentale » ou de « parentalité ».

Le cas particulier des moins de trois ans

L'EAJE, répétons-le, concerne les jeunes enfants, c'est-à-dire les moins de 8 ans. Le problème des enfants de moins de 3 ans, sans être réellement traité à part, est l'objet de développements particuliers.

Dans la plupart des pays il y a peu de données nationales collectées sur l'EAJE pour les enfants en dessous de 3 ans, partiellement en raison du grand nombre de services privés et d'arrangements informels pour ce groupe d'âge, et partiellement en raison de l'affection des responsabilités pour ces services aux niveaux locaux.

Le rapport, avec les chiffres exploitables, insiste sur trois conclusions. Apparemment il n'y a que dans les pays nordiques où le recours (rendu possible par l'offre) à des services formels est proportionnellement plus important que le recours aux aides informelles (grands parents, voisins, amis, travail au noir, etc.) avec lesquelles les parents des autres pays doivent se débrouiller, en s'en satisfaisant ou en le déplorant. Les rapports établis par pays dans le cadre de cette enquête montrent cependant que partout la demande d'EAJE pour les moins de 3 ans est significativement plus importante que le nombre de places disponibles, même dans les pays qui accordent les congés parentaux les plus longs. Enfin l'ouvrage signale qu'étant donné les coûts élevés pour les services destinés aux nourrissons et aux tout petits, les parents tendent à payer beaucoup plus pour les enfants de moins de 3 ans que pour les plus âgés.

L'OCDE insiste sur le fait que les politiques en la matière sont étroitement dépendantes de la nature des arrangements existants en termes de congés parentaux. Le rapport repère quatre approches différentes.

- 1. Au Danemark et en Suède, la politique est de soutenir l'emploi des parents après un congé parental comparativement bien rémunéré de 6 à 12 mois. Une place dans les services d'EAJE à financement public est garantie, à partir de la fin des congés parentaux, sur la base d'une participation financière proportionnelle aux revenus de la famille. Peu de nourrissons participent à l'EAJE avant la fin de cette période de congés.
- 2. L'objectif finlandais et norvégien est de permettre le choix parental. Les congés parentaux ou les allocations en espèces permettent à un des parents (généralement la mère) de demeurer hors du marché de l'emploi pour prendre soin des moins de 3 ans. En même temps les services d'accueil sont également subventionnés.
- 3. La politique tchèque est de favoriser les parents (c'est-à-dire en l'occurence les mères) s'occupant des enfants à la maison. Avec l'extension des congés parentaux rémunérés, le nombre de structures d'accueil collectif a drastiquement baissé.
- 4. La politique généralement promue soutient l'idée que la garde pour les enfants en dessous de 3 ans doit être essentiellement l'affaire des familles, avec une aide éventuelle du gouvernement. Il y a une période de congé parental rémunéré (Italie, Portugal, Royaume-Uni) ou non rémunéré (Australie, Etats-Unis) et un faible niveau de services publics. Tant la Belgique que les Pays-Bas combinent des congés courts et bien rémunérés avec un niveau modéré de services subventionnés.

L'OCDE relève que dans la plupart des pays la politique en faveur des moins de 3 ans conçoit l'élargissement des services avant tout comme une aide à l'emploi maternel et secondairement comme un service public pouvant bénéficier autant aux enfants qu'aux parents. L'approche que souhaite soutenir l'OCDE n'est pas de se focaliser sur les contraintes des parents ou sur le souci de favoriser l'activité féminine mais de suivre les

approches qui répondent le mieux aux intérêts du triptyque enfants, parents et professionnels.

Tableau I. Quelques données de comparaison sur l'EAJE

	des proportions			Dépenses dans l'éducation en %	Dépenses sociales	Taux de pauvreté infantile	Taux de pauvreté infantile
	enfants/personnels dans l'EAJE	Enfants de 0 à 3 ans	Enfants de 3 à 6 ans	du PIB (1997)	publiques en % du PIB (1997)	avant impôts et transferts (milieu des années 90)	après impôts et transferts (milieu des années 90)
Australie	5:1 (0-2 ans) 8:1 (2-3 ans)	En fonction des revenus. En moyenne 9 %	Gratuit pour les enfants de 4 ans et +	5,6	17,4	28,1	12,6
Belgique 7:1 En fonction des revenus. Les parents paient au maximum 28 % des coûts		Gratuit à partir de 2 ans et demi	5,2	23,5	17,8	4,4	
tchèque revenus. Les parents paie		Les parents paient au maximum 30 % des coûts	5,2	19,4	n.d	5,9	
revenus et de l municipalité. Les parents pa		Les parents paient au maximum 33 %	En fonction des revenus et de la municipalité. Les parents paient au maximum 33 % des coûts	6,8	30,8	17,4	5,1
Finlande	4:1	En fonction des revenus. Les parents paient en moyenne 10- 15 % des coûts	En fonction des revenus. Les parents paient en moyenne 10- 15 % des coûts	6,3	28,7	16,4	4,3
Italie	7:1	En moyenne les parents paient 36 % des coûts (12 % des revenus)	Gratuit dans le public	4,8	26,4	24,6	20,5
Pays-Bas	4:1	En fonction des revenus. Les parents paient en moyenne 44 % des coûts	Gratuit à partir de 4 ans	4,7	24,2	16	7,7
Norvège	7:1	En fonction des revenus. Les parents paient entre 28 et 45 % des coûts	En fonction des revenus. Les parents paient entre 28 et 45 % des coûts	n.d	25,1	15,9	3,9
Portugal	10:1	Le coût parental est en moyenne de 11 % des revenus	Gratuit dans les « jardins » du secteur public	5,8	18,2	n.d	n.d
Suède	6:1	En fonction des revenus et de la municipalité. Les parents paient de 2 à 20 % des coûts	Classe préscolaire gratuite à partir de 5 ans.	6,9	31,9	23,4	2,6
Royaume-Uni	4:1 (public) 8:1 (privé)	En fonction des revenus. Les parents paient entre 30 à 60 % des coûts	Education maternelle gratuite pour les plus de 4 ans, et de plus en plus pour ceux âgés de 3 ans	n.d	21,1	36,1	19,8
Etats-Unis	Varie selon Etats	En fonction des revenus. Les parents paient en moyenne 60 % des coûts	Accès gratuit pour certains enfants de 4 ans si financement public	6,9	n.d	26,7	22,4

Sources: OCDE n.d: non disponibles

Au total ce rapport apporte bien des éléments factuels et analytiques utiles à la connaissance de chacun des pays, à la diversité des pratiques, et à la relative convergence des politiques. On retiendra, pour une information plus complète, les tableaux comparatifs sur les législations concernant les congés parentaux (p. 35), sur la terminologie et l'organisation des principales formes de services (pp. 52-53), sur les droits aux prestations

de l'EAJE (p. 57), sur les personnels qualifiés de l'EAJE (pp. 114-115). Pour une appréciation raisonnée on aura à l'esprit la relative faiblesse dans l'explicitation de certains principes (comme l'« équité ») ou de certaines notions (le « gouvernement » ou même l'« Etat » ne correspondent pas toujours aux mêmes réalités d'un pays à l'autre). Mais ne gâchons ni notre intérêt ni notre plaisir, les rapports sur ce thème, avec cette qualité et cette précision, sont trop rares pour ne pas être signalés. Comme les auteurs l'appellent de leurs vœux, les constats et conclusions partielles méritent d'être repris et développés. Il est certain que les expertises du cas français pourraient gagner à être désormais pondérées à l'aune des analogies et des différences repérées dans d'autres contextes et avec d'autres idées. L'OCDE a fait œuvre très utile.

Contre la télévision, pour les enfants

Neil Postman, Building a Bridge to the Eighteenth Century. How the Past Can Improve our Future, New York, Alfred Knopf, 1999¹.

Le thème des impacts et des conséquences des TIC sur la société est abondamment discuté. Campant résolument dans le camp des sceptiques et des critiques, un essai stimulant met l'accent sur les dangers de la télévision pour l'enfance. Appelant à revenir aux conceptions progressistes et humanistes des Lumières, l'auteur, dont les conclusions sont parfois très hardies, invite à reconsidérer les objectifs et les programmes éducatifs.

Neil Postman, Directeur du département de la Culture et de la Communication à New York University, n'aime ni la télévision, ni Bill Gates, ni les ordinateurs, ni Internet, ni la publicité. Après avoir publié une vingtaine d'ouvrages sur l'éducation, l'enfance, l'impact des médias et des nouvelles technologies, il propose dans un essai au ton enlevé une synthèse de ses analyses qui l'ont conduit à tant de réserve².

Postman, qui ne refuse pas d'être considéré comme conservateur, se défend d'avoir voulu écrire un livre triste sur la perte des valeurs. Il n'en reste pas moins qu'on trouve dans son texte certains accents de la célèbre maxime « tout fout le camp ». Ses détracteurs ne manqueront pas de le souligner. Pour autant, avec de l'humour, de l'érudition, et de la clarté, il propose une vive critique de la culture (post)moderne et un plaidoyer à bien des égards séduisant pour la protection de l'enfance. Il n'en reste pas moins que nous sommes bien là face à un « technophobe », qui écrit au stylo et qui accepte tout juste l'utilisation de la télécopie³, dont l'argumentation permet certes de mettre au jour les limites et les dangers des TIC, mais dont les positions sont parfois excessives.

Constatant, et déplorant, la dilution dans l'oubli ou dans la dérision des grands idéaux moraux et des grands récits structurants, Postman considère que les Américains ont perdu ce quelque chose (ce « sens » que tout le monde cherche ou « quête ») qui permet de croire collectivement et de souder la collectivité. Aussi afin d'entrer en « bonne santé morale » dans le XXIème siècle, invite-t-il à puiser dans le stock de « bonnes idées » mises à disposition par les intellectuels du XVIIIème4.

Contre l'obscurantisme postmoderne

^{1.} Ce compte rendu est à paraître dans Sociétal.

^{2.} Bernard Cazes a déjà signalé cet ouvrage dans Sociétal (n° 31, 2001).

^{3.} Postman écrit qu'il n'est pas un « dinosaure », mais il se plait à rappeler que ceux-ci ont survécu des millions d'années...

^{4.} Le retour aux classiques des Lumières et au dialogue avec ces grands auteurs est d'actualité. De notre côté de l'Atlantique, on peut faire référence à l'ouvrage d'une sociologue aux positions finalement proches de celles de Postman, Evelyne Sullerot, Diderot dans l'autobus. Ou comment se laisser aller à des pensées incorrectes sur les mœurs actuelles et l'avenir de l'espèce humaine, Paris, Fayard, 2001.

Obsédés par la technologie et la vitesse, les Américains vivent une culture saturée d'informations inutiles et/ou insensées. La philosophie ne s'intéresse plus aux problèmes métaphysiques profonds, mais à la « déconstruction » de la syntaxe. Les enfants ne sont plus vus comme des citoyens en devenir mais comme des consommateurs qui peuvent être exploités. La télévision érode insidieusement les qualités du débat public. Même la presse écrite, désormais adaptée au rythme et à la logique de la société de l'information, n'offre que des données sans argumentation élaborée. Le tableau de Postman n'est pas réjouissant. Mais il est loin d'être totalement faux...

Notre auteur commence par railler, avec une certaine verve et un bon sens tout à fait bienvenu, le postmodernisme, le relativisme et quelques-uns de leurs thuriféraires. Les « philosophes français modernes », avec leurs livres dans lesquels ils nous expliquent que rien ne légitime ni ne permet l'écriture d'un livre (sauf les leurs), sont ici fermement critiqués pour l'obscurité de leur langage inaccessible et l'inanité de leurs propos. Les déconstructeurs, ou déconstructionnistes, sont renvoyés à certaines de leurs incohérences. Jean Baudrillard, qui affirme que non seulement le langage ne peut représenter la réalité mais qu'il n'y a pas de réalité à représenter, est à l'honneur. Postman relève que l'affirmation selon laquelle la langue est totalement incapable de rendre compte de la réalité aurait été, il y a encore un demi siècle, considérée comme un non sens pompeux. On peut pourtant désormais obtenir des doctorats en soutenant ce type d'argument.

Contre l'obscurantisme postmoderne et le nouveau fondamentalisme technologique Postman invite à revenir à la sagesse des philosophes anciens, notamment ceux des Lumières. Plutôt que de chercher à creuser les élucubrations postmodernes, souvent incompréhensibles par ailleurs, notre auteur veut revenir aux fondements philosophiques qui ont permis, par la raison, de triompher de la superstition tout en autorisant les progrès du droit, de l'industrie, de la science, de la protection sociale et, au total, de l'humanité.

Postman fait utilement le procès de l'utilisation à tout bout de champ du thème maintenant omniprésent de la « construction sociale de la réalité »¹. Avec lucidité il rappelle que des sentiments de justice, concernant par exemple la répulsion à l'égard de l'infanticide ou de l'esclavage, sont assez universels pour ne pas se voir taxer de « constructions sociales ». Ces valeurs ne sont pas des produits culturels explicables uniquement par le contexte social².

L'expression « construction sociale », employée de manière forte, revient à soutenir que rien n'est fiable et que tout se vaut. Il n'y aurait pas de justice, ni de science, ni de vérité car il s'agirait toujours là de « constructions sociales ». Employée plus souplement la « construction sociale » est en fait un lieu commun car ce n'est pas d'hier que l'on a découvert l'influence des facteurs sociaux sur le développement scientifique. Cependant tout conditionnement ou toute contextualisation n'est pas incompatible avec l'objectivité et la plausibilité.

Postman appelle à prendre en compte nos limites, et non pas à désespérer de nos capacités. Contre les excès postmodernes il défend la solidité des notions de connaissance et de vérité. Il souligne que c'est au XVIIIème siècle, chez des auteurs différents, que le scepticisme a pu se développer comme posture intellectuelle fondamentale. Cette attitude permet de considérer que les mots ne décrivent probablement pas parfaitement ni complètement la réalité, mais qu'ils permettent de progresser pour la mise au jour des congruences entre des raisonnements humains et des phénomènes naturels. Le Siècle des

34

^{1.} Pour une mise au point, cf. Philippe de Lara, « Un mirage sociologique. La 'construction sociale de la réalité' », *Le Débat*, n° 97, 1997, pp. 114-129.

^{2.} Voir en ce sens, pour des analyses inspirées de la sociologie classique, Raymond Boudon, *Le sens des valeurs*, Paris, PUF, 1999.

Lumières savait que la langue modelait les perceptions, mais à cette époque on pensait aussi que la langue pouvait être utilisée pour dire des choses vraies sur le monde.

Le mot, la langue et l'écrit perdent de leur force quand ils sont véhiculés en masse à la vitesse de la lumière. Dans un monde d'images virtuelles, le sens critique s'affadit. Les TIC, le surf sur le Web, la téléphonie portable font que nous ne sommes plus reliés. Pour Postman il devient urgent de se déconnecter pour évaluer réellement les « progrès » du XXème siècle.

Contre la dictature technologique

Pour les économistes le paradoxe de Solow est célèbre. On voit des ordinateurs partout, sauf dans les statistiques de productivité. Le paradoxe de Postman peut se formuler ainsi : les nouvelles technologies sont partout, sauf pour ce qui relève du progrès des connaissances et de la morale. Pour Postman, qui note incidemment que le progrès technique bénéficie surtout aux riches, il faut avant tout se préoccuper des retombées éventuellement négatives des innovations.

Son scepticisme (pour le dire vite...) vis-à-vis des nouvelles technologies ne l'empêche pas de se présenter comme un partisan du progrès. L'idée de progrès, rappelle-t-il, est un des grand legs du XVIIIème. Il ne s'agissait alors pas seulement d'avancées dans les performances techniques. Il s'agissait aussi d'évolutions positives de l'esprit humain. Le rappel de Postman est que le progrès technologique n'est pas la même chose que le progrès humain. Il souligne l'impérialisme des nouvelles technologies, chaque nouveauté chassant les anciennes (les disquettes informatiques, par exemple, remplaçant les manuscrits tapés à la machine). Mais le grand danger de la domination technologique réside dans l'idée selon laquelle tous les problèmes seraient dus à des difficultés d'information, de communication et de technologie. Une information insuffisante et une technologie inadéquate constitueraient aujourd'hui des tares et des risques. Or pour tout ce qui est famine dans le monde, criminalité au coin des rues, évolutions de la cellule familiale, etc. - en fait tous les vrais problèmes sérieux – on s'aperçoit qu'ils n'ont pas nécessairement grand chose à voir avec des problèmes d'information. S'inquiéter des technologies c'est se tromper de chemin pour traiter les véritables causes de ces phénomènes.

L'âge dit de l'information n'est pas un âge d'or. En tout cas ce n'est ni un âge de connaissance ni un âge de sagesse. Les informations (qui sont des gigaoctets de données) ne forment pas de la connaissance (un ensemble ordonné de pensées et d'idées). L'époque est marquée par une surabondance d'informations rapides, éphémères, accumulées au détriment de l'explication. Aux XVIIIème et XIXème siècles le problème était encore celui de la rareté et de l'accessibilité de l'information. Les journalistes au XIXème siècle résolvaient le problème de la rareté. Cette rareté s'étant transformée en trop plein, le rôle des journalistes, dans la presse écrite et télévisée, devrait être d'aider les lecteurs et spectateurs à se débarrasser du superflu. Or, selon Postman, ils participent aujourd'hui plus à l'amoncellement désordonné qu'à l'aide à la compréhension des informations.

Ce qui semble le plus gêner Postman c'est que les grands innovateurs, comme Bill Gates (qu'il déteste), semblent n'avoir comme cadre de référence que leur propre expérience, expérience qui n'est que celle du XXème siècle. Ils vivent virtuellement dans un présent détaché de tout passé. C'est contre eux que Postman se pose explicitement comme « un ennemi du vingtième siècle », c'est-à-dire un adversaire d'une époque durant laquelle l'innovation technologique est devenue synonyme de progrès social et moral.

Pour tenter de remédier aux périls technologiques, Postman propose de se replonger dans des classiques afin de répondre à une série de questions qu'ils ont permis de baliser : De quel problème cette technologie est-elle la solution ? Quels nouveaux problèmes vont être

créés par les solutions mises en œuvre ? Qui et quelles institutions vont probablement faire les frais de cette solution technologique ? Qui et quelles institutions vont disproportionnellement bénéficier (économiquement et politiquement) de ces changements ?

Pour l'enfance

La principale victime de la technologie, et en premier lieu de la télévision, est l'enfance. La lucarne magique a, selon Postman, mis fin (ou est en train de mettre fin) à l'enfance en permettant aux plus jeunes de contourner les obstacles les séparant des spécificités du monde adulte. L'attaque anti-télévision est ici bien plus radicale que la critique habituelle de l'abrutissement¹.

Employant la formule de façon souple, Postman commence par accorder que l'enfance est une « construction sociale ». Il ne s'agit pas d'une détermination biologique. Nos gènes ne contiennent pas d'instructions claires pour dire qui est un enfant et qui ne l'est pas. C'est depuis cinq siècles seulement qu'une classe d'âge (entre 7 et 17 ans) a été progressivement distinguée. Invention de la Renaissance, l'enfance ne s'est vue dédiée un statut spécial, avec des protections et des institutions spécifiques, qu'à partir des Lumières. Avant le XVII^{ème} siècle les jeunes avaient, à partir de 7 ans, le même langage, les mêmes habits, les mêmes jeux, le même travail, et les mêmes droits que les adultes. La première raison de l'absence d'idée d'enfant est à chercher dans l'environnement des communications du Moyen Age². Dans la mesure où les gens ne savaient pas lire ou n'avaient pas besoin de savoir lire, un enfant devenait adulte à partir du moment où il savait parler. L'Eglise Catholique avait ainsi délimité l'âge de raison, autour de 7 ans, quand un enfant peut faire la différence entre le vrai et le faux, et le dire. L'extraordinaire invention de l'imprimerie est, selon Postman, à l'origine de la naissance de l'idée d'enfant. Avec la diffusion des textes et de la lecture, les enfants ont eu besoin de devenir adultes, et d'être accompagnés à cet effet, pour maîtriser les règles de la communication écrite.

Depuis quelques décennies cette période de passage entre la petite enfance et l'âge adulte est en train de disparaître. La télévision, selon Postman, a le pouvoir de mettre fin à l'enfance, cette dimension particulière du cycle de vie, en effaçant la ligne de clivage entre enfants et adultes. Notre auteur indique qu'au moment de terminer ses études secondaires l'enfant moyen en Amérique du Nord a passé 11 000 heures en classe, 15 000 devant la télévision. Il a vu 350 000 publicités, 40 000 morts violentes.

Féroce à l'égard du petit écran, Postman décrit la télévision comme une drogue qui étouffe la pensée personnelle et l'engagement politique, qui présente seulement des fragments de réalité, qui remplace une culture à vocation encyclopédique par une culture mosaïque immédiate. Le problème n'est pas tant la télévision en elle-même ni même les émissions de divertissement, c'est que tout avec la télévision devient divertissement et dérision. Plus rien n'est sérieux. La distraction triomphe de la réflexion. La télévision a ainsi dénaturé la vie politique car on y débat plus d'images que d'enjeux.

Le problème central est que les programmes télévisés communiquent la même information à tout le monde. Tous les secrets des adultes – sexualité, criminalité, dissensions politiques, corruption, sadisme – sont révélés aux enfants. Devenue « grand éducateur », la télévision rend l'innocence et l'éducation impossibles. De manière hardie Postman en conclue que la télévision rend l'enfance, et les enfants, inutiles.

n°

^{1.} Dans un ouvrage français divertissant pour petits enfants à la maternelle (*Lulu-Grenadine aime trop la télévision*, Paris, Nathan, coll. « étoile filante », 2000, 26 pages), c'est la « télévisionnite » qui est présentée comme une maladie par la maman de Lulu-Grenadine. Tous les jeux (et même les gâteaux) de cette charmante Lulu et de son amie Lou se réfèrent à cet objet fascinant, au désespoir de la maman.

^{2.} Voir, pour une étude plus approfondie, un auteur français que Postman aurait pu citer, Philippe Ariès, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Seuil, 1973.

Postman, reprenant Locke et Rousseau, propose deux métaphores de l'éducation. Pour le premier l'enfant est un livre à écrire. Pour le second l'enfant est une plante à faire pousser en bonne santé. Postman distingue ainsi deux conceptions, l'une protestante, l'autre romantique, de l'enfance. Dans la première, l'enfant est une personne à former qui peut devenir un adulte civilisé. Dans la seconde, l'enfant est une personne à guider et à protéger des adultes déformés. Les deux conceptions se rejoignent pour donner à l'éducation la mission essentielle de préparer le futur.

Or selon Postman, à cause de la télévision, les enfants ne sont plus des livres à écrire ou des plantes à élever mais des marchés. Ce sont des consommateurs dont les besoins sont, grossièrement, les mêmes que ceux des adultes. L'enfance est devenue une sous-catégorie économique.

Il est certain que les parents ont ces dernières décennies beaucoup perdu, notamment pour ce qui relève du contrôle de l'information de leurs enfants. La télévision a depuis longtemps été présentée comme le deuxième parent, les enfants passant plus de temps en face d'elle qu'avec leurs parents, notamment leur père. Les médias ont ainsi de plus en plus fortement concurrencé la place de la famille et de l'école dans la socialisation des jeunes. Selon Postman, si les parents veulent préserver de l'intimité et de l'autonomie dans leurs relations avec leurs enfants, ils doivent concevoir leur rôle (on dirait aujourd'hui leur « parentalité ») comme une rébellion face à la société de l'information.

Alors que parents et enseignants s'inquiètent de l'ampleur de la violence à la télévision, de l'incapacité des enfants à distinguer la réalité de la fiction, Postman ajoute des craintes quant à l'infantilisation de la population et à la manipulation du public¹. Conclusion qui s'impose – et la couverture du livre y incite - on peut jeter la télévision par la fenêtre.

Pour une éducation réformée

Selon Postman la seule institution qui repose encore sur l'idée de différences essentielles entre l'enfance et l'âge adulte est l'école. Celle-ci est aujourd'hui pervertie par les technologies de l'information.

Postman n'est pas contre l'ordinateur à l'école, à condition que ses missions fondamentales soient remplies... Peignant le tableau contrasté d'écoles sur-informatisées, d'enseignants sous-payés, et de bibliothèques sous-dotées, il considère qu'il faut d'abord investir en direction de formules et de thèmes d'enseignements traditionnels.

L'éducation devrait d'abord viser à enseigner aux élèves l'art de poser de bonnes questions plutôt que l'apprentissage des bonnes réponses. A côté de cet enseignement du scepticisme raisonné, l'éducation, pour résister à la vague montante de propagandes technologiques et politiques, doit faire une large part à la sémantique pour mieux saisir les liens entre la réalité et la langue. L'école doit également permettre de penser scientifiquement, c'est-à-dire rationnellement avec pour visée l'exposé d'énoncés plausibles. Au titre des thèmes de l'éducation, Postman considère que les enfants doivent être éduqués à la technologie, c'est-à-dire non pas au maniement des outils informatiques (ce à quoi ils sont rompus), mais à l'évaluation des effets psychologiques, sociaux et politiques des nouvelles technologies. Enfin Postman propose d'introduire des cours de religions comparées, thème essentiel permettant la mise à l'épreuve de l'esprit critique et le débat autour de questions véritablement fondamentales.

^{1.} On trouve parfois chez Postman les accents d'un Pierre Bourdieu (auquel certains critiques le comparent). Voir par exemple *Sur la télévision* (Paris, Liber, 1996) dans lequel on peut retrouver deux thèses chères à Postman : la marchandisation de l'information (avec ses gagnants et ses perdants), les dangers de la télévision pour la culture et la démocratie.

Au total Postman avance des arguments sérieux sur la soumission du politique et de l'éducatif à l'audiovisuel. Il a probablement raison d'inviter les parents et les citoyens à maîtriser les implications de l'omniprésence des médias.

Dans ces débats où s'opposent les défenseurs des espaces de libre expression et ceux qui en déplorent les effets destructeurs pour la culture Postman est clairement du second côté. On ne peut qu'être d'accord avec son orientation éducative selon laquelle les programmes doivent préparer les élèves à devenir des membres responsables de la société et non des consommateurs noyés d'informations. Il est également vrai que la télévision et Internet sont, pour des enfants, des encyclopédies sans entrées hiérarchisées. On peut également s'accorder sur le fait que le vrai problème n'est pas de savoir comment accumuler ou accéder le plus rapidement possible aux informations, mais d'avoir les clés permettant de saisir et choisir ce qui est significatif.

Le cœur de l'analyse de Postman est que chaque technologie contient des idées philosophiques puissantes. La presse écrite favorisait une organisation rationnelle, linéaire et séquentielle. La télévision favorise la désorganisation et la non-implication. Or la conception moderne de la démocratie est inséparable du monde de l'écrit. Elle ne s'enrichit pas nécessairement d'une accessibilité accrue et d'une vitesse phénoménale de circulation de l'information... Pour autant est-il nécessaire de tant forcer le trait dans la critique de la télévision et de l'informatique? Postman exagère assurément à bien des moments, au risque de passer pour un nostalgique, un pessimiste ou un prophète désenchanté. En tout état de cause, il manque certainement à son essai une appréciation critique des efforts qui sont faits, par exemple, pour adapter les TIC et la télévision à l'éducation (et non l'inverse)¹.

Ecarts cognitifs entre enfants noirs et blancs aux Etats-Unis

Christopher Jencks, Meredith Phillips (dir.), *The Black-White Test Score Gap*, Washington, Brookings Institution Press, 1998².

Une importante entreprise éditoriale vient faire le point sur une question particulièrement sensible : les différences dans les résultats aux divers tests d'aptitude et de connaissance entre les Noirs et les Blancs aux Etats-Unis. Issu d'une série de séminaires qui ont suivi la publication du *best-seller* hautement controversé de Murray et Herrnstein *The Bell Curve*³, ce volume se présente comme une compilation des recherches les plus récentes. Les vingt-cinq auteurs réunis par Jencks et Phillips mettent pleinement en évidence que les inégalités cognitives ne sont pas déterminées par des inégalités génétiques. Employant des méthodologies statistiques sophistiquées et rassemblant une imposante somme de données ils proposent un panorama des enjeux et des débats, en admettant qu'ils n'ont pas de réponses à toutes les questions.

25 – 200

^{1.} Postman ne fait jamais référence aux limitations organisées pour l'accès aux programmes télévisés ou aux sites Internet. Il pourrait par exemple s'intéresser aux récentes innovations technologiques de clés (mais il faudrait qu'il puisse s'en informer...) ou aux propositions comme celle d'élus du Congrès qui ont demandé que les adresses Internet acceptent l'extension en « .kids » (comme il existe des « .com » mais aussi des « .biz » ou « .info ») limitant ainsi un secteur particulier d'Internet aux enfants.

^{2.} Ce compte rendu a été publié dans *Sociétal* (n° 25, 1999, pp. 111-114).

^{3.} Richard Herrnstein, Charles Murray, *The Bell Curve : Intelligence and Class Structure in American Life*, New York, Free Press, 1994. Autour de ce gros livre, débordant de graphiques et de statistiques indigestes, cf. Eric Fassin, « Discours sur l'inégalité des races. *The Bell Curve* : polémique savante, rhétorique raciale et politique publique », *Hérodote*, n° 85, 1997, pp. 34-61. Signalons que Murray continue son travail sur la « stratification cognitive », cf. « IQ and Economic Success », *The Public Interest*, n° 128, 1997, pp. 21-35

Des constats à considérer avec sérieux

Les Noirs ont des résultats inférieurs aux Blancs pour tous les tests, qu'ils concernent la lecture, le quotient intellectuel (QI), les mathématiques, ou le vocabulaire. Ces écarts, repérés par les militaires dès la première guerre mondiale, se mesurent très tôt dès l'enfance et ils se renforcent dans l'âge adulte. Ils se sont resserrés depuis 1970 mais, en moyenne, les résultats des Noirs restent inférieurs d'environ un quart à ceux des Blancs. Par ailleurs les écarts se réduisent seulement à la marge quand les enfants noirs et blancs fréquentent les mêmes écoles. De la même manière ils ne s'amoindrissent que très légèrement quand les familles noires et blanches ont le même niveau d'instruction et de revenu.

Pour nos auteurs réduire plus fortement ces écarts, qui n'ont rien de « naturel », est possible. Les résultats à ces tests sont sensibles aux évolutions de l'environnement. Les scores aux épreuves d'intelligence ont ainsi très fortement progressés partout dans le monde depuis les années trente. Au test Stanford-Binet le Blanc moyen fait mieux en 1978 que 82 % des Blancs qui ont passé le test en 1932. Les différences entre Noirs et Blancs en matière de réussite scolaire se sont resserrées au cours du XX^e siècle. Chez les adolescents de 17 ans l'écart dans le niveau de lecture s'est réduit de moitié entre 1971 et 1996. Pour les mathématiques la réduction de l'écart est de l'ordre du tiers.

L'orientation générale du livre est de soutenir que l'objectif de réduction de ces écarts cognitifs entre Noirs et Blancs devrait figurer en bonne place dans tout programme de lutte contre les inégalités sociales et raciales. Cette option, admettent les auteurs, contredit la conclusion d'une importante étude publiée en 1972 par Jencks qui considérait qu'une convergence des aptitudes scolaires n'aurait pas beaucoup d'impact sur la réduction des inégalités socioéconomiques¹. L'explication de cette contradiction est simple : le monde a changé. En 1972 les employés noirs d'une trentaine d'années gagnaient 57,5 % de ce que gagnaient les employés blancs. Les Noirs dont les résultats aux tests de qualification étaient supérieurs à la moyenne nationale gagnaient seulement 64,5 % de ce que gagnaient les Blancs. Dans un contexte aussi rigidifié l'élimination des écarts dans les performances aux tests ne semblait pas avoir une grande capacité d'atténuation des différences de revenus.

La situation s'est radicalement transformée. En 1993 les employés noirs âgés d'une trentaine d'années gagnaient 67,5 % de ce que gagnait la population blanche comparable. Le grand changement s'est opéré pour les Noirs dont les résultats aux tests sont égaux ou supérieurs à la moyenne des résultats des Blancs. Les Noirs dont les scores se situent entre le troisième et le cinquième décile de la répartition des résultats des Blancs ont des revenus qui se situent entre 62 % et 84 % du revenu moyen des Blancs. Pour les Noirs dont les résultats sont supérieurs à la moyenne nationale, les revenus vont de 65 % à 96 % de ceux des Blancs. Dans ce nouveau monde l'amélioration des résultats des employés noirs aux tests semble plus déterminante que pendant les années soixante.

Les « théories traditionnelles »

Une grande partie de l'ouvrage est consacrée à la présentation des « théories traditionnelles » qui cherchent à expliquer ces écarts cognitifs. La plupart sont datées. Certaines sont réfutées.

Une théorie toujours en vogue considère que les résultats aux tests en tout genre seraient seulement tributaires des origines familiales des individus. Si on compare des paires aléatoires d'enfants leurs scores aux tests de QI diffèrent en moyenne de 17 points. Parmi les enfants nés ou adoptés sous le même toit, cette différence est en moyenne de 15 points. Parmi les enfants nés de mêmes parents et vivant sous le même toit la différence reste de

Dossiers d'études. Allocations Familiales ${f n}$ ${f 25}$ -2001

^{1.} Christopher Jencks (dir.), Inequality. A Reassessement of the Effect of Family and Schooling in America, New York, Basic Books, 1972. Trad. fr. L'inégalité. Influence de la famille et de l'école en Amérique, Paris, PUF, coll. « sociologies », 1979.

l'ordre de 12 à 13 points. Il est par conséquent faux d'associer totalement le QI aux origines familiales.

Les militants pour l'égalité raciale sont aujourd'hui pessimistes. Les mesures engagées dans les années soixante pour réduire ces écarts, alors expliqués comme les effets combinés de la pauvreté noire et de la ségrégation raciale, n'ont pas eu beaucoup de résultats.

- Le nombre de familles noires appartenant à la classe moyenne a substantiellement augmenté, mais les résultats de leurs enfants aux tests restent moins bons que ceux des enfants de familles blanches de condition sociale comparable.
- Depuis le début des années soixante-dix les niveaux de lecture des enfants noirs se sont notablement améliorés. Cependant des disparités importantes persistent. A l'arrivée au secondaire les niveaux de lecture demeurent différents entre Noirs et Blancs. A tous les âges les niveaux de mathématique sont très supérieurs chez les Blancs.
- Globalement la dépense éducative par élève, noir ou blanc, est à peu près la même; mais il reste une différence de taille entre les écoles à prédominance noire et celles à prédominance blanche: les enseignants dans les écoles noires ont de moins bons résultats aux tests que leurs collègues des écoles blanches.

Avec le temps, le nombre de progressistes adhérant aux remèdes traditionnels pour réduire les écarts entre Blancs et Noirs a fortement diminué. Cette démoralisation des progressistes a permis aux explications conservatrices de prendre position avec force sur le marché des idées. Cependant les explications conservatrices traditionnelles ne sont pas plus satisfaisantes pour rendre compte des différences de QI entre Noirs et Blancs. Ces explications sont réunies en trois familles : la culture de la pauvreté (qui n'explique en rien ce pourquoi des jeunes noirs issus des classes moyennes ont des scores inférieurs aux jeunes blancs de conditions similaires), la fragilité de la cellule familiale noire (pour laquelle aucune enquête ne vient montrer qu'elle a un impact spécifique sur les résultats aux tests), et les gènes (dont l'évocation, souvent douteuse, verse communément dans le racisme).

Toutes les explications traditionnelles des différences de résultats entre Blancs et Noirs ne nous conduisent pas loin. Considérant que la nature de ces épreuves est culturellement biaisée, certains auteurs en sont venus à dire que les écarts n'étaient pas un vrai problème. D'autres auteurs, constatant le caractère hautement polémique de ce domaine de recherche, ont préféré changer de sujets. Enfin quelques chercheurs, relevant la faible utilité des premières explications, se sont engagées dans de nouvelles directions.

De nouvelles pistes?

L'appréciation par les sciences sociales des effets de la scolarité a largement évolué. Les études menées dans les années soixante concluaient au peu d'impact des ressources scolaires sur la réussite individuelle. Depuis 1990 de nouveaux travaux suggèrent, au contraire, que des ressources supplémentaires peuvent avoir une influence significative sur les résultats des élèves. Le fait que les ressources aient une importance ne peut en soi expliquer les différences de résultats entre Noirs et Blancs, parce que les moyens pédagogiques sont assez équitablement distribués entre Noirs et Blancs. Mais des ressources primordiales, comme la présence d'enseignants avec de bons résultats aux tests, restent assez inégalement distribuées.

Il a par ailleurs été établi que les écoles noires accueillaient plus d'enfants « à problèmes ». Ceux-ci consomment beaucoup plus de temps et de moyens que l'enfant moyen. Ils nécessitent des unités spéciales et une adaptation des équipes éducatives. Il s'ensuit qu'à moyens financiers similaires les enfants noirs se trouvent dans des établissements dans lesquels les ressources éducatives ne sont pas réparties de la même manière que dans les écoles blanches.

Ces disparités entre établissements ne sont pas d'un grand secours si on veut expliquer pourquoi les enfants noirs entrent en maternelle avec un vocabulaire moins important que les enfants blancs. Ce phénomène a poussé un certain nombre de chercheurs à prendre plus sérieusement en considération le fait culturel. Mises de côté par les penseurs progressistes qui y voyaient une stigmatisation des Noirs, les démarches explicatives en termes culturels, nourris par des travaux anthropologiques, ont repris de l'ampleur. Il ne s'agit pas de chercher des particularités culturelles, mais plutôt d'observer les actions individuelles en fonction des contraintes et opportunités contextuelles. Au milieu des années soixante des études avaient déjà mis au jour que les Noirs avec un QI élevé gagnaient finalement presque autant que les Noirs ayant de faibles résultats à ces tests. Dans ce type d'environnement économique les Noirs avec un QI élevé n'ont pas beaucoup de raisons de penser qu'ils ont quelque chose à gagner en améliorant leur niveau en mathématiques, en histoire ou en science. Le monde a changé depuis. Mais, toujours selon nos auteurs, il faut plusieurs générations pour s'adapter à une nouvelle réalité, surtout quand les ajustements ont des coûts significatifs (du temps consacré à l'étude notamment).

En un mot, les explications traditionnelles, conservatrices ou progressistes, des écarts entre Noirs et Blancs ne fonctionnent pas bien. Si l'inné joue un certain rôle, il est probablement faible. La pauvreté doit également jouer un rôle, mais en fait assez modeste. La lutte contre la ségrégation a permis d'améliorer les niveaux de lecture. Si elle devait se compléter elle pourrait encore diminuer l'écart entre Noirs et Blancs, mais les effets ne seraient pas gigantesques. Réduire la taille des classes dans le primaire pourrait avoir un impact sur les résultats des Noirs. Evaluer et former plus méthodiquement les enseignants pourrait également avoir une incidence sur les écarts entre Noirs et Blancs.

Quelques modestes propositions

Les auteurs appellent à ce que des expériences soient menées à grande échelle pour diminuer le niveau d'incertitude qui entoure encore ces questions. Des expériences pourraient être réalisées sur le modèle de ce qui se fait pour apprécier l'efficacité d'un traitement médical ou d'un programme pour l'emploi. Cependant le gouvernement fédéral n'a jamais montré un grand intérêt pour ces démarches innovantes. Ce n'est que localement que des mesures ont été expérimentées, en particulier au Tennessee où la réduction de la taille des classes a eu un impact positif sur le niveau de enfants noirs. Pour d'autres propositions relatives à la sélection des enseignants, à l'éducation des enfants handicapés, ou à l'enseignement bilingue, rien n'a jamais été réalisé.

Si les expérimentations et les évaluations étaient plus nombreuses, de meilleures théories pourraient être proposées pour expliquer les écarts entre Noirs et Blancs. Nos auteurs souhaitent que de nouvelles recherches soient entreprises, en insistant sur trois points.

- Plutôt que de se concentrer sur les différences de ressources entre écoles noires et blanches (dans les faits assez faibles), des recherches utiles devraient se pencher sur les divers modes d'allocation des ressources pédagogiques dans les établissements.
- Plutôt que de chercher à savoir si les enseignants traitent les enfants blancs et noirs différemment, des recherches intéressantes devraient porter sur les comportements des enfants et sur leurs rapports avec les enseignants, noirs ou blancs, exigeants ou indulgents.
- Au lieu d'accentuer le rôle des ressources économiques et pédagogiques des familles, les études devraient faire plus attention aux échanges entre membres de la famille et aux interactions des enfants avec le reste du quartier.

Les deux mesures concrètes qui semblent, aux yeux des auteurs, combiner efficacité et réalisme sont de réduire la taille des classes et d'engager des enseignants de meilleur qualité. Ces propositions ne sont ni gratuites, ni aisées. Elles se trouvent cependant dans l'ordre du possible, et présentent l'avantage de ne pas risquer de provoquer une levée de

boucliers des Blancs qui pourraient se sentir lésés par d'autres programmes, comme par exemple des moyens spécifiques dégagés pour les écoles noires.

De toutes les manières il est difficile d'imaginer qu'une réforme de la scolarité puisse tout changer car c'est avant la scolarisation que les écarts commencent à se creuser. Pour les enfants de trois à quatre ans, les Noirs ont un vocabulaire qui se situent au-dessous de 20 % de la moyenne nationale. Il existe, grossièrement, deux manières de faire évoluer les compétences cognitives de ces enfants : changer leurs expériences préscolaires et/ou changer leurs expériences familiales. Sur le premier volet les programmes aujourd'hui développés pour la petite enfance devraient avoir pour objectif de préparer les très jeunes enfants à être à un niveau moyen pour les tests de compétence et de connaissance. Sur le deuxième volet, qui est certainement le plus important mais aussi le plus sensible, les auteurs n'ont pas de proposition miracle. Ils invitent seulement à ce que tout soit mis en œuvre pour que les parents adhèrent aux suggestions faites pour la bonne santé des enfants.

Les auteurs reconnaissent que leurs lecteurs pourront être sceptiques car s'ils sont convaincus de la possibilité de réduire les écarts entre Noirs et Blancs, ils n'ont pas de programme convainquant pour y parvenir... La lecture de ces quelques 500 pages est pourtant loin d'être inutile. C'est ce que souligne William Julius Wilson dans sa conclusion. Il commence par signaler un effet positif du succès de The Bell Curve. Son retentissement a conduit les chercheurs à se remettre sérieusement au travail sur ces questions compliquées, qui confinent parfois au « cauchemar statistique et méthodologique ». Wilson considère que The Black-White Test Score Gap vient combler un certain nombre de lacunes, en permettant une réfutation argumentée des thèses attribuant une influence causale déterminante à la génétique, sans néanmoins expliquer totalement les écarts cognitifs entre Blancs et Noirs. Wilson plaide alors pour que de nouvelles études systématiques soient réalisées en associant l'analyse approfondie de la structure des inégalités et l'examen détaillé des comportements individuels.

Au total cet ouvrage extrêmement dense retiendra l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux inégalités de revenus et de statuts aux Etats-Unis. L'importation des méthodes et notions utilisées poserait assurément de nombreux problèmes en France. Le constant souci de rigueur des auteurs rappelle en tout cas qu'il est toujours nécessaire de disposer de validations empiriques solides pour étayer des modèles théoriques.

Lutter contre la pauvreté infantile et juvénile aux Etats-Unis

Irwin Garfinkel, Jennifer L. Hochschild, Sara S. McLanahan (dir.), Social Policies for Children, Washington, D.C., The Brookings Institution, 1996¹.

Le constat de la situation de la jeunesse américaine n'est pas glorieux. Dans un livre collectif dirigé par trois experts en politiques sociales, une série de propositions est avancée pour tenter de remédier à une situation qui mine les Etats-Unis. Ces propositions ont été discutées lors d'un colloque, dont l'ouvrage est issu, à l'université de Princeton, en mai 1994.

Ces éléments constituent des contributions au débat sur la réforme du Welfare aux Etats-Unis. Le Président Clinton, et son épouse Hillary², au-delà du débat sur l'avenir de l'aide sociale, se sont penchés sur l'enfance en difficulté. Il existe d'ailleurs un consensus sur la nécessité de politiques sociales, ce qui est rare aux Etats-Unis, à destination de la jeunesse. La population américaine se montre néanmoins partagée quant aux origines morales ou

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans *Sociétal* (n° 10, 1997, pp. 59-62).

^{2.} Cf. « Clinton Pledges \$300 Million Toward Improving Child Care », New York Times, 24 octobre 1997.

économiques des problèmes de la jeunesse et quant à l'efficacité des interventions publiques pour les traiter.

Pour les auteurs il s'agissait donc d'imaginer des propositions réalistes, reposant sur un accord analytique et un soutien politique. Ces propositions - les auteurs en sont conscients ne peuvent être rapidement mises en œuvre. Elles ne correspondent pas à des propos de campagne électorale, mais à des réformes fondamentales des politiques publiques.

Des tendances inquiétantes

La situation des jeunes Américains n'a, globalement, jamais été aussi favorable. Cependant les tendances actuelles sont très inquiétantes. Alors que les progrès ont été très sensibles de 1960 à 1970, le taux de pauvreté chez les jeunes a augmenté de 34 % entre 1970 et 1990. De plus, si le niveau d'éducation s'est amélioré, la demande sur le marché du travail s'est déplacée vers des niveaux de qualification bien plus élevés. Plus grave encore, depuis 1960 les taux de suicides et d'homicides parmi les jeunes ont triplé. Par ailleurs, avec les évolutions familiales en cours, on estime que plus de la moitié des enfants nés dans les années 80 passeront avant leur majorité un moment dans une famille monoparentale.

Tandis que les conditions de vie de la jeunesse se dégradent, celles des adultes s'améliorent ou stagnent. Il faut relever que tous les jeunes ne sont pas touchés de la même manière. Les enfants des familles les plus pauvres sont les plus touchés par les ruptures scolaires et familiales. Ce n'est pas une révélation. Plus alarmant, ces phénomènes se concentrent dans certains quartiers¹. En un mot, durant la dernière décennie, la plupart des jeunes ont vu leurs conditions de vie s'améliorer, tandis que certains ont vu leur environnement devenir de plus en plus dangereux et désorganisé. Sur le registre des différences ethniques, les clivages entre jeunes Noirs et jeunes Blancs sont très nets. C'est seulement pour les taux de suicide que les Blancs sont plus mal lotis que les Noirs. Cependant ces clivages ne semblent pas s'approfondir, et pour certains indicateurs ils semblent même se réduire, en matière d'éducation par exemple. La pauvreté et la couleur ne sont pas les seuls points d'entrée pour saisir les difficultés des jeunes. Les différences entre garcons et filles sont très marquées. Les premiers subissent plus de violence, les secondes intègrent plus facilement le marché du travail.

Tableau 1. Les difficultés de la jeunesse américaine, 1960-1990 (%)

	1960	1970	1980	1990
Mortalité infantile				
Toutes les naissances	2,6	2,0	1,3	1,0
Blancs	2,3	1,8	1,1	0,8
Noirs	4,4	3,3	2,1	1,7
Taux de pauvreté chez les moins de 18 ans				
Ensemble des jeunes	26,5	14,9	17,9	19,9
Blancs	20,0	10,5	13,4	13,7
Noirs	65,5	41,5	42,1	45,9
Famille monoparentale				
Ensemble des jeunes de moins de 18 ans	9,0	11,3	18,9	25,0
Blancs	7,0	8,1	14,0	19,0
Noirs	22,0	33,6	50,2	55,0

^{1.} Sur la situation des quartiers défavorisés américains on lira William Julius Wilson, When Work Disappears. The World of the New Urban Poor, New York, Knopf, 1996.

Sept propositions

Le livre a une vocation essentiellement prescriptive et la formule retenue pour le colloque dont il est issu à permis de confronter les propositions à la critique.

Assurer la stabilité des revenus

Irwin Garfinkel avance que les systèmes de redistribution sont devenus inefficaces et incompréhensibles tant ils se sont divisés en segments trop spécifiques. Très précisément ciblés ils ne bénéficient pas aux familles de la classe moyenne. Garfinkel recommande de reconfigurer tous les programmes sur une base de politiques universelles. Dans la mesure où les dépenses publiques sont déjà importantes, ajoute Garfinkel, une augmentation des movens ne se justifie pas nécessairement pour assurer la stabilité des revenus des familles en difficulté. Ce bouleversement « universaliste » n'empêchera pas les politiques américaines de rester en partie ciblées. La question est de savoir s'il faut se concentrer sur les familles les plus pauvres, ou sur les familles précarisées, les « woorking poors ».

Un système scolaire plus efficace

Les jeunes qui fréquentent les écoles des quartiers défavorisés vivent dans un environnement éducatif dangereux et inefficace. Pour répondre à ce grave problème Diane Ravith plaide pour des chèques éducation qui permettraient de choisir les écoles, publiques ou privées. Les jeunes défavorisés pourraient ainsi quitter les écoles disqualifiées et se diriger vers des enseignements de meilleur qualité. Pour Ravitch une « bonne éducation » nécessite une éducation civique et morale, un environnement décent, autant qu'un enseignement de qualité. La question soulevée par cette proposition est de savoir s'il faut cibler cette politique sur les quartiers dégradés ou sur toutes les écoles dégradées. Ceci rappelle le débat français du début des années 80, lors de l'instauration des Zones d'Education Prioritaires (ZEP) qui consistait à savoir s'il fallait cerner certaines zones, ou déclarer tout l'hexagone en ZEP.

Un investissement massif pour la protection de l'enfance

Pour Barbara Bergmann l'amélioration de la qualité du système actuel de protection de l'enfance est une urgence. Il faut, selon elle, massivement investir pour que tous les Américains bénéficient d'un système gratuit de protection de l'enfance. La gratuité doit permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale de ne plus avoir à arbitrer entre l'emploi et la qualité de la prise en charge des enfants. Bergmann n'est pas favorable à la généralisation de cette couverture sociale et suggère que la gratuité soit réservée aux 20 % les plus pauvres. Dans un autre ouvrage, rédigé deux ans après le colloque de Princeton, Bergmann manifeste une vigoureuse admiration pour le système français qu'elle juge excellent et équitable¹. Nos systèmes d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), de Protection Maternelle et Infantile (PMI), et nos écoles maternelles, y sont érigés en exemple pour les Etats-Unis.

Pour le développement de l'apprentissage

Robert Lerman, sur le registre de la formation et de l'emploi, veut intégrer l'apprentissage à l'enseignement secondaire. Lerman s'inspire du modèle allemand pour dessiner sa proposition qui doit permettre aux élèves de découvrir le monde du travail et au système éducatif de s'adapter au monde de l'entreprise. Cette proposition ne soulève pas de critiques, sinon que la structure allemande du marché du travail est très différente de celle du marché américain. Certains s'inquiètent néanmoins de savoir si l'apprentissage peut réellement avoir un impact dans les quartiers défavorisés où le chômage se concentre.

^{1.} Barbara R. Bergmann, Saving our Children from Poverty. What the United States Can Learn from France, New York, Russel Sage Foundation, 1996.

Des centres médicaux dans les établissements scolaires

Julia Graham Lear propose que des centres médicaux soient intégrés aux écoles des quartiers défavorisés. Des services de soins, d'information et de prévention y seraient assurés. A titre expérimental, depuis 10 ans, environ 500 centres ont déjà été ouverts. Ces centres ont permis d'assurer des consultations à des élèves qui souvent n'avaient recu ni soins ni information depuis plus de deux ans. Lear propose que ce programme soit étendu à 7 500 établissements publics situés dans des quartiers sensibles.

Sécuriser l'environnement

Pour « sauver les jeunes », particulièrement victimes de l'insécurité, John DiLulio appelle de ses vœux une concentration des moyens policiers dans les ghettos. Il recommande une forte augmentation des effectifs et un changement de pratiques vers plus de rigueur et d'îlotage. DiLulio pense que cette proposition ne peut être considérée comme discriminatoire : si parmi les délinquants nombreux sont les jeunes Noirs, ce sont surtout les Noirs pauvres de ces quartiers qui bénéficieraient de ce renforcement de la sécurité. DiLulio soutient également que certains quartiers sont devenus si criminogènes qu'il convient d'en écarter certains jeunes avant qu'ils ne sombrent ou récidivent. Si sa proposition de renforcer une police de proximité fait l'unanimité, sa proposition de placer les enfants violentés ou délaissés dans des établissements spécialisés laisse plus sceptique pour ce qui est du respect des libertés.

Bien prendre en compte la maltraitance

De 1976 à 1993 le nombre de maltraitances et de négligences constatées serait passé de 700 000 à 3 millions. On estime en fait qu'environ 60 % des signalements ne sont pas fondés. Dans ce débat douloureux très actuel Besharov s'inquiète de la qualité d'indicateurs qui n'autorisent pas une vision exacte du phénomène et qui ne permettent pas d'effectuer les enquêtes nécessaires tant le nombre d'affaires signalés est trop important. Il recommande donc un traitement plus uniformisé des informations à partir de nomenclatures précises. Le débat que soulève Besharov est de savoir si la maltraitance est corrélée à la pauvreté, ce qui n'est pas vraiment assuré.

La question essentielle qui traverse les propositions contenues dans Social Policies for Children, et les débats français sur les réformes des politiques familiales et sociales, est de savoir sur quoi cibler les interventions publiques - difficulté traditionnelle de la catégorisation des clientèles de l'action sociale. Les limites de l'universalité et les risques de la singularité sont connus. Privilégier les réponses génériques ou les dispositifs spécifiques est une question toujours difficile, des deux côtés de l'Atlantique.

BIBLIOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE

- W. Steven Barnett, Sarane Spence Boocok (dir.), Early Care and Education for Children in Poverty: Promises, Programs, and Long-Term Results, University of New York Press, 1998.
- Barbara R. Bergmann, Saving Our Children From Poverty. What the United States Can Learn from France, Russel Sage Foundation, 1996.
- Douglas J. Besharov, Recognizing Child Abuses: A Guide For the Concern, Free Press, 1990.
- Giovanni Cornia, Sheldon Danziger (dir.), *Child Poverty and Deprivation in the Industrialized Countries*, 1945-1995, Oxford University Press, 1997.
- Greg Duncan, Jeanne Brooks-Gunn (dir.), Consequences of Growing Up Poor, Russel Sage Foundation, 1997.
- Pierre Bourdieu, Loïc Wacquant, « Sur les ruses de la raison impérialiste », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°121-122, 1998, pp. 109-118.
- Kathryn Edin, Laura Lein, *Making Ends Meet. How Single Mothers Survive Welfare and Low-Wage Work*, Russel Sage Foundation, 1997.
- David Ellwood, Poor Support. Poverty in American Family, BasicBooks, 1988.
- Irwin Garfinkel, Assuring Child Support: An Extension of Social Security, Russel Sage Foundation, 1992.
- Irwin Garfinkel, Jennifer L. Hochschild, Sara S. McLanahan (dir.), *Social Policies for Children*, Brookings Institution Press, 1996.
- Christopher Jencks, Meredith Phillips (dir.), *The Black-White Test Score Gap*, Brookings Institution Press, 1998.
- Daniel T. Lichter, « Poverty and Inequality among Children », *Annual Review of Sociology*, vol. 23, 1997, pp. 121-145.
- Maryse Marpsat, « La modélisation des 'effets de quartier' aux Etats-Unis. Une revue des travaux récents », *Population*, vol. 54, n°2, 1999, pp. 303-330.
- Katherine McFate, Roger Lawson, William Julius Wilson (dir.), Poverty, Inequality, and the Future of Social Policy. Western States in the New World Order, Russel Sage, 1995.
- Sara McLanahan, Gary Sandefur, Growing Up with a Single Parent. What Hurts, What Helps, Harvard University Press, 1994.
- Lawrence Mead, Beyond Entitlement. The Social Obligations of Citizenship, Free Press, 1986.
- Wesley Skogan, Community Policing, Chicago Style, Oxford University Press, 1997.
- US Census Bureau, « Poverty in the United States : 1997 », Current Population Reports : Consumer Income, n°201, septembre 1998.
- William Julius Wilson, When Work Disappears. The World of the New Urban Poor, Knopf, 1996.

Note : La pauvreté des enfants américains en baisse

En 2002 le Congrès devra évaluer et discuter à nouveau de la réforme du *Welfare* mise en œuvre à partir de 1996. La pauvreté des enfants sera certainement un élément important de ces débats. Une note récemment publiée par la Brookings Institution rend compte des évolutions de ce phénomène qui se trouve, avec des dimensions bien supérieures à ce qui peut être observé dans tous les autres pays occidentaux, au cœur des discussions sur les évolutions du régime américain de protection sociale¹.

En 2001, le seuil de pauvreté est fixé à 14 600 dollars pour une famille de trois personnes. Si les définitions et les seuils sont critiqués il n'en reste pas moins que depuis que le gouvernement fédéral a adopté des définitions standardisées de la pauvreté dans les années soixante, experts, responsables politiques et journalistes considèrent le taux de pauvreté comme un instrument de mesure des performances économiques et des succès (ou des échecs) des politiques publiques.

_

^{1.} Ron Haskins, Wendell Primus, «Welfare Reform and Poverty», Brookings Institution, *Policy Brief*, coll. «Welfare Reform & Beyond», n° 4, 2001.

Mettant de côté les discussions méthodologiques, on peut repérer que les séries réalisées à partir des mêmes sources, mais avec des définitions différentes, ont tout de même des formes très similaires. Les données du Bureau du Recensement montrent que le taux de pauvreté parmi les enfants a fortement baissé durant les années soixante (de 25 % à 15 %). Après une brève période de stabilité au début des années soixante-dix, le taux de pauvreté infantile a augmenté jusqu'à 22 % au début des années quatre-vingts. La décennie verra la tendance s'inverser, puis à nouveau repartir à la hausse, dépassant les 20 % au début des années quatre-vingt-dix. C'est depuis 1993 que la pauvreté infantile se réduit fortement. Son niveau a atteint en 1999 un plus bas depuis 1979, tout en restant tout de même à hauteur de 16 %. Pour les enfants noirs, la pauvreté infantile n'a jamais été aussi faible, même si elle reste bien plus élevée que pour les blancs.

Depuis 1960 une des tendances socio-démographiques américaines les plus claires est la progression du nombre et de la proportion d'enfants élevés dans des familles monoparentales. De moins de 10 % des enfants (30 % des enfants noirs) en 1960, à 20 % des enfants (50 % des enfants noirs) en 1999, le pourcentage d'enfants vivant dans les familles monoparentales (très majoritairement composées, pour le seul parent, de la mère) s'est considérablement accru. Au-delà de toute considération morale, c'est dans ces familles que les risques de pauvreté sont les plus élevés. Vers 1960, 50 % des familles monoparentales (65 % pour les noirs) se situaient sous le seuil de pauvreté. C'est encore le cas de 30 % d'entre elles (40 % pour les noirs) en 1999. C'est, plus précisément, dans les familles monoparentales dans lesquelles la mère n'a jamais été mariée que la pauvreté est la plus probable et la plus longue. Aussi les recommandations concernant la lutte contre la pauvreté doivent-elles, selon les analyses présentées par la Brookings Institution, se concentrer sur ces ménages particuliers.

On remarque que les taux d'activité de ces femmes, durant les dernières années, ont fortement augmenté, favorisant la sortie de ces ménages de la pauvreté. La croissance économique, la réforme du *Welfare* vers le *Workfare*, les coups de pouce donnés, localement et à l'échelle fédérale, aux minima sociaux expliquent, d'après les auteurs de la note, ces progrès. Les analyses mettent en tout cas toutes en valeur l'importance des interventions publiques pour réduire la pauvreté infantile.

Cependant des observateurs considèrent que les résultats auraient pu être encore meilleurs. Certains relèvent qu'une partie des familles pauvres ont vu, sur la période, leur situation empirer même si la mère a pu trouver un emploi (généralement peu rémunéré). Les woorking poor restent des pauvres. D'autres relèvent surtout que la pauvreté ne baisse pas parce qu'il y a prise d'emploi, mais parce qu'il y a augmentation des revenus disponibles. La question stratégique n'est donc pas de mettre les pauvres au travail pour que leurs enfants sortent de la pauvreté, mais de s'assurer que lorsqu'ils trouvent un travail ils y gagnent en revenu et en protection sociale.

Les auteurs de ce papier de synthèse font alors quelques propositions, qui, à leur avis, pourraient être défendues autant par les libéraux que par les conservateurs. Ils rappellent d'abord que le principe d'interventions pour réduire la pauvreté infantile fait globalement consensus outre-Atlantique. Ils plaident ensuite pour des aménagements des programmes mis en place depuis une trentaine d'années. Ils souhaitent par exemple que le système d'aide alimentaire soit simplifié afin d'aider toutes les familles éligibles à y avoir effectivement recours. Comme plus de la moitié des femmes qui quittent le *Welfare* ne bénéficient plus de ces aides, alors qu'elles y ont toujours droit, en améliorer le service (par des mesures d'information et de prospection) permettrait encore d'alléger leur budget courant et ainsi d'aider leurs enfants. Plus généralement la note insiste sur la nécessité de mesures d'intéressement permettant aux individus qui retournent au travail de continuer à pouvoir

bénéficier de tout ou partie des prestations sociales qui leur étaient servies. Les deux auteurs proposent aussi, allant cette fois-ci plutôt dans le sens de l'administration Bush, de promouvoir le mariage, sans trop bien savoir comment d'ailleurs... Ils invitent finalement à ce que les Etats américains, en lien avec le gouvernement fédéral, fassent, comme Tony Blair l'a annoncé en Angleterre, de la réduction de la pauvreté des enfants un objectif absolument prioritaire pour les dix prochaines années. Les sessions du Congrès en 2002 seront probablement riches de propositions et de controverses...

QUESTIONS DE PAUVRETE ET D'EXCLUSION

Synthèse : Pauvretés, exclusions et inégalités

La répartition des revenus et des positions sociales entre personnes et entre ménages se caractérise toujours par un certain degré d'inégalité, plus ou moins élevé, plus ou moins bien toléré. Dans les sociétés occidentales contemporaines les niveaux d'inégalité sont faibles au regard des siècles passés, et les niveaux de pauvreté sont incomparablement moins élevés que dans les pays en voie de développement. En France, réduire les inégalités était au cœur des débats publics, en période de prospérité, durant les années soixante et au début des années soixante-dix. Depuis, avec la montée de la « crise », les réflexions et les actions publiques en matière de redistribution se sont concentrées sur la pauvreté et la question de l'« exclusion ». La lutte contre l'exclusion est progressivement devenue une priorité politique, reléguant dans une certaine mesure l'objectif traditionnel de réduction des inégalités.

La notion d'exclusion en question

Après avoir été très largement utilisée, la notion d'exclusion est maintenant critiquée. L'emploi de l'expression porte sur des problèmes et des populations hétérogènes, ce qui invite aujourd'hui observateurs et législateurs à préférer le pluriel au singulier pour parler d'exclusion(s). En témoigne le titre de la loi annoncée depuis des années et votée en juillet 1998, « loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ».

Ce qui importe, au-delà de la critique du caractère ambiguë de la notion d'exclusion (exclusion de quoi, par qui ?), c'est d'avoir à l'esprit que ce qu'elle indique, en l'occurrence une rupture de la société, ne repose pas sur une description satisfaisante de la réalité. L'expression est souvent utilisée parallèlement à celle de société duale. C'est une métaphore d'une coupure entre dedans et dehors, entre « exclus » et « inclus », tout comme aux Etats-Unis la notion de *underclass* exprime une opposition entre haut et bas, ou comme en Amérique latine la *marginalidad* sépare le centre de la périphérie¹.

La thématique de l'exclusion consiste en définitive à opérer une coupure radicale sur l'échelle des ressources (revenus et liens sociaux). On y trouverait en bas les exclus et en haut les inclus. Cette séparation dépend de l'endroit où le curseur doit s'arrêter sur l'échelle de distribution des positions sociales. Or chaque personne qui parle d'exclusion conçoit un endroit différent où placer ce curseur, définissant de la sorte un stock, plus ou moins important, d'exclus. En réalité rien n'est figé. La société n'est pas une échelle brisée.

A cette représentation duale de la société il faut, au moins, préférer une structuration ternaire des groupes et des processus sociaux. Entre les « exclus » et les « inclus » on peut aisément repérer la catégorie des personnes « vulnérables » ou « précaires », menacées par l'instabilité de leurs revenus et de leur environnement social. Les analyses réalisées en ce sens soulignent la grande diversité des situations et des parcours individuels².

Il est reproché à la notion d'exclusion d'être métaphorique, rhétorique, voire idéologique. Doit-on, par défiance ou simple précaution, totalement la repousser? Son succès est, en soi, un événement. S'il est équivoque, le terme ne peut être irrémédiablement abandonné. L'utilisation de la notion permet surtout de ne pas s'arrêter à des populations particulières.

^{2.} Serge Paugam, La disqualification sociale, Paris, PUF, 1991; Robert Castel, Les métamorphoses de la question sociale, Paris, Fayard, 1995.



^{1.} Didier Fassin, « Exclusion, *underclass, marginalinad*. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux Etats-Unis en en Amérique latine », *Revue française de sociologie*, vol. 37, n° 1, 1996, pp. 37-75.

les pauvres ou les exclus, mais d'appeler des analyses et des actions concernant la société dans sa globalité et son évolution.

Au niveau du débat social il apparaît qu'une des acceptions de l'exclusion est plus acceptable que les autres. On peut en effet comprendre le succès des notions d'exclusion et d'exclu, à partir des difficultés du système de sécurité sociale. Fondé sur des bases professionnelles, celui-ci, sous les coups des évolutions du marché de l'emploi, écarte de ses prestations et de ses équipements, ceux qui en bénéficiaient auparavant et ceux qui pourraient en bénéficier s'ils disposaient d'une emploi stable. En ce sens les « exclus » sont les exclus de la sécurité sociale et du grand projet de démocratie sociale. Ils ne sont pas en dehors de la société, mais ils se trouvent à côté des mécanismes assuranciels de protection sociale. A cet égard les exclus sont les personnes cibles des dispositifs d'assistance. Ce sont les anciens assurés sociaux, ou ceux qui ne l'ont jamais été, et qui sont pris en charge (plus ou moins bien d'ailleurs) par l'aide et l'action sociales (nouvelles dénominations juridiques de l'assistance).

Rappelons ici l'invitation fondatrice du sociologue Georg Simmel à repousser les raisonnements binaires opposant les pauvres aux non pauvres¹. Son idée essentielle est que le pauvre n'est pas hors de la société mais dans la société, à une place assignée. « Les pauvres se situent d'une certaine manière à l'extérieur du groupe ; mais ceci n'est rien de plus qu'un mode d'interaction particulier qui les unit à l'ensemble ». La définition de l'exclusion, comme celle de la pauvreté, étant en fait toujours arbitraire, la véritable question n'est pas celle de la caractérisation ou du décompte des pauvres et des exclus, mais celle des relations d'interdépendance entre tous les segments de la société.

Alors un bon moyen de connaître les pauvres et les réactions qu'ils suscitent est de se pencher sur les mesures engagées dans leur direction. Dans ce domaine les récentes années ont été riches en innovation et en affectation de ressources. Au-delà des controverses évaluatives et politiques, il faut peut-être remarquer que l'accent a peut-être été trop mis sur l'exclusion (ou les exclusions) plutôt que sur les inégalités. La récente mise en place d'un crédit d'impôt (ou prime à l'emploi), quoiqu'on en pense, est à cet égard le signe d'un virage car il s'agit assurément plus d'une mesure de réduction des inégalités que d'un dispositif spécifique de lutte contre l'exclusion.

Le décompte des pauvres et des exclus

Qui est pauvres? Qui sont les exclus? Combien sont-ils? Les éléments de ces éternels débats techniques, politiques et éthiques sont aussi passionnants qu'irritants. Les chiffrages les plus variés, et les plus sophistiqués, peuvent en effet circuler. En France, le nombre de pauvres, ou « d'exclus », oscille, selon que l'on se place dans telle ou telle perspective, entre 1 et 10 millions. Celui des sans-abri entre 100 et 800 000... Des connaissances un peu plus assurées, établies à partir de conventions discutées et partagées, existent.

En réalité il est impossible d'arbitrer définitivement car la pauvreté est, fondamentalement, multidimensionnelle. C'est ce que confirme très nettement l'INSEE qui invite à dépasser l'approche réductrice liée à une simple présentation monétaire². La démarche traditionnelle consiste à compter les ménages dont le revenu est inférieur à un certain seuil (en l'occurrence la moitié de la médiane des revenus, 3 500 F par mois pour une personne seule en 1996). Avec cette méthode on compte, en 1996, une population pauvre de 4,5 à 5,5 millions de personnes. Cette pauvreté monétaire s'était fortement réduite de 1970 à 1984, avant de se stabiliser et de remonter légèrement entre 1990 et 1996, autour de 10 % de la population. Mais cette constance statistique relative déguise des bouleversements : la

^{1.} GeorgSimmel, Les pauvres, Paris, PUF, 1998(1907).

^{2.} Nicolas Herpin, Daniel Verger (dir.), «Mesurer la pauvreté aujourd'hui», Economie et Statistique, n° 308/309/310, 1997

pauvreté, de plus en plus liée au chômage, s'est très fortement rajeunie et urbanisée. Une deuxième méthode (dite de pauvreté ressentie, ou subjective) consiste à demander aux ménages si, en fonction de critères d'appréciation de leur aisance financière, ils se considèrent eux-mêmes comme pauvres. Une troisième méthode, au sens des conditions de vie, consiste à observer si un ménage cumule des difficultés tels le mal-logement ou l'absence d'équipements possédés par la plupart des ménages. Avec ces deux dernières méthodes, on obtient une population de pauvres correspondant aux critères qu'on a définis.

Des conclusions de ces enquêtes émergent des images différentes de la pauvreté, car les groupes ainsi délimités ne se recoupent pas aussi fortement qu'on pourrait l'imaginer. Environ 25 % des ménages sont pauvres selon au moins une de ces approches, 17,5 % connaissent une seule forme de pauvreté, et 2 % des ménages sont pauvres selon les 3 types de critères. Ces derniers sont certainement parmi les ménages ordinairement considérés comme les plus pauvres. Apparaît néanmoins un problème : les personnes sansabri, a priori les plus démunies, ne peuvent être prises en compte dans les protocoles d'enquêtes, et sont donc absentes de ces statistiques.

Autre chiffre : le nombre d'allocataires relevant de la solidarité nationale au titre des minima sociaux (RMI, API, AAH, etc.) était (fin 1999) de 3,2 millions, soit avec les conjoints et personnes à charge près de 5,5 millions de personnes. Avec cet indicateur de « pauvreté administrative » on compte encore environ 10 % de pauvres.

Tous ces chiffres et toutes ces analyses, qui s'alimentent et s'éclairent mutuellement, n'épuisent pas le sujet. L'opération compliquée (mais est-elle seulement réalisable ?) de caractérisation complète des dimensions de la pauvreté progresse, mais n'est pas terminée. En un mot, l'éternel débat pauvreté relative/pauvreté absolue n'est toujours pas tranché. Si les connaissances s'affinent on ne peut qu'en conclure que la pauvreté demeure absolument relative, tout en pouvant apprécier qu'elle est, d'une certaine manière, relativement absolue. Dans tous les cas elle échappe à la détermination statistique définitive.

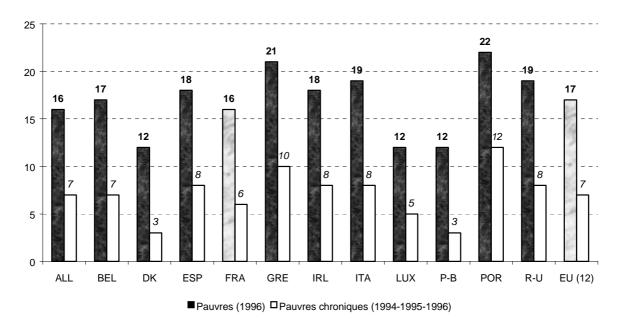
Au-delà des chiffres, la question actuelle est de connaître ce que sera l'impact de la croissance sur les personnes en situation de pauvreté et, entre autres, sur le niveau de sympathie publique qu'elles peuvent encore animer. Il est probable en tout cas qu'on se préoccupe à l'avenir moins d'exclusion que d'inégalités, celles-ci revenant sur le devant de la scène publique et prenant des formes multiples (sexuées, ethniques, générationnelles, etc.) à l'ampleur, aux causes et aux implications politiques variées.

Indications bibliographiques

- « Budgets précaires », Informations sociales, CNAF, n°86, 2000.
- DUBET (François), Les inégalités multipliées, Les éditions de l'Aube, 2000.
- PAUGAM (Serge), La société française et ses pauvres, PUF, 1993
- PIKETTY (Thomas), L'économie des inégalités, La Découverte, 1997.
- Rapport national de l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale, La Documentation française, 2000.

Le seuil de « pauvreté monétaire », pris en compte par Eurostat, correspond à 60 % du revenu médian. Avec cette convention de mesure, le taux de pauvreté en France était de 16 % en 1996. Les personnes vivant dans une situation de pauvreté monétaire persistante (pauvres chroniques) sont celles qui appartenaient à un ménage en situation de pauvreté monétaires durant trois ans (1994-1995-1996). En 1996, 7 % des habitants de l'Union Européenne (soit 25 millions de personnes) vivaient pour la troisième année consécutive au moins dans un ménage en situation de pauvreté monétaire. Pour la France cette proportion était de 6 % en 1996.

Pauvreté monétaire dans l'Union Européenne en 1996



Source: Eurostat, Statistiques en bref, n°13/2000.

La pauvreté : une approche sociologique

Georg Simmel, Les pauvres, PUF, 1998(1907)¹.

Cette note est un compte-rendu argumenté d'un texte classique qui vient d'être publié en français. La perspective théorique qui y est proposée est intéressante à prendre en considération pour tous les débats portant sur la pauvreté et les personnes défavorisées envisagées à l'aune de politiques ciblées de prise en charge.

Qui est pauvre ? Qui sont les pauvres ? Combien sont-ils ? Cette batterie de questions traverse les siècles, les couloirs des administrations sociales, et l'esprit de nombreux chercheurs et observateurs des politiques publiques actuelles. Les éléments du débat sont tous aussi passionnants qu'irritants. Les chiffrages les plus variés peuvent en effet circuler. En France, le nombre de pauvres, ou « d'exclus », œcille, selon que l'on se place dans telle ou telle perspective, entre 1 et 10 millions. Celui des sans-abri entre 100 et 800 000... Des connaissances un peu plus assurées, établies à partir de conventions discutées et partagées, existent. Pour ne pas tomber dans le piège de la polémique statistique, il est opportun de s'arrêter en premier lieu sur ce qu'on nomme exactement quand on parle de pauvreté. C'est un des talents de Georg Simmel que d'avoir, au début du siècle, proposé une approche sociologique innovante et rigoureuse capable de rendre compte du phénomène (1).

Pour le célèbre sociologue allemand est pauvre celui qui est pris en charge, ou qui devrait être pris en charge, par les dispositifs de prise en charge de la pauvreté. Cette conception a le mérite à la fois de la clarté et de l'efficacité, ce qui permet de mettre de côté des spéculations métaphysiques sans fins et d'offrir des perspectives productives pour l'analyse de la pauvreté et des politiques publiques qui tentent de la réduire. Avant d'en venir au texte de Simmel, qui date de 1907, il est utile de revenir un moment sur les éléments des débats contemporains autour de la mesure de la pauvreté.

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans Commentaire (n° 83, 1998, pp. 872-874).

Mesurer la pauvreté : un exercice difficile et toujours discutable

Il est vrai que l'exercice n'a rien d'aisé. Une méthode connue est celle du seuil de pauvreté. On détermine un niveau de revenus en dessous duquel un ménage est considéré comme pauvre. Les journalistes en sont friands, les responsables publics également. Cependant on peut douter de l'exacte congruence entre le bien-être d'un ménage et les revenus qu'il déclare. Il conviendrait alors de se pencher plutôt sur ce que les gens consomment effectivement. Mais comme une paire récente d'articles du *Journal of Economic Perspectives* l'illustre clairement, mesurer la consommation d'un ménage, pour en estimer le niveau pauvreté, peut poser plus de problèmes qu'en résoudre¹.

La difficulté provient de la notion de bien-être économique, qui n'est pas facilement modélisable. Aussi deux auteurs peuvent, dans la même livraison d'une même revue, soutenir l'un que la pauvreté augmente, l'autre qu'elle diminue. Les économistes Dale Jorgenson et Robert Triest, en fonction de l'ajustement qu'ils font du seuil de pauvreté avec la taille de la famille et avec l'évolution du coût de la vie, sont dans ce cas. Jorgenson peut raisonnablement avancer que la pauvreté est, sur les 25 dernières années, en diminution aux Etats-Unis, tandis que Triest peut, tout aussi raisonnablement, exposer le contraire...

En réalité il est impossible d'arbitrer définitivement car la pauvreté est, fondamentalement, multidimensionnelle et ne se réduit pas à une variable unique ou à une série délimitée de variables. C'est ce que confirme très nettement l'INSEE. Dans un récent et volumineux dossier, qui rassemble une douzaine d'importantes contributions, l'institut montre clairement qu'il faut dépasser l'approche réductrice liée à une simple présentation monétaire². Il commence d'ailleurs par la compléter avec deux autres démarches, l'une en termes subjectifs (pauvreté ressentie), l'autre au sens des conditions de vie. La première démarche consiste à compter les ménages dont le revenu est inférieur à un certain seuil (en l'occurrence la moitié de la médiane des revenus, 3 800 F par mois pour une personne seule). Avec cette méthode on compte à peu près 10 % de ménages pauvres en 1994 (soit 5,5 millions de personnes), ce qui place la France dans la moyenne européenne. Ce chiffre n'a ni baissé, ni augmenté depuis 1984. Mais cette constance statistique déquise des bouleversements : la pauvreté, de plus en plus liée au chômage, s'est très fortement rajeunie et urbanisée. La deuxième méthode, au sens subjectif, consiste à demander aux ménages si, en fonction de critères d'appréciation de leur aisance financière, ils se considèrent euxmêmes comme pauvres. La troisième méthode, au sens des conditions de vie, consiste à observer si un ménage cumule des difficultés tels le mal-logement ou l'absence d'équipements possédés par la plupart des ménages.

Des conclusions d'enquêtes menées avec ces trois méthodes émergent des images différentes de la pauvreté. Environ 25 % des ménages sont pauvres selon au moins une de ces approches, 17,5 % connaissent une seule forme de pauvreté, et 2 % des ménages sont pauvres selon les 3 types de critères. Ces derniers sont certainement parmi les ménages ordinairement considérés comme les plus pauvres. Apparaît néanmoins un problème, que soulignent les coordinateurs de l'enquête : les personnes sans-abri, a priori les plus démunies, ne peuvent être prises en compte dans les protocoles d'enquêtes, et sont donc absentes de ces statistiques. Qu'en conclure ? Tout d'abord que ces chiffres et analyses n'épuisent pas le sujet. L'opération compliquée (mais est-elle seulement réalisable ?) de caractérisation complète des dimensions de la pauvreté progresse, mais n'est pas terminée.

4

^{1.} Symposium « Measuring Poverty », in *The Journal of Economic Perspectives*, vol. 12, n° 1, 1998. Les deux articles sont: Dale W. Jorgenson, « Did We Lose the War on Poverty ? », pp. 79-96; Robert K. Triest, « Has Poverty Gotten Worse ? », pp. 97-114.

^{2. «} Mesurer la pauvreté aujourd'hui », Economie et Statistique, n° 308-309-310, 1997(8/9/10).

En un mot, l'éternel débat pauvreté relative/pauvreté absolue n'est toujours pas tranché. Si les connaissances s'affinent on ne peut qu'en conclure que la pauvreté demeure absolument relative, tout en pouvant apprécier qu'elle est, d'une certaine manière, relativement absolue. Dans tous les cas elle échappe à la détermination statistique absolue.

Une démarche sociologique d'appréciation de la pauvreté

C'est à partir de ce constat, insatisfaisant, qu'on peut souligner l'importance de la démarche de Georg Simmel. Les Pauvres, qui date du début du siècle, est plus abstrait qu'une simple tentative de caractérisation de la population pauvre ou de délimitation des contours statistiques de la pauvreté. L'essentiel de l'apport théorique du texte réside dans la rupture opérée avec les approches essentialistes de la pauvreté. Dans une stimulante introduction à cette traduction française, Serge Paugam et Franz Schultheis écrivent qu'ils voient là l'acte de naissance d'une véritable sociologie de la pauvreté. Insistant sur la grande hétérogénéité de la population envisagée comme pauvre, le livre ne décrit pas la situation et les expériences des pauvres, ni ne cherche à les dénombrer. La pauvreté, pour Simmel, n'est pas un phénomène marginal que des variables multicritères sauraient totalement démarquer, mais un problème central et évolutif qui concerne toute la société. Comme dans ses analyses portant sur la figure de l'étranger ou sur la marginalité, la pauvreté doit, selon Simmel, se penser en termes d'interdépendance sociale. Contre la définition substantialiste, qui prévalait à l'époque de la rédaction du texte et qui demeure une tentation courante, consistant à se satisfaire de seuils relatifs, toujours arbitraires, Simmel met en lumière le caractère radicalement relationnel, interactionniste de la pauvreté.

Très explicite il écrit que « les pauvres, en tant que catégorie sociale, ne sont pas ceux qui souffrent de manques et de privations spécifiques, mais ceux qui reçoivent assistance ou qui devraient la recevoir selon les normes sociales. Par conséquent, la pauvreté ne peut, dans ce sens être définie comme un état quantitatif en elle-même, mais seulement par rapport à la réaction sociale qui résulte d'une situation spécifique ». Parce que « personne n'est pauvre socialement avant d'avoir été assisté », le véritable objet sociologique n'est ni le pauvre, ni la pauvreté, mais la relation d'assistance. Celle-ci est individualisée, car elle répond à des besoins particuliers. Elle s'attache plus à satisfaire le donateur que le receveur, car elle est octroyée dans l'intérêt du premier (individu ou collectivité). Troisième trait de l'assistance, elle est conservatrice car elle est là pour « le maintien du statu quo social », terrible formule qui signifie que l'assistance, volontaire ou obligatoire, est d'abord produite dans le propre intérêt de la communauté et non de la personne pauvre elle-même.

Le premier point à retenir c'est que les pauvres sont dans la société. Ils ne sont pas à côté. Ils n'appartiennent pas à une économie particulière de la charité, coupée du reste de la société. Le pauvre a ainsi, comme l'étranger, une « double position ». Simmel indique que le pauvre « se tient sans aucun doute en dehors du groupe, dans la mesure où il n'est qu'un moindre objet des actions de la collectivité ; mais dans ce cas, être en dehors n'est en bref qu'une forme particulière d'être à l'intérieur ».

La démarche simmelienne permet de dépasser la seule description et la seule comptabilité. Ces dernières restent cependant fondamentales, et l'analyse fouillée des situations vécues par les pauvres est essentielle. L'observation détaillée de ces diverses situations autorise, dans un cadre analytique étayé, un regard précis sur la réalité.

Utilité d'une telle démarche

En tout état de cause il est heureux de pouvoir disposer d'une traduction française de ce texte important qui offre des perspectives de recherches fructueuses, tout comme des éléments de réflexions pour la structuration de l'action publique. Face à la pauvreté faut-il surtout privilégier des réponses spécifiques adaptées à une catégorie particulière de la

54

population, ou des mesures génériques capables d'obvier à ces difficultés en prenant en compte l'extraordinaire hétérogénéité des problèmes et des situations ? Simmel ne pose pas cette question très actuelle, mais il permet de la soulever aujourd'hui, à un moment de focalisation de l'action publique sur « l'exclusion », notion qui peut laisser imaginer des coupures simplistes entre « exclus » et « inclus ». Simmel nous invite donc à repousser des oppositions binaires réductrices, et à nous méfier des tentatives dangereuses de découverte de la nature particulière des pauvres ou de l'essence distinctive de la pauvreté.

Plus concrètement, au regard des préoccupations quotidiennes des CAF, il ne s'agit naturellement pas de bouleversements radicaux... Toutefois, en matière d'analyse et d'orientation des politiques publiques, il s'agit bien d'une dimension essentielle à prendre en compte lorsqu'on s'intéresse aux problèmes de ciblage sur les pauvres ou d'équité à l'endroit des personnes considérées comme les plus en difficulté.

Disparition du travail et nouvelle pauvreté urbaine aux Etats-Unis

William Julius Wilson, When Work Disappears. The World of the New Urban Poor, New York, Knopf, 1996¹.

Pour la première fois au XXème siècle la plupart des habitants des quartiers défavorisés américains sont sans emploi, tandis qu'il n'y a jamais eu autant d'Américains au travail. C'est sur ce constat que débute le dernier ouvrage du sociologue William Julius Wilson. Il y décrit de manière approfondie la « nouvelle pauvreté urbaine » et le défi qu'elle constitue pour les politiques publiques.

Depuis une vingtaine d'années Wilson expose et explique l'isolement et la pauvreté de l'underclass noire². Véritable héraut américain de la notion de politique sociale, Wilson adopte une démarche à la fois descriptive, explicative et prescriptive. Il s'inscrit résolument dans le débat politique qui concerne la place de l'Etat fédéral et le rôle de l'Etat-providence. Ouvrage politique, son célèbre livre, The Truly Disadvantaged⁸ était une charge contre les théories des conservateurs [conservatives] mais aussi un appel au ressaisissement de la gauche libérale américaine [liberals]. Ouvrage sociologique The Truly Disadvantaged contenait déjà une étude pénétrante de la désorganisation sociale qui mine les ghettos noirs.

When Work Disappears, suite des travaux de Wilson, repose sur des données récentes recueillies lors de recherches conduites à l'Université de Chicago où il était professeur avant de rejoindre Harvard.

Tableau du ghetto

Les ghettos noirs américains n'ont pas toujours été minés par le chômage. Dans les années 50 les taux d'emploi y étaient élevés. Les gens étaient pauvres, mais ils continuaient à travailler. La nouvelle pauvreté urbaine représente, pour Wilson, un mouvement à partir du « ghetto institutionnel » - dont les structures et activités étaient équivalentes à celle de la société globale - jusqu'à un « ghetto sans-emploi », caractérisé par la rareté des ressources de base, l'inadéquation des systèmes de contrôle social, et l'extrême concentration de la pauvreté. Dans The Truly Disadvantaged il expliquait que les quartiers noirs avaient connu, en particulier à Chicago, une concentration toujours plus forte de pauvreté à cause de

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans *Sociétal* (n° 6, 1997, pp. 59-62).

^{2 .} Pour une présentation critique des thèses de Wilson et des débats qui l'entourent, Cf. Nicolas Herpin, « L'urban underclass chez les sociologues américains: exclusion sociale et pauvreté », Revue Française de Sociologie, XXXIV(3), 1993, pp. 421-439.

^{3 .} The Truly Disadvantaged, Chicago, Chicago University Press, 1987. Traduction française: Les Oubliés de l'Amérique, Desclée de Brouwer, 1994.

l'émigration des familles noires aisées, de l'exode des familles aisées appartenant à d'autres communautés, et de l'augmentation du nombre de personnes devenues pauvres en restant dans leur quartier. Dans *When Work Disappears*, Wilson avance une quatrième raison : un mouvement d'immigration de familles pauvres vers ces quartiers.

La pauvreté a certes été repérée depuis longtemps comme concentrée dans les ghettos, mais c'est la première fois que le chômage y est si élevé. Et les conséquences d'un taux de chômage élevé sont plus dévastatrices que celles d'un haut taux de pauvreté. Wilson rapporte que des taux élevés de chômage exacerbent d'autres problèmes (crime, violence des gangs, trafic de drogue, ruptures familiales), problèmes qui minent la sociabilité dans ces territoires. Un quartier pauvre mais où l'on travaille, insiste Wilson, est différent d'un quartier où les gens sont à la fois pauvres et sans travail. La disparition du travail est donc dramatique dans ces quartiers.

Pour Wilson, la disparition du travail, qu'il attribue largement aux changements liés à la nouvelle économie mondiale, a été particulièrement dévastatrice pour les Noirs peu qualifiés qui n'avaient jamais été insérés économiquement, sinon très marginalement ou très récemment. Quand Wilson parle de disparition du travail, il parle du marché formel du travail. De nombreux chômeurs des ghettos restent impliqués dans des activités, généralement peu rémunérées et instables, qui vont du travail ménager à l'industrie de la droque.

Selon Wilson, les nouvelles activités s'implantant toujours là où les coûts fonciers sont faibles, les accès aux réseaux de transport aisés et la criminalité maîtrisée, le fossé entre les centres-villes et les banlieues s'est encore élargi ces dernières années. La délocalisation des emplois vers les banlieues, qui a accompagné les restructurations industrielles dans les années 80, continue à ébranler les territoires enclavés des ghettos.

Certes, avec la reprise économique du début des années 90, le taux de chômage des Noirs est passé, pour la première fois depuis plus de 20 ans, sous la barre des 10 % en décembre 1994. Ceci est du en partie à une petite augmentation du nombre d'emplois manufacturiers, après l'élimination de millions de postes. Cependant, si le taux de chômage des jeunes Noirs était de 34,6 % en décembre 1994, seuls 23,9 % avaient vraiment un travail. Conséquence d'un chômage massif et persistant, observe Wilson, de plus en plus d'actifs quittent le marché du travail. Dans les quartiers à l'environnement disqualifié, les jeunes ont désormais plus pour modèle le dealer que le père.

Wilson n'apporte pas grand chose de nouveau au tableau. Ce qu'il apporte, ou plutôt ce qu'il rapporte, c'est le sentiment des habitants. La désorganisation sociale des ghettos est le problème central exprimé par ceux qui y résident. La violence, la dégradation de l'école et le crime sont les préoccupations premières des habitants. Ils déplorent que les taxis n'entrent plus dans leur quartiers, que les bailleurs n'y entretiennent plus leurs actifs. Ils décrivent les effets négatifs de leur quartier sur leur propre comportement et point de vue. Parmi les changements majeurs qu'ils relatent, ils notent l'augmentation du trafic et de la consommation de drogue. De cet environnement toujours plus dégradé découle une multitude d'adaptations quotidiennes.

Wilson décrit donc des comportements « relatifs » à ces ghettos (généralisation de l'armement, criminalité juvénile, etc.) qui souvent renforcent la marginalité économique des habitants. Ce ne sont pas pour autant des comportements spécifiques. Ils sont seulement beaucoup plus fréquents dans les ghettos qu'ailleurs. Wilson repère des éléments relatifs à la situation particulière de ces quartiers, mais il remarque une prédominance d'éléments généraux. Certains articles sensationnels laissent penser que les valeurs des habitants de ces ghettos seraient radicalement différentes de celles de la majorité des citoyens, même de la majorité des pauvres. Wilson démontre le contraire. Malgré la pauvreté envahissante, les

habitants noirs des ghettos insistent toujours sur des valeurs typiquement américaines comme la réussite individuelle. Il leur est toutefois bien difficile de vivre en cohérence avec elles, tant les contraintes dans les ghettos sont plus fortes que nulle part ailleurs aux Etats-Unis.

Une des conséquences de l'augmentation de la nouvelle pauvreté dans ces quartiers a été l'intensification des tensions raciales. Les problèmes associés à un taux élevé de chômage et au relâchement du lien social dans les ghettos s'étendent dans d'autres parties de la ville. L'animosité vis-à-vis des Noirs augmente, tout spécialement parmi les Blancs et les Hispaniques à faibles revenus qui vivent près des ghettos. Une atmosphère empoisonnée se développe ainsi, en particulier depuis l'émeute de Los Angeles en 1992. L'accent mis par les médias sur les différences raciales masque le fait que les Noirs, les Blancs et les Hispaniques partagent de nombreuses valeurs et de nombreux problèmes. Ils ont plus de valeurs et de problèmes communs, souligne Wilson, que de dissemblances.

Action affirmative ou programmes universels?

Dans le système de croyances américaines en matière de pauvreté et d'assistance, Wilson repère que l'on a toujours plus insisté sur les devoirs des pauvres et des assistés, que sur leurs droits en tant que citoyens américains. Les mères célibataires pauvres sont particulièrement considérées comme responsables de leur situation. Si avec le temps, remarque Wilson, l'Etat-providence est devenu synonyme de fraude et de gabegie, les Américains restent largement favorables à aider ceux qui vivent dans la pauvreté. Paradoxalement ils considèrent que l'on ne fait pas assez pour aider les pauvres, mais qu'on les assiste trop.

Dans les années 60, des efforts pour faire progresser la conscience publique des difficultés des Noirs ont accompagné la législation sur les droits civiques, puis les programmes d'action affirmative [affirmative action]. Les résultats de ces politiques ont été fortement critiqués¹. En outre, de nombreux Américains blancs ont changé de point de vue et se prononcent désormais contre ces programmes.

A la différence de nombreux pays européens, les Etats-Unis n'ont pas cherché à promouvoir, en bloc, les droits sociaux de tous les citoyens. La lutte contre la pauvreté a été étroitement ciblée et fragmentée. Or, selon Wilson, les programmes ciblés n'ont qu'un soupçon d'effet sur leur cible. Au lieu d'intégrer leurs bénéficiaires au sein de la vie économique et sociale ils tendent à les stigmatiser et à les écarter du courant général. Dans *The Truly Disadvantaged* Wilson relevait déjà les insuffisances des programmes d'action définis en fonction d'un critère ethnique et soulignait que les franges les mieux loties des minorités étaient les grandes bénéficiaires de ces politiques. Pour Wilson, les dispositifs ciblés à destination de publics spécifiques ne sont pas pour autant à éliminer, mais il importe qu'ils soient relégués au second plan, comme des prolongements de programmes plus universels qui peuvent être soutenus par un large électorat.

Comme nombre de sociologues américains, Wilson présente toujours dans ses textes des voies de solutions aux problèmes qu'il décrit. *When Work Disappears* contient donc une forte dimension prescriptive et politique. Les hauts niveaux de chômage, et leurs fléaux corrélés, appellent, pour Wilson, des solutions complètes et non de simples injonctions à la responsabilité personnelle.

Wilson rappelle que si les Noirs des ghettos sont en train de faire massivement l'expérience du chômage, il s'agit de la manifestation extrême de difficultés économiques qui affectent la plupart des Américains depuis 1980. De plus, villes et banlieues sont toujours

^{1 .} Sur l'affirmative action, on pourra consulter le numéro spécial de *The Annals of the American Academy of Political and Society Science*, « Affirmative Action Revisited », n° 523, Septembre 1992.

interdépendantes. Plus les centres-villes sont rongés par le chômage, plus les banlieues alentour en subissent des conséquences. Wilson soutient donc des propositions qui mettent l'accent sur des solutions communes pour des problèmes partagés.

Wilson veut aider à la fois les pauvres et la classe moyenne en risque de paupérisation. Il présente à cet effet un schéma d'action publique qui est un appel à l'intégration et à la mobilisation des ressources aussi bien publiques que privées. Il propose alors une série de réformes alliant retour de l'Etat fédéral, alternatives en matière de transport public, création de gouvernements métropolitains et revalorisation du système éducatif.

Le problème central des actifs qui résident dans les quartiers défavorisés reste l'emploi. Aussi, sans changements importants sur le marché du travail, les moins formés et les plus pauvres ne trouveront toujours pas d'emplois. Wilson considère donc qu'en dernier ressort les pouvoirs publics doivent devenir les employeurs des plus démunis... Des opportunités d'emplois existent, selon lui, dans la maintenance des infrastructures publiques, dans des services qui peuvent être tenus pas des employés peu qualifiés.

Si les constats et analyses de Wilson sont d'une remarquable qualité, ses propositions concrètes, en revanche, semblent peu réalistes... Tenter, comme la France depuis les années 80, de créer un secteur d'utilité collective subventionné par le secteur public et dégagé du secteur concurrentiel semble plutôt relever de la gageure... C'est pourtant le pari de certains en France, et aux Etats-Unis donc avec Wilson.

C'est en tout cas une belle ironie du sort que le livre sorte en même temps que l'obligation pour des millions d'Américains de rejoindre le marché du travail pour pouvoir continuer à bénéficier de l'aide sociale. Wilson, qui reste proche du Président Clinton, voit là une victoire de certaines des thèses conservatrices qu'il a dénoncées... En tout cas, ponctue Wilson, pour le moment personne ne peut imaginer quelles seront les conséquences de ces mesures.

Des deux côtés de l'Atlantique

Un large volet du travail de Wilson est composé de comparaisons entre les Etats-Unis et l'Europe. Si l'on sait bien que les formes de ségrégation, de pauvreté, d'intervention publique y sont radicalement différentes, Wilson nous invite tout de même à prendre garde à des dérives qu'il remarque de notre côté de l'Atlantique... Il invite une Europe où l'Etat-providence est beaucoup plus fortement institutionnalisé et où les explications de la pauvreté passent par le constat des changements sociaux et des inégalités, plus que par le procès des comportements individuels, à regarder avec attention ce qui s'est passé dans l'Amérique urbaine.

Aucune ville européenne n'a jamais connu le niveau de concentration de pauvreté et de ségrégation raciale typiques des métropoles américaines. Il n'y a pas d'équivalent européen au ghetto américain¹. Cependant, relève Wilson, la situation change rapidement. Les villes européennes commencent à connaître beaucoup des problèmes de désorganisation sociale qui traditionnellement affectent les villes américaines.

Si les prescriptions de Wilson, en matière de création d'emplois peuvent être critiquées, la démarche générale qu'il propose (plus des programmes universels que des actions ciblées) est à entendre, en particulier en France où la « politique de la ville » chargée des problèmes des quartiers défavorisés connaît bien des difficultés.

_

^{1 .} Cf. Loïc J. D. Wacquant, « Banlieues françaises et ghetto noir américain : de l'amalgame à la comparaison », French Politics & Society, Vol. 10, n° 4, automne 1992, pp. 81-103 ; Hervé Vieillard-Baron, Les Banlieues françaises ou le ghetto impossible, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 1994.

Clochards et SDF

Alexandre Vexliard, *Le clochard. Etude de psychologie sociale*, Desclée de Brouwer, coll. « Sociologie Clinique », 1998(1957).

Les travaux menés dans les années 50 par le psychologue Alexandre Vexliard (1911-1997) sur les clochards demeurent une référence. Son œuvre majeure, *Le Clochard*, publiée pour la première fois en 1957, a été récemment rééditée¹. Avant d'en venir au texte de Vexliard il n'est pas inutile de présenter sommairement quelques éléments de connaissance sur la question.

Les « SDF » ont acquis depuis le milieu des années 80 une forte visibilité dans les villes ainsi qu'une place notable sur l'agenda politique. Les problèmes de vagabondage, de mendicité et de grande pauvreté, qui traversent les siècles, sont cependant loin d'être nouveaux. Durant les Trente Glorieuses ils avaient été mis de côté et un peu oubliés. Les « sans-logis », par la voix de l'abbé Pierre, avaient fait parler d'eux en période de crise du logement. Les « clochards » habitaient quelques rues de grandes villes mais cette présence, décrite comme folklorique ou dérangeante, n'était pas véritablement envisagée comme un problème social légitimant des interventions publiques massives.

Aujourd'hui les SDF – le mot est devenu synonyme de clochard, de sans-logis, de sans-abri, voire de mendiant et plus largement encore d'exclu – sont présentés comme une priorité de l'action publique. Ils ont depuis une quinzaine d'années suscité l'essor de réactions dans la population (hostiles ou hospitalières), un investissement médiatique et scientifique (multiplication des articles, reportages, recherches et ouvrages) et un intérêt institutionnel (affermissement du droit au logement, développement de politiques structurées et/ou de dispositifs ponctuels de prise en charge).

Si l'augmentation du phénomène peut se vérifier par la pression exercée localement sur les services administratifs ou associatifs, on ne sait pas grand chose de son ampleur et de ses caractéristiques. Alors qu'il pourrait sembler simple de caractériser une population que tout le monde peut croiser dans la rue, il est en fait particulièrement difficile de la connaître avec précision. Il n'en existe pas de définition exacte ni de qualification juridique stable. Le terme SDF recouvre des réalités variées. Il s'agit d'un groupe composite qui rassemble des personnes vivant dans des conditions très dissemblables allant de celles d'hommes à la rue depuis longtemps – figure traditionnelle du clochard – à celles de jeunes femmes tout récemment expulsées de leur logement.

Les efforts de recherche ont permis d'établir qu'être sans-abri pouvait varier considérablement dans le temps². Certaines personnes sont à la rue depuis des mois et vont le rester encore longtemps, d'autres ne le sont qu'un court moment et ne le seront plus jamais, d'autres encore se retrouvent périodiquement sans logement. Les analyses se rejoignent pour observer un continuum de positions entre les personnes vivant à la rue et celles qui séjournent dans des centres d'hébergement, des habitations de fortune ou des logements précaires. Pour prendre une image simple on peut considérer que ces situations se distribuent sur un axe qui va de SDF *lato sensu* (les personnes très mal-logées) à SDF *stricto sensu* (les personnes vivant complètement à la rue). Ces dernières ont longtemps été appelées des clochards. Cette expression, à l'étymologie non assurée, est maintenant

Dossiers d'études. Allocations Familiales



^{1.} Un premier livre de Vexliard sur ce thème, *Introduction à la sociologie du vagabondage*, issu de sa thèse secondaire de doctorat et publié en 1956, a été réédité par l'Harmattan en 1998. Cette nouvelle édition comprend un entretien avec l'auteur, réalisé en 1996.

^{2.} Pour une présentation synthétique des progrès de la connaissance, aux Etats-Unis et en France, on lira Maryse Marpsat (dir.), « Les sans-domicile. France, Etats-Unis », *Sociétés Contemporaines*, n° 30, 1998.

relativement inusitée, même si elle est encore employée pour nommer les SDF considérés comme les plus en difficulté.

Dans les années 50 Alexandre Vexliard était pris pour un original avec ses recherches sur les clochards. Le clochard provoquait plus le sourire, la méfiance ou la pitié que l'interrogation profonde sur la société. La représentation du personnage oscillait entre les deux images conventionnelles du paresseux invétéré déchu par l'alcool et du doux poète libertaire épris de liberté. Il était considéré comme un marginal qui aurait choisi cette vie, ce qui pouvait s'expliquer par des pathologies particulières.

C'est contre cette conception pathologique de la déviance et des problèmes sociaux que s'inscrit la démarche de Vexliard. Plutôt que de s'arrêter sur de simples descriptions des circonstances il cherche à les comprendre et à mettre en lumière les processus qui peuvent conduire un individu à se retrouver parmi les clochards.

Vexliard, s'appuyant sur soixante études biographiques très complètes, distingue trois genres de clochards : les pas de chance qui paraissent « récupérables », les réprouvés qui s'habituent à l'errance, les réputés philosophes qui sont familiers d'un quartier. Plus que cette catégorisation rapide c'est toute la démonstration de l'auteur qui est intéressante. Vexliard montre que la personnalité se transforme au cours d'un processus dit de désocialisation pendant lequel s'opère une transformation de la hiérarchie des besoins.

Insistant sur le fait que les expériences et représentations des clochards sont avant tout à saisir en terme de trajectoires sociales, Vexliard repère plusieurs phases dans ce processus. Il caractérise une première phase *agressive*, déclenchée par un événement brutal (un deuil, une infirmité, une perte d'emploi), durant laquelle un individu cherche un rapide rétablissement. Sans logement il n'est pas pour autant repérable dans la rue comme différent des autres passants.

S'il ne réussit pas à rétablir le cours de sa vie momentanément ébranlée, une phase régressive, de repli, s'instaure. Il ne lui est plus possible de subvenir à ses besoins par les « moyens socialement admis ». Il lui faut alors mendier, voler et/ou accepter le système d'assistanat administratif et/ou caritatif. C'est toute la vision du monde qui change. Il a de plus en plus le sentiment d'appartenir à une autre catégorie d'individus et dissimule sa dévalorisation par le dénigrement des valeurs de l'ancien groupe d'appartenance. C'est généralement à ce stade que la personne commence à boire et à nouer des contacts avec d'autres sans-abri. Elle devient distinguable en tant que clochard.

Dans une troisième phase, de *fixation*, la personne s'installe complètement dans l'espace public. Une dernière phase, de *résignation*, c'est-à-dire de rationalisation de son existence, lui permet de mettre en cohérence ses occupations et son discours. Lors de cette dernière étape s'opère une harmonisation des représentations avec la réalité. C'est à la fois une abandon par rapport au souhait de s'en sortir et une valorisation des nouvelles conditions : proclamation d'un goût pour la « liberté », affirmation du « choix » de cette vie, déclaration de « bonheur » dans cet état.

La thèse de Vexliard, après l'observation attentive et la reconstitution de ce type de parcours, est que le clochard n'a jamais choisi sciemment d'en arriver là. Au terme du processus éreintant et stigmatisant qu'il a vécu, il rationalise simplement son comportement par des propos rassurants, pour lui comme pour ceux qui l'écoutent. Le clochard personnifie le clochard et cherche à donner un sens à sa situation. Vexliard défait ainsi l'idée reçue concernant la liberté et le choix du clochard. Il en finit avec le mythe du clochard heureux.

Insistons, contre une certaine tendance au déterminisme et au fatalisme, sur un point important de l'analyse. Pour Vexliard le processus de désocialisation n'a rien de mécanique. Le passage par une étape n'implique pas nécessairement d'aboutir à cette ultime phase de résignation et de rationalisation. Les séquences de la déchéance des sans-abri n'ont rien de systématique.

Par ailleurs, si effectivement les clochards correspondent bien aux personnes qui se trouvent à un point extrême du processus de désocialisation, ce serait faire une erreur que de voir en eux des êtres en état de « mort sociale ». Les SDF qui se trouvent au début de ce processus ou en phase avancée de clochardisation ne sont pas des individus coupés de toute réalité. Ils restent des acteurs sociaux même si leur marge de manœuvre sont extraordinairement limitées. Ils peuvent « bricoler » leur existence quotidienne à partir de réseaux assistanciels publics et privés qu'ils ont su se constituer. A cet égard il faut considérer que le processus vécu par les SDF fonctionne sur un mode dichotomique avec une dimension de désocialisation mais également de socialisation. Si Vexliard n'aboutissait pas explicitement à cette conclusion c'est néanmoins grâce à ses études que des travaux plus contemporains ont pu proposer des analyses solides sur la vie quotidienne des SDF.

On pourrait soutenir que les clochards des années 50 (surtout d'anciens ouvriers agricoles venus vers les villes) n'ont pas grand chose à voir avec les SDF des années 90 (surtout des chômeurs de l'industrie et des services). Toutefois, au-delà des raffinements sémantiques, on doit constater au moins trois points communs qui invitent à la comparaison. A quarante ans de distance il s'agit toujours d'individus en situation de grande pauvreté. Ils sont désignés comme clochards ou SDF au sein d'une population en réalité très hétérogène. Enfin leurs trajectoires individuelles semblent toujours fonctionner sur le modèle proposé par Vexliard. Il est donc tout à fait fondé que son livre sur Le Clochard, qui allie riqueur et humanisme, soit cité et utilisé aujourd'hui par ceux qui se préoccupent des phénomènes assemblés dans la thématique de l'exclusion.

Cette nouvelle édition d'un ouvrage qui avait fait date pour son originalité, pourvue d'une présentation vivante et utile proposée par Laurent Mucchielli, mérite le détour pour sa solidité, sa fécondité et son actualité.

Economie du « sans-abrisme »

Brendan O'Flaherty, Making Room. The Economics of Homelessness, Cambridge, Harvard University Press, 1996¹.

Pourquoi le sans-abrisme² a-t-il pris une telle importance dans les années 1980 ? Brendan O'Flaherty, professeur d'économie à Columbia, cherche à apporter une explication économique au phénomène. Depuis une quinzaine d'année la question sans-abri, aux Etats-Unis, a produit confusions et controverses. Les publications se sont multipliées et font maintenant elles-mêmes objet de débats³. O'Flaherty se concentre sur le marché du logement et montre que les explications communément avancées sont soit insuffisamment étayées pour conclure, soit fausses. Ce qui est important c'est que la distribution des revenus a changé, ce qui a fait évoluer les prix sur le marché du logement. C'est ce qui a probablement le plus contribué, selon O'Flaherty, à l'augmentation du sans-abrisme.

L'objectif essentiel du livre est d'expliquer l'extension du « nouveau sans-abrisme » à partir de comparaisons entre des villes aussi différentes que New-York, Newark, Chicago, Toronto,

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans *Sociétal* (n° 3, 1996, pp. 51-54).

^{2 .}On utilisera ici le néologisme « sans-abrisme », traduction de *Homelessness*, dans la mesure où il commence à se diffuser en France.

^{3.} Cf. pour une synthèse, Christopher Jencks, The Homeless, Cambridge, Harvard University Press, 1994.

Londres et Hambourg. Pourquoi un phénomène considéré comme résiduel il y a quinze ans est-il devenu un problème social important ?

Cette amplification est une énigme. Alors que le sans-abrisme était auparavant lié à une dépression économique, la plus grande partie de l'augmentation récente a eu lieu en période de relative prospérité. Ce n'est cependant pas un mystère inexplicable. Dénonçant de nombreuses idées reçues O'Flaherty montre que le sans-abrisme n'est pas le produit de problèmes personnels tels la maladie mentale ou l'alcoolisme. Selon lui, l'augmentation du sans-abrisme est un phénomène économique qui est arrivé parce que l'ensemble des opportunités offertes sur le marché du logement s'est transformé et que les individus ont fait évoluer leur comportement.

Le problème de base du sans-abrisme c'est le caractère nébuleux de la définition du sansabri. Le sens commun, relève O'Flaherty, fait plus référence à un sorte de statut social qu'à une condition de logement. Sans-abri, vagabonds, clochards et mendiants sont habituellement synonymes. Les discussions sur le sans-abrisme virent ainsi invariablement à des discussions sur la mendicité. Or toutes les personnes qui font la manche ne sont pas sans-abri, c'est-à-dire sans logement, et inversement. Pour éviter toute confusion, il faut donc faire extrêmement attention aux termes. O'Flaherty repère deux types de sansabrisme.

Le « sans-abrisme officiel »

O'Flaherty se focalise sur le « sans-abrisme officiel », défini par le marché du logement. Le sans-abri, au sens officiel, est celui qui n'a pas de logement. Ce sont les personnes à la rue, difficiles à dénombrer, qui dorment sur les trottoirs, les bancs publics, dans les gares ou dans tout autre recoin de la ville moderne. On compte aussi dans le « sans-abrisme officiel » les personnes qui passent pas les centres d'hébergement.

Cependant, recenser le nombre de places en centres d'hébergement ce n'est pas évaluer le sans-abrisme officiel mais plutôt la générosité privée ou la richesse publique qui permettent de produire ces centres. Additionner le nombre de sans-abri comptés dans la rue et le nombre de places dans les centres a peu de sens. Face à l'hétérogénéité de cette population mais également des sources, O'Flaherty rappelle que personne ne sait combien il y a de sans-abri aux Etats-Unis. Il y en a trop, c'est tout.

En se limitant aux limites d'une municipalité il est cependant possible de réaliser localement des estimations vraisemblables du sans-abrisme officiel. Les premières évaluations sérieuses de cette population datent du milieu des années 1980¹. S'il admet que les méthodes utilisées sont critiquables, O'Flaherty établit un classement de ses six villes face au phénomène. En prenant les études les plus proches de 1990 et en ramenant les estimations, aussi rudimentaires soient-elles, à la population globale de chaque ville il obtient près d'une personne sur 300 « officiellement » sans-abri à Newark, une personne sur 700 à New-York, une personne sur 1 700 à Chicago, une personne sur 3 700 à Hambourg, une personne sur 5 000 à Londres, une personne sur 10 000 à Toronto.

Le « sans-abrisme commun »

Les personnes qui font la manche, qui fouillent les poubelles, ou qui ne font qu'errer, visiblement indigentes, constituent les symboles de l'extrême pauvreté. La plupart des Américains nomment également ces personnes sans-abri. Or la définition officielle du sans-abri, une condition de logement, ne nous apprend pas grand chose des activités liées à l'extrême pauvreté. Le groupe de personnes qui les exercent n'a même pas de nom précis. O'Flaherty propose « sans-abrisme commun » pour reconnaître le fait que c'est la population

_

^{1.} Jean-Marie Firdion, Maryse Marpsat, « La statistique des sans-domicile aux Etats-Unis », Paris, Courrier des statistiques, n° 71-72, décembre 1994, pp. 43-51

la plus communément nommée sans-abri. Il n'existe nulle part une estimation, aussi erronée pourrait elle être, de cette population dont on ne sait presque rien.

Toutefois, différentes monographies sur les personnes qui vivent de la mendicité ou de ses activités dérivées comme le colportage ou la revente de canettes montrent clairement que les sans-abri communs, malgré quelques cas spectaculaires relevés par les médias, travaillent beaucoup, gagnent très peu et subissent mépris et violence.

Dans quelle mesure les sans-abri communs sont-ils aussi des sans-abri officiels ? Il y a en fait une forte indépendance entre les deux phénomènes. On peut mendier la journée et être parfaitement logé. Au contraire, il est possible de dormir dans la rue ou dans un centre et de ne jamais pratiquer la manche. Une politique du logement, prévoit O'Flaherty, pourrait régler le sans-abrisme officiel sans avoir aucun impact sur le sans-abrisme commun.

Pauvreté et sans-abrisme

Dans les trois villes américaines la pauvreté des familles a augmenté de 1970 à 1980, mais pas le sans-abrisme. Cette pauvreté a baissé de 1980 à 1990, mais le nombre de familles sans-abri a augmenté à New-York et Newark. A Chicago de 1980 à 1990 le nombre de familles pauvres a continué à augmenter, mais il y a eu à Chicago beaucoup moins de familles sans-abri qu'à New-York ou Newark. Le sans-abrisme a augmenté parmi les hommes seuls à New-York avant 1980, mais la pauvreté parmi les célibataires a baissé de 1970 à 1980. Avec ces données O'Flaherty ne peut conclure que la pauvreté explique le sans-abrisme.

Si on prend en compte la grande pauvreté - la proportion de la population dont les revenus sont inférieurs à 75 % du seuil de pauvreté - la corrélation avec le sans-abrisme n'est pas non plus très forte. A New-York les familles sans-abri sont apparues vers 1982 quand la grande pauvreté était élevée, mais l'augmentation du sans-abrisme chez les hommes seuls a commencé à partir de 1978 alors que la grande pauvreté chez les hommes seuls était à un de ses plus bas niveaux. Globalement, si le nombre de personnes à faibles revenus a substantiellement augmenté aux Etats-Unis durant les 20 dernières années on ne peut en faire une cause majeure du sans-abrisme. En effet, le nombre de personnes aux revenus très faibles a connu un sommet en 1984 puis a baissé tandis que le sans-abrisme continuait à augmenter.

Pour O'Flaherty, si le sans-abrisme augmente ce n'est pas nécessairement parce qu'il y a plus de pauvres, mais plus vraisemblablement parce que les inégalités de revenus s'accroissent, ce qui a un impact sur le marché du logement.

Le marché du logement

Pour comprendre pourquoi le sans-abrisme a augmenté durant les années 1980 il faut comprendre le marché du logement. Les données montrent un lien entre l'augmentation du sans-abrisme et les évolutions des prix et stocks de logements bon marché. S'il y a peu d'offres sur un créneau à bas prix, et une forte demande, les prix auront tendance à augmenter. Pour O'Flaherty, les sans-abri sont, avant tout, des personnes qui ne peuvent pas payer les loyers gonflés par une offre réduite de logements bon marché.

Entre 1970 et 1990 Newark et New-York ont perdu près de la moitié de leur parc de logements bon marché tandis que Chicago n'en a perdu que 20 %. A Toronto le nombre de logements jugés « abordables » a baissé de 14 % entre 81 et 85 mais le parc est revenu, en 1987, à son niveau de 1981. Par ailleurs certains types de logements basse qualité ont vu leur parc se réduire de manière drastique durant les années 1980. A New-York, par exemple, le nombre de logements jugés délabrés est passé de 5 % du parc total en 1970 à 2,1 % en 1987.

 n° 25 – 2001

D'après O'Flaherty la pénurie de logements est un argument naïf et les taux de vacances ne sont pas non plus une explication. La question c'est l'adéquation entre la répartition des revenus et l'offre de logements accessibles. Le simple constat d'un éventuel manque de logements n'explique par le sans-abrisme. Les taux de vacances, aux Etats-Unis, se situent aujourd'hui entre 2 et 10 % et le taux de sans-abrisme est inférieur à 1 %. Le problème est donc celui de la solvabilité. Derrière solvabilité il faut comprendre les priorités de consommation des ménages à faibles revenus.

On doit également étudier les effets de l'offre d'hébergement. Les centres proposent du logement gratuit, ou peu coûteux. On trouve dans ces centres, selon O'Flaherty mais également selon de nombreux autres observateurs, des personnes qui ont fait le choix économique d'être hébergées plutôt que de supporter une charge de loyer trop élevée. L'émergence de centres plus accueillants est par conséquent une des raisons pour lesquelles la mesure du sans-abrisme a augmenté.

Parmi les théories les plus populaires au sujet de l'augmentation du nouveau sans-abrisme aux Etats-Unis sont celles qui critiquent les politiques publiques du logement. Les conservateurs affirment que le contrôle des loyers est coupable. Les progressistes critiquent les coupes budgétaires dans les programmes fédéraux de logements. Pour O'Flaherty, l'évolution des droits des locataires est beaucoup plus importante à prendre en compte. L'expulsion a été rendue plus difficile, ce qui incite les propriétaires et les investisseurs à être plus vigilants et à sélectionner leurs locataires.

Malades mentaux, toxicomanes, alcooliques, prisonniers

Des études diverses dans les six villes montrent qu'entre 20 et 40 % des sans-abri célibataires sont toxicomanes et/ou alcooliques et qu'environ un tiers des sans-abri officiels ont des problèmes psychiatriques. Une explication très populaire pour expliquer l'augmentation du sans-abrisme aux Etats-Unis est de considérer que la désinstitutionnalisation pousse à la rue. Juste après la maladie mentale, la dépendance, qui insiste sur les fautes et faiblesses des personnes sans-abri, est l'explication la plus commune pour le nouveau sans-abrisme. O'Flaherty ne pense pas que ces arguments soient probants. A cet égard il rappelle que l'écrasante majorité des malades mentaux et des toxicomanes vivent dans des logements de qualité moyenne et ne se trouvent pas à la rue.

Par ailleurs il convient de noter que l'augmentation du sans-abrisme aux Etats-Unis se déroule, à l'exception du crack, à une période de déclin de la toxicomanie et de l'alcoolisme. L'amplification des comportements toxicomaniaques ne peut expliquer le sans-abrisme car ces comportements, s'ils se sont transformés vers une consommation plus intensive, ne se sont pas amplifiés numériquement .

L'augmentation du nombre de malades mentaux non institutionnalisés ne montre rien, tout comme l'augmentation du nombre de pauvres, conclue fermement O'Flaherty. Les changements intéressants sont ceux qui affectent la probabilité pour une population de devenir sans-abri, plus que les évolutions numériques de la population. Si la pauvreté, la désinstitutionnalisation, la drogue n'ont pas d'influence directe sur le sans-abrisme, ces phénomènes peuvent avoir des effets indirects par le biais d'une inadaptation du marché du logement.

Selon les analyses d'O'Flaherty, l'augmentation du nombre de personnes libérées de prison peut avoir contribué significativement au sans-abrisme. Beaucoup de sans-abri sont en effet passés par la prison tandis que la population incarcérée a énormément augmenté aux Etats-Unis depuis les années 1970. Sur la période, l'augmentation du nombre de libérés, confrontés à des difficultés sur les marchés du travail et du logement, est corrélée avec

64

l'augmentation du sans-abrisme américain. Dans l'Illinois la faible augmentation du sansabrisme est corrélée à un faible nombre des sorties de prisons.

Une recommandation : pas de discrimination

Les grandes tendances repérées par O'Flaherty qui ont conduit à l'augmentation du sansabrisme, l'augmentation des inégalités, l'augmentation de la population carcérale, la consolidation des droits des locataires, ne peuvent être rapidement renversées.

Pour gérer le problème, O'Flaherty plaide pour le rejet de toute discrimination. Les politiques publiques ne devraient pas traiter les sans-abri comme des personnes différentes. Il ne faut pas créer de logements ou de thérapies spécifiques qui à la fois stigmatisent les bénéficiaires et incitent certains à se déclarer sans-abri pour en bénéficier. Le déploiement désordonné de réponses spécialisées suscite, selon notre auteur, l'apparition d'une population qui n'est pas visée et facilite les phénomènes de substitution pour le bénéfice d'une mesure. Ainsi, trop souvent, les programmes pour le logement des sans-abri sont dévoyées en moyens pour l'amélioration du logement des personnes mal-logées. Selon O'Flaherty la principale raison d'adopter ce principe de non discrimination est pratique. Personne en effet ne peut se mettre d'accord sur une définition du bénéficiaire des mesures à destination des sans-abri. Afin de couper court aux effets pervers de politiques catégorielles assises sur des catégories bien trop vagues, il est préférable de ne pas développer de mesures spécifiques.

Et la France?

En travaillant sur six villes, dans quatre pays, les différences contextuelles sont telles que les vertus de la comparaison sont limitées. D'ailleurs O'Flaherty se penche presque exclusivement sur les Etats-Unis.

On pourrait néanmoins regretter en ouvrant le livre qu'il ne traite pas le cas de Paris. En le refermant on peut s'en féliciter dans la mesure où certaines des raisons (multiplication des centres, consolidation du droit au logement) de l'augmentation du sans-abrisme, telles que proposées par O'Flaherty, sont aujourd'hui érigées, en France, comme des solutions au problème de l'« exclusion »... Les analyses d'O'Flaherty ont l'intérêt de mettre en question certaines idées largement diffusées, et mises en œuvre, en France.

S'ils restent parfois discutables, ses propos, toujours rigoureux, sortent des incantations qui entourent la question SDF en France. Son plaidoyer contre la discrimination intéressera tous ceux qui s'interrogent sur la portée des « discriminations positives ».

On regrettera, et c'est loin d'être annexe, le peu d'intérêt qu'il semble porter à la question de la mobilité chez les sans-abri... En effet, O'Flaherty fait trop abstraction des mouvements d'une population très mobile en fonction, certes, du marché du logement mais aussi de certaines politiques répressives ou, plus prosaïquement, du climat. Toute chose égale par ailleurs, la mobilité reste fondamentale pour l'étude du sans-abrisme. Cette critique, forte, ne remet pas en question la démarche de l'auteur. On ne peut qu'être d'accord avec lui pour prendre en compte, comme il le fait dans sa description du « sans-abrisme commun », le sans-abri comme un acteur beaucoup plus rationnel qu'on l'imagine généralement. Certes ses contraintes sont fortes, mais il est toujours capable de calculer, de s'adapter.

Pour étudier le sans-abrisme, constate O'Flaherty, on doit souvent essayer de faire du plausible à partir de l'à peu près. En France le champ du plausible est encore, malgré

quelques progrès¹, largement à éclaircir. Les apports de travaux comme ceux d'O'Flaherty peuvent nous y aider.

Le syndrome NIMBY : pas de ça chez moi

Lois M. Takahashi, *Homelessness, AIDS, and Stigmatization. The NIMBY syndrome in the United States at the end of the Twentieth Century,* New York, Oxford University Press, 1998².

Le syndrome « NIMBY » (Not In My BackYard, pas dans mon jardin) est devenu le thème de théorisations savantes et un argument de polémiques militantes. En un mot il s'agit de l'opposition locale à l'implantation ou au développement d'infrastructures, en raison des nuisances probables ou supposées que ces installations pourraient engendrer.

Le géographe Lois M. Takahashi apporte quelques éléments de connaissance et de réflexion sur un problème qui est bien loin d'être un épiphénomène, en France comme aux Etats-Unis. On repère en effet un peu partout dans l'hexagone, depuis le début des années 80, une inflation des controverses et des mobilisations contre les projets les plus divers : autoroutes, porcheries, aéroports, TGV, déchetteries, hypermarchés, etc. Le NIMBY, devenu un important dilemme pour les urbanistes, les élus et les aménageurs, a surtout été étudié dans le domaine des conflits environnementaux et urbanistiques³. Le problème concerne également directement les équipements sanitaires et sociaux. C'est un des intérêts du livre de Takahashi que de le rappeler.

L'auteur indique que les mécanismes du NIMBY ne sont pas nécessairement les mêmes en ce qui concerne les services aux sans-abri, les usines, les prisons ou les centres commerciaux. Il considère toutefois que les résistances locales que rencontrent les aménageurs et les élus sont très semblables. Les discours accompagnant ces oppositions reposent sur des considérations économiques, esthétiques, sécuritaires. Les habitants et commerçants craignent la baisse de leurs valeurs foncières et immobilières et ils se préoccupent de la dégradation de leur cadre de vie. Sur ce registre, les analyses convergent désormais pour indiquer que le NIMBY ne peut être compris comme la seule expression d'une montée des égoïsmes locaux. Il ne s'agit pas non plus de querelles vicinales de type ancestral mais bien un foyer de tensions et de contradictions entre des intérêts différents. Le NIMBY se trouve en réalité au centre de nombreuses difficultés du management public urbain contemporain.

NIMBY et stigmatisation

Concernant les malades du SIDA et les sans-abri les Etats-Unis ont connu une montée progressive de contentieux juridiques et de manifestations violentes pour s'opposer à la création ou au développement d'équipements spécifiques (centres d'accueil et d'hébergement). L'argument central de Takahashi est que la croissance des oppositions locales à la création de services est liée à la stigmatisation à la fois des populations et des territoires. Les sans-abri en particulier, depuis une vingtaine d'années, ont été de plus en plus souvent présentés comme responsables de leur situation, comme dangereux, et comme non-productifs. Des stéréotypes très négatifs se sont diffusés, accompagnant une

_

^{1.} Cf. « Pour une meilleure connaissance des sans-abri et de l'exclusion du logement », Rapport final du groupe de travail sur les sans-abri du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS), Paris, *Dossier du CNIS*, n° 29, mars 1996

^{2.} Ce compte rendu a été publié dans Sociétal (n° 28, 2000, pp. 113-114).

^{3.} Dans la littérature française naissante sur ce thème on peut signaler : Arthur Jobert, « L'aménagement en politique. Ou ce que nous dit le syndrome NIMBY de l'intérêt général », *Politix*, n° 42, 1998, pp. 67-92 ; Danny Trom, « De la réfutation de l'effet NIMBY considéré comme une pratique militante », *Revue française de science politique*, vol. 49, n° 1, 1999, pp. 31-50.

criminalisation de plus en plus forte et un affaiblissement de la sympathie exprimée dans les sondages d'opinion. Takahashi, qui est géographe, met l'accent sur la dimension spatiale de la stigmatisation. Concrètement ce sont d'abord les quartiers et les immeubles dans lesquels sont accueillis les sans-abri et les malades du SIDA qui sont stigmatisés.

Takahashi repère quatre variables¹ pour comprendre l'émergence d'une opposition de type NIMBY lorsqu'il s'agit d'un service social : (i) les caractéristiques sociodémographiques de la population cliente de ce service, (ii) les caractéristiques urbaines et politiques du territoire d'implantation de ce service, (iii) la réputation d'éventuels services de ce type déjà présents localement, (iv) le niveau de proximité ou de distance vis-à-vis d'habitations et de commerces. Considérant cette quatrième variable comme la plus importante il souligne que les attitudes de rejet ou d'acceptation varient en fonction des régions, de la période de l'année, et de la catégorie de personnes concernées.

Un vocabulaire imagé et critique

NIMBY est un terme apparu durant les années 80 dans le vocabulaire des urbanistes anglo-saxons. A mesure que le phénomène augmentait, d'autres acronymes sont venus s'ajouter pour décrire ou décrier les oppositions locales à des investissements collectifs. Dans les dictionnaires d'urbanisme mais également dans les discours des élus locaux de nouveaux raccourcis comme LULU (Locally Unwanted Land Use, usage indésirable d'un terrain local) ou NOOS (Not On Our Street, pas dans notre rue)viennent utilement remplacer ou compléter NIMBY. A une échelle plus large on parle volontiers de NOPE (Not On Planet Earth, pas sur la planète terre), notamment en ce qui concerne les débats sur le nucléaire. Des termes plus politiques sont apparus comme NIMEY (Not In My Electoral Yard, pas dans ma circonscription) ou NIMTOO (Not In My Term Of Office, pas pendant mon mandat). Erigé en slogan, en théorie ou en argument il s'agit toujours d'expressions très critiques. Certaines désignent des catégories particulières d'habitants, comme les CAVE (Citizens Against Virtually Everything, citoyens contre tout). D'autres soulignent les périls associés aux conséquences collectives de ces replis particuliers. C'est par exemple le conseil BANANA (Build Absolutely Nothing Anywhere Near Anyone, ne rien construire quelque part à proximité de quiconque) qui invite à ne plus rien entreprendre.

Que faire?

Tenter de trouver des réponses au syndrome NIMBY n'a rien d'aisé. Takahashi fait trois propositions assez candides mais qui ont le mérite d'être peu contestables.

- Changer les attitudes et représentations des habitants envers la clientèle des services stigmatisés. Bien entendu il y a dans cette proposition un peu d'angélisme. Cependant il n'est pas inutile de présenter et discuter des chiffres précis sur la criminalité, par exemple, pour s'apercevoir que la présence des sans-abri sur un territoire n'est pas, généralement, aussi criminogène que certains discours peuvent le laisser entendre.
- Mettre fin aux problèmes sociaux qui appellent la création de nouveaux équipements. Comme le rappelle Takahashi s'il n'y avait plus de sans-abri il n'y aurait plus de problèmes de rejet des services pour sans-abri... Cette naïveté est aussi une vérité qu'il n'est pas inutile de rappeler.
- « Partager le fardeau ». La question du NIMBY est d'ordre essentiellement politique. Des autorités responsables doivent décider une distribution équitable des équipements jugés nécessaires dans la ville.

Plus généralement Takahashi remarque que le NIMBY pousse à la négociation, au compromis, à la médiation, au bricolage, au troc, à l'arrangement sans qu'on sache bien qui est responsable de quoi. Il appelle donc de ses vœux une clarification des rôles, des compétences et des responsabilités dans le système politico-administratif américain. Il

^{1.} Takahashi reprend et développe ici des travaux fondateurs sur la question du NIMBY en lien avec le phénomène sans-abri. Cf. Michael Dear, « Understanding and Overcoming the NIMBY Syndrome », Journal of the American Planning Association, vol. 58, n° 3, 1992, pp. 288-300.

insiste surtout sur la nécessité de rendre confiance aux habitants en matière de décision publique avec de nouvelles arènes de discussion et de participation démocratiques. Son propos rejoint là bien des préoccupations des responsables de l'action publique en France.

Note: synthèse sur les SDF

Les SDF sont très visibles dans les espaces publics. Ils sont très présents dans les débats relatifs à l'exclusion. Les connaissances relatives à cette population restent minces mais elles s'améliorent. En réponse à ce problème social, qui repose sur les ressorts les plus profonds de la société, un système de prise en charge ciblé s'est progressivement constitué. Ses performances mais aussi ses ambiguïtés et difficultés sont difficiles à évaluer.

Une (ré)apparition récente

Depuis le début des années 80 les SDF ont (re)fait irruption dans les rues, dans les gares, dans les squares, sur les boulevards, dans le métro. On les retrouve sur les écrans de télévision, en bas de chez soi, aux portes des services d'assistance, dans les discours électoraux. Ils apitoient souvent, effraient parfois, et, régulièrement, défraient la chronique sociale.

Durant les années de croissance on s'était peu inquiété, sinon par la voix de l'abbé Pierre, des sans-logis. Dans les rubriques faits divers de la presse on trouvait des informations sur les clochards dont la figure folklorique faisait presque partie du paysage touristique. C'est avec la crise et le chômage que les indigents et les errants ont repris place dans les préoccupations collectives en tant que priorités de l'action publique.

Ce regain d'attention pour un problème dont on n'avait très peu parlé pendant les Trente Glorieuses s'explique par la présence plus discernable de personnes qui font une utilisation particulière de l'espace public. Certaines formes d'action collective ont permis aux SDF d'accéder à l'agenda politique : les manifestations, l'apparition des journaux de rue comme *La Rue* ou *Macadam*, le lobbying des associations militantes, et les occupations de bâtiments inoccupés.

Visibles, et très médiatisés, les SDF ont fait réagir l'opinion et les pouvoirs publics sur le registre de l'indignation. Ils sont devenus la cible de dispositifs spécifiques gérés, en majeure partie, par le secteur associatif (hébergements d'urgence, Samu Social, accueils de jour, etc.) et financés, principalement, par l'Etat.

Le caractère actuellement très saillant de la question SDF ne doit pas masquer, sous la rhétorique de la nouveauté, sa profondeur historique. Du Moyen-Age à la période contemporaine, en passant par la Révolution française, les problèmes de grande pauvreté et d'errance se sont posés. Tout un arsenal de mesures a été éprouvé pour venir à bout de ces phénomènes, sans jamais y parvenir vraiment.

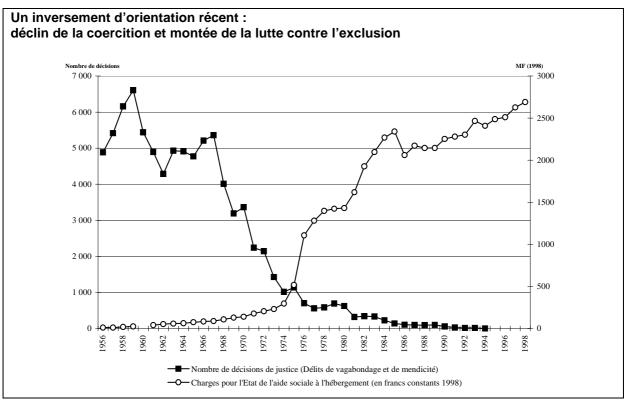
Après des siècles d'orientations publiques surtout répressives, la grande pauvreté, envisagée à l'aune du vagabondage et de la mendicité, s'est progressivement effacée au cours du XXe siècle en tant que problématique d'ordre public. Depuis la Libération un nouvel environnement juridique s'est affirmé. A côté de la création de la sécurité sociale, le système d'assistance que l'on aurait voulu faire disparaître avec la généralisation des assurances obligatoires s'est affermi. Le vagabond et le mendiant ont basculé du droit pénal au droit social. Les SDF ne sont plus des asociaux ou des malades à réprimer mais des citoyens dotés de droits sociaux qu'il faut aider.



Les explications du phénomène

Deux grandes familles d'explication du phénomène SDF coexistent. La première se consacre à l'analyse de phénomènes structurels (chômage, tensions sur le marché du logement, progression de la précarité, etc.). La seconde se concentre sur des causes plus individuelles (choc affectif, maladie, origine sociale défavorisée, abus d'alcool, etc.). Les partisans de modèles individuels contestent les approches structurelles qui ne prennent pas en compte les particularités des situations et des parcours personnels. Ceux qui insistent sur les dynamiques structurelles critiquent les observateurs qui se concentrent sur les cas individuels car ils contribueraient à la stigmatisation des SDF en insistant trop sur leur singularité, voire sur leur responsabilité.

Face à ce débat structurel/individuel, qui verse parfois dans l'idéologie, la solution est certainement dans l'entre-deux. Les SDF vivent et subissent un processus de disqualification sociale. Les racines du problème ne résident ni exclusivement dans des configurations structurelles, ni uniquement dans des déficiences individuelles, mais plus vraisemblablement dans une combinaison des facteurs qui produit une spirale vers le bas conduisant certaines personnes à la rue.



Ce graphique met en rapport le nombre de décisions de justice relatives aux délits de vagabondage et de mendicité (qui ont disparu du Code pénal en 1994), et la croissance des dépenses d'aide sociale à l'hébergement. Il faut se méfier de toute surinterprétation car les deux échelles retenues n'entretiennent pas de lien. Le schéma donne en tout cas une image saisissante du virage qui s'est récemment opéré.

Une population hétérogène et encore mal connue

Si on retrouve le sigle SDF dès le XIXe siècle, ce n'est que très récemment que le terme s'est imposé. Il agrège désormais les significations de sans-logis (absence de logement), de sans-abri (victime d'une catastrophe), de clochard (marginal n'appelant pas d'intervention publique), de vagabond (qui fait plutôt peur), ou encore de mendiant (qui sollicite dans l'espace public). Des problèmes assez différents sont ainsi assemblés dans une même appellation.

Si l'augmentation du phénomène est souvent expliquée par la pression exercée localement sur les services administratifs ou associatifs, on ne sait en réalité pas grand chose de son

69

ampleur. Alors qu'il pourrait sembler simple de caractériser une population que tout le monde croise, il est en réalité particulièrement difficile de la connaître avec précision. Il n'en existe pas de qualification juridique stable. Le terme SDF recouvre des réalités variées. Il s'agit d'un groupe composite qui rassemble des personnes vivant dans des conditions très dissemblables allant de celles d'hommes à la rue depuis longtemps - figure traditionnelle du clochard - à celles de jeunes femmes isolées ou de familles entières tout récemment expulsées de leur logement.

Les efforts de recherche ont permis d'établir qu'être sans-abri pouvait varier considérablement dans le temps. Certaines personnes sont à la rue depuis des mois et vont le rester encore longtemps, d'autres ne le sont qu'un court moment et ne le seront plus jamais, d'autres encore se retrouvent périodiquement sans logement. L'état d'extrême pauvreté, l'environnement de violence permanente et la très grande proportion d'hommes isolés dans cette population sont connus. La consommation élevée de stupéfiants (licites ou illicites), l'état de santé dégradé, en particulier dans les domaines des pathologies respiratoires et des troubles psychiques (même s'il convient de ne pas les exagérer), ont été repérés. En revanche la féminisation et le rajeunissement de la population SDF sont régulièrement signalés depuis une vingtaine d'années, sans qu'aucune étude systématique ne soit venu le confirmer rigoureusement.

Les analyses se rejoignent pour considérer que les SDF, même les plus marginalisés, ne vivent pas dans un monde différent. On observe un continuum de situations entre les personnes à la rue et celles qui séiournent dans des centres d'hébergement ou des habitations de fortune. Pour prendre une image simple on peut considérer que ces conditions se distribuent sur un axe qui va de SDF lato sensu (les personnes très mallogées) à SDF stricto sensu (les personnes vivant complètement à la rue).

Sur le registre statistique les chiffrages de la population SDF oscillent, selon les sources, entre 100 000 et 800 000 personnes... Ces estimations, très floues (de qui parle-t-on ? dans quel espace ? sur quelle durée ?), amalgament généralement les personnes qui restent sans-abri sur une année et celles qui se trouvent sans-abri un moment donné dans l'année. En fait le nombre de SDF en France est, à l'heure actuelle, totalement inconnu.

Des techniques élaborées de dénombrement commencent à être appliquées¹. Les premières enquêtes argumentées ont insisté sur l'intérêt tout relatif de la simple production de chiffres. Elles ont dépassé la question du nombre pour s'intéresser aux caractéristiques des personnes et à leurs trajectoires². Dans le cadre du recensement de 1999 les SDF ont fait l'objet d'une attention particulière mais pas d'un comptage systématique. En 2001une enquête nationale concernant les zones urbaines sera lancée par l'INSEE et l'INED. Des estimations et, surtout, d'importantes précisions sur les situations vécues seront alors produites.

Le dernier apport des recherches récentes est d'avoir souligné que la vie quotidienne des SDF peut s'organiser autour de rythmes relativement précis avec des répertoires d'actions plutôt élaborés. Les SDF ne sont ni des agents totalement dominés sans marges de manœuvre, ni des acteurs stratégiques ayant une vision claire de leur avenir proche. En se débrouillant avec les gigantesques contraintes qu'ils rencontrent et les quelques opportunités qu'ils peuvent saisir ils « bricolent » pragmatiquement leur existence quotidienne. Même au terme de processus éprouvants de « désaffiliation » ou de « désocialisation » on ne peut pas parler de mort sociale. Considérer qu'il existerait des personnes totalement « désaffiliées »

^{1.} Voir les travaux du Conseil National de l'Information Statistique, « Pour une meilleure connaissance des sansabri et de l'exclusion du logement », Dossier du CNIS, n° 29, mars 1996.

^{2.} Jean-Marie Firdion, Maryse Marpsat, « Devenir sans-domicile : ni fatalité, ni hasard », Population & Sociétés, n° 313, mai 1996.

ou « désocialisées » fait l'impasse sur le fait que les SDF vivent toujours des expériences d'affiliation et de socialisation, aussi précaires soient-elles.

Notons, pour finir, qu'on entend souvent dire que « cela peut arriver à tout le monde ». En réalité la plupart des SDF proviennent de milieux sociaux défavorisés. Une conclusion synthétique est d'indiquer que si que cela peut arriver à tout le monde, ce n'est certainement pas avec la même probabilité.

Les journaux de rue

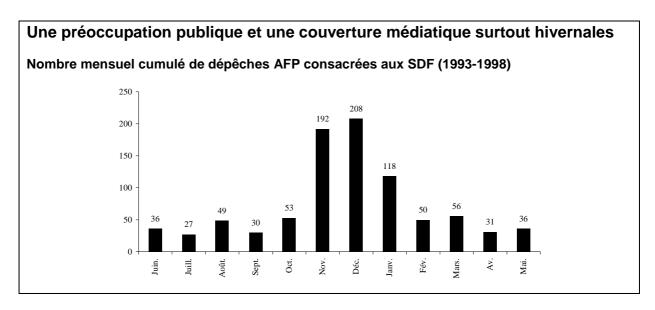
Les journaux vendus par des personnes comptées comme SDF sont nés en France en 1993. C'est à partir de l'exemple new-yorkais de *Street-News* qui a inspiré le journal londonien *The Big Issue*, que sont successivement apparus *Macadam*, *Le Réverbère*, *La Rue*, *L'Itinérant* et une multitude de titres de moindre importance, avec leurs produits dérivés (calendriers, guides touristiques, etc.). Un véritable marché avec des produits différents a vu le jour. De nouvelles interactions ont été induites par cette apparition originale des SDF sur la scène publique. Mais ce qui est rémunéré lors de ces échanges reste certainement la catégorie SDF plutôt que le produit « journal de rue ». Ces journaux apportent des aides conjoncturelles, maintenant bien moins substantielles qu'à l'origine, à quelques uns de leurs vendeurs. Accueillis au départ avec sympathie, ils voient leur existence menacée tant l'échange semble plus proche de la mendicité que de la vente à la criée. Sur ce marché où les éditeurs se sont livrés à une concurrence acharnée, dans des conditions parfois douteuses, seuls *Macadam*, *L'Itinérant* et quelques titres locaux subsistent.

Un système de prise en charge confus et tendu

Depuis le milieu des années 80 des campagnes « pauvreté-précarité » pilotées par l'Etat mobilisent chaque hiver des institutions diverses (associations, collectivités locales, entreprises) pour gérer des accueils et des hébergements d'urgence. Ces programmes hivernaux ont permis d'innover et d'institutionnaliser des politiques plus larges car c'est dans leur cadre qu'ont été expérimentées des mesures qui ont été par la suite consacrées par des lois (le RMI en 1988, le droit au logement en 1990).

A partir de l'hiver 1993-1994 des dispositifs de Samu Social (services mobiles de « recueil » des SDF) ont été organisés. Parallèlement des centres d'accueil de jour, offrant des services aux sans-abri (écoute, consultation médicale, vestiaire, etc.), se sont édifiés un peu partout dans l'hexagone. Dans un souci de coordination, des dispositions législatives et réglementaires ont organisé ces interventions dites « d'urgence sociale ». Un numéro d'appel gratuit (le 115), des plans départementaux d'hébergement ou d'accès au logement ont été créés.

Tout un ensemble de réponses s'est consolidé, à partir d'interventions humanitaires et de politiques de plus long terme comme la construction des logements sociaux. Ce système mêle fonds publics et privés, travail social salarié et bénévolat, grandes institutions et petites associations, aide sociale obligatoire et action sociale facultative, interventions de l'Etat et participations des collectivités territoriales. Les associations y sont tributaires des financements publics, tandis que l'action des pouvoirs publics s'appuie sur l'image, le dynamisme et la souplesse du secteur associatif. Les performances de ce système compliqué sont difficiles à évaluer.



Concrètement la gestion quotidienne de la présence des SDF sur un territoire peut s'apparenter à un véritable jeu de ping-pong. Les personnes repérées comme SDF sont, plus ou moins vigoureusement, écartées d'un espace vers un autre. Ces mouvement qui s'exercent d'une gare à un réseau métropolitain ou d'un jardin public à une place de mairie, se reproduisent à plus grande échelle entre les villes. Les arrêtés municipaux antimendicité pris par certaines municipalités depuis le début des années 90 en sont une illustration flagrante. Ces arrêtés ont suscité de fortes contestations. Des tribunaux administratifs ont annulé plusieurs textes et le nombre de municipalités continuant à prendre ce type de décision a fortement baissé, sans toutefois qu'une jurisprudence définitive ait encore émergée.

Le ping-pong ne se déroule pas uniquement sur un mode coercitif. Le développement de structures d'accueil pour sans-abri est également un élément du jeu. Les lieux d'orientation permettent d'orienter vers d'autres lieux d'orientation, et ainsi de suite. Sur ce volet social, il s'agit d'un jeu où on se renvoie les personnes, mais également les responsabilités. Les deux acteurs sont d'un côté l'Etat, de l'autre les collectivités territoriales. Les villes et les départements (qui depuis la décentralisation sont responsables de l'aide sociale) acceptent d'aider leurs indigents domiciliés mais renvoient à l'Etat la responsabilité de ceux qui n'ont pas de domicile. Celui-ci demande l'implication des collectivités locales.

On peut envisager l'action publique en direction des SDF sous une autre forme : celle du jeu de l'oie¹, pour rendre compte des trajectoires des personnes en fonction d'un parcours qui irait d'une case départ (absence d'emploi et de toit) à une case arrivée (un toit légal et des revenus stables). Entre ces deux cases le nombre d'étapes intermédiaires a fortement augmenté au cours du temps. Chaque année de nouveaux instruments ont été inventés. Le jeu de l'oie agence maintenant un nombre important de cases : du Samu Social jusqu'aux HLM en passant par des logements d'insertion, des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ou des asiles de nuit. Le parcours d'insertion des SDF est envisagé comme un passage de la rue à des accueils d'urgence puis à des hébergements et des stages d'insertion, et en bout de course à une stabilisation des ressources et du logement.

En fait ce chaînage théorique, du fait entre autre de la saturation des différents paliers, est loin de fonctionner systématiquement. Les SDF vont plus d'un centre d'hébergement à un

^{1.} L'expression est de Jean-Pierre Hardy, « Accès au logement des plus démunis : le jeu de l'oie... », Fondations, n° 2, 1995.

autre, que d'un de ces centres vers un CHRS. De la même manière, ils vont plutôt d'un CHRS à un autre dispositif d'aide au logement, que d'un CHRS vers un logement HLM autonome. Dans le jeu de l'oie qui s'est constitué on voit plus souvent les personnes passer d'une réponse à une autre réponse, d'une case à une autre, sans que ces passages soient inscrits dans une trajectoire mécanique qui mène à la stabilité. Par ailleurs, toutes ces cases n'étant pas équivalentes, en terme de services proposés, ceci peut amener une forme de compétition entre SDF pour bénéficier des prestations les plus appréciées.

De nombreux SDF arrivent à s'en sortir grâce aux services et prestations en place. L'édifice du système assure effectivement des prises en charge efficaces. Cependant certaines personnes en viennent à abandonner ce jeu de l'oie. D'autres ne s'y sont jamais engagées. Elles refusent les services proposés. Ces SDF sont généralement les plus visibles dans la rue. Ce sont eux qui orientent la compassion. Baptisés « les exclus des exclus » ou les « grands exclus » ils constituent la cible prioritaire des dispositifs de prise en charge des SDF, mais ils leur échappent. Les pouvoirs publics et les associations en sont réduits à ajouter régulièrement de nouvelles cases au jeu de l'oie ceci afin de tenter de toucher « les plus en difficulté parmi les plus en difficulté », sans jamais y parvenir totalement.

Il conviendrait pour prendre toute la mesure de ce problème de se pencher avec sérieux sur ces « non-recours »¹ des SDF aux services qui leur sont destinés. Il serait utile de prendre en considération les contextes de ces refus, en écoutant et en étudiant les raisons proposées par les SDF pour les justifier. Ces raisons (violences dans les centres, rigidité des règles, inadaptation des prestations, contraintes de la vie collective, manque d'informations, humiliation, etc.) méritent d'être mieux connues pour réaliser une évaluation approfondie du système de prise en charge et pour en proposer des améliorations.

Les difficultés du système de prise en charge sont aujourd'hui objet de débats entre les responsables des dispositifs. Chaque hiver voit naître son lot de polémiques concernant l'adaptation des centres, le financement des services, la coopération des associations, les responsabilités des uns et des autres. Pour un apaisement de ces controverses et une réduction de ces dilemmes, plutôt qu'une nouvelle structure de coordination, il faut peut-être souhaiter une simplification des procédures. Ceci pourrait se réaliser dans le cadre du toilettage du droit de l'aide et de l'action sociale que les juristes spécialisés appellent de leurs vœux.

Pour en savoir plus

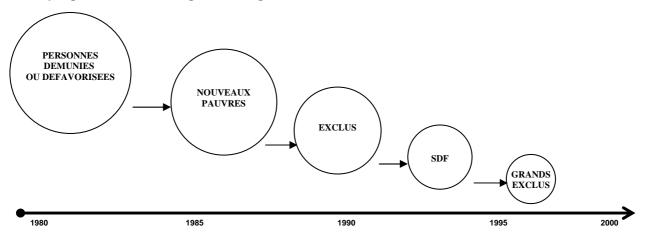
La bibliographie concernant les SDF et, plus largement, la question de l'exclusion est très abondante. On signale ici six documents particulièrement importants et consistants.

- « Les sans-domicile. Etats-Unis, France », sous la direction de Maryse Marpsat, Sociétés Contemporaines, n°30, avril 1998. (Une synthèse des recherches contemporaines. A lire en priorité).
- Droit de l'aide et de l'action sociale, par Michel Borgetto et Robert Lafore, Montchrestien, 1998. (Un ouvrage utile pour comprendre l'architecture de la protection et de l'aide sociale aujourd'hui).
- Le hobo. Sociologie du sans-abri, par Nels Anderson, Nathan, 1993. (Dans ce texte, rédigé dans les années 20, l'auteur s'intéresse aux travailleurs migrants et aux sans-logis américains. Il insiste sur les modes de « débrouille » qui caractérisent la vie quotidienne dans ces conditions).
- Le clochard. Etude de psychologie sociale, par Alexandre Vexliard, Desclée de Brouwer, 1998. (Un livre fondateur qui vient d'être réédité et qui reste d'actualité en raison de l'exceptionnelle qualité de l'analyse).
- La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen-Age à nos jours, par Bronislaw Geremek, Gallimard, 1987. (Un classique qui permet une mise en perspective historique stimulante).

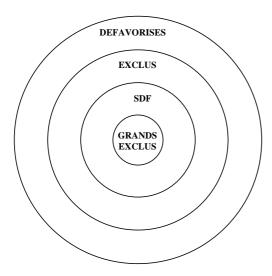
^{1.} Dans le champ général de la protection sociale on parle de non-recours lorsqu'une personne « ne perçoit pas tout ou partie d'une prestation à laquelle elle a droit ». Cf. Antoine Math, « Le non-recours en France : un vrai problème, un intérêt limité », *Recherches et Prévisions*, n° 43, 1996.

Les pauvres, par Georg Simmel, PUF, 1998. (Traduction d'un texte du début du siècle qui inaugure une perspective véritablement sociologique d'analyse de la pauvreté. Les pauvres ne sont pas naturellement pauvres. Ils sont désignés comme tels par le système de prise en charge de la pauvreté).

La progression et l'affinage du ciblage



Le ciblage actuel des « grands exclus »



Depuis une vingtaine d'années l'action publique s'est toujours plus fermement investie dans la lutte contre l'exclusion, en cherchant à circonscrire précisément et à prendre en charge efficacement les publics jugés prioritaires. Avec le temps s'est établie une véritable cible, aux contours flous et mouvants, dont le centre est assurément constitué des SDF les plus en difficulté.

QUESTIONS DE PROTECTION SOCIALE ET D'ACTION PUBLIQUE

L'action publique en mutations

Jacques Caillosse, Jacques Hardy, *Droit et modernisation administrative*, Paris, La Documentation française, coll. « Perspectives », 2000.

Depuis deux décennies au moins, la réforme et la modernisation administratives se réclament de, et s'appuient sur, de nouveaux modes d'action : projets de services, centres de responsabilité, contrats d'objectifs, contractualisation interne, partenariat, territorialisation etc. Ceux-ci mettent en question, et selon certains, en péril, les formes traditionnelles de l'action publique, unilatérales et centralisées, articulées autour d'une hégémonie de l'Etat.

Faut-il donner à ces outils, pour la plupart issus de la pratique et de la réflexion sur le management (à traduire ici par organisation, gestion, encadrement), un statut juridique ? Faut-il continuer à les développer à côté ou en dépit de la doctrine classique du droit public ? A partir de deux études de cas, en l'occurrence deux institutions situées à Rennes et toutes deux engagées dans une logique de projet de service, le rectorat de Rennes et l'Ecole nationale de la santé publique (ENSP), Jacques Caillosse, professeur de droit public, et Jacques Hardy, maître de conférences de droit public, défrichent ces questions. Leur recherche vise avant tout à déployer les multiples interrogations que pose à la fonction juridique la modernisation des services.

Il s'agit ici d'un rapport pour la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP), accompli à partir d'une interrogation sur ses capacités juridiques à servir les projets et les programmes de modernisation. Le rapport est d'ailleurs publié dans la collection « Perspectives » de la Documentation française, qui rassemble des travaux provenant des démarches entreprises par la DGAFP pour associer des universitaires spécialistes du droit public afin d'accompagner l'administration dans ses réflexions sur ses pratiques, ses procédures, ses modes de d'organisation, et sur l'évolution de ses fondements doctrinaux.

Les deux exemples rennais ne sont ici que prétexte pour une analyse du droit et du management publics. Le droit est effectivement une composante essentielle du management et de l'action publics. Il ne s'agit cependant pas, dans ce rapport, du droit en général, mais du droit public, et plus précisément encore du droit appliqué à l'administration.

Les auteurs soulignent un enseignement global de leur analyse. En ce qui concerne la gestion du rapport de travail, les ressources humaines au sein d'un établissement en cours de réforme, les politiques de modernisation se sont faites à droit constant. La modernisation administrative n'est pas étrangère à la juridicité (caractère de ce qui relève du droit, par opposition aux mœurs, à la morale, aux convenances) mais il y a une tension, avec des distorsions du droit. En fait on se trouve là dans le domaine du « bricolage juridique » avec le droit tel qu'il est.

Les institutions publiques sont, de plus en plus fortement, sollicitées par les politiques contractuelles. Les contrats prennent progressivement de plus en plus d'importance, sans pour autant définitivement remiser les lois. Ces contrats, cependant, sont tout, au sens juridique, sauf des contrats. Pour qu'il y ait contrat, il faut qu'il y ait obligation et altérité. On ne peut faire de contrat avec soi-même. Or c'est précisément ce que font les diverses collectivités publiques, parfois entre elles, parfois entre les différents services qui les composent.

Le rapport remarque également que les politiques de modernisation sont portées par des textes sans grande portée juridique, comme la circulaire Rocard de 1989. Ceux-ci ont cependant une forte portée déclamatoire et mobilisatrice. Ils structurent le discours et, dans une certaine mesure. l'action.

Une dimension intéressante de la réflexion de Caillosse et Hardy est la notion (décidément utilisée de manière inflationniste) de bricolage. Celle-ci doit être associée au domaine du jeu. Les acteurs jouent avec la règle, avec les catégories juridiques vécues souvent comme des contraintes à leurs yeux injustifiables. La notion de jeu a également un sens mécanique. Les acteurs utilisent du droit pour produire du jeu, pour construire de la marge, de l'incertitude, des capacités de manœuvre.

Le droit, comme ressource et comme contrainte, permet du jeu autour de trois principales figures. (i) La modernisation paraît possible indépendamment du droit existant. Il n'y aurait pas alors besoin de s'interroger sur l'expression juridique de la modernisation. C'est le registre choisi, par exemple, par la circulaire Rocard. Dans ce domaine on peut noter que l'informatisation des services administratifs s'est mise en œuvre sans qu'il y ait besoin de règles nouvelles. (ii) La modernisation se heurte au verrouillage juridique. Réel ou fantasmé, ce verrouillage est vécu par les acteurs qui considèrent alors que le droit est un ensemble de normes qui empêchent ou freinent la modernisation. Le verrouillage des responsables du personnel ou des contrôleurs financiers est alors imputé aux règles juridiques. (iii) La modernisation génère son propre droit. Les politiques de modernisation peuvent faire évoluer le droit. Le mouvement général en cours est celui de la contractualisation et des objectifs de priorité et de rendement, avec des modes d'action qui ne relèvent plus de l'unilatéral mais du conventionnel. Sur ce registre, on constate que le droit applicable à l'administration se dépublicise, qu'il se civilise.

Au total on voit de nouvelles fonctions sociales du droit au sein d'organisations publiques en train de changer. Quelle posture adopter face à ces décalages ? On peut passer par la déploration, la réalité se soustrayant au droit. On peut aussi passer par une satisfaction plus ou moins avouée de voir ses marges de manœuvre augmenter. Les auteurs rappellent qu'il n'y a pas cependant à déplorer le débordement d'un droit victime de sa propre impuissance, tout comme il n'est jamais opportun de se réjouir cyniquement.

En fait le droit peut valablement être utilisé pour empêcher la modernisation (bouclier ou parapluie protecteur). A l'inverse, le changement ne peut être conduit dans l'ignorance de la rèale juridique. Ce qu'il importe de considérer c'est que le droit doit être un système de mise en ordre crédible de la réalité. Ce qui pose donc problème aujourd'hui c'est l'aptitude du droit à mettre la réalité en mots, c'est la validité de la construction juridique de la réalité. Pour Caillosse et Hardy, le droit est mis en échec par la complexité du réel. Les oppositions fondatrices du droit français ne fonctionnent plus. Droit public et droit privé, contrat et acte unilatéral, deviennent de plus en plus hybrides. L'acte unilatéral est en fait de plus en plus négocié, et le contrat va parfois dans le sens de l'acte unilatéral. La conclusion est qu'il n'y a plus opposition systématique entre droit public (la souveraineté) et droit privé (le marché), alors que subsistent deux communautés de juristes (et deux agrégations) avec un angle mort absolument immense, qui s'élargit continûment.

Dans le débat contrainte d'efficacité versus contrainte de légalité, le rapport met parfaitement en lumière le caractère dépassé de cette opposition. Elle est néanmoins relavée par de formidables tensions concernant l'ingénierie juridique d'organismes qui ne doivent plus seulement prendre en compte des actes, mais aussi des acteurs, c'est-à-dire de l'incertitude politique et plus seulement de la sécurité juridique. Le chantier d'avenir est donc colossal, il s'agit de celui de la réunification du droit. Pour le moment la question concrète est celle de l'incertitude et de l'insécurité juridiques, très sérieusement prises en compte par les gestionnaires et les managers (ces deux familles étant d'ailleurs si différentes aujourd'hui ?).

Une proposition pour les jeunes adultes

Bruce Ackerman et Anne Alstott, *The Stakeholder Society*, New Heaven, Yale University Press, 1999.

Voici un livre qui a fait un certain bruit aux Etats-Unis. Il est intéressant d'en prendre connaissance dans le cadre des débats hexagonaux sur les jeunes adultes, le crédit d'impôt et les minima sociaux.

Les deux auteurs sont professeurs de droit à Yale. Bruce Ackerman, expert de la démocratie et de la constitution américaines, et Anne Alstott, spécialiste du système fiscal fédéral, soutiennent une idée simple mais particulièrement ambitieuse. Stratégiquement ils exhortent à renforcer l'égalité des chances dans un contexte où l'inégalité semble être devenue un vecteur de croissance et de dynamisme.

Leur proposition peut être aisément résumée. Le gouvernement attribuerait à tout citoyen, au moment de ses vingt et un ans, une allocation de 80 000 dollars (soit 87 000 Euros, ou encore 560 000 F.) sans conditions de ressources personnelles et/ou familiales. Il s'agit d'un programme à visée universelle ressemblant à une forme de retraite en capital, celle-ci étant servie au début plutôt qu'à la fin de la vie adulte.

Les jeunes feraient absolument ce qu'ils veulent de cet argent. Leur réussite ou leur échec serait de leur responsabilité. Sans condition d'utilisation, l'allocation pourrait être utilisée pour investir dans un logement, des études, des entreprises, des voyages, des vacances, des soirées ou autres divertissements. Nos auteurs font le pari (très probablement bien fondé) de la responsabilité des jeunes adultes ainsi dotés. Selon eux cette somme, qui pourrait être attribuée totalement en une fois ou annuellement par tranches de 20 000 dollars, serait très majoritairement consacrée au financement d'études. D'ailleurs le montant de 80 000 dollars est calé sur le coût moyen (américain) d'un diplôme universitaire de 4 ans.

Sur le volet de la responsabilité (objet d'ailleurs central de leur analyse), les auteurs indiquent que pour en développer le sens il pourrait être possible de sanctionner les jeunes délinquants¹ en retenant une partie de la somme qui devrait leur être octroyée, ceci permettant en outre de faire des économies sur les coûts (monétaires, moraux et humains) de l'incarcération.

Au-delà de ces interrogations concernant la contrepartie, sur le papier, ce programme offrirait certainement une opportunité sans précédent aux dizaines de millions de jeunes qui aujourd'hui ne peuvent accéder à l'université. Et pour la première fois, les non diplômés pourraient se trouver confrontés au marché avec un minimum de sécurité.

Mais si la société doit investir en direction de la jeunesse, pourquoi n'intervenir qu'à partir de 21 ans? Pour les auteurs, il est implicite qu'investir avant cet âge signifie distribuer de l'argent à des services pour enfants et non directement aux jeunes. Un point de vue alternatif est de considérer qu'à 21 ans une série d'opportunités ont déjà pu ou non être saisies. Il faudrait donc intervenir avant, et probablement très en amont, pour réellement accroître l'égalité des chances. Il est cependant nécessaire de faire des choix. Celui des auteurs est de considérer que la situation des jeunes adultes est aujourd'hui la plus difficile et la plus cruciale. Dans un environnement économique très compétitif et très agressif, les jeunes

_

^{1.} Plus généralement sur cette question, cf. Laurent Mucchielli, « Familles et délinquances », Dossier d'Etudes. Allocations Familiales, n° 9, juin 2000.

adultes sont confrontés à des décisions professionnelles et familiales dans des circonstances délicates qui réduisent leurs choix et encombrent leurs jugements. Les auteurs parlent d'ailleurs d'une « fausse promesse de maturité » caractérisant cette période de la vie. Ils accordent donc une priorité, même si elle est discutable, à cette catégorie particulière.

Un problème central pour ce type de proposition est bien entendu celui du financement. Pour trouver les 255 milliards de dollars de ce programme, dont l'estimation faite par les auteurs aboutit à un chiffre proche de celui du budget de la Défense (ou, pour pousser la comparaison, proche de celui du budget total de l'Etat en France)¹, Ackerman et Alstott proposent que soit mis en place une sorte d'impôt sur la fortune. L'idée est de faire financer leur programme par ceux qui ont le plus bénéficié des récentes années de prospérité et de progression des inégalités aux Etats-Unis. Une taxe de 2 % sur les revenus individuels annuels supérieurs à 80 000 dollars serait ainsi créée. Avec un tel système, les 1 % les plus riches paieraient 40% du total du prélèvement.

Il est à noter qu'à la fin de leur vie, les citoyens américains rembourseraient cette allocation, bien entendu si cela est matériellement possible. Le fond de gestion de ce programme serait ainsi alimenté par les contributions des plus aisés et par les remboursements finaux des disparus.

La question des héritages et des transmissions intragénérationnelles n'est cependant que trop faiblement abordée dans l'ouvrage. Elle est pourtant absolument essentielle car il s'agit de dimensions premières des débats de philosophie politique traités. Elle est également techniquement importante, et les propositions avancées par les auteurs sont parfois étonnantes. Ceux-ci proposent en effet, par exemple, de limiter le montant des cadeaux faits aux enfants. Ils plaident ainsi pour une limite de 1 000 dollars par an et par enfant pour les anniversaires et Noël. Au-dessus de ce seuil, les sommes donneraient lieu à une taxation alimentant le fond de gestion de leur programme. Il y a fort à parier que ce type de proposition ait à la fois du mal à passer et à être réellement implanté...

Plus fondamentalement l'ouvrage de Ackerman et Alstott est, comme le titre l'indigue, une réflexion engagée sur la « Stakeholder Society ». Ce néologisme anglais récent et très en vogue ne se laisse pas aisément traduire. Le mot « stakeholder » est apparu pour la première fois dans la littérature manageriale dans les années soixante. Il s'agissait à l'origine d'un élargissement du sens du terme actionnaire « shareholder », alors seul groupe devant lequel la direction devait se justifier, pour désigner tous les groupes dont le support est nécessaire pour la continuation d'une entreprise. Aujourd'hui le terme est employé à toutes les sauces, pour ce qui concerne le développement durable, la responsabilité des entreprises, ou encore la citoyenneté. L'expression « Stakeholder Society » a été promue, à l'origine, par le Parti travailliste britannique de Tony Blair au milieu des années quatre-vingtdix. Elle fait référence à une société dans laquelle chacun peut attendre un retour par rapport à la croissance économique et où chacun doit se sentir concerné et impliqué dans la vitalité économique et sociale. Le principe sous-jacent est que chacun doit se trouver, dans le respect des libertés, en situation de relative égalité des chances. Le concept de « Stakeholder Society » s'aligne sur le projet d'une revitalisation de la citoyenneté par la responsabilité et l'implication. Il proclame le principe de participation, avec une obligation collective de garantir à chaque citoyen la possibilité de participer. L'idée anglaise, reprise aux Etats-Unis, est de consolider une société d'associés plutôt qu'une société d'actionnaires (dont l'idée était chère à Lady Thatcher).

-

^{1.} Robert Lafore a rappelé que la mise en place en France d'une allocation universelle, inconditionnelle et individuelle, de 1 500 francs par mois coûterait annuellement plus de 1 000 milliards de francs. Financièrement les projets d'allocations de ce type sont souvent si coûteux qu'ils apparaissent très rapidement irréalistes. Robert Lafore, « L'allocation universelle : une fausse bonne idée », *Droit Social*, n° 7/8, 2000, pp. 686-692.

Il faut souligner que le résultat majeur attendu par Ackerman et Alstott n'est pas directement la réduction des inégalités, mais plutôt un changement dans la perception qu'ont les jeunes d'eux-mêmes et de leurs obligations vis-à-vis de la société. Cette prestation, tout comme le train de mesures qui pourrait l'accompagner¹, ambitionne d'abord un renforcement du sens de la collectivité, en économie de marché. « Notre plan recherche la justice en l'enracinant dans la plus importante valeur capitaliste : la propriété privée. Il ouvre la voie à une société plus démocratique, plus productive, et plus libre ».

Au fond, le plan de Ackerman et Alstott n'est pas de (re)distribuer des ressources, mais de développer le nombre de personnes ayant intérêt direct et individuel dans la société. En fait le problème général abordé est bien celui de la consolidation de l'égalité des chances dans l'économie actuelle. Les auteurs dessinent ici ce qu'ils imaginent être une solution à l'éternelle contradiction démocratique de la conciliation entre l'égalité de tous et les mérites de chacun².

Ils s'attaquent frontalement à la question des inégalités. Depuis 1975 la part relative des revenus des 20 % des Américains les plus aisés n'a fait qu'augmenter, tandis que pour toutes les autres strates cette part n'a fait que diminuer. En un quart de siècle les revenus des 5 % les plus riches sont passés de 15 à 20 % des revenus totaux, se situant maintenant très au-dessus des revenus de 60 % de la population. Le salaire minimum a maintenant un pouvoir d'achat inférieur à ce qu'il était en 1970. Aujourd'hui la probabilité pour qu'un homme adulte dispose d'un revenu supérieur à la médiane est de 39 % si son père avait un revenu dans le quartile inférieur de la distribution des revenus. Elle est de 75 % si ce revenu paternel se situait dans les 5 % des revenus les plus élevés. A travers leur allocation de 80 000 dollars Ackerman et Alstott espèrent réduire ces différences en transformant d'emblée les jeunes en propriétaires et en élargissant le champ de leurs opportunités.

Selon Ackerman et Alstott les Etats-Unis sont devenus une société en trois classes. Tandis que plus de 25 % des jeunes obtiennent un diplôme universitaire en quatre ans, 20 % des jeunes vivent dans un monde de bas salaires et de petits boulots. Et on peut repérer un vaste centre (ou pour le dire autrement, une vaste classe moyenne) constitué de ménages modestes qui malgré la croissance et l'entrée massive des femmes sur le marché du travail rencontrent financièrement de grandes difficultés quotidiennes et se posent de graves questions quant à l'avenir de leurs enfants. L'enjeu politique de Ackerman et Alstott, à travers la promotion de la « *Stakeholder Society* » est de favoriser une réconciliation, à travers de nouvelles interdépendances, entre les riches, les pauvres et les membres de la classe moyenne³.

Le livre défend donc une idée pour transformer radicalement les modes de redistribution et la configuration des liens sociaux dans une économie de marché. Les chiffrages de ce programme sont cependant réalisés de manière parfois trop rapide. Par ailleurs le problème décisif de sa faisabilité technique et de son acceptabilité politique n'est pas traité de manière à emporter une large adhésion. Si les auteurs consacrent la plus grande partie de leurs chapitres aux arguments qui vont être avancés contre leur idée, ils n'arrivent pas à être totalement convaincants. L'analyse des approches libérales, utilitaristes, libertariennes et

_

^{1.} Ackerman et Alstott sont, par exemple, partisans d'une « pension de citoyenneté » qui, après 67 ans, permettrait d'assurer 670 dollars de revenus par mois attribués à tous, car chacun aurait droit à « une retraite en dignité ».

^{2.} Pour quelques ouvrages récents, d'orientations variées, sur ces questions essentielles, cf. Alain Massot, Raymond Boudon, Charles-Henri Cuin, *L'axiomatique de l'inégalité des chances*, Paris, L'Harmattan, 2000 ; Gilles J. Guglielmi, Geneviève Koubi (dir.), *L'égalité des chances*. *Analyses, évolutions et perspectives*, Paris, La Découverte, 2000 ; François Dubet, *Les inégalités multipliées*, La Tour d'Aigues, Les Editions de l'Aube, 2000.

^{3.} Sur les familles de la classe moyenne comme « oubliées » des politiques sociales actuelles, cf. Theda Skocpol, *The Missing Middle. Working Families and the Future of American Social Policy*, New York, W. W. Norton, 2000.

communautaristes est érudite et bien menée. Les implications constitutionnelles et politiques de la proposition sont excellemment présentées. On ne peut cependant s'empêcher de voire transparaître, à côté d'orientations idéologiques particulières (rapidement, celles dites de Troisième Voie), un brin de naïveté. Car, en effet, comment imaginer à la fois la possibilité d'un tel bouleversement dans l'architecture de la protection sociale, et le renforcement des prélèvements fiscaux avec une taxation spécifique de la richesse, dans un contexte qui n'y semble absolument pas prêt? Appréciée comme économiquement absurde, politiquement utopique, ou généreusement volontariste, la proposition a toutefois le clair mérite d'être concrète et de dépasser, tout en les reprenant, les débats théoriques sur les divers dispositifs nommés « allocations universelles », « revenu d'existence » ou « revenu de citoyenneté ». Notons d'ailleurs que ce ne sont pas ces vocables qu'utilisent les auteurs, mais plutôt celui de « droit de citoyenneté ».

Au total, l'ouvrage propose, à partir d'une proposition singulière, un panorama et une réflexion utiles sur les multiples prétentions, implications et considérations (éthiques, économiques, politiques) des débats sur les revenus sans contrepartie, notamment pour ce qui concerne le thème de l'accession à l'autonomie des jeunes adultes¹.

Politique familiale : limites des prestations monétaires

Susan E. Mayer, What Money Can't Buy. Family Income and Children's Life Chances, Cambridge, Harvard University Press, 1997².

Voici un livre important, paru outre-Atlantique en 1997, qui avance des éléments intéressants d'observation et de réflexion pour ce qui relève des prestations familiales et sociales.

Sociologue à l'Université de Chicago, Susan Mayer est également directrice d'un important institut de recherche sur la pauvreté, le Joint Center for Poverty Research (www.jcpr.org). La thèse développée dans son ouvrage What Money Can't Buy (ce que l'argent ne peut acheter) tient en deux points : (i) les caractéristiques des parents à prendre en compte dépassent largement leurs seuls revenus pour savoir s'ils élèvent bien leurs enfants et, partant, pour prédire si ces derniers s'en sortiront bien dans la vie ; (ii) donner, dans le contexte socio-économique américain actuel, plus d'argent aux familles défavorisées n'aiderait pas vraiment leurs enfants. De tels propos peuvent laisser sceptique ou rendre cynique. Le travail de Mayer est cependant on ne peut plus nuancé et beaucoup plus percutant que des slogans idéologiques. Il prend place dans le cadre du débat politique mais surtout dans celui de l'expertise approfondie aux Etats-Unis sur le thème de la pauvreté des enfants³.

Que se passerait-il si les revenus des familles des enfants pauvres doublaient? Leurs chances dans la vie seraient-elles augmentées? Et dans quelle mesure? C'est à ces interrogations que souhaite répondre Mayer. Pour les économistes, des revenus supplémentaires vont toujours améliorer le bien-être d'une famille. Il est en outre généralement convenu que l'effet du revenu parental sur le bien être d'un enfant est

^{1.} Pour les enjeux français, on peut se reporter au dossier « Minima sociaux, revenus d'activité, précarité », proposé dans Droit Social, n° 7/8, 2000.

^{2.} Ce compte rendu a été publié dans *Recherches et Prévisions* (n° 63, 2001, pp. 117-120).

^{3.} Voir, pour un bilan qui fait autorité, Jeanne Brooks-Gunn, Greg Duncan (dir.), Consequences of Growing Up Poor, Washington, Russell Sage Foundation, 1997. Dans cet important volume les auteurs (économistes, sociologues et psychologues du développement) font état des récentes avancées de leurs travaux. Les ménages à faibles revenus sont ceux dont les enfants rencontrent les plus grandes difficultés. Toutefois le tableau est plus contrasté car les difficultés ne sont pas les mêmes à tous les âges ni à tous les endroits. En tout état de cause quand il y a privation, il y a dommage (physique, émotionnel, cognitif), ou risque de dommage, sur les enfants et ce à tous les stades de leur développement.

statistiquement non linéaire : un dollar additionnel aidera plus un enfant pauvre qu'un enfant riche. Si c'est le cas, transférer des revenus des riches vers les pauvres aidera plus l'enfant pauvre que cela ne gênera l'enfant riche. Cependant, pour Mayer, le problème est beaucoup plus compliqué. Tout d'abord, le niveau d'amélioration du bien-être des membres d'une familles dépend fortement des compétences et des préférences des individus qui contrôlent les montants additionnels éventuellement attribués au ménage. Dans les familles qui comportent des mineurs ce sont toujours les parents qui ont le pouvoir sur cet argent.

L'investigation de Mayer porte sur ce qu'elle appelle le « véritable » effet du revenu. Il s'agit de savoir si le niveau de revenu des parents affecte directement les chances des enfants, comme la plupart des experts le croient, ou bien si les facteurs qui expliquent la faiblesse des revenus de certains parents entravent les chances de leurs enfants. Mayer signale que son travail porte sur des ressources supplémentaires, sur de l'argent en plus. La question n'est pas celle des revenus dans l'absolu, mais celle de l'augmentation des ressources monétaires pour les familles américaines qui, même avec les transferts sociaux, en sont actuellement relativement dépourvues. L'auteur rappelle que quand des revenus supplémentaires permettent de prévenir la faim ou l'insécurité, ou quand ces sommes peuvent autoriser l'achat de médicaments, alors cet argent peut produire de véritables bénéfices pour les enfants. Cependant, aux Etats-Unis où la plupart des familles pauvres ont la possibilité de subvenir à leurs principaux besoins - à tout le moins à leurs besoins fondamentaux – à travers des prestations sociales publiques et privées la question n'est que très rarement de savoir si des allocations plus généreuses permettent de subvenir à des nécessités basiques mais plutôt de savoir si les biens que les familles peuvent se procurer avec ces revenus supplémentaires améliorent les conditions et les opportunités de leurs enfants.

Pour déterminer les effets d'une augmentation du revenu familial sur les enfants, Mayer a utilisé les données de l'Enquête Nationale Longitudinale sur les Jeunes, réalisée par le *National Opinion Research Center* qui collecte régulièrement des informations sur les enfants, dans tous les types de cellule familiale. Mayer a également utilisé des données de panel concernant les évolutions des revenus, provenant du *Institute for Social Research* de l'Université du Michigan. Cette source permet de disposer d'observations réitérées concernant les mêmes familles depuis 25 ans.

En suivant les expériences et les trajectoires des parents et des enfants sur plusieurs années, Mayer a pu repérer et qualifier les changements de comportement des familles dont les revenus avaient augmenté. Elle a alors fait tourner un modèle de simulation statistique, contrôlant systématiquement de nombreuses variables comme le niveau d'éducation ou la taille des familles, afin de prévoir ce qui se passerait si les revenus annuels de ces familles passaient de 15 000 dollars (ce qui correspond au seuil de pauvreté) à 30 000 dollars. Parmi ses conclusions, elle met en exergue plusieurs points : (i) un revenu parental plus élevé n'a que peu d'impact sur les tests de lecture et les tests mathématiques des enfants, (ii) cette augmentation de revenu ne fait augmenter le temps total de scolarité pour l'enfant que de deux à trois mois, (iii) l'accroissement de ressources monétaires ne réduit en rien la période d'inactivité des enfants devenus jeunes adultes, (iv) cette amélioration du niveau des revenus réduit de 18 % la probabilité pour les filles de devenir des mères isolées. Au total donc, doubler le revenus de familles pauvres n'aurait que peu d'effets sur les trajectoires de leurs enfants.

Mayer observe que quand les parents ont plus d'argent à dépenser, ils dépensent ces ressources supplémentaires en nourriture (spécialement au restaurant), en agrandissement de la taille du logement, en vêtements, et en augmentation de la quantité et/ou de la qualité du parc automobile. Par suite les enfants peuvent ainsi être mieux logés et mieux nourris, mais pas nécessairement mieux éduqués ni mieux préparés à des emplois stables et

convenablement rémunérés. Acheter une seconde voiture ou des vêtements plus élégants n'a pas, selon Mayer, d'impact sur la réussite scolaire ou sur l'apprentissage de la vie sociale.

En fait la plupart des biens qui bénéficient fortement aux enfants, comme les livres ou les sorties éducatives en famille, sont d'un coût si peu élevé que leur consommation dépend plus des goûts et des dispositions que des revenus. L'argent seul, à partir du moment où les besoins basiques des enfants sont couverts, ne permet de leur procurer ni le soutien matériel ni le bien-être psychologique dont ils ont besoin pour réussir, qu'ils soient riches ou pauvres. D'ailleurs Mayer rappelle que les enfants pauvres voient des médecins presque aussi fréquemment que les enfants d'autres horizons sociaux et qu'ils visitent un petit peu plus souvent des musées. Les faibles différences entre classes sociales en ce qui concerne la nature des consommations pour les enfants s'expliquent d'une part par le pourcentage plus important du budget des ménages défavorisés consacré à leurs enfants et d'autre part par l'existence de subventions et prestations qui leur permettent un accès relativement aisé à des services sanitaires ou culturels.

Pour Mayer, ne faire qu'augmenter (même substantiellement) le revenu des parents ne brise pas le cycle (ou cercle vicieux) de la pauvreté : l'accroissement des ressources monétaires d'une famille ne suffit pas pour extraire les enfants de la pauvreté. Elle soutient que, même lorsque leurs revenus augmentent, les parents qui ont connu des périodes persistantes de pauvreté vivent souvent de sérieux problèmes de santé ou de faible niveau de qualification qui leur rendent difficile d'aider leurs enfants à sortir de la pauvreté. L'idée diffuse selon laquelle « les pauvres sont comme tout le monde, mais avec moins de revenus » n'est qu'une demi vérité pour Mayer. Riches et pauvres ont plus en commun que ce que n'admettent généralement les riches, mais transférer plus de revenus aux parents pauvres ne les transformera pas en parents aisés, à bien des points de vue.

Mayer avertit que ces résultats ne doivent pas être compris comme une invitation à des coupes radicales ou chirurgicales dans les budgets sociaux. Ses travaux montrent d'ailleurs qu'on ne fait jamais de telles réductions sans conséquence. En fait les programmes de soutien monétaire ont été, selon elle, plutôt des succès car ils permettent de maintenir un niveau de vie décent pour de nombreux enfants pauvres. La question est de savoir dans quelles directions investir pour améliorer encore leurs conditions et leurs opportunités.

Ce que montre l'étude c'est que les facteurs non monétaires jouent un rôle plus important qu'on ne l'imaginait. Les interactions entre les parents et les enfants apparaissent déterminantes pour la réussite des enfants, et l'analyse conduite ici montre que le niveau de revenus a peu d'influence sur les pratiques parentales.

Mayer indique que si l'argent était la seule arme pour surmonter des problèmes comme les maternités non désirées des adolescentes, les échecs scolaires et le désœuvrement de certains jeunes, les Etats où les prestations sont les plus généreuses devraient connaître, toutes choses égales par ailleurs, des taux moindres concernant ces problèmes. Or ce n'est pas ce qui apparaît. Les disparités géographiques de réussite des enfants ne sont que faiblement corrélées à la générosité, appréciée au-delà d'un socle minimum de prestations, des transferts en direction des familles pauvres.

Parmi les activités qui permettent d'améliorer les résultats des enfants, nombreuses sont celles qui sont plus reliées à des choix parentaux qu'au revenu monétaire. Ces activités reflètent généralement les goûts et les valeurs des parents. Par exemple les livres semblent bénéficier aux enfants quand les parents aiment les livres. Les parents qui achètent (et lisent) de nombreux ouvrages sont plus enclins que les autres à faire des lectures à leurs enfants. Les parents qui n'achètent pas de livre ne seront vraisemblablement pas enclins à

lire à leurs enfants des ouvrages même si ceux-ci leur sont donnés gratuitement. Mayer note également que les parents qui ne sortent pas beaucoup leurs enfants sont également ceux qui passent le moins de temps, sous quelque forme que ce soit, avec eux.

Pour Mayer si on veut s'attaquer aux racines de la pauvreté il faut faire plus en ce qui concerne les questions non monétaires. Elle en appelle donc à des interventions publiques plus massives en ce qui concerne le soutien aux parents dans leur rôle de parent. L'actualité hexagonale parle de « parentalité ». Ce néologisme récent, d'origine probablement anglosaxonne d'ailleurs, trouve avec l'analyse de Mayer une illustration de l'importance des attentes qu'il recouvre. En France ce ne sont pas seulement des allocations et des prestations que demandent les parents mais des équipements et des services d'accompagnement¹.

L'analyse de Mayer a le mérite de rappeler de manière très rigoureuse qu'il ne suffit pas à un enfant d'être riche et bien nourri. Cette condition n'est pas suffisante pour un avenir heureux. A l'inverse, si être aimé et bien entouré n'est pas non plus suffisant, il s'agit certainement d'une condition nécessaire au bon développement de l'enfant, et ce quelques soient les ressources de ses parents. Dans les discussions de salon, de café ou de savants on se demande toujours si l'argent fait le bonheur. La réponse de Mayer, pour ce qui concerne les enfants, est que les parents sont, en la matière, plus importants.

Au final, le « véritable » effet de revenus supplémentaires serait très faible. Cette conclusion est contraire aux analyses traditionnelles sur la place de l'argent dans la société industrielle. En effet des investigations sociologiques avaient conclu au début des années soixante-dix que l'argent pouvait même « acheter » le bonheur et ce quelque soit la position sociale occupée². Il est probable que dans la société postindustrielle le sens accordé au revenu ait évolué...

Plus prosaïquement peut-être, il faut préciser que les études et les conclusions de Mayer ne prennent sens que dans un contexte où les ménages pauvres ont suffisamment de ressources pour assurer à leurs enfants un minimum éducatif et social. Les suppléments de revenus sont à comprendre en sus des revenus primaires et des transferts actuels. Dans les pays pauvres, où les revenus primaires sont extrêmement faibles, et les transferts inexistants, le propos de Mayer (elle en conviendrait) n'a pas de fondement. Le problème américain, selon elle, c'est que les parents sont inégaux en ce qui concerne leurs connaissances, leurs compétences, leur bonne volonté. Si les opportunités des enfants sont si inégales aux Etats-Unis, les inégalités de revenu (inégalités grandissantes) ne peuvent y être érigées en raison principale.

La thèse soutenue, si percutante et bien avancée soit-elle, appelle quelques réserves. On peut discuter le caractère trop sophistiqué de l'analyse statistique, et le manque d'interrogations sur la normativité des réflexions. Car si la pauvreté s'apprécie à partir d'un seuil monétaire, on ne sait pas bien ce qui peut définir objectivement (et statistiquement) une « bonne » éducation.

De plus Mayer semble sous-estimer les impacts de certains changements liés à une augmentation des ressources en argent. Quand un ménage peut par exemple déménager, il peut quitter des quartiers disqualifiés et ainsi extraire les enfants d'un environnement dégradé. Si la seule conséquence d'une augmentation des revenus était un déménagement,

83

^{1.} Dans l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » du CREDOC, deux tiers des personnes interrogées en ce qui concerne les orientations permettant de soutenir les familles affirment une préférence (qui ne cesse de croître) pour des aides en nature plutôt qu'en espèces.

^{2.} Voir un texte classique au titre duquel celui de Mayer fait contrepoint : Lee Rainwater, What Money Buys. Inequality and the Social Meanings of Income, New York, BasciBooks, 1974.

il pourrait y avoir, sur le moyen terme, une augmentation des probabilités de réussite scolaire. De manière similaire, mais plus forcée, on pourrait soutenir que l'achat d'un véhicule plus prestigieux peut améliorer l'estime de soi (et de ses parents) qu'a un enfant. Plus sûr de lui, ses performances scolaires, sportives, affectives, pourraient s'améliorer.

Si on se doit d'énoncer ses limites, au total l'analyse de Mayer permet réellement des avancées dans les débats concernant un domaine des politiques publiques qui oscille traditionnellement entre le souci d'améliorer le bien-être des enfants et la volonté de soutenir (ou moraliser) le comportement de leurs parents. La question de l'application de ce travail à d'autres contextes occidentaux que les Etats-Unis n'est pas simple. En tout état de cause, que l'on soit d'accord ou non avec les orientations conclusives de Mayer, ses lignes d'analyse et d'enseignement ne peuvent être ignorées. Il y a donc là tout les signes d'un livre important.

Les classes moyennes : centre négligé de la société

Theda Skocpol, *The Missing Middle. Working Families and the Future of American Social Policy*, New York, W. W. Norton, 2000¹.

Theda Skocpol, de l'Université de Harvard, analyse l'architecture de la protection sociale aux Etats-Unis. Elle déplore la fragmentation du débat public américain autour de quelques thèmes : les impôts des plus aisés, l'assistance, la pauvreté des enfants, le système public de retraites. Avec cette étroite polarisation sur les plus jeunes, les plus vieux, les plus riches et les plus pauvres, on ne trouve plus de politiques visant les hommes et les femmes qui travaillent et qui gagnent modestement leur vie. Pour Skocpol il convient de déplacer le curseur vers les familles actives de la classe moyenne.

Skocpol défend depuis longtemps une thèse qualifiée d'universaliste, opposée aux pratiques de ciblage catégoriel qui se sont implantées aux Etats-Unis (comme en France) depuis une trentaine d'années. Cherchant à la fois l'efficacité et l'acceptabilité des politiques, elle plaide pour des programmes sociaux universels².

Les valeurs et les objectifs qu'elle soutient ont été épousés par une partie des Démocrates, et un temps par Bill Clinton. Le thème de la classe moyenne « oubliée » a émergé il y a dix ans, mais il a été progressivement... oublié des décisions. Sur cette période les inégalités ont augmenté. Les 20 % les plus fortunés ont vu leurs revenus s'accroître tandis que les salaires réels de tous les hommes actifs ont baissé. Les revenus réels des familles situées au milieu de l'échelle des revenus ont très peu évolué depuis les années soixante-dix, alors que dans ces ménages les femmes travaillent en moyenne 15 semaines de plus par an. Ces familles modestes connaissent des difficultés croissantes avec un système de couverture santé moins performant. Le taux de personnes non couvertes, que ce soit par le privé ou le public, est passé de 15 % en 1987 à 18 % en 1997.

Si les Américains ont toujours valorisé l'initiative individuelle et toujours méprisé l'assistance pour les pauvres jugés non méritants, ils ont toujours montré de l'intérêt pour des prestations généreuses en direction des personnes qui servent la collectivité. Les Etats-Unis peuvent même se targuer d'un histoire sociale dense qui remonte à la fondation des premières écoles publiques au XIXème siècle et qui s'est poursuivie avec les régimes de pensions militaires dont le plus célèbre a été établi par le *GI Bill* de 1944. Durant les années cinquante

84

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans *Sociétal* (n° 30, 2000, pp. 112-115).

^{2.} Voir à cet égard son important article « Targeting within Universalism : Politically Viable Policies to Combat Poverty in the United States », in Christopher Jencks, Paul E. Peterson (dir.), *The Urban Underclass*, Washington, The Brookings Institution, 1991, pp. 411-436.

et soixante, les diverses prestations pour anciens combattants concernaient environ une famille américaine sur deux¹.

Le programme de protection sociale des retraités, que les Américains appellent la « sécurité sociale » (un système public moins ambitieux que notre « Sécu »), s'est étendu à partir de 1935. Le dispositif Medicare a été ajouté en 1965 pour les frais médicaux des personnes âgées. Dans les années soixante-dix la « sécurité sociale » concernait quasiment toutes les personnes âgées ou handicapées anciennement employées. Alors que la « sécurité sociale » n'est pas conçue comme une politique anti-pauvreté, il s'agit en fait du plus important instrument de prévention de la pauvreté pour les personnes âgées.

Ces grands programmes publics ont fait la preuve de leur efficacité sociale et de leur acceptabilité politique. Skocpol repère quatre éléments clés qui ont permis leur réussite : (i) ils ont été moralement justifiés et collectivement compris comme une récompense d'un service des individus à la Nation, (ii) de larges coalitions, rassemblant les gens au-delà des séparations de classe et de race, se sont développées autour de chacun d'entre eux, (iii) ils ont pu fonctionner grâce à la modalité du partenariat, des associations travaillant avec les pouvoirs publics, (iv) le soutien populaire et le développement de l'Etat ont rendu possible l'extension des protections.

Ce n'est que depuis trois décennies que les formules reposant sur ces quatre éléments ont été remises en cause, sous la pression des tensions raciales, des changements générationnels, de la victoire idéologique des conservateurs, de la bureaucratisation des associations. Au cœur des années soixante, les politiques de ciblage des plus pauvres, des quartiers défavorisés, et des minorités sont apparues avec les projets de Grande Société et de Guerre contre la Pauvreté. Progressistes et conservateurs étaient alors d'accord sur ces traitements catégoriels, les premiers pour généraliser les protections, les seconds pour limiter les coûts aux populations jugées prioritaires. La pratique de la mise sous conditions de ressources de prestations réservées aux pauvres s'est par la suite répandue comme la solution miracle aux problèmes sociaux.

Skocpol rappelle que le fardeau de la pauvreté s'est déplacé des personnes âgées vers les jeunes. Le taux de pauvreté des personnes âgées est passé de près de 33 % en 1959 à 11 % en 1996. Les Etats-Unis ont maintenant le plus haut taux de pauvreté des enfants (plus d'un enfant sur cinq) parmi les 15 pays les plus industrialisés².

Nombreux sont ceux qui considèrent que les Etats-Unis en font trop pour leurs personnes âgées, soulevant des risques de guerres entre générations. Pour Skocpol, ces condamnations ne sont pas fondées. Le système public de « sécurité sociale » a eu un impact extrêmement positif pour le bien-être des grands-parents, dont les moins privilégiés. Cependant l'image de retraités heureux ne doit pas masquer que des poches de pauvreté et d'isolement demeurent. Les personnes âgées sont effectivement une force politique et démographique de première importance, mais on ne peut réifier cette catégorie comme un groupe d'intérêts homogènes.

Par ailleurs la plupart des Américains ne pensent pas que le soutien public aux personnes âgées froissent moralement ou économiquement les citoyens plus jeunes. Malgré la propagande sur les « clashs » et les guerres entre générations, les Américains ne s'identifient pas à ces problématiques. Pour Skocpol « conflit de générations » est un slogan pour des controverses déconnectées des préoccupations quotidiennes des gens, la grande

-

^{1.} Sur ces thèmes, voir un des ouvrages classiques de Theda Skocpol, *Protecting Soldiers and Mothers. The Political Origins of Social Policy in the United States*, Cambridge, Harvard University Press, 1992.

^{2.} Cf. Julien Damon, « Etats-Unis : l'enfance entre violence et pauvreté », Informations Sociales, n° 79, 1999, pp. 16-25

majorité des Américains partageant de très nombreux moments, des ressources, des valeurs et des informations avec leurs parents âgés.

Pour Skocpol l'« oubli » de la classe moyenne est né quand ont été mis en balance les besoins des parents, des enfants, et des grands-parents. Les grands perdants de ces comparaisons sont les parents qui travaillent. Depuis dix ans tout le monde parle pourtant des parents et de leurs enfants. Les Démocrates sont d'accord pour que les ménages pauvres soient un sujet prioritaire. Les Républicains affichent leur souhait de « sauver les enfants » de programmes sociaux jugés destructeurs. Mais si beaucoup se dit, pas grand chose ne s'est fait.

Les familles « ordinaires » se trouvent confrontées à des défis matériels et moraux sans précédents, entre autre pour ce qui relève de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Cependant, note Skocpol, elles ont été laissées de côté car ni les progressistes ni les conservateurs n'ont réellement quelque chose de consistant à dire sur la situation du vaste ensemble des familles aux revenus modestes et aux opinions plutôt modérées.

Si les Américains font part d'inquiétudes quant aux nouvelles réalités familiales (augmentation de la divortialité et de la monoparentalité), et s'ils affirment majoritairement l'idéal traditionnel de deux parents mariés comme étant la meilleure configuration pour l'enfant, ils observent plutôt avec bienveillance les changements en cours, notamment les familles monoparentales.

Par rapport aux autres nations développées, le nombre de familles monoparentales aux Etats-Unis est significativement plus élevé. 23 % des enfants américains vivent dans une famille monoparentale (constituée à 90 % par une femme), tandis que cette proportion va de 11 % à 17 % dans les autres pays occidentaux (6 % au Japon). Parallèlement aux familles monoparentales ce sont les familles biactives qui augmentent. Les foyers américains vivent désormais sur deux revenus. En 1960 on comptait 60 % de ménages monactifs, contre 20 % en 1990. La famille biparentale et biactive est assurément ce que la plupart des Américains considèrent maintenant comme normal, voire idéal.

Pour Skocpol la plus grande transformation de ces dernières décennies aura été l'entrée massive sur le marché du travail des femmes mariées, même quand elles ont de très jeunes enfants. Les hommes, de leur côté, font l'expérience de profonds changements identitaires. S'ils continuent, avec des revenus stagnants, à contribuer pour les deux tiers aux revenus des ménages, leurs femmes actives exercent une double activité car elles exécutent encore la plupart des tâches ménagères et éducatives. De nouvelles formes de tensions et de revendications entre hommes et femmes peuvent donc aisément se comprendre...

Pour Skocpol les débats actuels négligent un point crucial. Les Etats-Unis dévaluent plus la parenté que le mariage. Le mariage est certes fragile, mais l'institution perdure. Ce qui est notable c'est que la proportion de familles avec des enfants s'est fortement réduite. Vers 1960 57 % des familles avaient des enfants de moins de 18 ans. En 1996 cette proportion était de 49 %. Les familles américaines, en nombre réduit, qui élèvent actuellement des enfants remplissent une fonction encore plus vitale pour la collectivité.

Il faut encore souligner que les revenus moyens et médians des familles avec enfants ont baissé durant les dernières décennies, comparés aux revenus moyens et médians des familles sans enfants. Tous ces changements incitent à réformer la protection sociale pour les familles.

Skocpol ponctue son texte de recommandations. Les Américains peuvent préserver le système de pensions pour les grands-parents, tout en façonnant un système de soutien plus

solide pour tous les parents, et à travers eux, pour leurs enfants. Il faut à cet égard revitaliser les meilleures traditions sociales américaines et dépasser les divisions sociales, raciales et territoriales. Skocpol rejoint ici les analyses récentes d'un autre auteur important, William Julius Wilson, dont elle est assez proche, qui propose dans son dernier livre sur les inégalités aux Etats-Unis l'idée d'une coalition multiraciale comme nouvelle base d'action politique. Wilson, comme Skocpol, incite à envisager les problèmes sociaux de manière intégrée, sans segmenter la population en catégories prioritaires.

Concrètement Skocpol avance une série de propositions visant une solidarité entre les générations et entre les classes sociales.

- Etendre Medicare à tous les Américains pour l'établissement d'une couverture maladie universelle et générale.
- Investir massivement en faveur parents en utilisant les excédents budgétaires, ce qui serait assurément une mesure populaire.
- Aider les familles monoparentales en créant une prestation pour les enfants des familles monoparentales à hauteur de la moitié du salaire minimum (ressemblant donc à l'Allocation Parent Isolé française).
- Appuyer la naissance d'un mouvement familial rassemblant des associations dont l'objet serait de défendre l'intérêt des familles.
- Aller vers les 35 heures. Puisque les parents ont besoin d'argent mais aussi de temps, Skocpol avance que la durée hebdomadaire du temps de travail devrait progressivement être diminuée jusqu'à 35 heures (comme dans l'Hexagone, même si Skocpol n'y fait pas référence).
- Prévoir des congés parentaux rémunérés et des modes de garde accessibles pour permettre une meilleure articulation des temps professionnels et des temps familiaux.
- Créer des allocations familiales. Selon Skocpol il manque aux Etats-Unis un système de transferts publics pour compensation de charges de famille.

Pour Skocpol les détails gestionnaires sont secondaires par rapport aux principes. Sa stratégie de soutien aux familles et aux parents actifs se présente comme un grand projet démocratique. Au final Skocpol appelle à une mobilisation du parti Démocrate autour de ses thèmes et propositions.

The Missing Middle est un livre typique de la production universitaire américaine. On y trouve une excellente synthèse de recherches antérieures. On peut en apprécier la concision et la clarté. Il importe toutefois de signaler que Skocpol exploite des données qui ne paraissent pas toujours très fiables. On doit également souligner que notre auteur ne fait pas beaucoup d'efforts pour circonscrire, ne serait-ce que grossièrement, cette classe moyenne dont elle parle tant. On peut également trouver agaçant le ton volontariste, parfois messianique, avec des appels répétés du type « Nous les Américains devons... ». Au-delà de ces réserves, cet ouvrage à vocation politique conserve tout son intérêt en raison des comparaisons qui peuvent être faites et des idées qui peuvent être discutées dans le contexte français.

^{1.} William Julius Wilson, The Bridge over the Racial Divide. Rising Inequality and Coalition Politics, Berkeley, University of California Press, 1999.

Un monde du travail bouleversé

Richard Sennett, *Le travail sans qualité. Les conséquences humaines de la flexibilité*, Paris, Albin Michel, 2000¹.

Sociologue de la vie urbaine moderne, habitué des best-sellers internationaux (en français : La ville à vue d'œil, La famille contre la ville, Les tyrannies de l'intimité, Les grenouilles de Transylvanie, etc.), Richard Sennett propose dans Le travail sans qualité une analyse des conséquences individuelles de ce qu'il appelle le "nouveau capitalisme". L'économie est globalisée et l'ère des grandes bureaucraties publiques ou privées est passée. La nature du travail s'en trouve transformée. La routine et la rigidités des procédures se sont effacées pour faire place à la mobilité et à la flexibilité des réseaux. Pour illustrer les dernières mutations du capitalisme, qui reste à son sens toujours étouffant, Sennett écrit que Rockefeller aurait été l'homme du long terme et de la stabilité, tandis que Bill Gates serait celui du court terme et de la flexibilité. Ces deux figures entrepreneuriales sont typiques de deux époques différentes, presque opposées, du capitalisme.

Sennett souhaite montrer les impasses de la nouvelle dynamique capitaliste qui repose sur le principe menaçant du refus du long terme. La thèse est simple : la flexibilité célébrée par les apôtres du nouveau capitalisme, que Sennett fréquente d'ailleurs personnellement au World Economic Forum de Davos dont il fait une présentation savoureuse, amène plus de problèmes qu'elle ne permet d'en résoudre. Dans un monde de précipitation et de fièvre elle peut avoir un impact désastreux sur les individus, détériorant les valeurs de loyauté et de confiance, répandant l'anxiété et ruinant certaines existences.

A partir de souvenirs, d'anecdotes et d'entretiens avec des cadres d'IBM licenciés, avec des boulangers travaillant dans une boulangerie ultramoderne, avec la serveuse d'un restaurant qu'il fréquente, Sennett, qui s'est fait anthropologue de son quotidien, étudie les effets déstabilisants du nouveau capitalisme. Il souligne le contraste entre deux mondes du travail : d'une part celui, disparu, des organisations rigides et fortement hiérarchisées dans lequel ce qui comptait c'était la capacité personnelle à s'y intégrer progressivement, et d'autre part celui du risque, du réseau, de l'autonomie, du court terme, dans lequel ce qui compte c'est la capacité personnelle à se réinventer continuellement.

Selon Sennett les anciennes régulations du travail ont disparu, tout comme l'éthique qui les accompagnait. Des réseaux fluides ont succédé aux bureaucraties établies. Des équipes de travail organisées pour des missions de court terme ont remplacé les groupes soudés qui travaillaient avec fidélité et, souvent, avec passion dans une organisation. Les travailleurs doivent désormais être prêts à toute sorte d'évolution des technologies, de transformation des marchés, de transition entre les entreprises, et, partant, à toute forme de compromission morale.

Si on sent un peu de nostalgie sous la plume de Sennett, il ne sombre pas pour autant dans le passéisme. Il indique qu'il est tout à fait raisonnable de penser que la firme flexible se présente comme " un animal plus dynamique et plus sympathique " que " le vieux dinosaure bureaucratique ". Il relève également que dans l'histoire du capitalisme les années de croissance et de stabilité qui ont suivi l'après-guerre ont été tout à fait exceptionnelles.

Sennett reconnaît que les changements récents sont positifs à bien des égards. Ils accompagnent effectivement une réelle dynamique économique. Ils permettent plus de souplesse dans un contexte où les régulations fordistes ou tayloriennes sont obsolètes.



^{1.} Le compte rendu de la version anglaise a été publié dans Futuribles (n° 242, 1999, pp. 95-98).

Cependant, pour Sennett, la flexibilité est extrêmement coûteuse. En outre, selon notre auteur et au contraire de ce qui est généralement affiché, elle n'offre pas plus de liberté aux individus.

Au cœur de l'argumentation se trouve la notion de temps fragmenté. Cette fragmentation du temps a pour conséquence la disparition de la cohérence des histoires personnelles. Sennett rappelle que la notion de carrière signifiait à l'origine une trajectoire clairement balisée. Aujourd'hui alors qu'un jeune Américain doit anticiper plus d'une dizaine de changement d'emplois dans sa vie, passant d'un îlot à l'autre dans une économie d'archipel, les carrières n'ont plus rien de linéaire. Il s'ensuit que les liens d'amitié, les relations professionnelles, les liens sociaux, deviennent plus fugaces, moins solides. Les histoires de travail des gens prennent trop la forme du "zigzag" pour avoir réellement un sens.

Le temps fragmenté conduit à des expériences sociales désagrégées qui ont un impact très significatif, et globalement négatif, sur l'identité d'individus qui n'ont plus une vision claire de leur avenir et de la rentabilité de leurs investissements qu'ils soient professionnels, financiers ou affectifs. La flexibilité restreint les possibilités d'engagements soutenus. Limitant la confiance que l'on peut avoir en ses collègues elle peut conduire à un affaiblissement des valeurs professionnelles, de la probité individuelle et de la morale domestique.

La mosaïque des nouvelles temporalités induites par la flexibilité pourrait être un signe de libération par rapport à l'aliénation des routines standardisées qui avaient cours auparavant. Pour Sennett il n'en est rien. Et il s'en inquiète.

Il s'interroge sur ce que nous faisons quand nous tendons à réorienter nos schémas de travail vers des objectifs de court terme, appuyés sur des carrières professionnelles erratiques, un stress incessant et un risque omniprésent. Ceci l'amène à poser une question centrale : "comment pouvons-nous décider de ce qui est digne d'intérêt dans une société impatiente qui se focalise sur l'instant immédiat ? ".

Remarquant un affaiblissement de la confiance mutuelle, de l'engagement loyal, et du sentiment d'appartenance collective, Sennett s'élève contre l'idéologie du court terme. Celleci désoriente les individus car elle interdit toute stabilité que ce soit sur un plan psychique, professionnel ou familial. L'appel permanent à la prise de risque s'avère plus dommageable que profitable car la plupart des employés ne s'en trouvent pas plus motivés, mais souvent plus déprimés. Les "entreprises caméléons", concentrées sur la nécessité de l'adaptation incessante, ne peuvent produire beaucoup de loyauté et de confiance. Sennett constate que les travailleurs flexibles ne contrôlent plus leur existence. Il insiste sur le désarroi lié à leur conscience du mauvais exemple éthique qu'ils donnent à leurs enfants. Selon Sennett la responsabilité et l'autorité parentales sont profondément remises en question par l'affirmation permanente de l'habilité stratégique, de la liberté, et de la nécessité constante de la prise de risque.

Sennett pense que les entreprises ne peuvent plus poursuivre dans la voie de la flexibilité tant celle-ci détruit tous les repères de conduite pour la vie de tous les jours. Il conclue son essai en indiquant qu'il est certain qu'un "régime qui ne propose pas aux être humains de profondes raisons pour s'intéresser les uns aux autres ne peut préserver longtemps sa légitimité".

Le travail sans qualité, paru en 1998 en anglais sous le titre La corrosion de l'identité a reçu un accueil plutôt enthousiaste aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Il a compté parmi les meilleures ventes en Allemagne où sous le titre L'Homme flexible il avait précédé l'édition anglo-saxonne. Dans l'Hexagone, il a également reçu un accueil très favorable. Il semble



cependant utile de dire qu'il s'agit certainement plus d'une réflexion philosophique et d'une méditation humaniste que d'une analyse approfondie de la flexibilité.

Déployant une remarquable érudition historique, philosophique et sociologique Sennett met en lumière avec force les effets pervers d'une quête effrénée de flexibilité. Il évoque de manière convaincante les écueils d'une idéologie axée sur le seul court terme. Sa démonstration et son cri d'alarme gagneraient cependant en rigueur s'ils s'appuyaient sur des analyses empiriques plus approfondies que le nombre très limité d'entretiens à partir desquels Sennett a construit son essai.

Dans le débat actuel sur la célébration ou la condamnation de la flexibilité Sennett s'inscrit résolument dans le deuxième camp. Les partisans des deux camps en réfutant ou en approuvant ses propos trouveront dans son ouvrage des arguments pour consolider leurs opinions respectives, mais surtout une très intéressante archéologie des notions de routine, de risque et de flexibilité.

Discrimination positive et Affirmative Action

William Julius Wilson, *The Bridge over the Racial Divide. Rising Inequality and Coalition Politics*, Berkeley, University of California Press, 1999¹.

Enseignant à Harvard, William Julius Wilson, proche du président Clinton, figure parmi les sociologues noirs américains les plus influents. Habitué des ouvrages académiques et des revues scientifiques il propose ici un essai percutant reposant sur ses récents travaux².

Les thèses de Wilson sont connues. Inlassablement il rappelle que la race doit être comprise, avant tout, comme une construction sociale, et non comme un ensemble de déterminations biologiques. Infatigablement il plaide pour qu'on s'inquiète plus des inégalités sociales que des inégalités raciales. Dans ce petit livre il insiste pour que les discours politiques et les politiques publiques prennent plus en compte ce qui rapproche les différents groupes que ce qui les sépare. Critique vis-à-vis des traitements préférentiels d'affirmative action, malhabilement traduits en France par l'expression « discrimination positive »³ et qui connaissent actuellement une période critique de remise en cause, il propose de les réformer radicalement mais refuse de les abandonner.

Le sociologue valorise ici son œuvre théorique en soutenant une idée : traiter les problèmes américains contemporains en s'appuyant sur une coalition multiraciale des opinions et des propositions. Wilson exhorte les militants progressistes à revendiquer et à conduire des politiques qui unissent plutôt qu'elles ne divisent les groupes raciaux.

Cette proposition n'a rien d'évidente dans le contexte américain. La tolérance progresse dans les sondages à l'échelle nationale, mais le racisme (culturel ou biologique) est loin d'avoir disparu. Des stéréotypes négatifs concernant les Noirs et leurs modes de vie (« ils travaillent moins », « ils élèvent moins bien leurs enfants », etc.) sont encore largement répandus. Selon Wilson, si les formes les plus virulentes de racisme biologique se sont fortement affaiblies, mais sans disparaître, une forme de racisme culturel imprègne la société américaine. Il s'ensuit des « antagonismes raciaux » qu'il n'est en rien aisé de réduire. Les

_

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans La Revue française de sociologie (vol. 41, n° 3, 2000, pp. 576-578).

^{2.} Signalons *When Work Disappears. The World of the New Urban Poor*, New York, Knopf, 1996, dont quelques paragraphes sont repris dans *The Bridge over the Racial Divide*.

^{3.} Voir à cet égard la démonstration magistrale de Gwénaële Calvès, L'affirmative action dans la jurisprudence de la cour suprême des Etats-Unis. Le problème de la « discrimination positive », Paris, LGDJ, 1998. Sur ce même thème voir également Rémy Oudghiri, Daniel Sabbagh, « Des usages de la 'diversité'. Eléments pour une généalogie du multiculturalisme américain », Revue française de science politique, vol. 49, n° 3, 1999, pp. 443-468.

progrès sont indéniables, mais des difficultés importantes persistent. Au titre des progrès notons, avec Wilson, qu'en 1942, 42 % seulement des Blancs étaient d'accord avec le principe de la mixité à l'école. Ils étaient 95 % en 1993. Au titre des difficultés relevons aujourd'hui, toujours avec Wilson, que 80 % des Noirs considèrent que le gouvernement ne fait pas assez pour aider les Noirs. C'est seulement le cas de 30 % des Blancs.

En fait les Américains apparaissent, dans leur majorité, soucieux d'une meilleure intégration raciale mais très pessimistes quant à sa faisabilité et plutôt réservés quant aux capacités des pouvoirs publics à intervenir en la matière.

Selon Wilson les discours conservateurs ont trop longtemps concentré l'attention sur la question raciale. En période de récession comme en période de nouvelle économie ils ont cherché à unir les Blancs contre le gouvernement et contre les minorités. Cette focalisation sur les différences raciales masque le fait que les différents groupes souffrent de maux communs, dont la baisse de demande pour le travail non qualifié, l'augmentation des inégalités de revenus, et la faible progression des salaires réels. Wilson souligne que s'ils souffrent de maux communs, les différents groupes raciaux ont également des croyances, des valeurs, des aspirations communes.

Les mutations économiques nationales et internationales ont un impact sur toutes les catégories de familles et de communautés. Les difficultés ne concernent pas seulement les Noirs. Avec eux, d'importantes proportions des populations blanche, indienne, hispanique et asiatique subissent des temps de travail et des salaires flexibles, des ruptures familiales, un développement de l'anxiété professionnelle, des problèmes de logement.

Un des intérêts de l'ouvrage est de rappeler, de manière particulièrement claire, ce qu'il en est des inégalités dans la période actuelle d'euphorie économique. Les inégalités continuent en effet à croître aux Etats-Unis, cette progression étant une tendance préoccupante depuis plus de 20 ans. Par rapport à 1979 le salaire médian, en tenant compte de l'inflation, a baissé de 10 %. Depuis 1975 la part relative des revenus des 20 % des Américains les plus aisés n'a fait qu'augmenter, tandis que pour toutes les autres strates cette part n'a fait que diminuer. En un quart de siècle les revenus des 5 % les plus riches sont passés de 15 à 20 % des revenus totaux, se situant maintenant très au-dessus des revenus de 60 % de la population. Les plus pauvres, massivement issus des minorités raciales, restent concentrés dans des quartiers qui ne bénéficient que très marginalement de la période actuelle de croissance.

Face à la progression des inégalités, à la concentration de la pauvreté et à la persistance du racisme culturel, il est possible, selon Wilson, de développer de nouveaux modes de prise en charge des problèmes. Une coalition politique multiraciale pourrait générer un débat national afin de réformer les politiques gouvernementales. Cette coalition devrait dépasser les uniques problèmes raciaux pour se concentrer sur des thèmes communs : législation commerciale ou législation du travail par exemple. Plutôt que de traiter du problème de la ségrégation (qui n'intéresse plus beaucoup les Blancs), il s'agirait de débattre de celui de l'étalement urbain qui préoccupe tout le monde. En fait, insiste Wilson, cette coalition sera de plus en plus nécessaire car les individus et les groupes, tous concernés par la nouvelle économie globale, sont de plus en plus interdépendants. Les problèmes collectifs (pollution, insécurité, précarité des conditions de travail pour les moins qualifiés) s'intensifient, et il devient impossible de raisonner, de décider et d'agir de manière séparée. La segmentation de la population et des problèmes devient de moins en moins performante en terme d'action publique.

Par ailleurs les craintes sociales tout comme les préférences politiques convergent de plus en plus. Tout au long de la « fracture raciale » les inquiétudes exprimées dans les sondages

d'opinion sont, grossièrement, les mêmes (qualité de l'éducation, stabilité des emplois, etc.). Les souhaits d'intervention publique sont également de plus en plus proches (équilibrer le budget, réformer le système d'assistance).

Sur le registre de l'affirmative action Wilson ne reprend pas la litanie de critiques qui sont adressées à ces programmes. L'argumentation de Wilson repose sur un constat important : les Américains sont majoritairement à la fois contre les programmes d'affirmative action, et pour que des efforts plus importants soient entrepris afin d'aider minorités les plus en difficulté¹. Se préoccupant plus d'efficacité que de principes de justice, Wilson considère que des mesures différentielles qui ne prendraient en compte que les besoins, sans aucune considération pour la race, ne seraient pas adéquates. Elles bénéficieraient de manière disproportionnée aux Blancs. En effet l'environnement familial et urbain des familles est à appréhender selon les lignes de clivage racial. Quand les Blancs et les Noirs ont le même salaire, les premiers disposent d'un patrimoine significativement plus élevé. Wilson avance donc la nécessité de passer de critères rigides (sociaux ou raciaux) à des critères « souples » permettant d'évaluer les mérites individuels, pour entrer à l'université ou pour accéder à un emploi public. Il propose de passer de l'affirmative action à l'affirmative opportunity. L'idée force est de tenter d'assurer de manière souple l'égalité des chances, plutôt que d'imposer, avec la brutalité des quotas, une égalité de fait.

Normatif et prescriptif, Wilson en appelle aux responsables politiques ainsi qu'aux représentants des minorités pour qu'ils travaillent ensemble, en bannissant de leurs discussions les particularismes qui les séparent. Au final Wilson prend les accents d'un véritable prêche pour que le peuple américain se mobilise dans cette coalition multiraciale.

Ce petit livre a bien des mérites. Si la thèse peut paraître incantatoire, elle ne l'est pas plus que tout autre discours volontariste. Cet ouvrage est un produit typique des universitaires américains qui publient des articles très sérieux dans des revues scientifiques et qui prennent position dans des essais visant le grand public. A cet égard The Bridge over Racial Divide est un modèle du genre. On y révise les thèmes de travail de Wilson. On y glane quelques informations originales (en particulier sur les chiffrages des inégalités). Cependant le livre présente les défauts du genre. Wilson affirme plusieurs fois vouloir s'appuyer sur le potentiel de soutien mutuel entre les différentes communautés, mais il ne se donne pas les moyens de réellement l'évaluer. Par ailleurs si ses propositions relatives à l'affirmative action peuvent rencontrer l'opinion publique, on peut toutefois s'interroger à la fois sur la constitutionnalité et sur la faisabilité des critères « souples » qu'il propose. On pourrait multiplier les exemples de ces imprécisions. The Bridge over the Racial Divide ne vise pas la perfection analytique ou théorique. Il s'agit d'un texte politique, à apprécier comme tel, et à lire comme un exemple d'un type de production qui a ses faiblesses mais aussi ses vertus, notamment celles de la clarté de l'exposé, de la contribution au débat public, et de la synthèse d'une pensée.

Sélection, Affirmative Action et questions d'opinion

Paul M. Sniderman, Edward G. Carmines, Reaching Beyond Race, Cambridge, Harvard University Press, 1997.

L'action positive (affirmative action) fait débat aux Etats-Unis. Les sondages montrent généralement le soutien des progressistes et l'opposition des conservateurs à ces mesures. Des enquêtes plus approfondies montrent qu'en réalité cette opposition est beaucoup plus répandue, dépassant les clivages politiques.

^{1.} Voir à ce sujet Paul M. Sniderman, Edward G. Carmines, Reaching Beyond Race, Cambridge, Harvard University Press, 1997.

Contrairement à ce qui est souvent affirmé, il ne s'agit pas d'une manifestation du racisme. Les Américains blancs sont en effet sincèrement soucieux d'aider leurs compatriotes noirs. Ils refusent cependant d'appuyer des politiques qui vont à l'encontre de leurs principes de justice. Afin de prendre en charge les problèmes sociaux, dont ceux des Noirs, il convient plutôt de développer des politiques universelles, ne reposant pas sur la couleur de peau.

Un quart de siècle après la victoire des Droits Civiques et l'espoir, aussi puissant que déçu, de résorption des tensions raciales aux Etats-Unis, les clivages n'ont jamais été aussi marqués entre les communautés.

Sur fonds d'émeutes urbaines et de débats sur le multiculturalisme, la question politique tend aujourd'hui à se concentrer sur les problématiques de l'« action positive ». Ces mesures de traitements préférentiels en direction des minorités sont au centre de multiples polémiques sur l'avenir des Etats-Unis¹. Sniderman et Carmines, deux professeurs de sciences politiques, apportent un éclairage original sur le problème. Tout le monde connait les critiques qui peuvent être apportées à ces programmes (stigmatisation des bénéficiaires, efficacité relative, frustration des minorités non concernées, etc.). Cependant les positions partisanes restent prononcées. Les progressistes pensent qu'il faut continuer ces politiques, dont les objectifs sont justes, et imputent leurs difficultés aux préjugés des Blancs. Les conservateurs condamnent ces formes d'action publique focalisée, qui confinent parfois, selon eux, à de l'injustice.

Une forte opposition à l'action positive

L'action positive n'a pas bonne presse chez les Américains blancs. Si on ne leur pose pas de questions sur l'action positive en général, mais sur certaines mesures précises, il apparaît qu'ils sont opposés à plus de 90 % à toute action préférentielle (généralement des quotas) dans le domaine de l'emploi, et à plus de 70 % quand il s'agit des admissions à l'université. Certes les moins tolérants y sont encore plus farouchement opposés, mais les plus tolérants y sont également opposés à plus de 80 % dans le domaine de l'emploi, et à environ 60 % dans le cas de l'université.

Pourtant, sur le principe, les sondages indiquent également que les progressistes restent nombreux à soutenir l'action positive, en général, tandis que la plupart des conservateurs la rejettent. Mais tout le monde sait que les personnes ne disent pas nécessairement, dans ces sondages, ce qu'elles pensent, mais plutôt ce qu'elles pensent devoir répondre. La question raciale, pour nos auteurs, est une question sensible qui déchaîne les passions, et dont les sondages ne nous livrent pas toute la réalité. Pour Sniderman et Carmines les personnes interrogées à ce sujet ont tendance à taire leurs préjugés et à grossir leur tolérance. Nos auteurs, faisant le constat de ce biais fondamental, proposent de nouvelles méthodes pour l'étude de l'opinion publique, dont la base est d'assurer toutes les personnes interrogées qu'elles peuvent dire ce qu'elles veulent sans risquer de mettre à jour leurs positions personnelles.

Les auteurs ont ainsi réalisé un série d'expériences, reposant sur de nouvelles procédures d'entretien, qui permettent aux personnes enquêtées de donner leur véritable opinion sur l'action positive sans que l'on sache, dans un échantillon, qui a pu soutenir telle ou telle position. Le principe général est de prendre deux échantillons représentatifs, de même taille, bâtis de la même manière, et d'y administrer un batterie de questions légèrement différentes. L'« expérience de la liste » consiste à lire une série de propositions. Le premier groupe s'entend lire trois propositions relatives à l'augmentation des taxes sur l'essence, au salaire des athlètes professionnels et aux grandes entreprises polluantes. Le second groupe s'entend lire la même liste, à laquelle s'ajoute une proposition sur l'action positive.

^{1.} Cf. Denis Lacorne, La Crise de l'identité américaine, Paris, Fayard, 1997.

Dans les deux groupes, les personnes doivent indiquer le nombre de propositions qui les dérangent, sans jamais qu'elles aient à indiquer quelles sont ces propositions. Ainsi en faisant la soustraction entre les résultats des deux enquêtes, on obtient une indication du nombre de personnes qui sont effectivement contre l'action positive. Les résultats de cette expérience sont troublants. Les progressistes apparaissent aussi critiques vis-à-vis de l'action positive que les conservateurs, voire même plus.

Un embarras général

Selon Sniderman et Carmines, les leaders progressistes surestiment le soutien à l'action positive, en général, et sous-estiment le ressentiment à son endroit, dans leurs propres rangs. Constatant que la rancoeur à l'égard de l'action positive a fait éclater les désaccords politiques traditionnels, la thèse des auteurs est que si l'opposition à l'action positive est plus commune à droite, elle est plus puissante et plus embarrassante à gauche.

Dans une autre expérience, celle de la « seule mention », les auteurs découvrent combien le seul fait de mentionner l'action positive peut avoir des effets négatifs sur la perception qu'ont les Blancs de leurs compatriotes noirs. Toujours en prenant deux échantillons identiques, les auteurs commencent, dans le premier groupe, par demander combien de personnes sont d'accord avec des stéréotypes du type « les Noirs sont fainéants » ou « les Noirs sont irresponsables ». Puis ils posent des questions concernant l'action positive. Dans le second groupe, ils posent d'abord une question sur l'action positive, puis ils posent les questions concernant les stéréotypes. Les résultats sont surprenants. Quand on pose d'abord la question sur l'action positive, 43 % des Blancs répondent par la suite que les Noirs sont « irresponsables », alors qu'ils ne sont que 26 % à le faire lorsque le sujet de l'action positive est évoqué après les questions sur les stéréotypes. De la même manière les Blancs sont 31 % à considérer les Noirs comme « fainéants » quand on leur a parlé auparavant de l'action positive, alors qu'ils ne sont que 20 % à la faire quand on ne leur en a pas encore parlé.

La relative faiblesse du préjugé

Ce n'est pas parce que les Blancs sont très majoritairement contre l'action positive qu'ils sont pour autant contre les Noirs, relèvent Sniderman et Carmines. Ils rappellent tout d'abord que les sondages d'opinion montrent, depuis les années 40, un fort déclin des préjugés raciaux. Pourtant beaucoup de commentateurs affirment régulièrement, contre ce constat, que le racisme augmente. Il est ainsi régulièrement scandé que les Blancs ne disent pas ce qu'ils pensent réellement. Il est vrai, comme dans le cas des positions vis-à-vis de l'action positive, qu'on peut être sceptique quant à la sincérité de réponses portant sur des questions particulièrement sensibles. Une nouvelle série d'expériences est donc menée par les auteurs pour savoir ce que pensent, réellement, les Blancs des Noirs.

Des enquêteurs lisent une série de traits, positifs et négatifs, pour caractériser les Noirs. Les conclusions de l'analyse sont intéressantes. Si les trois quarts des Blancs considèrent les Noirs comme « chaleureux », seulement une petite minorité leur accorde des caractéristiques positives comme « bons voisins » ou « travailleurs ». De plus cela ne dérange pas les Blancs de dire, à 52 %, que les Noirs sont « agressifs » ou, à 34 %, qu'ils sont « fainéants ». Mais ce qui est intéressant c'est d'étudier la force du préjugé, c'est-à-dire le caractère systématique de la caractérisation négative. 17 % des Blancs, seulement, attribuent moins d'un trait positif aux Noirs. Mais 55 % des Blancs leur accordent 5 traits positifs ou plus. Ils sont 43 % à n'être d'accord avec aucun, ou seulement un, des traits négatifs. Sniderman et Carmines en concluent, en passant peut-être trop rapidement sur les

délimitation conceptuelles de leurs propos¹, que le préjugé est beaucoup plus faible qu'on le dit généralement.

La sincérité de la tolérance

Les auteurs mènent, par la suite, l'« expérience de l'excuse » qui consiste à déceler parmi les Blancs qui expriment des opinions favorables aux Noirs, le nombre de ceux qui exprimeraient une opinion défavorable si une excuse valable leur en était donnée. Il s'agit de prendre un groupe de Blancs qui s'affichent tolérants et de leur décrire un contexte qui permettrait plus aisément de faire un jugement négatif sur les Noirs, pour voir s'ils s'en servent. Les auteurs prennent les exemples de la criminalité et de la protection sociale. A deux échantillons identiques on décrit des situations identiques, avec des protagonistes qui sont Noirs pour un groupe, Blancs pour l'autre. On demande si la police doit intervenir lorsque les protagonistes sont décrits comme traînant près d'un repère de dealers, et on demande si une femme seule avec enfant, dépendant de l'aide sociale, va effectivement chercher du travail. Les réponses, que les protagonistes soient présentés comme Blancs ou Noirs, sont très similaires. La variable raciale n'intervient donc pas, ou très marginalement. Nos auteurs en concluent que si les Blancs expriment des appréciations bienveillantes sur les Noirs, comme ils sont très nombreux à le faire, ils le pensent sincèrement.

Il reste, certes, des Blancs qui ont de l'antipathie pour les Noirs. L'action positive peut même dans une certaine mesure consolider leur hostilité. Toutefois, il ne s'agit plus que d'une minorité (tout de même estimée à environ 20 % des Blancs). Ce ne sont donc pas les préjugés qui expliquent l'opposition des Blancs à l'action positive. Les auteurs repèrent ainsi, parallèlement à l'opposition croissante à l'action positive, deux processus à l'oeuvre : un affaiblissement de l'animosité ainsi qu'un renforcement du désir de voir les conditions de vie des Noirs s'améliorer.

Pour des politiques racialement neutres

Avec leurs enquêtes Sniderman et Carmines montrent de façon convaincante que la place du préjugé racial est, en réalité, mineure dans l'explication de l'opposition à l'action positive. Cette contestation ne repose pas, selon eux, sur le préjugé mais sur des questions morales. sur les « principes de l'Amérique ». Les auteurs plaident donc pour des politiques qui se situent « au-delà de la race » et qui se placent sous la bannière, étoilée, des grandes valeurs américaines, d'égalité, de liberté et de justice.

Avec un idéalisme affiché ils invitent les décideurs à construire des politiques pour tous les Américains, et appuyées par tous les Américains, et non plus seulement pour la seule minorité noire. A la différence de la gauche américaine, ils pensent qu'il n'est plus nécessaire de tenter de changer les esprits et les coeurs des Blancs pour obtenir un soutien pour des politiques visant à aider les Noirs. La grande majorité des Blancs considère qu'il est juste d'aider les Noirs. Il faut cependant que les politiques menées en ce sens soient également considérées comme justes. Les auteurs pensent pour cela que les politiques de soutien doivent reposer sur des principes universels, au-dessus des races. C'est réaffirmer un principe de justice selon lequel tous ceux qui sont dans le besoin doivent être aidés, quelle que soit leur couleur.

Sniderman et Carmines livrent une intéressante monographie sur les techniques d'appréhension du racisme et sur les réels sentiments des Américains. En revanche leur sympathique plaidoyer pour l'unité raciale dans la lutte contre la fragmentation sociale semble pêcher par idéalisme, en particulier dans un contexte où le séparatisme noir, mené par exemple par Louis Farrakhan, prend une ampleur inquiétante. Dans un pays où la

^{1.} Pour une présentation stimulante des perspectives théoriques sur le racisme on consultera Pierre-André Taguieff, Le Racisme, Paris, Flammarion, coll. « Dominos », 1997, et pour une vision plus complète des enjeux de la question raciale Paul E. Peterson (ed.), Classifying by Race, Princeton, Princeton University Press, 1996.

question sociale se réduit, à bien des égards, à la question raciale¹, il faut certainement plus que des bons sentiments. De plus les auteurs ne se sont intéressés qu'à l'opposition binaire Blancs/Noirs, sans jamais prendre en considération la mosaïque de problèmes soulevés par d'autres minorités éligibles ou non à l'action positive. Autre critique, il peut sembler paradoxal de faire un grand appel à tous les Américains, sans distinction de couleurs, à partir d'une enquête qui ne s'intéresse qu'aux Blancs... Dernière critique, leur condamnation de l'action positive n'apporte guère d'arguments précis pour une prise en charge différente des problèmes sociaux².

A côté de ces critiques, auxquelles il convient d'ajouter quelques interrogations sur la validité de certaines des expériences menées, l'intérêt du livre est de bien souligner combien la formulation des problèmes et des questions est essentielle lorsqu'on veut traiter de sujets aussi compliqués que le racisme. Notons à cet égard que les récents référendums locaux portant sur l'action positive soulèvent, naturellement, un débat national aux Etats-Unis, mais aussi des débats techniques sur la manière de poser les questions. Ainsi la différence de rédaction des questions expliquerait, en partie, pourquoi les Californiens se seraient prononcés contre l'action positive, tandis que les habitants de Houston ont souhaité conserver leurs mesures de traitements préférentiels³. Le livre montre en tout cas que sur un thème aussi controversé que le racisme, marqué par les exagérations les plus démagogiques, les responsables publics peuvent compter sur des citoyens à la fois plus réalistes et plus tolérants qu'on ne l'entend dire généralement⁴.

Aux fondements de la protection sociale

Christian Arnsperger, Philippe Van Parijs, *Ethique économique et sociale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2000, 123 pages.

Philippe Van Parijs, auteur entre autres d'un tableau remarqué de la philosophie politique analytique (*Qu'est-ce qu'une société juste*?, Le Seuil, 1991), et Christian Arnsperger, chercheur au Fonds national de la recherche scientifique belge, proposent dans un « Repère » très clair une introduction aux grandes lignes de partage (et de convergences) de la réflexion éthique contemporaine. Soulignons d'emblée qu'il ne s'agit pas du rassemblement de constructions métaphysiques désincarnées, mais d'une présentation des différentes argumentations, rigoureuses et aux résonances concrètes, qui peuvent fonder autant les systèmes collectifs de protection sociale que les pratiques individuelles. En faisant le tour des références incontournables structurant les pans de la réflexion économique et sociale actuelle, nos deux auteurs font œuvre utile avec une concision et une précision aussi utile au néophyte qu'au spécialiste⁵.

Depuis John Rawls et sa *Théorie de la Justice* (1971), une littérature conséquente s'est développée autour des fondements des institutions sociales et de l'organisation collective des sociétés. Indexées sur la question centrale de la justice sociale, différentes postures, très solides, sont disponibles sur le marché des convictions et des comportements. Sans fondements absolus, mais avec une indéniable cohérence interne, ces théorisations

n°

^{1.} Cf. Jill Quadayno, The Color of Welfare, New York, Oxford University Press, 1995.

² Un bon complément au livre de Sniderman et Carmines est certainement le vibrant plaidoyer (les plaidoyers sont souvent « vibrants ») de Barbara R. Bergmann, *In Defense of Affirmative Action*, New York, BasicBooks, 1996, qui reprend un par un les effets pervers de l'action positive et en conclue qu'elle ne voit pas d'autre voie que de les supporter si on veut tendre à atteindre un objectif de relative égalité.

³ Cf. U.S. News & World Report, 17/11/97; Le Monde, 7/11/97.

⁴ On pourra lire, sur la réalité des sentiments français vis-à-vis de ces questions le texte de Denis Bachelot, « La France raciste ? », *Commentaire*, n° 78, été 1997, pp. 437-442.

^{5.} En complément de ce « Repère » signalons l'ouvrage, présenté d'ailleurs dans la bibliographie Arnsperger et Van Parijs, de André Berten, Pablo de Silveira et Hervé Pourtois, *Libéraux et communautariens*, Paris, PUF, 1997, réunissant et présentant des textes fondateurs des principales théories contemporaines de la justice

composent le spectre des positionnements éthiques et pratiques dans des démocraties avancées et pluralistes composées d'individus responsables et maîtres d'eux-mêmes.

Nos deux auteurs présentent de manière particulièrement didactique les quatre principales approches modernes de l'éthique économique et sociale. Avec chacune une vision de la société juste et du progrès humain, ces quatre approches, l'utilitarisme, le libertarisme, le marxisme et l'égalitarisme, campent les « points cardinaux » des réflexions et des discussions politiques, mais aussi, pouvons-nous ajouter, des discussions de café (qui ne sont pas moins importantes). Avec des bases historiques puissantes et des traductions institutionnelles élaborées ces approches structurent largement l'espace des raisonnements éthiques. Signalons d'entrée de jeu qu'aucune n'a jamais pu se développer sous une forme pure, ce qui est probablement heureux tant elles peuvent être, quand elles sont envisagées sous une forme extrême, pleines de paradoxes, voire de dangers. Faisant jouer les variables « juste », « bonne », « égalitaire », « libre », «heureuse », ces bases théoriques, qui ne sont pas des alternatives définitivement opposables, permettent d'évaluer les formes et les fondements de l'Etat-providence (voire de son dépassement).

L'utilitarisme, tout d'abord, est une doctrine fondée par Jeremy Bentham. Baptisée et popularisée par John Stuart Mill, cette doctrine aussi simple que forte considère qu'une société juste est une société heureuse. Refusant tout droit naturel et toute autorité suprême pour l'humanité, elle invite à se soucier essentiellement du « plus grand bonheur du plus grand nombre ». La notion centrale est celle d'utilité, comprise comme l'indicateur de satisfaction des préférences des individus. Cette utilité, agrégée au niveau de la société, doit être maximisée pour minimiser les souffrances. A dissocier de l'égoïsme et du matérialisme, l'utilitarisme est une prise en compte impartiale des préférences de chacun. Il va sans dire que les règles de décision (par exemple à la majorité) peuvent léser certains et aller jusqu'à légitimer la ségrégation. La maximisation du bien-être agrégé, comme objectif, peut alors être tempérée par la nécessité de respecter des droits fondamentaux.

Le point de départ de la deuxième référence fondamentale de l'éthique économique et sociale, l'approche libertarienne, est d'ailleurs cette question de la dignité fondamentale de chaque être humain. Puisant son inspiration dans le libéralisme classique d'un John Locke, le libertarisme connaît ses lettres de noblesse avec les économistes autrichiens Ludwig von Mises et Friedrich Hayek, et ses formulations les plus radicales avec des auteurs américains comme Murray Rothbard ou Robert Nozick. Pour les libertariens une société juste n'est pas une société heureuse, mais une société libre, c'est-à-dire composée d'individus souverains dont la liberté ne peut être bridée par des impératifs collectifs. Chacun, dans une société libertarienne, a d'abord entière propriété de soi. L'individu libre s'engage dans des transactions volontaires, refusant toute coercition et toute obligation, qui permettent une juste circulation des droits de propriété. Dans une version extrême le libertarisme peut-être qualifié d'anarcho-capitalisme. Récusant la justice sociale (un « mirage » pour Hayek), les libertariens valorisent l'égalité formelle (l'égalité des droits) et repoussent toute idée d'égalité substantielle (égalité des chances ou des situations).

Le marxisme, en tant que troisième doctrine cardinale, fait droit à l'égalité comme exigence éthique centrale. Comme théorie éthique, le marxisme est fait de nombreuses composantes, allant d'une tradition de fidèles de Karl Marx à un marxisme analytique (Jon Elster, Gerald Cohen) soucieux moins de lutte des classes et de dictature du prolétariat que de la formulation logique d'une théorie égalitaire de la justice. Dans le projet éthique marxiste l'idée est d'abolir l'aliénation inhérente au capitalisme et de mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme, ou plus précisément, d'en finir avec l'exploitation du surtravail de certains. Plutôt qu'une opposition stricte entre deux couches de la société, les marxistes contemporains (certains disent – sérieusement – les marxiens), rendent compte d'inégalités de bien-être matériel, ancrée dans des inégalités de dotation, éclairant de la sorte les

nouvelles formes de disparités de ressources et de positions sociales. La difficulté reste de distinguer les injustices issues d'inégalité de talents innés ou de savoir-faire, pour savoir que faire de l'héritage et de l'épargne.

Le quatrième point cardinal, auquel va la préférence des auteurs, est la conception libéraleégalitaire de la justice. Incarnée par John Rawls, cette référence de l'éthique économique et sociale occupe désormais une « position pivot » à côté des vénérables traditions marxistes, libertariennes et utilitaristes, avec leurs déclinaisons contemporaines. Dans cette conception une société juste est d'abord une société conforme aux principes suivants : égale liberté des uns et des autres, légitimité des inégalités si elles peuvent profiter aux plus désavantagés, égalité des chances. C'est ensuite une société juste si elle répartit les « biens premiers » (droit de vote, liberté de pensée, avantages socio-économiques, bases du respect de soi, etc.) de manière équitable entre ses membres. Une difficulté est alors de fonder un indice synthétique de ces biens premiers permettant de bien différencier les positions, notamment pour dire qui est le plus mal loti.

Autour de Rawls de multiples évaluations, réfutations et variations se sont accumulées. Rejetant généralement, comme lui, les approches et les notions dites *welfaristes*, c'est-à-dire fondées sur les utilités et sur les préférences, des économistes, des sociologues et des philosophes se sont attachés à défendre d'autres entrées pour apprécier la question de l'égalité. C'est le cas par exemple de Amartya Sen qui cherche à fonder la justice comme égalité, non pas des biens, mais des capacités fondamentales de tout un chacun à pouvoir bénéficier de ces biens.

Après la présentation de cette palette à quatre coins des doctrines éthiques, qu'ils argumentent avec clarté, érudition et humour, Arnsperger et Van Parijs font tourner les différents modèles autour de deux problématiques particulières : les soins de santé peuventils être laissés au libre jeu du marché ? faut-il ouvrir les frontières ? En ces domaines l'utilitarisme fait des calculs coûts bénéfices et mesure des externalités, le libertarisme soutient la souveraineté naturelle des patients et des soignants et affirme le droit fondamental à la mobilité universelle, le marxisme vise à réduire l'exploitation par les besoins et l'exploitation nationale, l'égalitarisme libéral propose une assurance santé de base et ne conclue pas de manière univoque sur la question de la circulation des étrangers.

Au terme de notre exercice (compliqué tant la matière est dense) de compte-rendu, on doit redire que les thèmes et les objets traités ici sont des plus concrets. La visée de Arnsperger et Van Parijs n'a d'ailleurs rien à voir avec l'exégèse de chambre. Leur projet est pédagogique. Il s'agit de s'initier à l'exercice de la réflexion éthique, appuyée sur les grands modèles interprétatifs et normatifs. Autant qu'à la lecture des auteurs qu'ils examinent et à l'examen des divers principes qu'ils abordent, ils invitent leurs lecteurs et leurs étudiants à la pratique *in concreto* de la réflexion éthique. Il s'agit d'aborder collectivement des sujets de société, sans s'imposer prémisses ou conclusions, en cherchant à aboutir à une cohérence dans l'argumentation au terme de la confrontation raisonnée des points de vue. Ceux-ci peuvent être soutenus à partir des quatre points cardinaux de l'éthique économique et sociale. Cet exercice est salutaire pour des sujets aussi variés que le fondement de prestations familiales, l'efficience d'aides au logement, ou la légitimité de minima sociaux. Par un jeu de confrontation des justifications et des objections on peut aboutir à un équilibre sensé et non dogmatique des positions.

Le travail de réflexion auquel nous convie individuellement l'éthique économique et sociale est particulièrement exigeant. Au-delà de certitudes qui nous seraient données par le « terrain », l'économétrie ou l'idéologie, la pesée de l'importance relative des grands courants de pensée permet de fonder en raison des opinions personnelles, des prestations collectives et des politiques publiques.

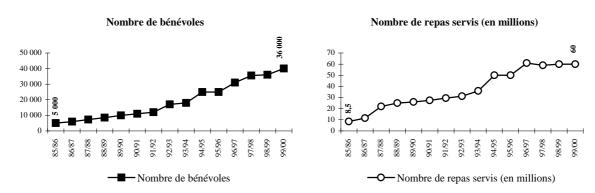
Note : Ciblage et sélection : le cas des Restos du Cœur

Les Restaurants du Cœur, association emblématique des mobilisations de solidarité des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, présentent plusieurs particularités au sein de la galaxie associative qui intervient dans le domaine social. La première de ces particularités est de ne pas dépendre majoritairement de fonds publics pour leur activité principale de distribution de repas et de denrées alimentaires. Mais au-delà de ces propriétés particulières, les « Restos du Cœur » vivent les mêmes problématiques fondamentales que la plupart des organisations de solidarité, notamment le problème de la sélection des bénéficiaires.

Parallèlement à l'institutionnalisation de l'association, ses activités en direction des « nouveaux pauvres » puis des « exclus » se sont développées tandis que s'intensifiaient des débats autour de la cible légitime de ces interventions.

En une vingtaine d'années les activités de l'association se sont considérablement étendues, diversifiées et transformées. L'extension se vérifie par les deux courbes du nombre de bénévoles impliqués et du nombre de repas fournis pendant les campagnes hivernales d'activité des Restos.

La diversification concerne les services proposés par l'association. De la soupe populaire « traditionnelle » (au centre de l'action et de la philosophie de l'association), à des activités d'insertion (« ateliers du cœur »), en passant par les « Camions du cœur » (allant au devant des SDF), les « Toits du cœur » (visant la mise à disposition de logements transitoires ou permanents), la « Péniche du cœur » (offrant des hébergements pour sans-abri sur une péniche à Paris), ou encore les « relais bébés », l'action s'est considérablement diversifiée, avec une intensification des actions visant spécifiquement « l'insertion », appuyée par une rhétorique très critique à l'égard de l'assistance.



Source: Restaurants du Cœur

La transformation essentielle des Restos du Cœur a trait à la logique de ciblage et de sélectivité. A l'origine sans condition d'éligibilité, les Restos du Cœur ont été progressivement conduits à mettre en place un système de justification des ressources, calé sur des critères administratifs, visant explicitement à mieux cibler les bénéficiaires.

Pour des raisons de rationalisation dans l'affectation des ressources (conséquentes, mais toujours limitées) les bénévoles de l'association doivent examiner les ressources et les situations afin de tenter de répondre à un impératif : « priorité aux plus nécessiteux ». Les Restos du Cœur sélectionnent de la sorte des bénéficiaires prioritaires. Ils ne déterminent pas des « droits », mais des nombres de repas ou des quantités de denrées dont les défavorisés ainsi délimités pourront bénéficier. Des listes sont donc établies, avec des

critères de sélection et de possible radiation. Les « nouveaux pauvres » puis les « exclus » ont été ainsi ciblés. Parmi eux, les « plus défavorisés » sont sélectionnés. Cette nécessaire « sélectivité » n'est pas sans générer de débats au sein de l'association des « Enfoirés », car les questions essentielles demeurent : qui doit-on aider en priorité ? est-il légitime d'écarter ceux qui se trouvent juste au-dessus du seuil d'éligibilité ? qui est donc « le plus défavorisé » ? Ces interrogations, ouvertes dans le cas de l'association médiatique fondée par Coluche, sont loin d'être fermées et concernent tous les domaines de la protection sociale.

Note: « Fatigue de la compassion »?

L'enquête barométrique « Conditions de Vie et Aspirations des Français » du CREDOC permet, entre autres, d'obtenir des informations sur les évolutions des appréciations relatives aux situations de pauvreté et aux politiques de lutte contre la pauvreté. Dans un contexte de retour d'une croissance soutenue et de recul du chômage, ces indications sont particulièrement intéressantes. Il convient toutefois d'être prudent quant aux enseignements à en tirer.

Les tendances à une critique de plus en plus nette du RMI et à une augmentation des opinions jugeant que les pouvoirs publics s'impliquent suffisamment pour aider les démunis, doivent être considérées avec sérieux car elles pourraient laisser présager un inversement d'orientation. On ne peut cependant voir – pour le moment – dans ces évolutions des dispositions, l'expression d'une « fatigue de la compassion » à la française. L'expression, discutée, vient d'outre-Atlantique. Les Américains vivraient en effet une certaine « fatigue de la compassion » qui aurait en partie réorienté, depuis les années quatre-vingt, les sentiments à l'endroit des plus démunis (de la sympathie vers l'antipathie) et les politiques (de la « lutte contre la pauvreté » à la « lutte contre les pauvres »). Ce n'est pas le cas en France car la vivacité de la solidarité envers les plus démunis est en fait relativement stable.

Dans les vagues récentes de l'enquête CREDOC on relève un mouvement qualifié de « suspicieux » à l'égard de l'Etat-providence. Les interrogations sur les effets « déresponsabisants » des politiques sociales touchent maintenant presque la moitié du corps social. On note un durcissement des attitudes des Français vis-à-vis des modes de redistribution. S'ils sont encore très majoritaires à considérer que le fait d'être pauvre n'est pas une responsabilité personnelle, et à considérer que les pouvoirs publics ne font pas assez en la matière, ils demandent une rigueur accrue dans le contrôle.

Tableau 1 - « Estimez-vous que les pouvoirs publics font trop, font ce qu'ils doivent ou ne font pas assez pour les plus démunis ? »

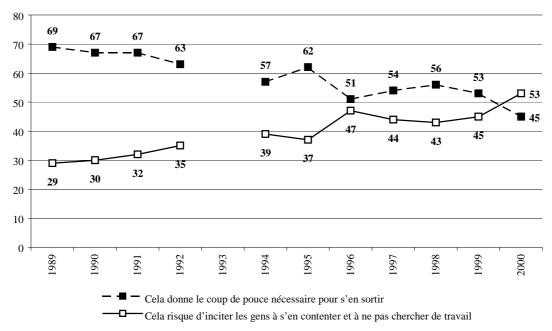
acceptation place demand :						
	1991	1992	1995	1997	2000	Evolution 1995-200
Les pouvoirs publics ne font pas assez	61,8	61,6	72,7	69	63,2	- 9.5
Les pouvoirs publics font ce qu'ils doivent	34,3	33,9	24,3	27,5	31,2	+ 6,9
Les pouvoirs publics font trop	3	3 ,4	1,8	2,5	4,1	+ 2,3
NSP	0,9	1,1	1,1	1,0	1,5	

Source: CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français »

Remarque : On ne dispose pas de série plus fournie car la question n'a pas été systématiquement répétée dans l'enquête.

En matière d'interventions en direction des plus démunis, 73 % des personnes interrogées trouvaient, en 1995, que les pouvoirs publics ne faisaient pas assez (contre seulement 62 % en 1990). En 2000, ce ne sont plus que 63 % de la population qui estiment que les pouvoirs publics « ne font pas assez » pour les plus défavorisés. Ce taux a reculé de 6 points par rapport à 1997, et même de 10 par rapport à 1995, mais l'orientation majoritaire, repérable sur toute la décennie, reste que les « les pouvoirs publics ne font pas assez ».

Si on considère le cas des appréciations vis-à-vis du RMI (dispositif saillant des politiques de lutte contre la pauvreté) on peut mettre au jour une tendance des Français à être de plus en plus critiques. Un nombre important des personnes interrogées par le CREDOC (45 %) considéraient en 1999 qu'une allocation comme le RMI risquait « d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail » (Graphique 1.). En 2000, cette proportion est passée à 53 % des enquêtés, dépassant le niveau symbolique des 50 %. C'est la première fois depuis l'instauration de cette prestation que, sur ce sujet, la majorité s'inverse. On est même maintenant six points au-dessus du niveau exceptionnel déjà atteint en 1996. Dit autrement, une majorité de Français insiste sur les effets « pervers » du RMI, plus que sur ses effets bénéfiques pour les bénéficiaires.



Graphique 1. « Au sujet du revenu minimum d'insertion (RMI), pensez-vous plutôt : »

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations des Français » **Remarque** : La question n'a pas été posée dans la vague 1993 de l'enquête

Le CREDOC repère dans ces évolutions ce qu'il baptise un mouvement de « contestation suspicieuse ». La diffusion de constats et de pronostics nettement plus optimistes sur de grands agrégats économiques et sociaux (retour de la croissance, baisse du chômage) semble favoriser un durcissement de l'attitude de la population.

Le CREDOC, en 2000, signale que cet accroissement des doutes sur les effets du RMI touche tous les groupes sociaux. Même chez les moins « suspicieux », en l'occurrence les jeunes, le taux s'est accru de 11 points entre 1999 et 2000 (46 % des moins de 25 ans soulignent maintenant les effets « pervers » du RMI). Le mouvement est tout particulièrement accentué dans les catégories moyennes et supérieures. Ces effets « pervers » du RMI sont, en 2000, mis en avant par 56 % des titulaires de revenus mensuels de 10 000 à 15 000 F (+ 12 points en un an), et par 49 % des individus des groupes les plus favorisés (+ 11 points chez les titulaires de revenus mensuels supérieurs à 20 000 F.).

Les évolutions vers plus de critiques des dispositifs publics en direction des démunis ne signifient pas pour autant que les personnes interrogées « rangent au placard » (expression CREDOC) leur conception solidaire des politiques sociales. Ce n'est pas le bien fondé des prestations que les Français remettent de la sorte en question. Ce sont plutôt les modalités de versement et de contrôle des aides servies qui sont en cause. En effet, la solidarité

envers les plus démunis reste forte, malgré une tendance qui est également à la baisse depuis 1995/1996. En 2000, 64 % de la population estiment que les personnes en situation de pauvreté le sont « parce qu'elles n'ont pas eu de chance » et non parce qu'elles ne feraient pas d'efforts pour s'en sortir. Il y a donc toujours, chez les Français, une véritable « compréhension » à l'égard des plus défavorisés. D'autre part, en 1999, 74 % de la population estimaient que le montant du RMI n'étaient pas assez élevé. Toujours selon le CREDOC ce n'est donc pas la nécessité des actions dirigées vers les plus démunis qui est contestée. Ce qui apparaît plutôt c'est un souhait d'une attention plus grande portée aux modalités de distribution des prestations. Les personnes interrogées voudraient qu'elles soient plus précisément ciblées sur ceux qui « en ont le plus besoin » et désireraient accroître les contrôles et les contreparties.

Au total, s'il convient d'être nuancé dans l'appréciation de cette désaffection relative, le croisement de la courbe de la compassion et de la courbe de la suspicion au sujet du RMI demeure un événement notable, à prendre en considération avec le plus grand sérieux.

102

QUESTIONS D'INSECURITE ET DE DELINQUANCE

Une sociologie de l'insécurité

Sebastian Roché, Sociologie politique de l'insécurité. Violences urbaines, inégalités et globalisation, Paris, PUF, 1998¹.

L'insécurité et les violences urbaines tiennent actuellement une bonne place dans le débat et sur l'agenda publics. Au-delà des polémiques idéologiques et de certaines affabulations, des constats bien étayés, et qui commencent à être amplement partagés, sont établis et diffusés. Sebastian Roché fait partie des chercheurs français qui participent à la constitution d'un ensemble sérieux de savoirs et de diagnostics relatifs à la délinquance et à ses modes de régulation. Auteur prolifique², Roché présente avec sa *Sociologie politique de l'insécurité* une synthèse érudite des connaissances en la matière et une série de réfutations d'idées reçues.

C'est pendant les Trente Glorieuse que la délinquance prédatrice a explosé dans la société contemporaine. Contre l'image selon laquelle la crise commencée dans les années 70 expliquerait la croissance de la violence, Roché rappelle que si les agressions contre les personnes ont beaucoup augmenté depuis le début des années 90, les violences contre les biens se sont en réalité multipliées depuis les années 50. C'est donc une première erreur que de se focaliser sur la période actuelle pour y déceler une « crise du sens » ou une « crise du lien social » très globalisantes qui expliqueraient tous les dysfonctionnements sociaux. Il est également contre-productif de se focaliser sur les seuls quartiers sensibles qui, s'ils concentrent bien des difficultés, ne sont pas vraiment les seuls territoires à connaître le développement des violences et des incivilités.

Un des premiers intérêts du travail de Roché est d'indiquer que la fréquence de la délinquance n'est fortement corrélée ni avec le taux de pauvreté, ni avec l'évolution des inégalités même géographiques. Les régions françaises les plus favorisées connaissent d'ailleurs des taux de délinquance juvénile supérieurs à la moyenne nationale. Globalement les conditions économiques n'entretiennent donc pas, selon Roché, de liens essentiels avec la délinquance. Cette thèse générale mériterait toutefois d'être mise à l'épreuve par des études très localisées, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En effet dans ces territoires dits sensibles de nombreuses monographies font état d'une relation plutôt étroite entre la désorganisation sociale, le chômage et la progression de l'insécurité.

En tout cas Roché critique vigoureusement les perspectives explicatives qui se fondent sur les déterminants structurels de la violence. Il est vrai que la criminologie s'oriente maintenant largement vers l'analyse des opportunités délinquantes et la rationalité des comportements criminels. Roché relève que certains éléments généraux (l'urbanisme en particulier) qui semblaient expliquer il y a une trentaine d'années la baisse de la violence contre les personnes sont aujourd'hui érigés en cause de l'augmentation actuelle de la délinquance. « La ville qui avait été le berceau de la civilisation des mœurs est-elle aujourd'hui sa tombe ? » s'interroge notre auteur.

Il existe des débats sur la mesure de la violence. Celle-ci a-t-elle progressé ou diminué durant les dernières années, par rapport aux siècles précédents ? Selon les perspectives on pourra observer une courbe en U (en considérant que l'on peut trouver une date pivot à

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans *Futuribles* (n° 239-240, 1999, pp. 130-133).

^{2.} Sebastian Roché a récemment publié : Le sentiment d'insécurité (PUF, 1993) ; Insécurité et liberté (Seuil, 1994) et Qu'est-ce que l'insécurité ? La société incivile (Seuil, 1996).

partir de laquelle la violence a de nouveau augmenté), en W (en considérant des cycles de violence homicide) ou une courbe qui prend la forme d'un J inversé. Pour Roché cette dernière version correspond le mieux à la réalité. Les siècles passés ont été marqués par la décrue du nombre des homicides et crimes violents jusqu'au milieu du XXe siècle, avant le retournement récent de tendance. Ce retournement de tendance n'indique pas que nous nous retrouvions dans les situations de violence des siècles précédents. Il n'en reste pas moins que le phénomène est très préoccupant et, avance Roché, ne fait que commencer.

En bref, dans tous les pays européens la violence, qui s'est urbanisée et modernisée, a explosé entre 1950 et 1970. Si des différences notables peuvent être repérées entre les pays, le mouvement général des atteintes aux biens est saisissant. Le phénomène récent (1991-1995) est l'augmentation plus rapide des atteintes aux personnes, en comparaison avec les agressions contre les biens.

La crise n'est pas suffisante pour expliquer le mouvement général de montée de la violence. La grande ville n'est pas non plus la raison de l'explosion de la délinquance. La mondialisation l'est encore moins. L'immigration ou la concentration du chômage dans les quartiers sensibles ne permettent pas des éclaircissements définitifs. Plutôt que de chercher des grandes causes explicatives, il convient de s'arrêter sur des facteurs plus précis. L'augmentation de la mobilité, par exemple, est un facteur extrêmement important à prendre en considération. Il faut se pencher sur les circulations et sur la nature du contrôle social dans l'espace public car « en moyenne, plus les biens et les personnes circulent dans l'espace public, plus ils sont vulnérables ».

Pour Roché on ne peut totalement expliquer les modifications de la criminalité dont les formes évoluent très fortement dans le temps et dans l'espace. Il invite donc à toujours très fortement contextualiser l'examen et l'explication du phénomène. A cet égard il importe de se pencher sur les défauts et faiblesses des modèles de socialisation, et de s'arrêter sur les modèles et techniques du contrôle social.

Avec de nombreux autres auteurs, Roché considère que la collectivisation de l'offre de sécurité a produit l'émergence de corps professionnels spécialisés (la police, la justice pénale) qui, en quelque sorte, exercent le monopole de la sécurisation, le citoyen ne s'occupant plus directement de sa sécurité. Devenus consommateurs passifs de sécurité les habitants délèguent en masse leur protection aux pouvoirs publics. Toujours plus exposés, au moins en raison de leur mobilité accrue, ils font relativement confiance à des réseaux d'experts censés les protéger. Ceux-ci, notamment sur le mode de l'intervention étatique, n'arrivent pas à répondre de manière satisfaisante à la demande de sécurité. Ils demandent donc toujours plus de moyens. Ainsi les forces de police continuent leur expansion, tandis que la criminalité continue à augmenter. Les systèmes pénaux, débordés, ne peuvent plus traiter toutes les affaires, laissant insidieusement s'accentuer un certain sentiment d'impunité. La police et la justice tendent lentement à se couper des citoyens en se concentrant sur les délits les plus graves, et en abandonnant la prise en charge de la petite délinquance, qui est pourtant la première préoccupation des citoyens.

Roché pose avec acuité les problèmes liés à une forte professionnalisation de la police et de la justice et s'interroge sur les capacités de réactions vers un nouveau partage des responsabilités entre citoyens et institutions. Remarquant que « la logique pénale, répressive, est concurrencée par la logique préventive des assureurs, des élus et des citadins » il souligne que l'Etat a bien du mal à se séparer du monopole, qui s'est lentement constitué, de la gestion de la sécurité. On observe, d'un côté, un appel à la gestion « de proximité » de l'insécurité, en partenariat avec les entreprises et les collectivités locales, et de l'autre côté, une forte affirmation de la légitimité et de la force de l'Etat dans ce dossier. Pour Roché, qui examine la marchandisation croissante du secteur économique de la

sécurité, il s'agit, pour l'Etat, « d'une part de préserver les symboles de la monopolisation, et d'autre part d'aménager des entorses de plus en plus nombreuses au modèle ». L'Etat, en France, est ainsi entré depuis une vingtaine d'années dans un processus de délégation à d'autres autorités (entreprises, collectivités locales) de ses prérogatives, jugées régaliennes, de contrôle social de la criminalité et des incivilités.

Pour dépasser l'oscillation idéologique permanente des politiques de sécurité, entre la répression et la prévention, Roché propose que le principe de précaution soit placé au centre de l'évolution des politiques et des pratiques. Son travail stimulant constitue assurément une référence des débats actuels.

Une sociologie de la violence

Michel Wieviorka (dir.), Violence en France, Paris, Seuil, 1999¹.

Les débats sur la violence et l'insécurité, qui se déploient sur fond d'images concrètes de voitures incendiées et de réflexions abstraites sur le multiculturalisme, n'ont rien d'aisés et ne peuvent être simplement tranchés. Ils lancent, selon Michel Wieviorka, un défi à la République.

Dans un ouvrage issu d'un important programme de recherche, initié et financé par la RATP, Wieviorka et son équipe du CADIS (Centre d'analyse et d'intervention sociologiques) examinent les formes actuelles de la violence en France. Neuf sociologues, rompus aux enquêtes de terrain et aux entretiens approfondis, ont observé et évalué ses dimensions symboliques et tangibles dans des écoles, à la RATP, dans des quartiers dits « difficiles », à Saint-Denis, dans la banlieue lyonnaise, à Strasbourg, au Havre.

La violence a connu de profondes transformations en une trentaine d'années. Les années 60 et 70, dans une période de prospérité, étaient marquées par la tentation d'une violence politique (terrorisme, gauchisme révolutionnaire, mouvements régionalistes). Des intellectuels (Sartre, Foucault) pouvaient l'accepter, et la valoriser, comme un recours légitime afin d'établir de nouveaux rapports sociaux. Depuis la donne a considérablement changé à mesure qu'augmentaient la criminalité et la délinquance et que se formalisait le thème de l'insécurité en bonne place sur l'agenda politique.

Au début des années 80, tandis que la crise de la ville devenait flagrante, un « nouveau répertoire » de la violence s'est agencé. Il comprend, sous des apparences locales variées, les émeutes, les rodéos, les agressions associées au marché de la drogue, les attaques contre les institutions et les incivilités. Ces actions collectives et/ou individuelles d'appropriation et/ou de contestation apparaissent particulièrement concentrées dans certains quartiers. Elles sont régulièrement, et parfois démagogiquement, attribuées aux seuls jeunes d'origine immigrée.

Le tableau général est incontestable : la violence (subie et/ou ressentie) s'est urbanisée, dépolitisée, rajeunie et relativement ethnicisée. Pour Wieviorka elle ne relève plus d'une analyse en termes de conflits de classe. Les nouvelles formes de la violence sont caractéristiques de l'éloignement de l'ère industrielle et de la fin d'une époque où les classes populaires étaient intégrées par le travail. Aujourd'hui les « exclus » des quartiers ciblés par la politique de la ville sont, à certains égards, considérés comme des dangers ou des menaces. La classe ouvrière bénéficiait au moins d'une place respectée. Les jeunes de la société d'exclusion vivent dans le mépris et la stigmatisation.

_

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans Futuribles (n° 247, 1999, pp. 93-96).

Les médias ont leur part de responsabilité dans la diffusion de ces images très contestables de barbares se trouvant aux portes de la cité. Les chercheurs du CADIS ne versent toutefois pas dans une posture dénonciatrice attribuant une influence démesurée aux médias. Ils mettent en lumière le jeu de dépendance mutuelle dans lequel se situent les jeunes qui veulent faire parler d'eux, et les journalistes tentés par le spectaculaire.

Pour Wieviorka, la violence est née et continue à se développer en corrélation avec la crise économique, la progression de la précarité et le renforcement de la ségrégation. Cependant elle doit aussi être rapprochée des difficultés de l'Etat républicain jacobin et du modèle d'action publique universaliste qui semble aujourd'hui dépassé. La violence doit ainsi être comprise comme « la maladie sénile d'une société industrielle en déclin et d'institutions républicaines à bout de souffle » et comme « une des modalités de la maladie infantile d'une société qui s'invente ».

Le livre ne montre pas du doigt des responsables particuliers de l'insécurité (les élus, les entreprises, les policiers, les jeunes, l'Etat ou la société en général) mais il souligne la responsabilité des institutions dans les processus de développement ou d'apaisement de la violence. Les violences urbaines sont liées à la crise des institutions qui, par leurs insuffisances et leur inadaptation, contribuent à générer les problèmes qu'elles disent vouloir réduire.

L'insécurité sur un territoire n'est pas le seul fait des fauteurs de trouble et de ceux qui les subissent. Elle peut naître et se renforcer dans un système au sein duquel tous les acteurs sont « coproducteurs » de la violence. Aussi c'est par un rapprochement des différents acteurs de la ville, et par le dépassement de leurs logiques cloisonnées de fonctionnement, qu'ils pourront devenir « coproducteurs » de sécurité. Wieviorka en appelle donc à un « aggiornamento des institutions républicaines »

Il propose, sur un ton résolument militant, une refondation de l'action publique. Les violences urbaines sont d'abord, selon lui et ses collaborateurs, une manifestation de l'essoufflement du modèle républicain. C'est par des recompositions locales de la démocratie que peuvent émerger de nouvelles figures politiques adaptées aux réalités et aux territoires contemporains. Dans la perspective dessinée par Wieviorka on ne doit pas opposer universalisme et multiculturalisme, égalité et équité, mais plus utilement agréger ces principes dans une vision renouvelée de la configuration institutionnelle française. Il est vrai que la stricte opposition républicanisme/multiculturalisme risque de figer en modèles alternatifs des phénomènes qui peuvent plus vraisemblablement se compléter.

Les options de Wieviorka sont certainement critiquables, théoriquement, méthodologiquement et politiquement. Elles sont d'ailleurs discutées par les auteurs qui défendent les capacités d'intégration du modèle républicain et le principe unificateur de citoyenneté. On trouvera en tout cas dans *Violence en France* des descriptions fouillées et des réflexions denses aussi utiles à l'analyse qu'à l'action. Elles fournissent des points de repère pour tous les débats que les chercheurs qui y ont contribué souhaitent voir entrepris ou creusés.

Au sujet de la lutte contre l'insécurité Wieviorka, remarquant une certaine propension au découragement, invite au ressaisissement. « Nous n'en finirons jamais avec la violence, qui constitue une part de toute vie en société, conclut-il, mais nous pouvons la faire singulièrement régresser, dans sa réalité comme dans les représentations qui en circulent ».

Lors du récent Colloque national sur la prévention de la délinquance (mars 1999) organisé par le gouvernement, des magistrats, des élus, des transporteurs, des policiers, des gendarmes et la Ministre de la Justice ont largement repris à leur compte l'expression d'un

nécessaire « aggiornamento » des politiques de prévention et de répression. Reste à savoir ce que l'adoption d'un mot d'ordre aussi volontariste pourra donner.

La police des incivilités : la théorie mise en œuvre à New York

George L. Kelling, Catherine M. Coles, *Fixing Broken Windows. Restoring Order and Reducing Crime in our Communities*, New York, Free Press, 1996¹.

La criminalité et le désordre rongent les villes américaines. Il ne faut pourtant pas céder au fatalisme devant l'accroissement des délits et, surtout, de ce qu'il est désormais convenu d'appeler, en France, les « incivilités ». C'est par une profonde réforme de la police urbaine, pour laquelle plaident la juriste Catherine M. Coles et le consultant en sécurité George L. Kelling, que la tranquillité et la sécurité peuvent être restaurées. Ces auteurs soulignent la faillite d'un modèle policier consacré à la répression de la criminalité. Ce modèle a échoué car il ne prend pas en compte les liens entre le désordre, l'insécurité et le déclin urbain. Ils présentant dans leur livre les propositions qui ont été développées par la police à New York, et qui aujourd'hui sont observées avec intérêt par de nombreuses polices dans le monde.

Les incivilités et la rationalité du sentiment d'insécurité

C'est sur les incivilités que se concentrent aujourd'hui les criminologues et les gestionnaires d'espace public. Le terme rassemble un ensemble de conduites différentes, mais aussi fréquentes qu'exaspérantes, comme les sollicitations intempestives, les actes de malveillance ou les comportements agressifs. A la frontière de la délinquance, elles échappent très généralement aux sanctions pénales et aux statistiques.

Ces incivilités contribuent à la désorganisation sociale d'un quartier et établissent une ambiance propice à la croissance du crime. Confrontés aux incivilités, les habitants quittent les quartiers disqualifiés, n'utilisent plus les transports collectifs, désertent l'espace public, s'arment ou s'enferment chez eux. Pour rappeler que les incivilités facilitent la délinquance, Kelling et Coles reprennent la fameuse théorie de la « vitre cassée » développée par Kelling et James Q. Wilson². Si la vitre d'une usine ou d'un bureau est brisée et n'est pas réparée, le passant conclue que personne ne s'en inquiète. Bientôt toutes les vitres seront cassées et le passant pensera alors, non seulement que personne n'est en charge de l'immeuble, mais que personne n'a la responsabilité de la rue où il se trouve. Finalement il y aura de moins en moins de passants dans les rues. Les opportunités de délinquance vont augmenter en même temps que le sentiment d'insécurité.

On a trop longtemps répété qu'il existait un décalage entre le sentiment d'insécurité et l'insécurité « réelle ». L'insécurité « objective » serait toujours inférieure à l'insécurité « subjective ». Il a pourtant été établi qu'il n'est pas irrationnel d'avoir peur. Il existe une corrélation entre le niveau réel d'agression et la peur d'être agressé³. Cette relation a été longtemps ignorée par des chercheurs et praticiens focalisés sur les crimes « sérieux » comme les meurtres, les viols ou les vols. Les incivilités sont pourtant le premier problème des citoyens, problème qui devient central lors d'élections municipales. Depuis la fin des années 80, dans des villes aussi différentes politiquement que New York, San Francisco, Indianapolis, Chicago, des maires cherchent donc à innover.

Le couple liberté/sécurité devant les tribunaux

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans *Sociétal* (n° 12, 1997, pp. 59-62).

^{2.} James Q. Wilson, George L. Kelling, «Broken Windows: The Police and Neighborhood Safety», *Atlantic Monthly*, mars 1982, pp. 29-38. On peut retrouver ce texte dans James Q. Wilson, *Thinking about Crime*, New York, BasicBooks, 1983 (1ère éd. 1975). Trad. fr. in *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, n° 14, 1994, pp. 163-180.

^{3.} Cf. Wesley G. Skogan, Disorder and Decline: Crime and the Spiral of Decay in American Neighborhoods, New York, Free Press, 1990.

Les incivilités se trouvent au cœur de l'actualité des éternels débats suscités par le couple sécurité/liberté. La question posée par Kelling et Coles est de savoir comment et jusqu'où l'espace public doit être protégé. Cette question surgit à partir de problèmes urbains quotidiens : des groupes de jeunes menaçants, des sans-abri qui dorment sous un porche, des mendiants agressifs, des graffitis sur un pont. Comment réguler ces comportements ? Comment assurer plus de sécurité pour tous sans altérer les libertés de chacun ?

Durant les trente dernières années les juges se sont penchés sur de nombreux cas qui, individuellement, ne constituent pas des menaces. Ainsi l'ivresse publique a été décriminalisée, les malades mentaux ont été désinstitutionnalisés, les sollicitations publiques ont acquis des protections juridiques. Toutefois, les effets sur la collectivité d'un nombre important d'individus qui bénéficient des droits attribués à chaque individu sont qualitativement différents des effets produits par une seule personne. Pour James Q. Wilson qui préface l'ouvrage de Kelling et Coles, un espace public est plus que la somme des individus qui s'y trouvent. C'est un ensemble d'interactions qui peut devenir plus menaçant à mesure qu'augmentent le nombre et la fréquence de ces interactions. Pour Wilson, quand le nombre d'individus déviants augmente arithmétiquement, le nombre de comportements menaçants augmente géométriquement.

Coles et Kelling, afin d'inverser la tendance, appuient les mesures prises par les municipalités pour réduire ces comportements, en particulier les arrêtés dits « antimendicité ». Les levées de bouclier ont été nombreuses pour contrer ces dispositions. Le Premier Amendement et toute sa jurisprudence ont été convoqués devant les tribunaux pour protéger les libertés d'expression et de circulation.

Les opposants à ces mesures, souvent des associations très militantes et très médiatisées, ont argumenté qu'il fallait protéger les droits des pauvres et des sans-abri, et tolérer toute forme non violente de déviance comme une manifestation de la liberté. Les joutes juridiques se sont multipliées entre les partisans de la lutte contre les incivilités et les défenseurs des libertés constitutionnelles. Kelling et Coles précisent leur accord avec les tribunaux qui ont annulé les mesures répressives qui visaient des statuts ou des conditions spécifiques. Ils considèrent cependant que l'évolution actuelle de ces arrêtés, qui ne visent désormais plus que les comportements, devrait mettre fin aux controverses. Par ailleurs, contre l'argument selon lequel ces mesures viendraient appuyer une querre des riches contre les pauvres, ils avancent que ce sont plus les pauvres que les riches qui bénéficient de cette sécurité accrue.

Kelling et Coles sont partisans de la criminalisation de certains comportements incivils. Il ne s'agit néanmoins pour eux que d'un élément d'une réforme plus globale de la police urbaine.

Pour un nouveau modèle policier

Longtemps la police a cru en sa capacité à réduire le crime par la maîtrise des techniques modernes : automobile, téléphonie, informatique. Ce modèle est parfaitement incarné par le système d'appel « 911 » (le « 17 » américain), autour duquel le travail policier s'organise. En se professionnalisant sur un axe de réaction au crime et à l'urgence, la police s'est coupée de la réalité quotidienne et banale des quartiers. Incapables d'endiguer la vague de croissance du crime enclenchée dans les années 601 les services de police, tout en réclamant constamment plus de moyens, ont vu s'amoindrir la confiance des citoyens qui demandent maintenant plus de proximité et moins de policiers du type inspecteur Harry ou Robocop.

Pour Kelling et Coles la connexion avec la population est primordiale pour le travail policier. Il faut être familier des quartiers. Les réactions des habitants ne sont pas les mêmes quand il



^{1.} Cf. Maurice Cusson, Croissance et décroissance du crime, PUF, 1990.

s'agit d'un débarquement de « cow-boys » inconnus dans le quartier ou quand il s'agit d'une présence quotidienne qui permet des actions plus éclairées. Les interventions sporadiques et brutales d'une police éloignée des citoyens expliquent même certaines émeutes urbaines.

Pour répondre aux attentes de citoyens excédés qui vivent dans des contextes délabrés il faut, selon Kelling et Coles, un nouveau modèle de police déterminé par une approche préventive plutôt que réactive. Il ne s'agit pas simplement de faire un peu d'îlotage pédestre mais de réorienter les priorités vers la prévention. L'objectif est d'empêcher le prochain incident et non pas de l'attendre pour intervenir. Ceci n'a rien d'aisé car les policiers considèrent la prévention comme une activité dévalorisée.

Pour être efficace, la police doit être à la fois plus interventionniste et plus agressive au sens où elle doit plus souvent et plus fermement intervenir. En permanence certaines personnes seront rappelées à leur devoir, tandis que d'autres seront appelées à plus de tolérance. Le problème est ici celui du pouvoir discrétionnaire des policiers. Le discernement est une qualité importante du travail de proximité. Il ne s'agit pas de séparer les personnes indésirables des autres, mais d'apprécier les comportements à réprimer ou à tolérer. Si les policiers se trompent ils seront jugés par les habitants du quartier, et ils devront s'adapter.

Afin d'encadrer ce travail de proximité, Kelling et Coles proposent que soient établis des guides et des formations pour les policiers. Ce n'est pas la seule tradition orale de la culture policière qui doit guider l'action, mais des dispositions écrites adaptées aux spécificités de chaque quartier. Kelling et Coles insistent sur le fait que l'ordre n'est pas la responsabilité unique d'un corps professionnel, mais bien une responsabilité partagée. Il est donc nécessaire de discuter avec les habitants des modalités à mettre en œuvre. Sans ces précisions, négociées et adoptées collectivement, les policiers pourront toujours, et parfois à raison, être accusés d'arbitraire. Il faut donc bien modéliser les actions de prévention et de conciliation de la police, ainsi que les responsabilités des partenaires publics et privés.

A partir des exemples de Baltimore, San Francisco, New York et Seattle, où la qualité de vie s'améliore parallèlement à la baisse de la criminalité et des incivilités, Kelling et Coles ont repéré quatre éléments à la base de leur réforme. Ils formalisent ainsi dix ans d'expériences de police « communautaire ». Tout d'abord il faut se débarrasser des imprécisions qui entourent les incivilités, en définissant précisément ce sur quoi on veut intervenir. Deuxièmement, en matière d'objectifs, il ne faut pas s'attacher simplement à réguler des phénomènes, mais à régler des problèmes. Troisièmement, comme la lutte contre les incivilités est un sujet sensible, il faut chercher l'appui des associations et des tribunaux. Enfin, il faut que les citoyens prennent conscience de leurs responsabilités et s'approprient les méthodes de médiation proposées.

Les observations de Kelling et Coles recoupent des constats sur les évolutions en cours en France où la nécessité de réappropriation collective de certains territoires urbains est évidente. Les chercheurs français ont particulièrement bien précisé ce que sont les incivilités et leurs enjeux¹. On sait que ces incivilités expliquent plus la délinquance que la situation économique ou ethnique d'un quartier. On a également conscience de la nécessité de réduire l'écart entre les priorités nationales et les attentes des citoyens. Il n'est cependant pas aisé de réorienter le travail policier vers plus de prévention et de proximité. Depuis une

^{1.} Cf. Emmanuelle Crenner, « Insécurité et sentiment d'insécurité », INSEE Première, n° 501, décembre 1996; Hugues Lagrange, La civilité à l'épreuve. Crime et sentiment d'insécurité, PUF, 1995; et les travaux de Sebastian Roché, Le sentiment d'insécurité, PUF, 1993; Insécurité et liberté, Seuil, 1994; Qu'est-ce que l'insécurité? La société incivile, Seuil, 1996.

vingtaine d'années des évolutions en ce sens ont été préconisées et annoncées, sans jamais devenir réellement effectives¹.

En matière de prise en charge légale des incivilités les options de Kelling et Coles posent cependant des problèmes, d'abord d'ordre philosophique, mais aussi d'ordre pratique. Les mesures du type arrêté « anti-mendicité » sont, localement et électoralement, relativement efficaces. En revanche, si on dépasse l'échelle d'une ville, ce que Kelling et Coles ne font jamais, elles sont très discutables tant elles conduisent seulement à se repasser les problèmes d'une ville à l'autre... S'il vaut toujours mieux prévenir que guérir, on ne peut pour autant se satisfaire de la relégation des incivilités et de la criminalité, en particulier des prédateurs multirécidivistes que la prévention n'atteint pas, vers des espaces de ségrégation.

Les propos de Kelling et Coles sur les incivilités et sur la mendicité, critiquables à bien des égards, doivent être connus car ils sont à la base d'une stratégie d'action qui a été importée (en partie) dans le contexte hexagonal.

Police de proximité : l'exemple de Chicago

Wesley G. Skogan, Susan M. Hartnett, *Community Policing, Chicago Style*, New York, Oxford University Press, 1997².

La « police de proximité », en France, et la « police communautaire », aux Etats-Unis, suscitent autant de réflexions et de discussions, que de décisions et d'innovations. Depuis une vingtaine d'années un débat vigoureux, et souvent houleux, se déroule des deux côtés de l'Atlantique sur le rôle et la place de la police dans la société. Wesley Skogan est un des plus célèbres spécialistes de la police communautaire³. Avec Susan Hartnett il propose ici un examen intéressant de l'expérience menée à Chicago depuis le début des années 1990. Le livre décortique la réforme policière qui y a été entreprise, sous la forme d'une monographie dont on peut tirer des leçons plus générales.

La définition de la police communautaire n'est pas facile car il s'agit « plus d'un processus que d'un produit ». Il s'agit moins d'une liste de techniques que d'une stratégie organisationnelle qui redéfinit les objectifs de la police, tout en laissant aux praticiens de terrain la responsabilité de les atteindre.

Les formes concrètes de la police communautaire sont connues. Sous cette étiquette les services de police ouvrent des antennes dans les quartiers sensibles, mesurent la satisfaction du public, s'impliquent dans des activités sportives pour les jeunes, médiatisent leurs activités, s'ouvrent à des coopérations avec d'autres services sociaux et sanitaires, et mettent en place des brigades pédestres, équestres ou cyclistes. Nos auteurs dégagent quatre principes généraux et interdépendants de la police communautaire : (i) la décentralisation organisationnelle et la refonte des patrouilles afin de faciliter la communication entre la police et le public, (ii) la réorientation vers la résolution des problèmes repérés par les habitants et non plus par les policiers, (iii) la prise aux sérieux de la définition donnée par les habitants aux problèmes qu'ils souhaitent voir traités, (iv) l'idée selon laquelle la police, la population et toutes les institutions municipales travaillent pour une « coproduction » de la sécurité.

-

^{1.} Sur les problématiques policières en France, Cf. Dominique Monjardet, Ce que fait la police, La Découverte, 1996;

[«] Police, ordre et sécurité », Revue Française de Sociologie, XXXV(3), juillet-septembre 1994.

^{2.} Ce compte rendu a été publié dans Les Cahiers de la Sécurité Intérieure (n° 35, 1999, pp. 213-215).

^{3.} Son ouvrage Disorder and Decline: Crime and the Spiral of Decay in American Cities (New York, Free Press, 1990) a fait date.

Dans certaines villes américaines la réforme s'est développée à partir d'équipes spécifiques. Dans d'autres municipalités la réforme a impliqué dès le départ une profonde transformation du service. Dans tous les cas il s'agit d'un mouvement important qui remet en question les pratiques habituelles, notamment sur le plan des relations avec les habitants. Plusieurs villes ont échoué (l'innovation n'ayant rien d'aisé dans la police). D'autres, dont Chicago, ont réussi. Pour Skogan et Hartnett Chicago ne peut néanmoins être érigée en « paradigme » mais son cas permet d'illustrer à la fois combien il est difficile de réinventer la police et combien il est potentiellement utile de le faire.

A Chicago nos auteurs ont suivi et évalué pendant 3 ans la planification et la mise en œuvre d'un ambitieux programme baptisé CAPS (*Chicago Alternative Policing Strategy*) lancé en avril 1993. La réforme a été imposée par un maire qui souhaitait d'abord trouver une issue à ses préoccupations politiques. Ce soutien politique a certainement été le meilleur atout du programme car il en a fait un enjeu stratégique pour la hiérarchie policière. La difficulté a consisté à faire participer tous les policiers. Les auteurs ont remarqué, en interrogeant près de 7 000 policiers, que cette adhésion s'est progressivement établie à force de réunions, de débats avec les syndicats, de technicisation du travail, de modifications dans la supervision des tâches laissant une place certaine à l'initiative individuelle, ce qui a permis de faire évoluer l'échelle de la noblesse des tâches policières. L'écueil principal à la police communautaire, qui consiste en une résistance de la culture policière à tout ce qui ressemblerait à du travail social, semble avoir été évité à Chicago où les policiers, et leurs syndicats, ont dans leur majorité adhéré à la nouvelle formulation de leur métier en tant que « spécialistes urbains ».

Plutôt que de créer des unités spécialisées il a été choisi de faire évoluer le service tout entier. L'équipe dirigeante a été changée. Des consultants privés ont accompagné le changement. Chaque policier a été affecté à un quartier particulier. L'effort de recherche et de prospective a été appuyé. Une méthode de rencontres régulières avec les habitants a été élaborée dans chaque quartier. La motivation a été entretenue à partir d'un slogan mobilisateur (*Together We Can*)¹. Enfin l'accent a été très fortement mis sur la formation des agents. Le financement de cette réforme a été autorisé par des redéploiements internes mais également par des subventions fédérales, spécialement négociées.

Sur le registre des résultats l'évaluation réalisée sur 3 ans permet d'apprécier les progrès du programme. Celui-ci a assurément permis une amélioration significative, sans être extraordinaire, de la vie quotidienne dans certains quartiers, ce qui est vérifiable empiriquement par une démarche systématique de comparaison entre des quartiers tests et des quartiers témoins. Cependant certains points restent à améliorer. Skogan et Hartnett signalent en effet que l'implication des habitants est en fait toute relative dans la mesure où ce sont des groupes de pression bien particuliers qui se sont constitués en interlocuteurs ad hoc des policiers. Par ailleurs la minorité hispanique de Chicago dont les représentants, à la différence des Noirs, ne se sont pas impliqués dans le programme se trouve à l'écart de ses résultats. Enfin l'adhésion des policiers, manifeste en général, reste faible parmi les policiers blancs. En un mot le style de police communautaire de Chicago est loin d'atteindre la perfection, en particulier parce qu'il n'a fait diminuer qu'à la marge les tensions raciales.

L'ouvrage, dans lequel on n'apprend pas grand chose de neuf sur la police communautaire, ses effets positifs et pervers, est en quelque sorte un ouvrage de management, ou plutôt une évaluation de l'introduction des méthodes managériales dans la police. Il en ressort un bilan intéressant plus utile à l'action qu'à l'analyse. Il s'agit cependant là d'une faible critique car il dispose des vertus de la synthèse et de la clarification méthodologique. A la différence d'autres livres sur ce thème il présente le double intérêt, d'une part, d'aborder le cas d'une

111

^{1.} Notons qu'une traduction de cette formule ressemble, étrangement, au slogan de la récente campagne du Secours Catholique en France.

autre ville que New York qui commence à être bien connu et, d'autre part, de ne verser ni dans la célébration béate ni dans la dénonciation idéologique. Replaçant à sa juste place la dimension politique de ce type de réforme le livre de Skogan et Hartnett montre qu'il est difficile de mettre en place une police communautaire, ou une police de proximité, mais que la démarche est possible et utile.

Violences et insécurité : mythes et réalités

Laurent Mucchielli, *Violences et insécurité. Fantasmes et réalités dans le débat français*, La Découverte, coll. « sur le vif », 2001¹.

Cet ouvrage, vif et argumenté, sur l'insécurité, la délinquance, les jeunes, les pratiques et expertises policières, propose à la fois un panorama synthétique des connaissances, avec de l'information étayée, et des analyses et critiques bien frappées sur les sources et l'état du débat en France.

L'auteur réalise des évaluations serrées de la pertinence de notions discutables, au succès très récent, comme « violences urbaines » ou « incivilités ». Il fait le point sur la qualité relative des chiffrages de à l'insécurité et montre l'indigence des annonces récurrentes et grandiloquentes. Celles-ci cherchent alternativement à susciter la crainte dans l'opinion, ou au contraire à l'apaiser, en jouant sur la montée de la violence, le rajeunissement (permanent) des délinquants et l'impact des réformes en matière de politique de sécurité. Mucchielli rejette vivement les discours sécuritaires axés sur les différences culturelles (le « sauvageon » différent des autres habitants), et les discours misérabilistes qui ne voient, dans ce qu'il est convenu de caractériser comme des « violences urbaines », que des réactions compulsives de dominés ou d'« exclus ». S'inscrivant de la sorte contre les mythes du « barbare » ou du « bon sauvage », l'auteur peut proposer une analyse fouillée et apaisée de ces questions qui occupent aujourd'hui une place centrale sur l'agenda politique.

Accordant une place peut-être un peu trop prépondérante à la « construction médiatique » de la peur de la délinquance, il montre en tout cas avec force ce qu'il en est du faible recul de certains journalistes par rapport aux statistiques officielles. « Le » chiffre de la délinquance, délivré rituellement en début d'année, est devenu un « marronnier » de l'actualité politique et sociale. Il ne reflète cependant que les évolutions de l'activité et des priorités policières. Il ne rend pas compte de l'ensemble et, surtout, de la distribution des phénomènes dans le temps et dans l'espace.

Très critique à l'égard des nouveaux « experts » de la violence urbaine (Bauer, Raufer, Bousquet, Bui-Trong), dont les travaux font autorité médiatique et politique, Mucchielli opère une lecture sans concession de leurs travaux pour en montrer les approximations et les orientations idéologiques. Ces « expertises » permettent l'affirmation de réseaux et de stratégies plus sécuritaires, étroitement concentrées sur les quartiers « sensibles », et les jeunes qui s'y trouvent. Elles nourrissent une « nébuleuse néosécuritaire » qui entretient la peur avec des théories contestables de l'escalade (de la vitre cassée à l'émeute, de la consommation de joints au trafic autarcique de droques dures).

L'auteur souligne opportunément que les crimes et délits ne concernent pas les seuls désavantagés, mais aussi les plus aisés (sous des formes un peu différentes, mais avec une attention policière bien moins accentuée). Il rappelle que les atteintes aux biens se sont multipliées (dans tous les pays développés) depuis une trentaine d'années, tandis que progressaient, mais dans des proportions bien moins spectaculaires et sous des formes moins graves qu'on ne les exagère généralement, les violences interpersonnelles. Les

-

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans *Urbanisme* (n° 319, 2001, p. 94).

calculs simples que l'auteur réalise, à partir des nomenclatures précises des atteintes aux personnes, relativisent les analyses de certains chercheurs qui soutiennent que nous serions entrés dans un processus de « décivilisation ». Par exemple, entre 1972 et 1998, le taux de violences mortelles volontaires a en fait baissé (de 1 fait pour 24 700 habitants à 1 fait pour 25 250 habitants).

Revenant sur plusieurs dimensions de son objet d'étude, Mucchielli écrit que la violence à l'école est « un train qui en cache deux autres ». Ce thème est devenu une cause de mobilisation ministérielle, syndicale et médiatique essentielle. Cependant, alors que le « chahut » semble effectivement progresser (en s'actualisant), les agressions physiques sur les enseignants sont en fait rarissimes. Les violences entre les jeunes sont elles beaucoup plus communes. La leçon à tirer de l'approche neutre et raisonnée de l'ouvrage, c'est que ceux qui sont présentés comme les principaux vecteurs et acteurs des troubles recensés, sont en fait les principales victimes. « Les pauvres se battent le plus souvent entre eux ». Mucchielli note toutefois la propension plus importante à s'attaquer aux institutions publiques (la police, l'école, mais aussi les pompiers).

Revenant sur la « nouveauté » des problèmes, Mucchielli opère un retour sur la question des « blousons noirs » et lancent quelques flèches bien légitimes à ceux qui, en permanence, soutiennent qu'il y a d'extraordinaires particularités aux problèmes actuels. S'il y a bien « un durcissement des problèmes classiques, c'est que ces derniers ont été gérés économiquement, socialement et politiquement par des 'élites' dont l'imprévoyance effare rétrospectivement ».

Fin connaisseur des travaux sociologiques concernant les descriptions et les modèles d'explication et d'appréciation de ces phénomènes, Mucchielli pèse les influences respectives du chômage de masse, de l'immigration ouvrière prise au piège des grands ensembles, de l'urbanisme fonctionnaliste (qui ne peut être dédouané en raison de l'« urgence » des années cinquante), de l'expérience du racisme. Sans verser dans la rhétorique sur la « démission » des parents, il met en lumière l'influence majeure des effets de la crise des trois dernières décennies sur le contrôle parental. Après une évaluation contrastée des effets des politiques de la ville, il avance quelques propositions pour moins d'hypocrisie sur ces dossiers et pour le développement de la démocratie locale, car la sécurité est affaire du quotidien et de chacun.

Ce petit ouvrage, à compléter par la consultation d'un site dédié aux travaux plus complets de l'auteur (http://laurent.mucchielli.free.fr), a bien des vertus salutaires, notamment par la clarté de l'exposé qui permet de s'inscrire en faux contre le catastrophisme ambiant et stigmatisant. Ce texte, érudit et précis, rappelle que « Paris n'est pourtant pas Chicago » et adresse cette pique bien sentie : « Que les beaux quartiers se rassurent : ils ne sont pas plus menacés aujourd'hui qu'hier ».

Note: « Violence(s) urbaine(s) » dans les médias

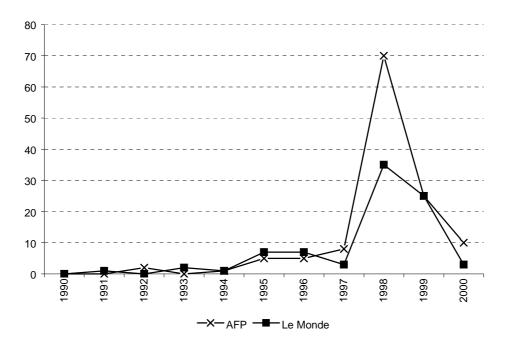
L'expression « violence urbaine », qui peut paraître aujourd'hui si évidente et si naturelle, est en réalité très récente et plutôt problématique, en tout cas dans son emploi médiatique. C'est ce que confirme nettement une rapide étude présentée ici dans le graphique 1.

On a recensé les dépêches de l'Agence France Presse (AFP) et les articles du journal *Le Monde* dont le titre contient l'expression « violence urbaine », au singulier ou au pluriel. Pour être plus précis, sont en fait rassemblés de la sorte les dépêches et les articles contenant cette expression dans leur titre et dont le propos concerne directement la question, en France, des délinquances, des vols, des viols, des déprédations, des prédations, etc. Ces

actions délictuelles et/ou criminelles peuvent être le fait d'un individu, d'un groupe, d'une « bande ».

Ces textes peuvent être très divers : reportage, prise de position, recension d'ouvrages (très nombreux sur ce thème), brève d'information, entretien avec un « expert », etc. Au total cette accumulation rend compte de l'évolution de l'intérêt des médias pour les diverses questions rassemblées dans la thématique de la « violence urbaine » ou des « violences urbaines ».

Graphique 1. Nombre de dépêches AFP et d'articles du *Monde* dont le titre contient l'expression « Violence urbaine »



Le graphique donne une image de la progression de l'intérêt médiatique (et, corrélativement, politique), envisagé par le prisme (certes particulier, mais très influent) de l'AFP et du *Monde*, pour ces phénomènes.

Le décompte a été effectué depuis 1983 pour l'AFP et depuis 1987 pour *Le Monde*. Sur la décennie quatre-vingt on ne compte aucune dépêche et aucun article relatifs aux « violences urbaines » en France. Dans ces années, l'expression, extrêmement rarement utilisée, semblait réservée à d'autres contrées : la Colombie, le Brésil ou encore le Japon.

On relève que c'est bien à partir du début des années quatre-vingt-dix que la thématique de la « violence urbaine » s'est le plus fermement affirmée sur l'agenda médiatique hexagonal, notamment à partir de la reprise de rapports publics (un de ces premiers rapports étant celui de Pierre Cardo, en 1991, pour le Conseil National des Villes, sur les violences non pas « urbaines » mais « collectives »).

Plus précisément, on voit clairement un pic à la fin des années quatre-vingt dix quand s'accumulent concomitamment expertises officielles et innovations institutionnelles en matière de lutte contre l'insécurité. L'expression « violence(s) urbaine(s) » a alors fait florès. Depuis, les titres semblent s'en désintéressée, mais le vocable s'est institutionnalisé dans le corps des articles et des dépêches, tout comme dans les discussions de savants et de cafés.

QUESTIONS D'INDICATEURS SOCIAUX : AUTOUR DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social, en baisse aux Etats-Unis

Robert D. Putnam, *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York, Simon & Schuster, 2000¹.

Si l'importance d'un livre se mesure au nombre de ses commentaires alors *Bowling Alone* est assurément très important. Cet ouvrage de Robert Putnam, professeur de sciences politiques à Harvard, dispose même de son propre site Internet (www.bowlingalone.com) sur lequel on peut trouver de très intéressantes séries de données, exploitées par l'auteur, qui peuvent être téléchargées.

Probablement appelé, selon le *Financial Times*, à devenir un classique *Bowling Alone* est en fait le développement d'un article tiré d'une revue académique à diffusion plutôt restreinte². La thèse de Putnam – sur l'affaiblissement du civisme et de la participation aux Etats-Unis – a dès 1995 fait grand bruit³. L'expression métaphorique *bowling alone* (littéralement « bowling en solitaire » ou « jouer seul aux quilles ») est progressivement entrée dans le vocabulaire courant pour désigner la décrépitude associative et, plus largement, une relative atomisation de la société civile américaine.

Putnam s'inquiète du déclin de ce qui avait tant impressionné Tocqueville aux Etats-Unis, l'engagement civique et associatif. A titre d'exemple saillant, donnant le titre de son livre, il s'arrête sur le cas du bowling, activité sportive et sociale la plus populaire aux Etats-Unis. Il y a une quarantaine d'années des millions d'Américains étaient inscrits dans des ligues de bowling. Aujourd'hui, alors qu'il n'y a jamais eu autant de joueurs, ils n'appartiennent plus à des ligues. En 1960, plus de 5 % des Américains étaient membres de ce type d'organisation. Ils sont maintenant moins de 2 %. Ils vont toujours au bowling en famille ou entre amis, mais ils ne s'engagent plus en ligues. Celles-ci demandaient de l'organisation et de l'implication. Elles nourrissaient le goût du collectif, elles permettaient des liens suivis et des relations approfondies, elles autorisaient l'essor d'un esprit de confiance, si utile dans tant d'autres activités. En un mot, ces liques produisaient ce que Putnam appelle du « capital social ».

Du capital social

L'idée centrale de Putnam est que les réseaux et les liens sociaux ont une portée considérable⁴. « Comme un tournevis (capital physique) ou un diplôme universitaire (capital humain) peuvent augmenter la productivité individuelle et collective, les contacts sociaux peuvent affecter la productivité des individus et des groupes ». Alors que le capital physique fait référence à des objets concrets et le capital humain à des propriétés individuelles, le capital social fait référence à la fois à des connexions entre individus, à l'importance des relations sociales réciproques, et à ce qu'on appelle parfois le « sens civique ». Dans la conceptualisation du capital social par Putnam (qui signale mais ne discute pas les approches de James Coleman ou de Pierre Bourdieu), une société d'individus civiques mais isolés n'est cependant pas nécessairement bien dotée en capital social.

^{1.} Ce compte rendu a été publié dans *Sociétal* (n°32, 2001, pp. 99-102).

^{2. «} Bowling Alone: America's Declining Social Capital », Journal of Democracy, vol. 6, n° 1, 1995, pp. 65-78.

^{3.} En France la correspondante du *Monde* en rend compte alors dans un papier plutôt élogieux, « Le poids des thèses de Robert Putnam sur 'la disparition de l'Amérique civique' » (25 janvier 1996).

^{4.} Pour une présentation (en français) de la théorie de Putnam, suivie d'une discussion, cf. Robert D. Putnam, « Le déclin du capital social aux Etats-Unis », *Lien social et politiques*, n° 41, 1999, pp. 13-22; Maurice Lévesque, Deena White, « Le concept de capital social et ses usages », *Lien social et politiques*, n° 41, 1999, pp. 23-33.

Putnam considère, en avançant des arguments solides pour étayer sa thèse, que la qualité et les performances des écoles, des quartiers, de l'économie, de la démocratie dépendent significativement du capital social. La santé et le bonheur en seraient même, dans une certaine mesure, dépendants¹. Pour les pauvres, par définition dépourvus de capital physique et ayant des difficultés à bonifier leur capital humain, le capital social est quelque chose de crucial.

Selon Putnam le capital social désigne « les aspects de la vie collective qui rendent la communauté plus productive : la participation, la confiance et la réciprocité ». A capital social il trouve des « cousins conceptuels » comme « lien social », « communauté » ou « fraternité »². Avec son concept il analyse en fait quelque chose d'imprécis mais d'intuitivement très plausible. Le capital social - que l'on peut résumer comme la densité des relations sociales - a une dimension individuelle et une dimension collective, une face privée et une face publique, des aspects positifs et des aspects négatifs. Dans la mesure où le capital social a des externalités (par exemple une baisse de la criminalité dans les quartiers où tout le monde se sent concerné de manière interdépendante par la sécurité) qui ont un impact sur la collectivité, on peut dire qu'il s'agit à la fois d'un bien privé et d'un bien public. Comme le note Putnam, participer aux activités du Ku Klux Klan ou à celles d'une association de parents d'élèves n'a absolument pas le même impact sur la collectivité. L'enjeu selon Putnam est donc de maximiser les conséquences positives du capital social support mutuel, confiance, efficience collective - et de minimiser ses manifestations négatives – sectarisme, ethnocentrisme, corruption.

Le déclin du « capital social » américain

Putnam observe la lente érosion du capital social de la société civile américaine. Il propose une revue des tendances de l'engagement civique aux Etats-Unis, s'intéressant d'abord à la participation politique, puis aux associations, aux communautés religieuses et aux organisations professionnelles. Il s'enquiert ensuite de la variété quasi-infinie de liens informels qui peuvent relier les Américains : rencontres spontanées, ligues de bowling, jeux de cartes, soirées entre amis, etc. Dans tous ces domaines le constat général est simple. Durant les deux premiers tiers du XXème siècle, les Américains se sont profondément engagés dans la vie de leur communauté. Depuis les années soixante, et avec une accélération durant les années quatre-vingt-dix, on peut observer un affaiblissement de la densité des liens sociaux et de l'engagement civique, et ce malgré le maintien d'une façade d'affiliations formelles aux organisations officielles. Les organisations qui n'exigent que la signature d'un manifeste et/ou d'un chèque foisonnent en effet. En revanche celles qui demandent une véritable implication périclitent.

Il n'existe pas de mesures objectives du « capital social ». Le pari de Putnam est d'évaluer le « climat social » à partir des sondages d'opinion et de condition des Américains. Les données ainsi rassemblées sont particulièrement parlantes. Issues d'enquêtes barométriques elles sont établies en séries chronologiques longues permettant de mettre au jour et de suivre des tendances. Par une forme de « triangulation » Putnam ne tire des conclusions qu'à partir du moment où plusieurs sources confirment un même phénomène. 96 graphiques très riches (sans compter les annexes) ponctuent l'ouvrage. On reprend ici

^{1.} Pour une critique des premiers travaux de Putnam, en l'occurrence sur les relations entre les dotations différenciées en capital social des régions italiennes et les performances des administrations régionales, cf. Hervé Rayner, « Le point de vue aérien de Robert Putnam. A propos de Making Democracy », Politix, nº 42, 1998, pp.179-204. Pour une approche plus mesurée, cf. Bernard Cazes, « L'Italie des régions ou : le civisme paye », Analyses de la SEDEIS, n° 96, novembre 1993.

^{2.} Sur la fraternité, en France, comme socle de la vie sociale et politique, cf. Michel Borgetto, La notion de fraternité en droit public français : le passé, le présent et l'avenir de la solidarité, Paris, LGDJ, 1993 ; La devise « Liberté, égalité, fraternité », Paris, PUF, « Que sais-je? », 1997.

dans le tableau 1. des données présentées dans une note de bas de page, mais qui nous semblent particulièrement illustratives de la démarche de Putnam.

Tableau 1. Fréquentation des bars, brasseries et boîtes de nuit

Libellé de la question	Période	Célibataires	Mariés
	d'observation		
Etes-vous allé dans un bar ou une boîte de nuit la semaine dernière ?	1982-1995	-39 %	- 60 %
A quel rythme fréquentez-vous les bars et les brasseries ?	1974-1998	- 31 %	- 41 %
Combien de fois êtes vous allé l'an dernier dans un bar ou une brasserie ?	1988-1999	- 21 %	- 13 %

Avec la plupart des indicateurs retenus par Putnam on constate de faibles pourcentages au début du siècle, une augmentation jusqu'aux années trente puis une stagnation, avant d'atteindre un sommet vers la fin des années cinquante, puis une décroissance continue.

- 80 % des Américains ont aujourd'hui l'impression qu'aucune de leur institution ne fonctionne aussi bien qu'il y a vingt ou trente ans.
- La participation aux élections présidentielles a baissé d'un quart en un tiers de siècle.
 Voter n'est cependant qu'un mode d'implication politique parmi d'autres. Putnam relève à cet égard que le nombre de personnes ayant personnellement participé à une réunion politique a été divisé par trois entre 1973 et 1994.
- Au sujet des associations, le niveau d'adhésion, de création et de militantisme reste plus élevé que dans la plupart des autres nations industrialisés. Cependant les formes d'engagement se sont radicalement modifiées. Le « nouvel associationnisme » correspond au renforcement d'associations professionnalisés, spécialisées dans le lobbying politique et non dans la fourniture de services entre individus. Etre membre d'une association signifie surtout désormais signer un chèque, sans exercer activités ni responsabilités. Le temps moyen mensuel d'investissement dans une organisation (excepté les institutions religieuses) est passé de 3,7 heures en 1965 à 2,3 en 1995.
- La religion reste un secteur capital de la société civile américaine. Quasiment tous les Américains déclarent croire en Dieu, et les trois quarts d'entre eux disent croire en l'immortalité. Cependant le nombre d'Américains déclarant ne pas avoir de religion est passé de 2 % en 1967 à plus de 10 % dans les années quatre-vingt-dix. Par ailleurs la fréquentation régulière des offices a baissé du tiers sur la même période.
- Au milieu des années cinquante le taux de syndicalisation était au plus haut (33 %). Il est maintenant inférieur à 15 %.

C'est également dans les contacts et les relations informels (les bars, les espaces publics, les dîners, etc.) que s'épaissit le capital social. Les sociologues ont d'abord pensé que l'urbanisation allait développer l'atomisation de la société et restreindre les relations interindividuelles. Les Américains contemporains, notamment les plus urbains, ne se sont toutefois pas transformés en des ermites isolés. Le changement majeur, selon Putnam, c'est qu'ils s'engagent plus en tant qu'amis qu'en tant que citoyens. Au final Putnam écrit que si la participation individuelle (au moins sous la forme des adhésions personnelles passives) n'a pas vraiment chuté, ce qui s'est effondré c'est l'engagement collectif actif.

Effet de génération et effet de télévision

Comment expliquer un tel bouleversement ? Selon Putnam les deux éléments explicatifs les plus importants sont la consommation excessive de télévision (on n'a plus d'activités civiques ni sportives, mais on les regarde sur petit écran), et le remplacement d'une génération particulièrement civique (les personnes nées entre 1910 et 1940) par une génération beaucoup moins impliquée.

La première explication pourrait être le manque de temps. Cependant il n'est pas certain que les Américains contemporains travaillent vraiment plus que leurs parents. L'arrivée massive des Américaines sur le marché du travail – le plus important changement social du siècle –

pourrait être une explication plus convaincante. Alors qu'un tiers seulement d'entre elles exerçaient une activité rémunérée en dehors du foyer dans les années cinquante, c'est le cas de plus des deux tiers aujourd'hui. Toutefois travailler peut avoir deux effets opposés sur le capital social. D'une part ceci augmente les opportunité pour de nouveaux contacts et de nouvelles implications. D'autre part ceci diminue le temps qui peut être alloué pour exploiter ces opportunités. En outre, durant les vingt dernières années, la prise d'emploi par les femmes a été presque totalement motivée par des raisons financières. En fait, selon Putnam, le travail contraint à temps plein (féminin ou masculin) inhibe relativement les capacités d'implication sociale. Ces évolutions du monde du travail n'expliquent cependant qu'un dixième de l'érosion totale du capital social.

La deuxième explication étudiée est relative à l'augmentation de la mobilité et de l'étalement urbain. La périurbanisation, la fragmentation des temps sociaux, et l'allongement des distances peuvent contribuer à une augmentation de l'isolement. Mais si ces éléments peuvent aider à comprendre le déclin du capital social, ils n'expliquent pas tout. Ils ne permettent de rendre compte que d'un dixième du phénomène.

Au banc des accusés, la télévision est particulièrement attaquée par Putnam. En moyenne les Américains regardent la télévision quatre heures par jour, plus que partout au monde. Elle absorberait 40 % du temps libre, en augmentation d'un tiers par rapport à 1965. Des enquêtes sur les budgets temps des ménages montrent que maris et femmes passent quatre fois plus de temps à regarder ensemble la télévision qu'à discuter. La corrélation entre la progression du taux d'équipement en télévision et la baisse de la participation civique est patente. La moitié des Américains déclarent aujourd'hui que la télévision est leur principal loisir. Considérée en combinaison avec d'autres variables (éducation, génération, sexe, région, travail, revenus, temps de déplacement, etc.), la variable télévision est la plus significative pour ce qui a trait au désengagement civique. Selon Putnam plus de télévision, toutes choses égales par ailleurs, implique moins de participation civique. Chaque heure quotidienne supplémentaire de télévision veut dire à peu près 10 % de réduction dans la participation à toute forme d'activité civique. Putnam passe ici par des analyses multi-variées qui permettent effectivement de vérifier l'importance de l'effet propre de chacun des critères d'analyse. S'il nous épargne heureusement dans son texte les tableaux de ses régressions logistiques, il aurait pu être utile de les placer en annexe¹.

Selon Putnam les « télé maximalistes » sont ceux qui sont les plus désengagés socialement. Les « télé minimalistes » sont ceux qui restent le plus engagés. Pour autant ne sommes-nous pas là face à un problème de causalité circulaire (ou d'œuf et de poule) ? Les gros consommateurs de télévision sont effectivement plus passifs. Cependant, reconnaît Putnam, rien ne permet de dire qu'ils seraient, en l'absence de télévision, plus sociables. Notre auteur rappelle toutefois que la consommation massive de télévision encourage la léthargie et la passivité, tout comme l'insatisfaction en général. Dans la mesure où (i) elle consomme du temps libre, (ii) elle a des effets psychologiques qui peuvent entraver la participation, (iii) elle diffuse des programmes qui entretiennent un esprit de démotivation civique, Putnam attribue 25 % du déclin du capital social à la seule télévision.

Putnam repère que toutes les formes de désengagement civique sont concentrées sur les cohortes les plus jeunes. Le déclin du capital social est surtout lié à un effet de génération. Les personnes âgées ont par exemple toujours plus voté que les jeunes, mais cet écart générationnel s'est agrandi significativement entre les années soixante et les années quatrevingt dix. En fait, l'Amérique civique vieillit. Les personnes âgées sont les plus impliquées, et elles sont toujours plus impliquées, masquant le retrait grandissant des générations plus

_

^{1.} Sur ces techniques statistiques sophistiqués, de plus en plus utilisés en sciences sociales, cf. (pour les modèles de régression où la variable expliquée est qualitative), Alain Jacquot, « Les modèles économétriques. Logit-Probit-Tobit », Dossiers d'Etudes. Allocations Familiales, n° 6, mars 2000.

jeunes. Pour tout ce qui relève de la fréquentation des églises, du vote, de l'intérêt déclaré pour les choses publiques, de l'adhésion active aux associations, les changements sont largement dus à des différences d'une génération à l'autre, et non d'un individu à l'autre. Une grande part du déclin de l'engagement civique durant les trente dernières années du XXème siècle est attribuable au remplacement d'une génération particulièrement civique par des générations (leurs enfants et petits-enfants) beaucoup moins impliquées dans la collectivité. Selon Putnam le remplacement progressif et inéluctable des générations explique 35 % du déclin du capital social aux Etats-Unis.

Au total, Putnam, humble face aux énigmes du déclin du capital social, considère qu'il ne peut expliquer que 80 % de ce changement social majeur.

Qu'en penser et que faire ?

La caricature est toujours facile. On pourrait déceler, même s'il s'en défend explicitement, un peu de nostalgie du type « tout fout le camp » chez Putnam. On pourrait également forcer le trait caricatural en signalant que sa solution serait « une bonne guerre »... Notre auteur souligne en effet que la « vitalité civique » est galvanisée par des catastrophes collectives. La génération du baby boom a été profondément marquée par la seconde guerre mondiale. Les générations contemporaines du « malaise civique » n'ont pas connu de tels événements (que Putnam bien entendu ne souhaite pas) et il pourrait certainement leur être bénéfique de vivre ce que Putnam baptise un « équivalent moral à la guerre »...

L'argumentation de Putnam ne doit cependant pas être raillée. L'accumulation minutieuse de ses données font de son travail une exceptionnelle mine d'informations et d'interrogations. Par ailleurs Putnam ne peut être accusé d'anti-modernisme. Il voit même en Internet une des voies de solution aux problèmes actuels. Les « communautés virtuelles » et les connexions électroniques que permet le réseau des réseaux ne sont probablement pas une cause de la désaffection civique (l'essor des NTIC étant d'ailleurs largement postérieur au début des tendances de déclin du capital social), mais peut être même une partie de la solution. Les plus grands utilisateurs des NTIC sont aussi les plus socialement connectés. Putnam, s'il est inquiet vis-à-vis de l'écran Internet, est relativement positif quant à son usage qui permet en fait à la fois plus de distance et plus de proximité. En effet, à la différence de ce qui était parfois annoncé, les contacts fréquents par e-mail ne se substituent pas aux contacts en face-à-face. Au contraire même, il semble plutôt les augmenter¹. Pour Putnam la question des NTIC n'est pas de savoir ce qu'elles vont nous faire, mais bien ce que nous allons en faire².

Plus prosaïquement, et de manière plus conventionnelle, Putnam se veut prescriptif. « Les Américains ont besoin de se reconnecter les uns aux autres ». A cet égard, il invite à renforcer l'éducation civique à l'école, à améliorer les mesures permettant de mieux accorder vie sociale et vie professionnelle, à récompenser les entreprises impliquées dans la communauté, à réformer le mode de fonctionnement des campagnes électorale, etc. Dans son catalogue de préconisations, dont il sait qu'elles ne peuvent être mises en place immédiatement, il termine par une exhortation finale à faire plus de pique-niques, ce qui somme toute n'est ni totalement irréaliste, ni foncièrement antipathique.

Avec clarté, rigueur et humour (même si on peut regretter quelques imprécisions terminologiques et méthodologiques), Putnam, qui s'inquiète d'« incivisme » (en français

n

^{1.} Sur ces questions de l'impact des NTIC on peut consulter « ville.com », supplément au n° 337 de *La Recherche* (décembre 2000).

^{2.} Relevons cette phrase de Putnam : « Mon père serait bien plus étonné de d'apprendre que je ne connais pas mon voisin d'en face que de savoir que je peux communiquer tous les jours avec des habitants de toute la planète ».

deux fois dans le texte) aborde des questions absolument essentielles pour l'avenir des Etats-Unis, mais également pour celui de nombreuses démocraties¹.

Capital humain, capital social

OCDE, *Du bien-être des nations. Le rôle du capital humain et social*, Paris, OCDE, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, 2001.

La notion de capital social, née dans les années soixante puis popularisée à travers les travaux du sociologue James Coleman, est aujourd'hui à l'honneur. Faisant suite à un premier rapport sur *L'investissement dans le capital humain* (1998) l'OCDE s'en empare². Si le capital humain – thème ancien, objet d'importants débats sur sa circonférence exacte – est bien connu des économistes, le capital social constitue une approche innovante pour la mesure des ressources favorisant le développement économique et social.

Ce document publié par l'OCDE propose une très accessible et très dense revue de la littérature sur la question, en mettant notamment en lumière et en question les liens entretenus par le capital humain et le capital social.

Selon l'OCDE le capital humain, qui réside dans les individus, désigne les connaissances, les aptitudes et la santé des personnes. Il s'agit des savoirs et savoir-faire de l'individu tels qu'ils s'acquièrent et se transforment tout au long de la vie. Le Prix Nobel Gary Becker considère qu'instruction, formation et santé en sont des déterminants essentiels, aux conséquences importantes sur la productivité.

L'idée de capital social, que les auteurs de *Du bien-être des nations* font curieusement remonter aussi bien à Tocqueville qu'à Weber et Durkheim, est au fond assez simple. Parallèlement aux compétences personnelles, les relations sociales jouent un rôle important dans la réussite individuelle et collective. Le capital social, qui réside dans les relations sociales, rassemble les réseaux qui peuvent faciliter la coopération au sein des groupes ou entre eux. Notion plus restreinte mais très proche de celle de cohésion sociale, le capital social est parfois employé comme synonyme de lien social, voire de fraternité. Pour l'OCDE le capital social correspond à des réseaux ainsi qu'à des normes de réciprocité, des valeurs et des convictions communes. La famille (« socle du capital social »), l'école, la communauté locale, l'entreprise, le secteur public, l'appartenance ethnique en sont des sources et des dimensions.

Nourri de données empiriques, notamment tirées de bases de données longitudinales internationales très riches, ce document fait le point des connaissances et des interrogations relatives au capital humain et au capital social. La qualité de vie et le bien-être devenant des préoccupations fondamentales, au moins dans les pays de l'OCDE, des inflexions des objectifs de l'action gouvernementale pourraient être attendues de la mise en œuvre de

Dossiers d'études. Allocations Familiales \mathbf{n} $\mathbf{25}$ – 2001 $\mathbf{120}$

^{1.} Putnam a également dirigé un ouvrage collectif sur l'érosion de la confiance et de la participation des citoyens dans les grandes démocraties, cf. Susan J. Pharr, Robert D. Putnam (dir.), *Disaffected Democracies. What's Troubling the Trilateral Countries?*, Princeton, Princeton University Press, 2000. Pour des réflexions et des éléments de comparaisons internationales sur le capital social, appuyés sur une appréciation prudente des travaux de Putnam, cf. Henri Mendras, « Le lien social en Amérique et en Europe », *Revue de l'OFCE*, n° 76, 2001, pp. 179-187; Michel Forsé, « Rôle spécifique et croissance du capital social », *Revue de l'OFCE*, n° 76, 2001, pp. 189-216.

^{2.} Parmi d'autres publications récentes traitant directement du capital social, on peut citer le livre (appelé à devenir un best-seller international) de Robert D. Putnam, Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community, New York, Simon & Schuster, 2000. On peut également faire mention du numéro spécial de la Revue canadienne de recherche sur les politiques (vol. 2, n° 1, 2001). On peut encore mentionner les contributions de Henri Mendras et de Michel Forsé dans la Revue de l'OFCE (n° 76, 2001).

nouveaux indicateurs sociaux¹ indexés non plus seulement sur la croissance économique et sur la mesure de la seule distribution des revenus, mais également sur des indices plus compliqués prenant en compte la diversité des ressources dont peut bénéficier un individu et/ou une collectivité.

Capital humain et capital social entretiennent très probablement des relations de complémentarité qui autorisent des performances et un bien-être augmentés pour tous. Le rôle de l'Etat-providence, avec ses dispositions juridiques, politiques et institutionnel, peut être à cet égard tout à fait notable. Les interventions publiques ont cependant probablement plus d'impact possible sur le capital humain que sur le capital social. Au sujet de l'accroissement du capital humain, l'élévation ou la réorientation des dépenses éducatives est une voie pertinente. Dans les pays de l'OCDE où la baisse du nombre d'adultes ne maîtrisant pas les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter) est tout à fait significative, les effets sociaux positifs de l'instruction l'emportent toujours sur les effets négatifs (inflation des diplômes, surqualification). Les mieux instruits sont en meilleure santé et ont moins recours aux prestations sociales, tout en participant plus activement à la vie civique. Ils transmettent ces bénéfices aux générations suivantes. Si l'amélioration du capital humain peut passer par des politiques éducatives, l'amélioration du capital social ne passe pas une voie unique. L'OCDE liste, sans trop s'y attarder cependant, quelques lignes d'action comme le soutien aux familles, le soutien au bénévolat, et le soutien à l'organisation locale des politiques sanitaires et sociales.

L'OCDE invite avec ce travail à ne pas se préoccuper uniquement de production économique et de lutte contre le dénuement, mais, plus largement, de « bien-être ». Celui-ci ne peut se résumer au PIB, qui comprend d'ailleurs des activités ne contribuant pas directement au bien-être. Certains experts et hommes politiques avaient d'ailleurs, un temps, proposé la notion de BNB (Bonheur National Brut) pour tenter de dépasser les approches réduites à l'accumulation de capital physique et à la progression d'indicateurs monétaires. Ce BNB est une belle idée mais à la traduction opérationnelle encore plus malaisée que pour ce qui relève du capital humain et du capital social.

Pour ces deux notions la difficulté essentielle réside encore dans la mesure. Etablir un seuil de pauvreté n'est pas trop compliqué, même si les raffinements peuvent être infinis. Mais comment suivre l'évolution du capital humain ? Par les diplômes, par les compétences, par la santé ? Il est bien délicat de sommer les différentes composantes hétérogènes du capital humain dans une grandeur unique².

Les difficultés sont plus grandes encore lorsqu'il s'agit de mesurer le capital social, sa formation, son accumulation, sa distribution. Le rapport présente différentes tentatives de mesures qui reposent sur des indices composites comprenant les degrés de participation à la collectivité, l'engagement dans le vie publique, le bénévolat, la sociabilité informelle, les niveaux subjectifs de confiance. Relevons incidemment que la baisse du capital social n'est ainsi signalée, avec ces diverses études, qu'en Australie et aux Etats-Unis.

Le rapport souligne l'instabilité et l'insuffisance des définitions et des délimitations du capital humain et du capital social. Il invite à prendre avec prudence les résultats des différentes enquêtes et propose que de nouveaux programmes de recherche et d'échange soient développés pour mieux connaître ce qui vraisemblablement constitue une ressource cruciale

n ˇ

^{1.} L'OCDE avait dans les années 70 lancé un premier programme d'indicateurs sociaux, partant du constat selon lequel « la croissance n'est pas une fin en elle-même mais plutôt un moyen de créer des conditions de vie meilleure ».

^{2.} Sur un sujet proche, celui de l'agrégation compliquée des biens premiers, voir, pour la philosophie politique, les réflexions de Christian Arnsperger et Philippe Van Parijs, *Ethique économique et sociale*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2000.

dans des économies fondées sur les connaissances, la confiance et les compétences. Si le capital social n'est pas une formule miracle permettant l'évaluation absolue des interactions entre épanouissement personnel, cohésion sociale et croissance économique, il s'agit tout de même d'une piste certainement prometteuse pour l'actualisation ou la refonte des batteries d'indicateurs socio-économiques.